

RAPPORT
AUDIT SUR LES PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS A PARIS
- Juin 2016 -
N° 15-24

Rapporteurs :

[.....], Inspectrice générale

[.....], Attaché principal

[.....], Chargée de mission

Précédents rapports sur un sujet avoisinant

Audit des conservatoires municipaux d'arrondissement - Rapport IG Août 2010.

Audit de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Rapport IG Mai 2011.

Audit des Ateliers des Beaux-Arts - Rapport IG Juin 2014.

SOMMAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE	4
INTRODUCTION	6
1. LES PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS DANS LE DOMAINE DES ARTS VIVANTS	8
1.1. La cartographie de l'offre globale sur le territoire parisien.....	8
1.1.1. Les structures et lieux d'enseignement	10
1.1.1.1. La couverture du territoire parisien	10
1.1.1.2. Les lieux d'enseignement par domaine	14
1.1.2. Les lieux de pratique et de répétition.....	16
1.1.2.1. La répartition des lieux sur le territoire parisien.....	16
1.1.2.2. Les lieux de répétition par domaine	20
1.1.3. Les lieux de diffusion	21
1.1.4. Synthèse des différents type d'offre : enseignement, répétition, diffusion	25
1.2. Les arts vivants : l'offre de la Collectivité parisienne.....	27
1.2.1. Une offre d'enseignement conséquente	27
1.2.1.1. Le déploiement de l'offre sur le territoire parisien	27
1.2.1.2. Les caractéristiques globales de l'offre d'enseignement	29
1.2.1.3. La richesse des domaines et disciplines proposées.....	33
1.2.2. Une nouvelle offre pour les pratiques artistiques amateurs : répétition et diffusion	38
1.2.2.1. La MPAA : un acteur pivot pour la pratique amateur	38
1.2.2.2. Le centre musical Barbara Fleury Goutte d'Or	44
1.2.2.3. Les autres acteurs et lieux : une visibilité variable.....	45
1.2.3. La connaissance des publics	50
1.2.3.1. La rareté des études et des données disponibles.....	50
1.2.3.2. Des publics de proximité	51
1.2.3.3. L'analyse de la mixité sociale.....	55
1.2.3.4. L'analyse de la fréquentation.....	56
1.2.4. Les publics de la pratique collective : la demande de lieux de répétition et de diffusion	61
1.2.4.1. Une étude des publics réalisée par la MPAA.....	61
1.2.4.2. Le dynamisme des pratiques collectives : les groupes, ensembles et compagnies.....	63

2.	LES PRATIQUES AMATEURS DANS LE DOMAINE DES ARTS VISUELS	66
2.1.	La cartographie de l'offre globale sur le territoire parisien.....	66
2.1.1.	Une offre diversifiée	68
2.1.2.	Les domaines artistiques	72
2.1.2.1.	Une composante en arts plastiques dominante	72
2.1.2.2.	L'analyse de l'offre par arrondissement	72
2.2.	Les arts visuels : l'offre de la Collectivité parisienne	74
2.2.1.	La localisation de l'offre	74
2.2.2.	Les trois pôles de l'offre	77
2.2.3.	Une offre conséquente avec une dominante en arts plastiques	79
2.2.4.	Une large palette de disciplines	83
2.2.4.1.	Dans le domaine des arts plastiques	83
2.2.4.2.	Dans le domaine des métiers d'art.....	86
2.2.5.	Les tranches d'âge de l'offre	88
2.2.6.	Une offre partielle et non visible : les lieux d'exposition	88
2.3.	Les publics amateurs dans le domaine des arts visuels	90
2.3.1.	La rareté des études et des données sur les publics	90
2.3.1.1.	Les études relatives aux amateurs praticiens	90
2.3.1.2.	Les attentes et besoins des publics parisiens : un champ à explorer	91
2.3.2.	Les profils des publics des structures parisiennes	92
2.4.	Vers une rationalisation de l'offre	101
2.4.1.	Les deux pôles de l'offre culturelle.....	101
2.4.1.1.	Les points forts de l'offre.....	101
2.4.1.2.	Les points faibles de l'offre	102
2.4.2.	Renforcer la cohérence des deux pôles de l'offre culturelle.....	105
2.4.2.1.	Deux entités pour une offre plus performante.....	105
2.4.2.2.	Une structure dédiée aux arts visuels et métiers d'art	108
3.	PISTES D'ÉVOLUTION POUR UNE OFFRE PARISIENNE PLUS LISIBLE, PLUS COHÉRENTE ET PLUS EFFICIENTE	110
3.1.	L'offre parisienne : un bilan contrasté	110
3.1.1.	La Ville de Paris, acteur central pour les pratiques artistiques amateurs	110
3.1.1.1.	La richesse et la diversité de l'offre parisienne	110
3.1.1.2.	Le soutien apporté aux autres acteurs de l'offre	113
3.1.2.	L'accès inégal aux pratiques artistiques	116
3.1.2.1.	La couverture territoriale	116

3.1.2.2.	L'accès des publics à l'offre	118
3.1.3.	Des équipements insuffisamment ouverts aux pratiques artistiques amateurs	123
3.2.	Les axes d'évolution pour l'offre parisienne.....	124
3.2.1.	Adapter et dynamiser l'offre : axes de développement et nouvelles formes d'offre	124
3.2.1.1.	L'offre de parcours	124
3.2.1.2.	Les nouvelles formes d'offre : lieux hybrides, pratiques autonomes et spontanées.....	127
3.2.1.3.	L'espace public urbain, un champ à investir	129
3.2.2.	Renforcer la cohérence de l'offre	130
3.2.2.1.	Des synergies à développer.....	130
3.2.2.2.	Des rapprochements souhaitables.....	130
3.3.	Les leviers d'action et d'amélioration	132
3.3.1.	Une organisation et un pilotage dédiés aux pratiques artistiques amateurs.	132
3.3.1.1.	Le déclouonnement de l'organisation et de l'action administrative	132
3.3.1.2.	Des outils de reporting et de pilotage à développer.....	133
3.3.1.3.	Une fonction d'observatoire à créer	134
3.3.2.	L'information des publics	136
LISTE DES RECOMMANDATIONS	139	
LISTE DES ILLUSTRATIONS	139	
PROCÉDURE CONTRADICTOIRE	142	
ANNEXE : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	165	

NOTE DE SYNTHÈSE

Une mission d'étude relative aux pratiques artistiques amateurs a été confiée à l'Inspection Générale dans le cadre du programme de travail de la Maire. Le périmètre de cette mission couvre le spectre des arts vivants et arts visuels, dans leurs différentes déclinaisons, à titre principal, dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse, des arts du cirque, des arts plastiques et métiers d'art.

Les objectifs assignés à cette étude portent sur la réalisation d'une cartographie de l'offre globale à Paris, qu'elle ressorte des acteurs privés ou publics, avec, au sein de cette approche globale, une analyse plus approfondie de l'offre de la Ville de Paris.

Le rapport propose dans ses deux premières parties, une approche différenciée entre les deux grands domaines artistiques que sont les arts vivants et arts visuels. Dans une troisième partie de synthèse, les auditeurs se sont attachés à dépasser cette « scission » et à dégager des axes d'évolution et leviers d'action permettant à l'offre de la collectivité parisienne d'être plus lisible, plus cohérente, et plus efficiente.

La cartographie générale de l'offre fait apparaître le dynamisme des pratiques artistiques amateurs dans la capitale.

Dans le domaine des arts vivants, 834 structures d'enseignement artistique, 553 lieux de répétition, et 212 lieux de diffusion se déploient sur le territoire parisien, tandis que 415 lieux d'enseignement et de pratique artistique ont été identifiés dans le domaine des arts visuels.

Dans les deux grands domaines artistiques, la Ville de Paris apparaît comme un acteur central, par l'offre qu'elle propose, mais également par le soutien qu'elle apporte aux autres acteurs de l'offre, soit par la mise à disposition de locaux, soit par l'attribution de subventions.

Avec plus de 70 000 places proposées par différents opérateurs tels que les conservatoires, les centres d'animation, ou encore les Ateliers des Beaux-Arts et Paris Ateliers, la collectivité parisienne a pleinement investi le champ de l'enseignement et de l'éducation artistique. Les arts vivants constituent une composante majoritaire de cette offre. En créant en 2008 la Maison des pratiques artistiques amateurs (la MPAA), la Ville a enrichi son offre sur les volets pratique artistique, répétition et diffusion dans le domaine des arts du spectacle.

Le bilan de l'offre parisienne est néanmoins contrasté : les lieux d'enseignement et de pratique sont diversement répartis sur le territoire parisien, l'accès des publics est inégalement assuré selon les différentes tranches d'âge (l'offre de la Ville ne rencontre pas les publics adolescents et jeunes) ou selon les différentes situations de vie (publics socialement défavorisés ou publics en situation de handicap). La MPAA, encore en phase de croissance, n'a pas trouvé un rythme stabilisé de développement de ses activités et doit conforter sa gestion.

Sur certains points, les équipements municipaux restent insuffisamment ouverts aux pratiques artistiques amateurs. Les réformes en cours, dans les champs jeunesse (réforme des équipements jeunesse) et culture (réforme des conservatoires) tendent à inverser ces tendances.

Les axes d'évolution de l'offre reposent sur l'analyse de l'offre de parcours, des nouvelles formes d'offre, et sur la cohérence de cette offre.

L'offre de parcours, présente dans le domaine des arts vivants, doit gagner en lisibilité et être réactivée autour de l'acteur pivot que doit être la MPAA. Cette offre de parcours reste à construire dans le domaine des arts visuels et métiers d'art.

Les nouvelles formes d'offre récemment initiées par la Ville, proposant des lieux hybrides et des lieux de pratiques autonomes et spontanées, avec par exemple le 104 ou encore le projet de centre Hip Hop « La Place », répondent aux attentes de certains publics, en particulier les jeunes, délaissant l'offre classique municipale. L'espace public urbain reste néanmoins un champ à investir.

L'offre peut gagner en cohérence par le développement de synergies et complémentarités entre les différents opérateurs. Dans le domaine des arts visuels, une rationalisation de l'offre des deux pôles culturels, que sont les Ateliers des Beaux-Arts et Paris Ateliers, peut être engagée dans le sens d'une plus grande complémentarité avec l'offre des centres d'animation.

Le pilotage des pratiques artistiques amateurs, doit pouvoir s'appuyer sur différents leviers.

La connaissance aujourd'hui partielle de l'offre globale à Paris et de la demande des parisiens peut être grandement améliorée grâce à l'identification d'une fonction d'observatoire pouvant notamment être assurée par la MPAA.

Le décloisonnement de l'organisation et de l'action administrative est fortement préconisé, sur la base de contrats d'objectifs et de moyens à titre principal entre la DAC et la DJS tout en associant les directions dont le partenariat est essentiel pour promouvoir et permettre au plus grand nombre d'accéder aux pratiques amateurs. Les deux directions « pilote » doivent disposer d'outils de pilotage et de reporting, actuellement insuffisants, voire inexistantes.

Un plan d'actions doit être engagé par la Ville pour délivrer une information ciblée sur les pratiques artistiques amateurs à Paris afin de favoriser la rencontre des publics et de l'offre.

INTRODUCTION

Dans le cadre du programme de travail arrêté par la Maire, une mission d'étude relative aux pratiques artistiques amateurs a été confiée à l'Inspection Générale.

Plusieurs objectifs étaient assignés à cette étude :

- établir une cartographie de l'offre globale à Paris, qu'elle ressorte des acteurs privés ou publics, dans le vaste spectre des arts vivants et des arts visuels ;
- analyser au sein de cette approche globale, l'offre de la collectivité parisienne, du point de vue de sa cohérence et de sa lisibilité ;
- approcher les attentes et besoins des publics amateurs ;
- proposer des pistes d'évolution au regard des analyses et constats effectués.

Cette mission, relativement atypique, s'apparente davantage à une mission d'étude qu'à une mission d'audit au sens des missions « classiques » confiées à l'Inspection Générale. Une telle mission aurait conduit une expertise sur la base d'un recensement ou d'une cartographie préexistante. Dans le cas présent, ces données et cette cartographie n'étaient pas préétablies.

Au terme des premières investigations, les auditeurs ont retenu une méthode pragmatique. La notion « d'approche globale » a été retenue pour la cartographie de l'offre au sens large du terme, c'est-à-dire, tous acteurs confondus. Dans le domaine des arts vivants, les données de la Maison des pratiques artistiques amateurs ont pu être exploitées. En revanche concernant les arts visuels, les auditeurs se sont heurtés à l'absence de données préexistantes.

Concernant l'offre de la collectivité parisienne, différentes directions de la Ville ont été sollicitées, à titre principal, la direction des affaires culturelles et la direction de la jeunesse et des sports. D'autres directions ont également été saisies (affaires scolaires, affaires sociales, politique de la Ville et affaires juridiques).

La mission s'est attachée à rencontrer sur le terrain un certain nombre d'acteurs (équipements culturels de la Ville, centres d'animation) mais également des services de l'Etat, relevant en particulier du Ministère de la Culture ou de la Jeunesse.

Pour les représentations cartographiques, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a accepté de prêter son concours méthodologique et technique.

L'amateur de pratique artistique au cœur de la mission, peut être défini comme celui qui aime, « *celui qui s'adonne à une pratique artistique... pour son plaisir sans en faire profession* ». Cette définition, issue du dictionnaire Larousse, est largement partagée par les différents acteurs rencontrés. Elle peut être éclairée et enrichie au regard d'un certain nombre de principes et de textes fondateurs.

Ainsi, la pratique artistique amateur peut être rapprochée du **droit à participer à la vie culturelle**, consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme laquelle dispose dans son article 27 que « *toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent* », ou encore du préambule de la Constitution française de 1946 aux termes duquel « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la formation, à l'instruction et à la culture* ».

En 2013, la pratique artistique s'est trouvée confortée par les textes et réformes relatifs à l'aménagement des rythmes éducatifs consacrant la notion d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie¹, notion reprise dans un récent avis du conseil économique et social².

Le projet de loi relatif à « la liberté de la création, à l'architecture, et au patrimoine » adopté le 6 octobre 2015, en première lecture à l'assemblée nationale, formule dans son article 2 un certain nombre d'objectifs de politique culturelle, rappelant ces droits fondamentaux parmi lesquels : « **favoriser la liberté dans le choix par chacun de ses pratiques culturelles et de ses modes d'expression artistique** » ou encore « **favoriser, notamment au travers des initiatives territoriales, les activités de création artistiques pratiquées en amateurs, sources de développement personnel et de lien social** ». Dans son discours de présentation du projet à l'assemblée, la ministre en charge de la culture a pris soin de préciser « qu'une vie culturelle qui ne reconnaît pas la pratique amateur, c'est-à-dire la manière la plus forte et la plus partagée de vivre les arts, n'est pas une vie culturelle ouverte à tous ».

Enfin, ce texte propose une définition de l'amateur praticien et précise les conditions et moyens de production ainsi que les modalités de sa participation, le cas échéant, à des spectacles professionnels : « est artiste amateur dans le domaine de la création artistique toute personne qui pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération.... » (article 11A).

La présente étude s'est attachée à rester dans le cadre de cette définition en retenant aux côtés de l'amateur, la notion de pratique artistique, excluant de ce fait les pratiques culturelles (fréquenter un musée, assister à un concert), et se concentrant sur les temps « extra-scolaires » et « extra professionnels », induisant ainsi une faculté de libre choix et de plaisir.

Le rapport présente, dans ses deux premières parties, une approche différenciée entre les deux grands domaines artistiques que sont les arts vivants et arts visuels. Dans ce cadre, sont analysées, la cartographie de l'offre globale, complétée d'une analyse plus fine de l'offre de la collectivité parisienne. Dans une troisième partie, les auditeurs se sont attachés à dépasser cette « scission » et à dégager des axes d'évolution et leviers d'action permettant à cette offre d'être plus lisible, plus cohérente, et plus efficiente.

¹ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ; circulaire du 3 mai 2013 relative aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

² Avis CECE rendu en octobre 2013.

1. LES PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS DANS LE DOMAINE DES ARTS VIVANTS

1.1. La cartographie de l'offre globale sur le territoire parisien

L'étude de l'Inspection générale s'appuie sur les données de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) dont l'une des missions est de constituer un pôle ressources pour les praticiens amateurs (article 3 du statut)³. Dans le cadre de cette mission, la MPAA a centralisé les adresses des lieux d'enseignement, de diffusion, de répétition. Les compagnies de danse, de théâtre et les ensembles musicaux sont également recensés.

Ce carnet d'adresses dépend du « Réseau Information Culture » pour sa base de données. Cet outil national de collecte d'information est administré par la Philharmonie de Paris.

Ces informations permettent aux amateurs de rechercher l'activité de leur choix : la recherche peut notamment s'effectuer par domaine artistique, par structure, par arrondissement.

La mise à jour de la base dépend à titre principal, des structures elles-mêmes, lesquelles doivent s'inscrire ou mettre à jour leurs données qui sont intégrées dans la base par l'administrateur après validation. La MPAA procède également à des mises à jour, notamment pour les arrondissements où sont ouvertes des antennes (le 20^{ème} ou le 14^{ème}) ou encore à l'occasion de retour de publipostages.

La base de données, comme un annuaire au service des usagers, ne permet pas les exploitations statistiques. En dehors des informations concernant l'identité des structures (nom, adresse), la saisie des données est libre (notamment, type d'activité, lieux d'activité, tarifs, horaires). Le type de structure (Ville, État, associations subventionnées ...) n'est pas indiqué.

Si les trois grands domaines artistiques sont bien identifiés, le cirque n'est pas répertorié dans cette base. Les musiques actuelles ne font pas l'objet d'un regroupement.

A la demande de l'Inspection générale, la MPAA a communiqué les données du carnet d'adresses sous la forme de fichiers :

- les structures et lieux d'enseignement (nom, adresse, discipline enseignées),
- les lieux de pratique,
- les lieux de diffusion,

³ L'article 3 du statut de la MPAA dispose en effet : « il constituera un pôle ressources pour les praticiens amateurs et pour les formateurs et organisera des séminaires, des rencontres, destinées aux formateurs et aux amateurs ».

- les compagnies de musique, théâtre et danse.

Le fichier des lieux d'enseignement a dû être complété. Les auditeurs ont en effet constaté qu'un certain nombre de structures municipales ne figuraient pas dans le fichier de la MPAA, notamment certains centres d'animation, associations subventionnées par la Ville ou encore des lieux dédiés aux arts du cirque. Ces données ont été ajoutées par l'Inspection générale pour établir la cartographie. Quelques adresses de centres erronées ont été également corrigées. En dehors de ces quelques ajouts, le travail des auditeurs a consisté à reprendre les données de la MPAA sans les retraiter tout en les enrichissant (recherche d'associations subventionnées, lieux appartenant à la Ville...).

Le fichier « répétition » a été enrichi de manière conséquente, le nombre initial de lieux (219) a été multiplié par deux fois et demie par croisement avec le fichier des compagnies et ensembles. Les données de ce fichier indiquent généralement les créneaux horaires et lieux de pratique habituels déclarés par les différents types d'utilisateurs. A ce titre, certains équipements municipaux⁴, même dotés de locaux permettant en théorie les répétitions, n'ont été retenus que lorsqu'ils étaient explicitement mentionnés dans le fichier. Elles ont permis de répertorier des sites de pratique comme des églises, des gymnases, ou encore des écoles et d'identifier le soutien apporté par la Ville par la mise à disposition de locaux lui appartenant.

Les fichiers des lieux de diffusion et des compagnies n'ont pas été modifiés.

L'ensemble de ces données a permis de réaliser une cartographie de l'offre sur Paris dans le domaine des arts vivants, de la musique, de la danse et du cirque. Si les données recueillies ne prétendent pas à l'exhaustivité, elles permettent néanmoins d'approcher l'offre générale parisienne.

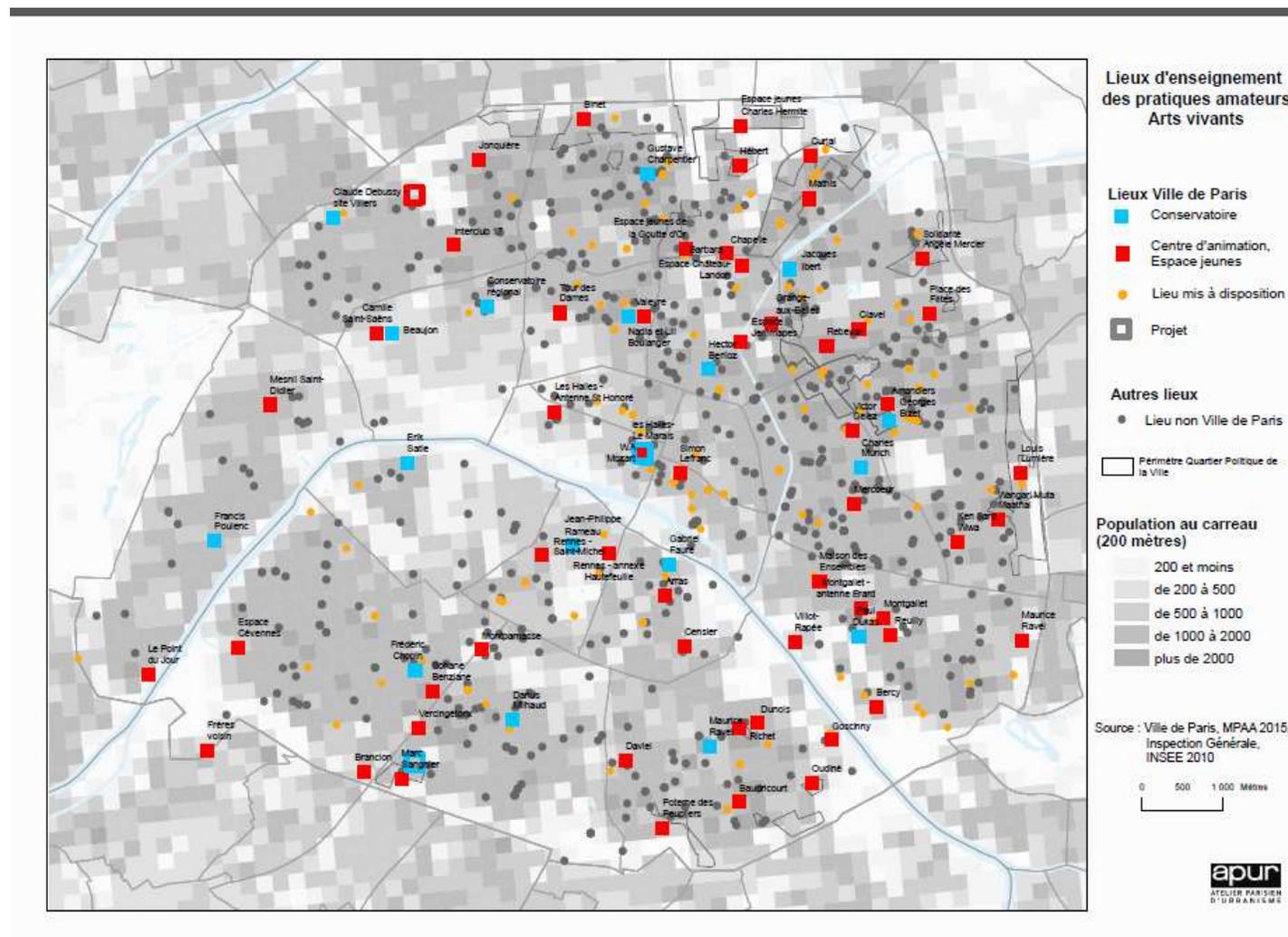
Les limites de cette étude sont liées à la qualité du recensement de la MPAA ainsi qu'à l'absence d'une quantification de l'offre parisienne privée. Les rapporteurs ont bien noté que cette demande ne lui a jamais été adressée.

Recommandation 1 : La MPAA doit réaliser un recensement fiable et complet des structures et des lieux de pratique amateur et les mettre à jour. Le type de données nécessaires à la production de statistiques doit être supervisé par la DAC.

⁴ Comme par exemple les conservatoires ou centres d'animation qui font l'objet de développements ultérieurs.

1.1.1. Les structures et lieux d'enseignement

1.1.1.1. La couverture du territoire parisien



Les lieux recensés et représentés offrent un enseignement régulier dans les domaines de la danse, du théâtre, de la musique ou des arts du cirque.

Au total, 834 structures d'enseignement se déploient dans 724 lieux différents.

La carte de l'enseignement fait ressortir :

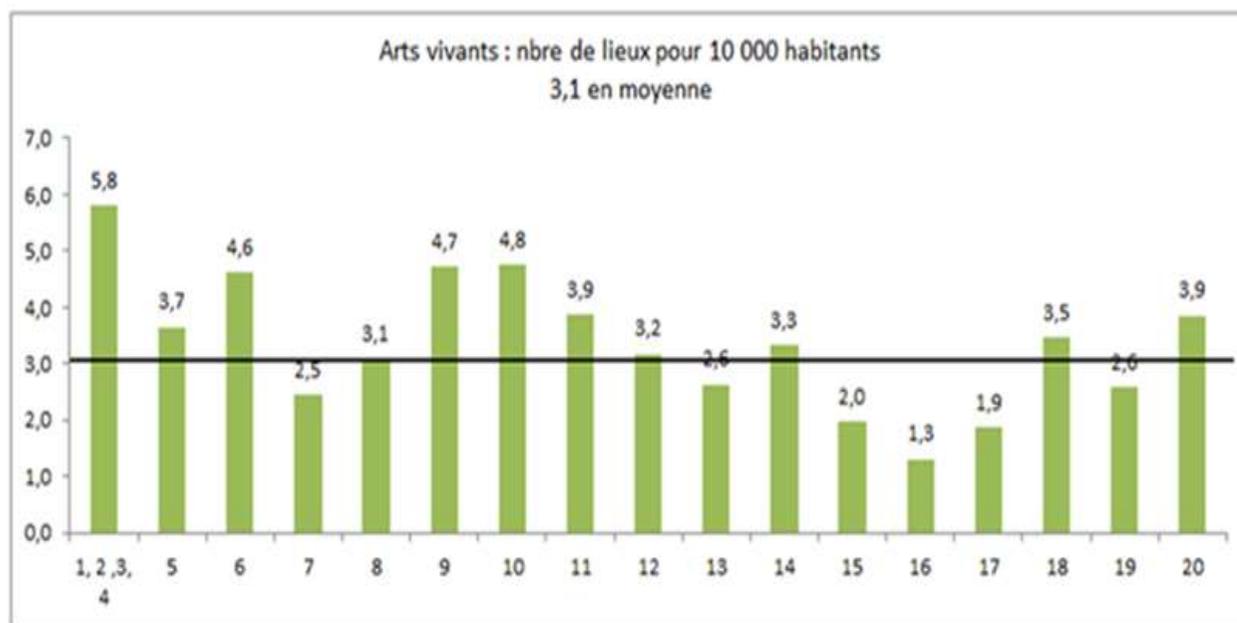
- une couverture assez large du territoire parisien ;
 - une concentration de lieux plus importante dans le Nord Est parisien en rapport avec la densité de la population ;
 - une plus grande dispersion dans le nord-ouest (17^{ème}) et le sud-ouest parisien (16^{ème} sud ; 15^{ème}) alors que la population y est dense ;
 - un certain nombre de structures majoritairement de la collectivité parisienne dans les quartiers prioritaires de la Ville. Il s'agit des centres d'animation ou espaces jeunes : QPV porte Montmartre ; porte de la Chapelle ; Michelet ; Danube Solidarité ; portes du 20^{ème} ; QPV Oudinet Chevaleret ; Didot Porte de Vanves ou proche comme QPV Kellerman Paul Bourget.
- ◆ La répartition des lieux d'enseignement par arrondissement

En nombre de lieux par arrondissement, la moyenne générale s'établit à 35 lieux.

75 % de ces lieux se situent dans dix arrondissements, soit dans les deux tiers Est de Paris dont les 20^{ème} (10,9 % des lieux), 18^{ème} (10 %), 11^{ème} (9 %). Les 13^{ème}, 19^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 12^{ème} et 10^{ème}, se situent entre 6,5 % et 7 % du nombre de lieux. Le 17^{ème} apparaît comme l'arrondissement le moins pourvu (4,6 %).

Rapportée au nombre d'habitants, la moyenne s'élève à un peu plus de trois lieux pour 10 000 habitants.

Graphique 1 : Nombre de lieux pour 10 000 habitants



Source : MPAA, données APUR

Les quatre arrondissements du centre présentent une forte concentration de lieux d'enseignement, 5,8 lieux pour 10 000 habitants ; le quartier des Halles, centre urbain, qui accueille le plus grand nœud du réseau de transport en commun d'Ile-de-France est aussi un territoire commun de rencontre ; ainsi, la présence de structures dédiées à la pratique amateur ne répond pas seulement à une demande du quartier.

D'autres d'arrondissements présentent un rapport entre nombre d'habitants et nombre de lieux supérieur à 3,6 lieux par habitant (par ordre décroissant) : 10^{ème} ; 9^{ème} ; 6^{ème} ; 11^{ème} et 20^{ème} ; 5^{ème} arrondissement.

A l'inverse, six arrondissements, quatre à l'ouest et les 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements se situent en dessous de la moyenne : ce constat doit néanmoins être relativisé par l'importance et le rayonnement de certains lieux. Le 19^{ème} arrondissement dispose de structures très présentes telles que le 104 ou la Philharmonie. Le 16^{ème} est l'arrondissement qui compte le moins de structures par habitant.

◆ Les différents acteurs et lieux d'enseignement

Les acteurs d'enseignement ont des profils très divers : centres d'animation, conservatoires, établissements culturels de la Ville, écoles de musique, de danse ou de théâtre privés, centres d'enseignement spécialisés, compagnies, associations socio-culturelles, centres de remise en forme ou salles de sport privées, théâtres.

	Nombre d'acteurs
Ville de Paris	74
Association hébergée par la VP	143
Association subventionnée par la VP	34
Association à la fois hébergée et subventionnée par la VP	13
Hors Ville de Paris	570
Total nombre d'acteurs	834

834 acteurs d'enseignement exercent leur activité dans un ou plusieurs lieux.

32 % dépendent directement de la Ville de Paris ou reçoivent d'elle un soutien par le biais d'une mise à disposition de locaux ou d'une subvention.

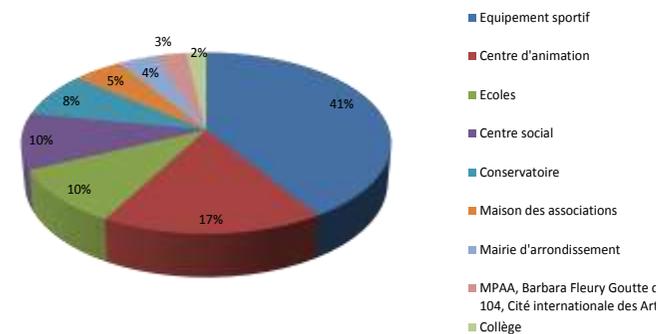
Le paysage des acteurs fait ainsi ressortir la Ville de Paris comme un acteur significatif :

- par le nombre de structures (74) dont elle a la charge en gestion directe ou déléguée,
- par le soutien qu'elle apporte à d'autres acteurs : 177 associations hébergées ou associations subventionnées par la Ville de Paris, étant entendu qu'il ne s'agit ici que des structures identifiées à partir du fichier MPAA d'une part et des associations subventionnées par la sous-direction des pratiques amateurs, d'autre part.

L'analyse des lieux d'enseignement fait apparaître que **85 %** des acteurs n'exerce que dans un seul lieu. **78 %** des lieux (soit 564 d'entre eux) n'accueillent qu'un seul acteur. Au total, 192 lieux, soit **23,5 %** d'entre eux, relèvent du périmètre municipal.

1) Lieux d'enseignement Ville de Paris dont	74
Centres d'animation (*)	53
Espaces jeunes	2
Conservatoires	17
Conservatoire à Rayonnement Régional	1
C. musical Barbara Fleury Goutte d'Or	1
2) Lieux mis à disposition par la Ville dont :	118
Lieux d'enseignement de la Ville	21
Autres lieux (écoles, gymnases ...)	97
3) Structures privées	553
Total des lieux^(**)	724

Graphique 2 : Type de lieux relevant du périmètre municipal



Source : MPAA, fichiers VP des équipements de proximité

* 50 centres d'animations et trois annexes

** Total des lieux (1+2+3)-21 (lieux de la Ville déjà comptés dans le 1)

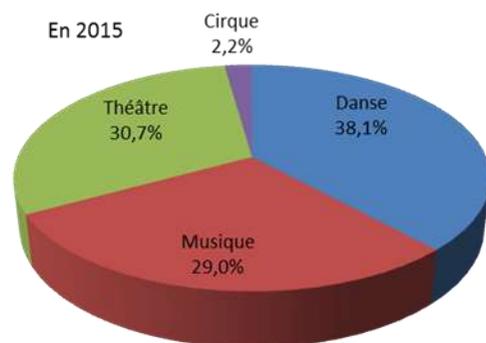
Les 192 lieux d'enseignement municipaux se répartissent comme suit :

- 74 lieux sont des équipements municipaux (centres d'animation, espaces jeunes, conservatoires, conservatoire régional de région, centre musical Barbara Fleury Goutte d'or). 72 % des lieux d'enseignement municipaux correspondent aux sites des centres d'animation,
- 118 lieux sont mis à disposition par la Ville pour d'autres acteurs. Les équipements sportifs occupent une place prépondérante, en particulier, les salles de danse dans les gymnases. D'autres équipements apportent une contribution non négligeable, comme les écoles du premier degré, ainsi que différents équipements de proximité dont les salles de mairies d'arrondissement, ou des espaces tels que l'espace des blancs Manteaux. Sur ces 118 lieux, 21 sont des établissements d'enseignement de la Ville ouverts à d'autres acteurs (11 centres d'animation, 9 conservatoires et le centre Barbara Fleury Goutte d'Or).

1.1.1.2. Les lieux d'enseignement par domaine

Les domaines artistiques sont décomptés autant de fois que présents dans une structure d'enseignement. Ces structures peuvent être spécialisées dans un domaine ou proposer une offre multi-domaines (danse/musique, danse/théâtre..), ce qui est en général, le cas des structures de la Ville.

Graphique 3 : Les arts vivants par domaine

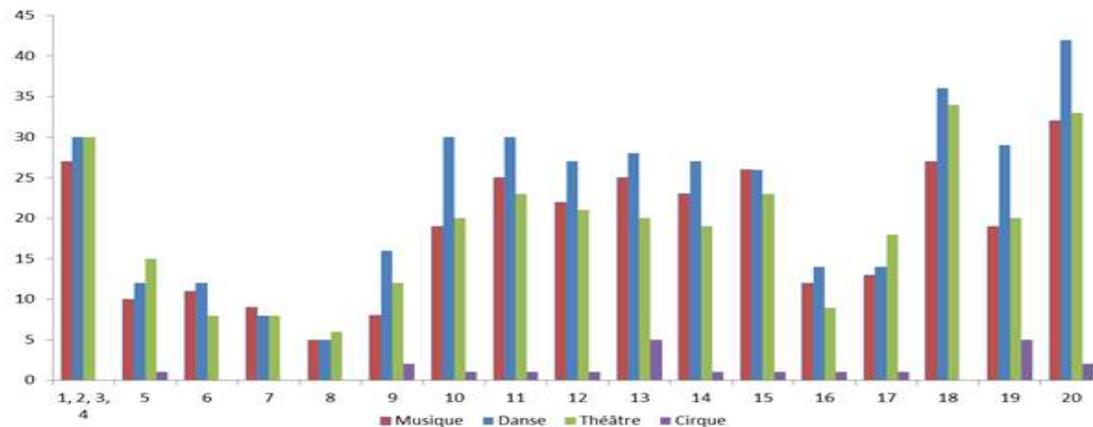


Les disciplines les plus enseignées sont la danse (429 structures), le théâtre (346 structures). La musique est enseignée dans 326 structures. Le cirque reste un domaine peu enseigné : 25 structures ont été recensées.

Source : MPAA

La répartition des lieux d'enseignement par domaine et par arrondissement fait apparaître une variété des profils même si quelques traits communs se dégagent :

Graphique 4 : Arts vivants par arrondissement et par domaine



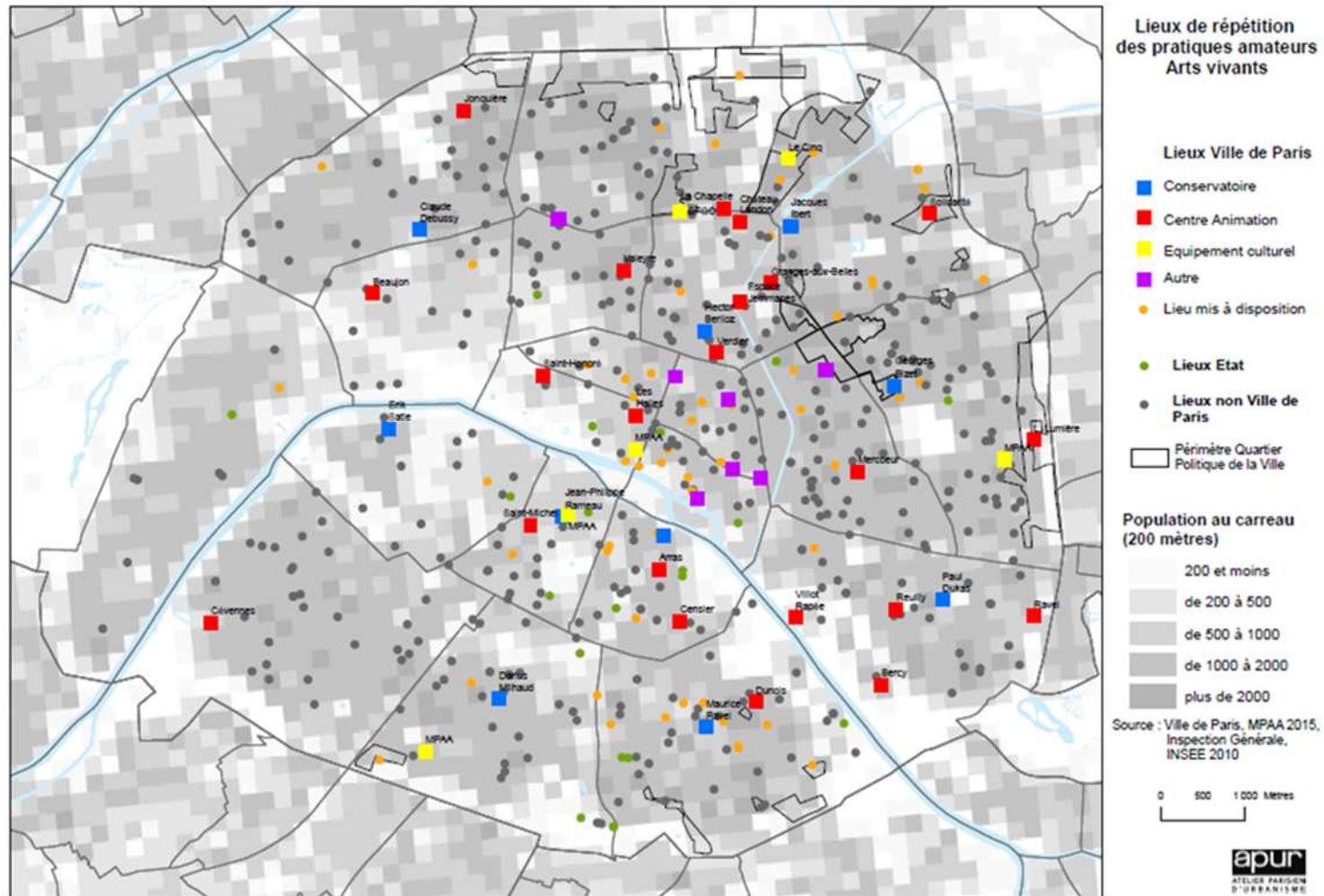
La danse domine dans l'essentiel des arrondissements particulièrement dans les 20^{ème} (38 % des activités) et le 10^{ème} (près de 43 %). Dans le 18^{ème}, danse et théâtre occupent une place prépondérante (à hauteur de 37 et 35 %). La musique occupe une importante dans le 15^{ème}, à parité avec la danse (34,2 % des lieux).

Les arts du cirque, peu ou très peu représentés dans les arrondissements, sont plus présents dans les 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Source : MPAA

1.1.2. Les lieux de pratique et de répétition

1.1.2.1. La répartition des lieux sur le territoire parisien



553 lieux de répétition ouverts aux « pratiques amateurs » ont été répertoriés selon la méthode précédemment explicitée (§ 1.1).

La carte représentant ces lieux comporte des différences notables, comparée à celle de l'enseignement :

- une moindre couverture du territoire avec une concentration dans les arrondissements de l'est parisien,
- une couverture plus dispersée dans le sud,
- un quart sud-ouest dominé par une offre privée (16^{ème} sud, 15^{ème}, 14^{ème}),
- contrairement à l'enseignement, les quartiers prioritaires de la Ville sont très peu dotés : seuls les quartiers politique de la Ville « Danube -Solidarité -Marseillaise » dans le 19^{ème} (centre d'animation Solidarité), « les portes du 20^{ème} » (Centre d'animation Louis Lumière), « Grand Belleville » 20^{ème} (conservatoire Georges Bizet) et Stalingrad - Riquet (le Cinq du 104) ont une structure dans leur périmètre.

◆ La répartition des lieux de répétition par arrondissement

En valeur absolue, ce sont les arrondissements du centre (1, 2, 3, 4) qui ont le plus de structures : 11,4 % des lieux de répétition se situent dans ces arrondissements suivis du 20^{ème} arrondissement (10,5 %). Les arrondissements du 13^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 10^{ème} et 18^{ème} ont un nombre de lieux compris entre 48 et 36 lieux. Le 7^{ème} et le 16^{ème} sont les arrondissements les moins pourvus.

Graphique 5 : Nombre de lieux d'enseignement rapporté à la population



Le nombre de lieux pour 10 000 habitants, est nettement en dessous de la moyenne pour les arrondissements des 15^{ème}, 17^{ème}, 16^{ème} (avec respectivement 1,3 ; 1,5 puis 0,5 lieu pour 10 000 habitants) ; puis, les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements (1,8 et 1,6). Ces deux arrondissements bénéficient néanmoins de deux centres de pratiques artistiques : Barbara Fleury Goutte d'Or et le 104.

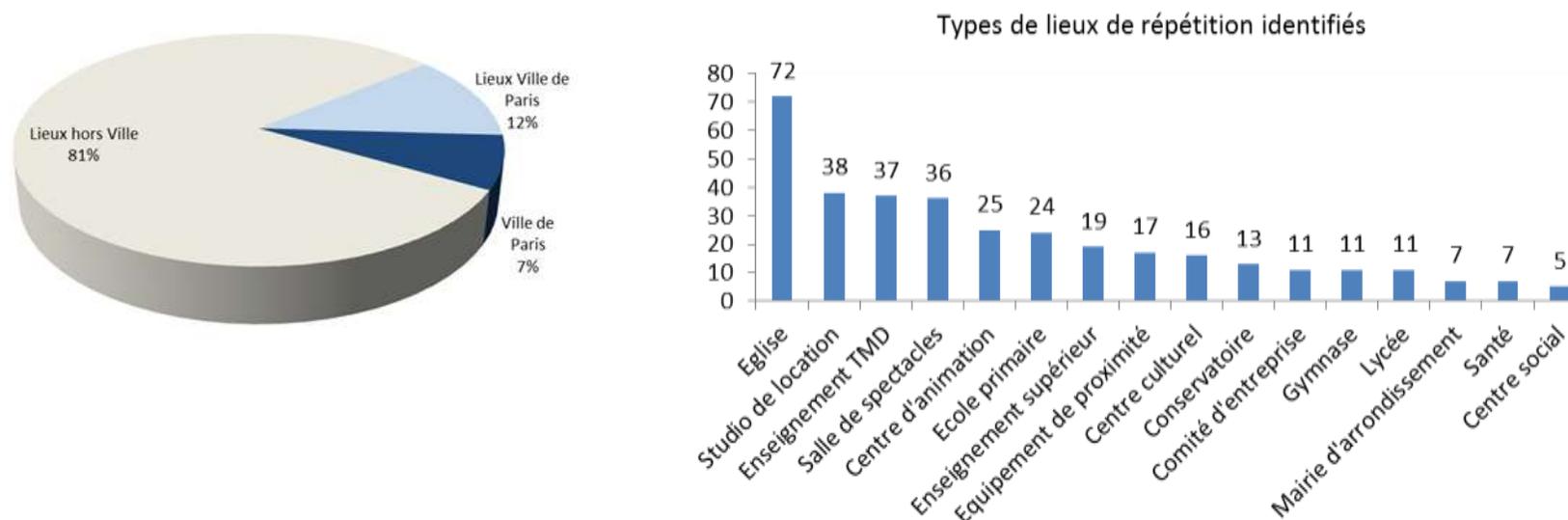
Les arrondissements les mieux pourvus se situent plutôt dans le centre. Les arrondissements du 9^{ème} et du 10^{ème} sont également bien supérieurs à la moyenne (3,9 et 3,8). Le 20^{ème} est légèrement au-dessus de la moyenne.

Source : MPAA, données APUR

Ces données doivent être pondérées par l'importance des différents sites : par exemple, dans le 14^{ème}, deux lieux de répétition dédiés à la musique (la Cité internationale universitaire et la Sirène) ou encore dans les 18^{ème} et 19^{ème} (équipements précités).

◆ Les différents lieux de répétition

Graphique 6 : Les lieux de répétition



Source : MPAA

A partir des données extraites des fichiers de la MPAA, 63 % des lieux ont pu être caractérisés. Au sein de cet ensemble, les églises constituent les lieux les plus cités pour la répétition de pratiques amateurs (20,6 %) ; les lieux d'enseignement sont également bien représentés (11,5 %), puis les studios de location (10,9 %), ainsi que les salles de spectacles (10,3 %).

Les établissements culturels de l'État (21 soit 3,8 %) participent à cette offre sur le territoire parisien. Ces établissements proposent en effet, en marge de leur programmation, des activités de pratique encadrée pour amateurs. Les auditeurs se sont rapprochés des services du Ministère de la culture (Direction générale à la création artistique, DGCA) qui exercent la tutelle sur ces établissements.

Ces services soulignent particulièrement l'action menée par six établissements, dans le domaine du théâtre, de la danse et de la musique : le théâtre de l'Odéon (proposant notamment la création de pièces avec un metteur en scène professionnel) ; le théâtre de la Colline

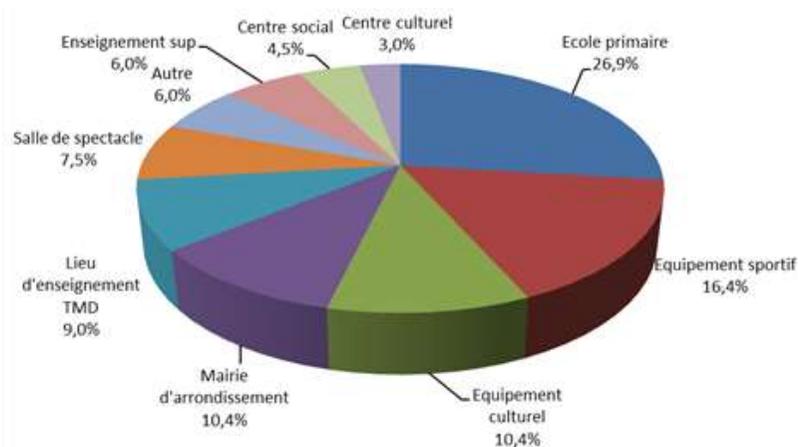
(ateliers d'écriture, « fabrique » de théâtre) ; le Théâtre de Chaillot (atelier d'écriture ; danse), la Villette (danse ; marionnettes ; cirque ; street art) ; le Centre Pompidou (danse) ; la Cité de la Musique, la Philharmonie (éveil musical, découverte du monde symphonique et expérience de l'orchestre). **Les actions de l'État s'inscrivent dans une démarche globale en faveur des pratiques amateurs** : plan de développement de l'éducation artistique et culturelle, conservatoires, convention Culture et éducation populaire, conventions avec les représentants du monde associatifs notamment des associations de solidarité ou de lutte contre la pauvreté (publics éloignés de l'offre culturelle par leur isolement ou leur handicap).

Près de 20 % des lieux relèvent du périmètre municipal :

- 42 équipements municipaux: 23 centres d'animation et 13 conservatoires sont cités en tant que lieux de répétition, de même que 6 équipements culturels (4 sites MPAA ; le cinq du 104 et Barbara Fleury Goutte d'Or). En réponse au rapport provisoire, la DJS indique qu'en théorie 42 centres d'animation disposent de salles pouvant être considérées comme lieux de répétition, la DAC affirme que les 17 conservatoires doivent en principe être ouverts à la répétition amateur (hors élèves CMA). La DAC précise en outre que les pratiques sont variables d'un arrondissement à l'autre et que les modalités effectives de mise à disposition des locaux sont en cours de finalisation.

- 68 lieux Ville de Paris mis à disposition pour des pratiques amateurs : les équipements tels que les gymnases, écoles, lycées déjà cités pour l'accueil d'activités d'enseignement sont également utilisés comme lieux de répétition.

Graphique 7 : Les lieux VP utilisés pour la pratique amateur



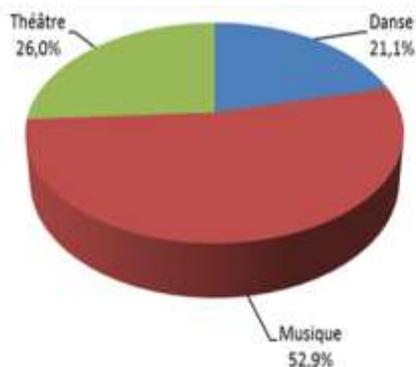
Source : MPAA, fichiers VP des équipements de proximité

68 lieux non dédiés à la pratique amateur et dépendant de la Ville sont mis à la disposition des amateurs comme, la Maison des Initiatives Etudiantes, l'espace jeune Paul Meurice dans le 20^{ème}, des écoles primaires (18), des équipements sportifs essentiellement des gymnases (11), des salles de spectacles principalement des théâtres (théâtres de la Ville, du Châtelet, de Verre, Paris Villette) ; des centres sociaux comme le centre Cerise, des centres et équipements culturels (Blancs Manteaux, Carreaux de Temple, Cité Internationale des Arts..).

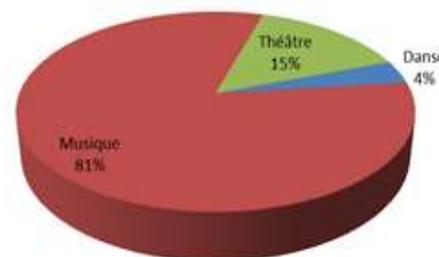
1.1.2.2. Les lieux de répétition par domaine

L'analyse des lieux de répétition par domaine peut être éclairée par celle des compagnies et ensembles à partir des données transmises par la MPAA :

Lieux de répétition



Compagnies et ensembles



	Danse	Musique	Théâtre
Enseignement (pour mémoire)	429	326	346
Répétition	153	383	188
% répétition/enseignement	35,7%	117,5%	54,3%
Compagnies ou ensemble	25	543	99

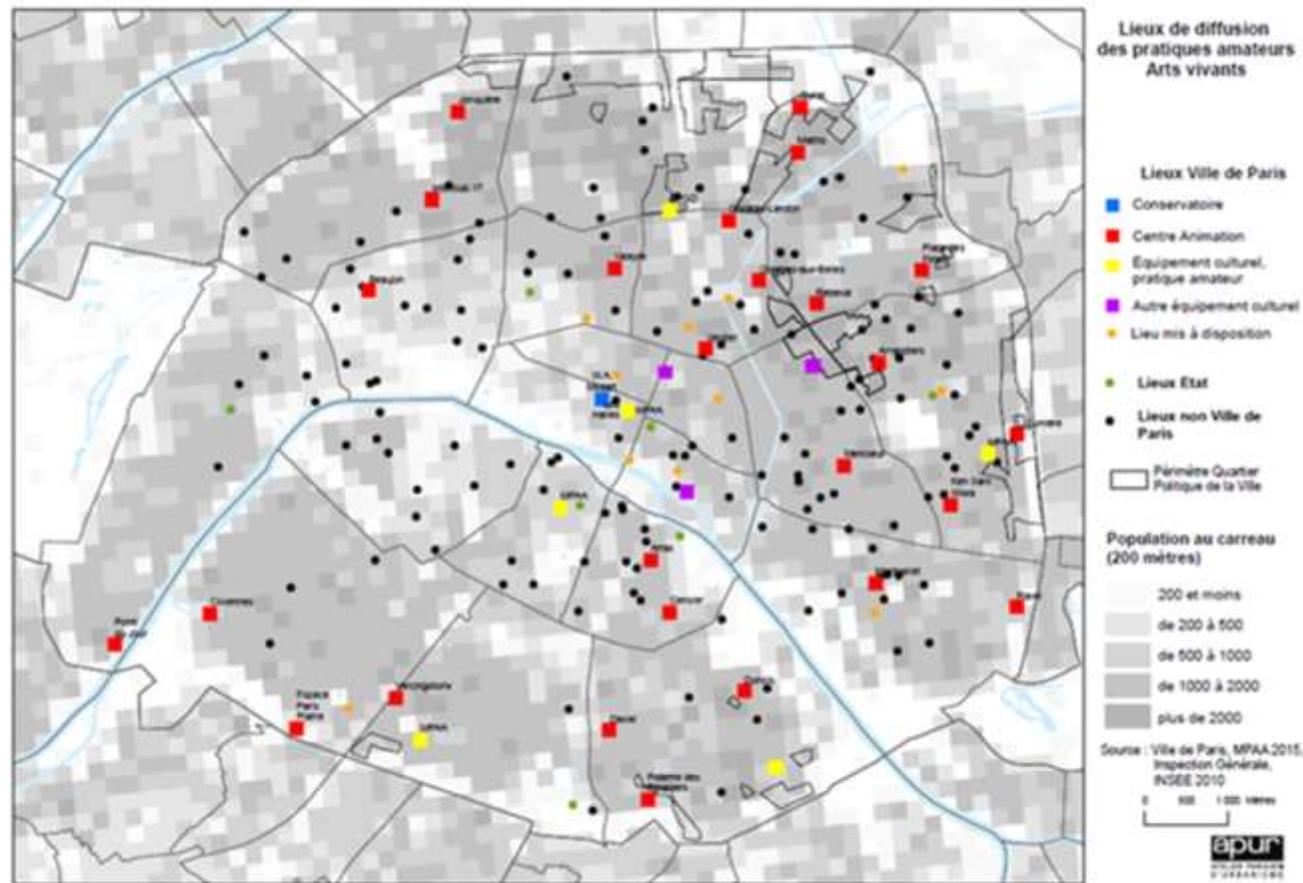
Source : IG, à partir des données MPAA

La **musique** bénéficie du plus grand nombre de lieux pour les répétitions (près de 53 %). Elle se caractérise par l'importance quantitative du nombre d'ensembles vocaux et instrumentaux, représentant 81,4 % du total des compagnies et ensembles. **Néanmoins, il y a plus d'ensembles que de lieux dans le domaine de la musique. Les églises ne sont pas toujours des lieux disponibles ou adaptés à la diversité des styles ou pratiques musicales.**

La **danse**, bien que très représentée dans l'enseignement (429), offre moins de lieux de répétition (153). Ces données sont à rapprocher du nombre de compagnies de danse qui sont peu nombreuses (3,7 % du total des compagnies et ensembles).

Les compagnies de **théâtre** (au total 99) qui représentent 14,8 % des compagnies et ensembles disposent de 188 lieux de répétition.

1.1.3. Les lieux de diffusion



La carte de la diffusion fait apparaître un nombre de lieux (212) nettement moins important que pour l'enseignement (724) et la répétition (553). L'Est et le Centre de Paris sont mieux couverts que les arrondissements de l'ouest et du sud. La MPA dans le 14^{ème} a manifestement répondu à un besoin, le nombre de structures proposant des lieux de diffusion étant très faible. Les secteurs politiques de la Ville ont peu de lieux de diffusion : seuls trois centres d'animation (Mathis ; Curial et Louis Lumière) se situent dans les quartiers politiques de la Ville, respectivement « Stalingrad -Riquet » dans le 19^{ème} ; « Michelet -Alphonse Karr-Rue de Nantes » et dans le 20^{ème} « les portes du 20^{ème} ».

Les lieux de diffusion répertoriés sont exclusivement issus du fichier « diffusion » de la MPAA. 212 lieux ont été signalés dans ce fichier comme étant des lieux de diffusion pour les amateurs :



	Nombre de lieux de diffusion
Ville de Paris	35
Lieux appartenant à la Ville de Paris	18
ETAT	7
Hors Ville de Paris	150
TOTAL	212

Les lieux de diffusion relevant du périmètre municipal représentent 25 % de l'offre globale.

Les structures de la Ville de Paris répertoriées sont : les centres d'animation (29), la MPAA (4)⁵, un conservatoire⁶ et le centre musical Barbara Fleury Goutte d'Or. On note la très faible ouverture des conservatoires, un seul d'entre eux étant identifié comme « ouvert » à la diffusion des pratiques amateurs, en dehors de celles de ses élèves. Dans sa réponse au rapport provisoire, la DAC indique que les conservatoires, inégalement dotés, sont en principe des lieux ouverts à la diffusion (hors élèves). Les modalités pratiques de mise à disposition de ces locaux sont en cours de finalisation.

18 lieux appartenant à la Ville de Paris mais non dédiés à la pratique artistique amateur ont par ailleurs été identifiés dont trois équipements culturels dépendant de la Ville : la Gaité Lyrique, la Maison des Métallos, la Cité Internationale des Arts.

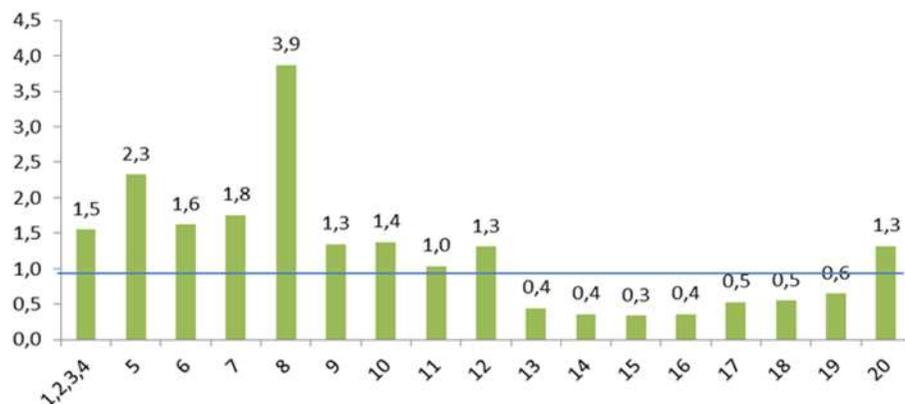
⁵ Y compris la MPAA Canopée les Halles.

⁶ Conservatoire Mozart dans le 1^{er} arrondissement.

◆ Les lieux de diffusion par arrondissement

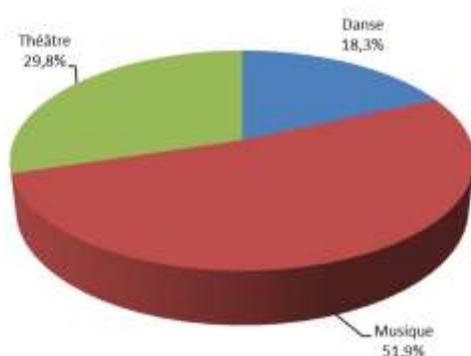
Le nombre moyen de lieux de diffusion par arrondissement s'élève à 10 lieux (20^{ème} : 12,8 %, 12^{ème} : 9,7 %, les arrondissements du centre et le 11^{ème} : 7,9 %, le 8^{ème} : 7,4 %). Les arrondissements les moins bien pourvus sont le 14^{ème} (5 lieux) ; le 16^{ème} (6 lieux) et le 6^{ème} (7 lieux).

Graphique 8 : Lieux de diffusion par arrondissement (pour 10 000 habitants)



Rapportés à la population des arrondissements, le nombre moyen de lieux par habitant s'élève à près d'un lieu pour 10 000 habitants. Le 8^{ème} arrondissement paraît particulièrement bien doté en lieux de diffusion par rapport à sa population : neuf lieux sont des lieux de culte (par exemple, l'église réformée du Saint-Esprit, l'église Saint-Philippe-du-Roule, Saint Michael's church...). Le centre d'animation Beaujon est également cité ainsi que le centre Georges Pompidou ou la salle Gaveau. Les arrondissements du 13^{ème} au 19^{ème} sont en dessous de la moyenne parisienne en nombre de lieux par habitant.

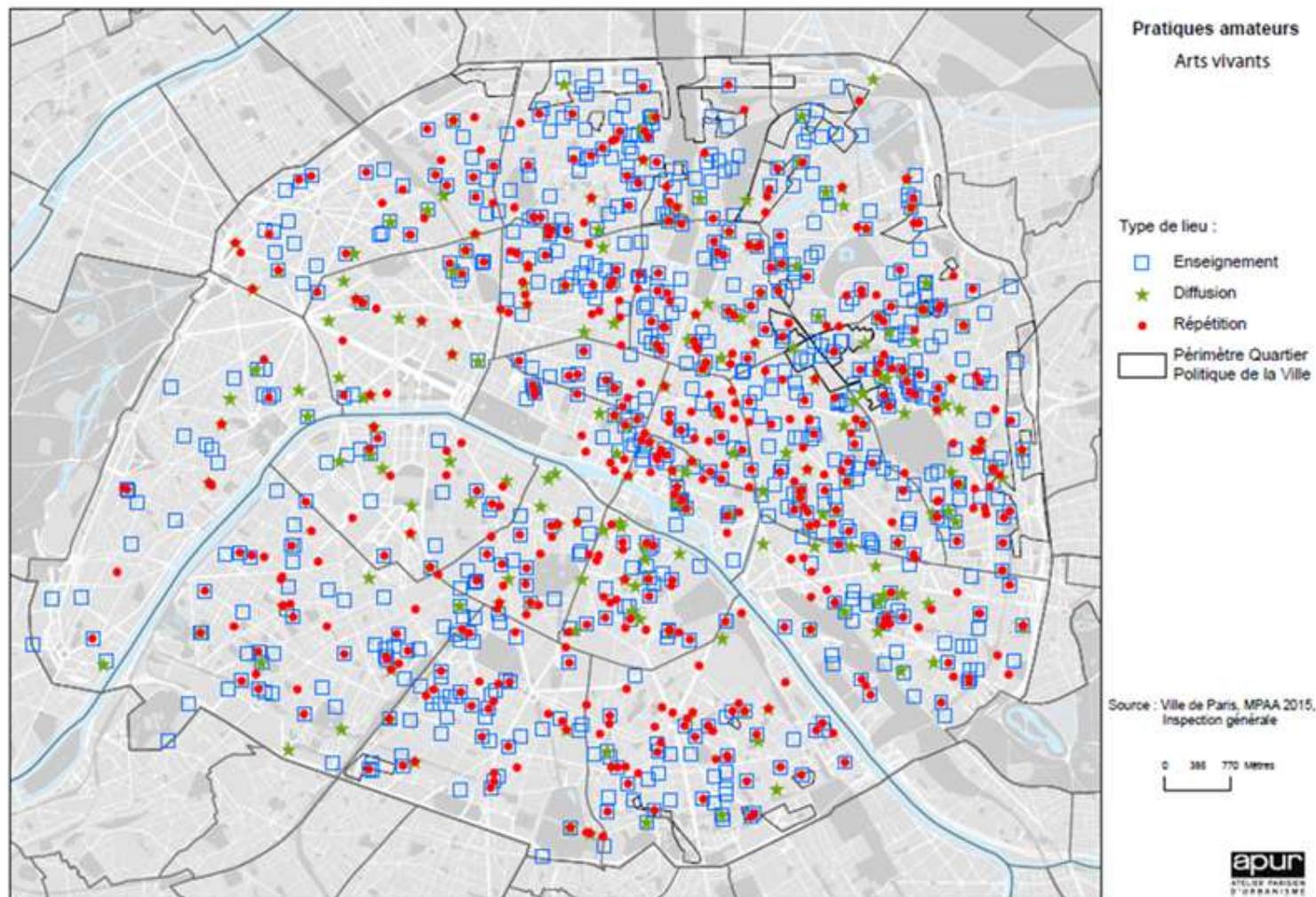
◆ La répartition des lieux de diffusion par domaine artistique



A l'instar des lieux de répétition, les lieux de diffusion dédiés à la musique sont dominants (plus de la moitié dans les deux cas). La danse déjà minoritaire dans l'offre de répétition l'est également en diffusion. L'offre de diffusion « théâtre », comme celle de la répétition (26 %), reste dans une situation médiane (près de 30 %).

Les églises sont en nombre, le plus utilisées pour les représentations amateurs (57 églises soit 28 % des lieux de diffusion). Les salles de spectacles mettent également à disposition leurs locaux. Les centres d'animation figurent en bonne place pour la diffusion comme pour la répétition. Cette typologie fait apparaître une catégorie spécifique à la diffusion qui est celle des cafés. Un certain nombre de mairies d'arrondissement déjà présentes pour l'offre de lieux de répétition prêtent leurs locaux pour des représentations de spectacles amateurs. De même, certaines maisons des associations, à titre résiduel, mettent à disposition leurs locaux.

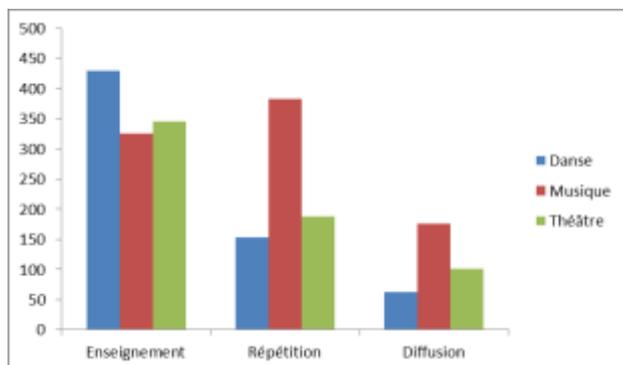
1.1.4. Synthèse des différents type d'offre : enseignement, répétition, diffusion



La carte représentant la totalité des lieux tous types d'offre confondus (enseignement, répétition et diffusion) fait apparaître un nombre conséquent de sites sur le territoire parisien.

Le nombre de lieux de pratique par domaine artistique fait apparaître une dominante musicale :

Graphique 9 : Nombre de lieux de pratique par domaine artistique



Tous types de pratiques confondus (enseignement, répétition, diffusion), la musique domine très nettement (40,9 %), essentiellement grâce à la répétition 52,9 % et la diffusion (51,9 %), l'enseignement représentant 29 %.

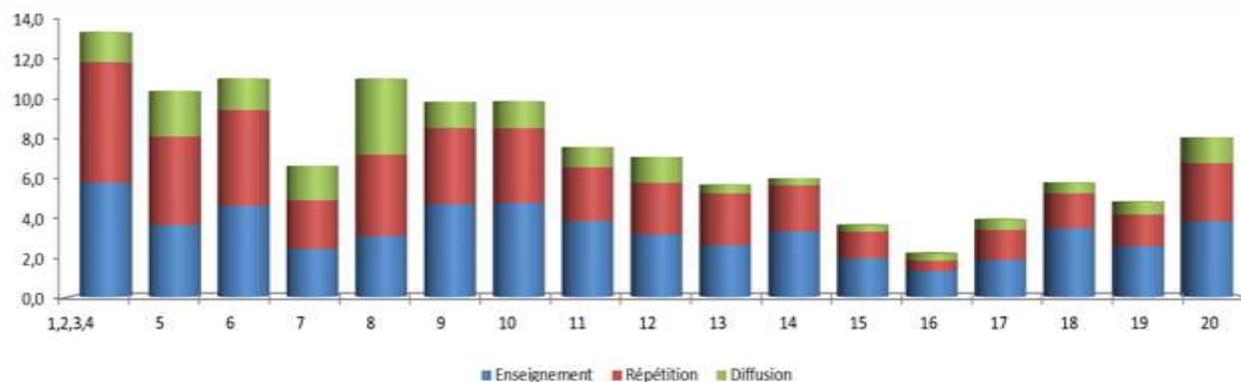
la danse représente 29,8 % au total, pour tous les types de pratique : L'enseignement est prépondérant (39 %) alors que la répétition et la diffusion sont nettement moins représentées, respectivement 21,1 % et 18,3 %.

Le théâtre bénéficie au total d'un nombre de lieux équivalent à ceux de la danse mais la répartition selon les types de lieux de pratique est différente : l'enseignement représente 31,4 % du total, la répétition et la diffusion respectivement 26 % et 29,8 %.

La distribution des lieux de pratique dans les arrondissements, plus dense dans l'Est parisien, est à rapprocher de données de population :

Le 20^{ème} arrondissement possède le plus grand nombre de lieux (11 % du total et plus de deux fois supérieur à la moyenne des arrondissements, suivi des arrondissements du centre (9,6 %) du 11^{ème} et du 18^{ème}. Les arrondissements les moins pourvus sont le 16^{ème} (2,5 % des lieux et deux fois moins que la moyenne des arrondissements), le 7^{ème}, le 8^{ème} et le 6^{ème}.

Graphique 10 : Les lieux de pratiques amateurs dans les arrondissements (valeur pondérée, 1 lieu pour 10 000 habitants)



Source : MPAA, données APUR

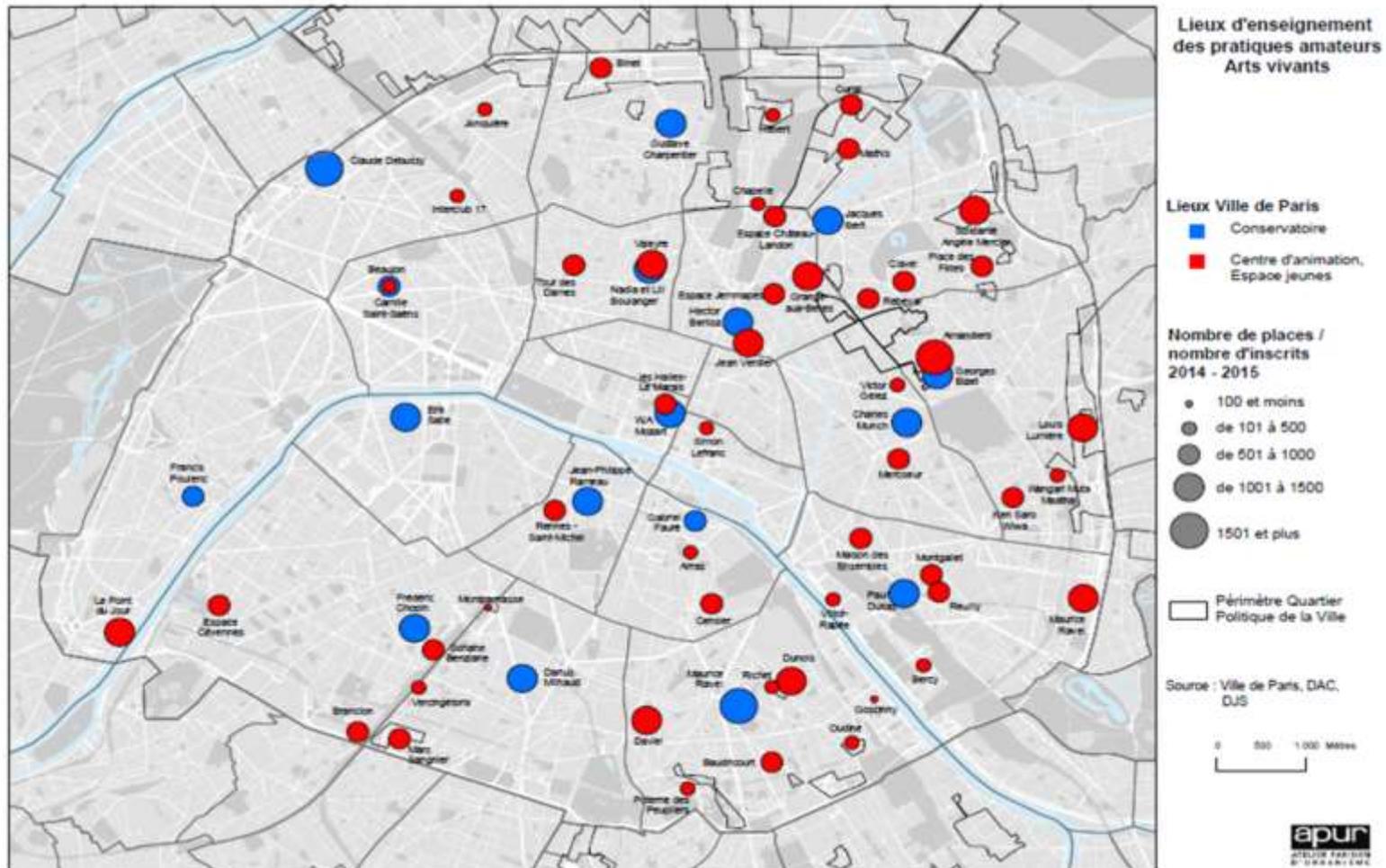
Le nombre de lieux du 20^{ème} reste au-dessus de la moyenne (127 %). Le nombre de lieux pour les arrondissements du centre est deux fois supérieur à la moyenne, le 6^{ème}, le 8^{ème}, le 5^{ème}, le 10^{ème}, et le 9^{ème} dépassent une fois et demie la moyenne.

Les moins pourvus sont dans l'ordre, le 16^{ème}, le 15^{ème}, le 17^{ème}, le 19^{ème}, le 13^{ème}, le 18^{ème} et le 14^{ème}, tous inférieurs à la moyenne du nombre de lieux par habitant.

1.2. Les arts vivants : l'offre de la Collectivité parisienne

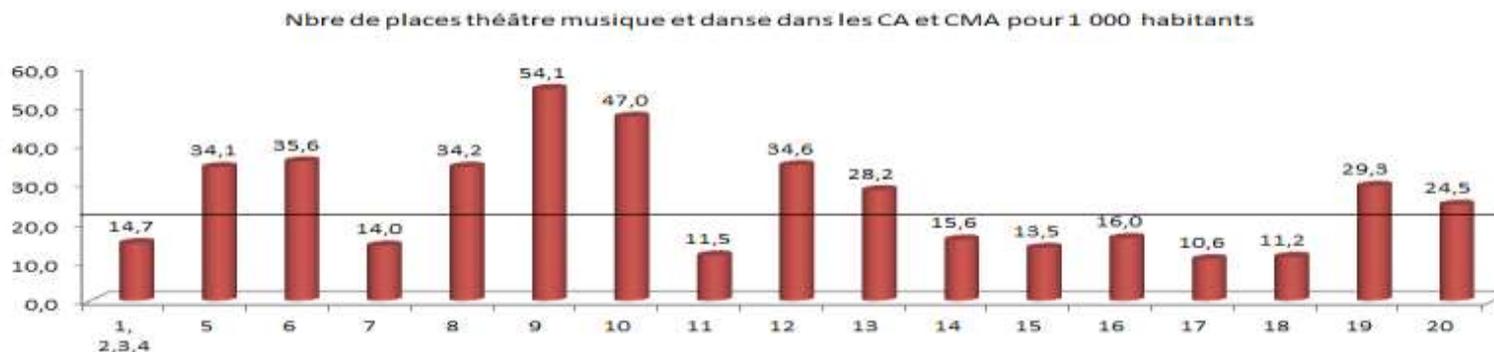
1.2.1. Une offre d'enseignement conséquente

1.2.1.1. Le déploiement de l'offre sur le territoire parisien



L'offre est répartie sur l'ensemble du territoire parisien avec une concentration plus importante dans l'est parisien. Les lieux d'enseignement implantés dans les quartiers politique de la Ville correspondent aux sites d'implantation des centres d'animation. La répartition géographique des conservatoires est plus homogène que celle des centres d'animation dont l'offre se concentre dans les 19^{ème}, 20^{ème}, 13^{ème} 12^{ème} et 10^{ème} arrondissements.

Graphique 11 : Places totales offertes par arrondissement (en relative)



Source : DAC/DJS

Le nombre moyen de places dans le domaine des arts vivants est de 22 places pour 1000 habitants. Les 17^{ème}, 18^{ème} et 11^{ème} arrondissements offrent deux fois moins de places à leurs habitants que la moyenne. Se situent en dessous de cette moyenne, en ordre croissant : le 15^{ème}, 7^{ème}, les arrondissements du centre, le 14^{ème} et le 16^{ème}.

A contrario, l'offre des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements est plus de deux fois supérieure à la moyenne et environ cinq fois supérieure à celle du 18^{ème}.

1.2.1.2. Les caractéristiques globales de l'offre d'enseignement⁷

La Ville de Paris offre plus de 52 000 places d'enseignement artistique aux praticiens amateurs en arts vivants.

Tableau 1 : Total des places et heures proposées par les centres d'animation et les conservatoires⁸

Centres d'animation et conservatoires	Places totales	Heures totales	Ratio heures/places
CA	32 076	149 059	4,6
CMA	20 038	485 590	24,2
TOTAL	52 114	634 649	12,2

Source : DJS, DAC données 2014/2015

En nombre de places offertes, les centres d'animation représentent 61,5 % de l'offre. En revanche, en nombre d'heures proposées, l'offre des conservatoires est bien supérieure (76,5 %). L'importance du nombre d'heures qu'ils proposent est révélatrice de leur mode de fonctionnement. A une place correspond plusieurs cours dont un cours d'instrument individuel pour la musique. Pour les conservatoires, la moyenne d'heures par place est plus de cinq fois supérieure à celle des centres d'animation.

◆ L'offre des centres d'animation et conservatoires par domaine artistique⁹

L'offre d'enseignement en nombre de places est dominée par la musique (46 %) et par la danse (40 %).

Les centres d'animation proposent des places principalement en danse (33 %) alors que les conservatoires n'en offrent que 7 % ; les conservatoires sont en revanche spécialisés en musique (¾ de leur activité) représentent 28 % du total alors que les centres d'animation n'en proposent que 18 %. Le théâtre n'est que peu proposé dans les différents types de structures.

⁷ Ces données globales ont été extraites :

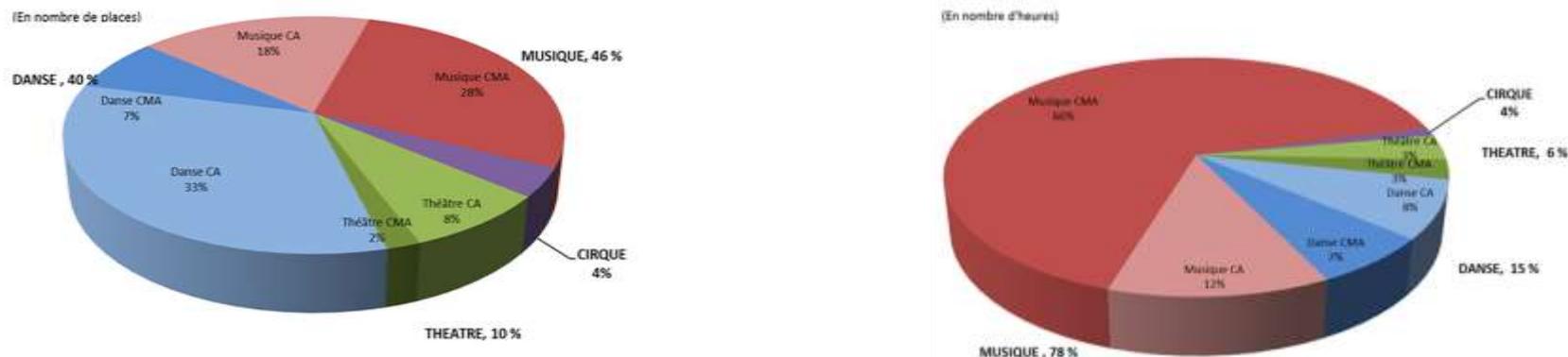
- pour les centres d'animation, des tableaux de synthèse élaborés par l'IG et documentés par la DJS ;
- pour les conservatoires, des données totales de fréquentation communiquées par la DAC.

⁸ Le nombre de semaines proposées par les centres d'animation est variable selon les centres. Pour les conservatoires, 35 semaines de cours ont été prévus pour 2014/2015 idem en 2013/2014.

⁹ En nombre de places et en nombre d'heures.

En nombre d'heures dispensées, la musique est largement dominante : 78 % au total dont 66 % dans les conservatoires. L'importance des cours individuels explique ces chiffres. La danse nécessite un nombre d'heures bien inférieur à la musique : elle représente 40 % en nombre de places et seulement 15 % des heures dispensées.

Graphique 12 : L'offre des conservatoires et centres d'animation par domaines



Source : Données DJS/DAC

◆ L'offre d'enseignement par tranche d'âge

L'offre des conservatoires s'adresse plus spécifiquement aux enfants jusqu'à 12 ans (61 % du nombre total de places). L'offre en direction des adolescents (13-17 ans) ne représente que 17 % du total et pour les plus de 18 ans, 22 %.

Les centres d'animation consacrent la moitié de leurs places à un public de moins de 18 ans, le temps qui leur est consacré leur est plus défavorable (37,6 % des heures). Les 13/17 ans ne bénéficient que 12,3 % des places proposées.

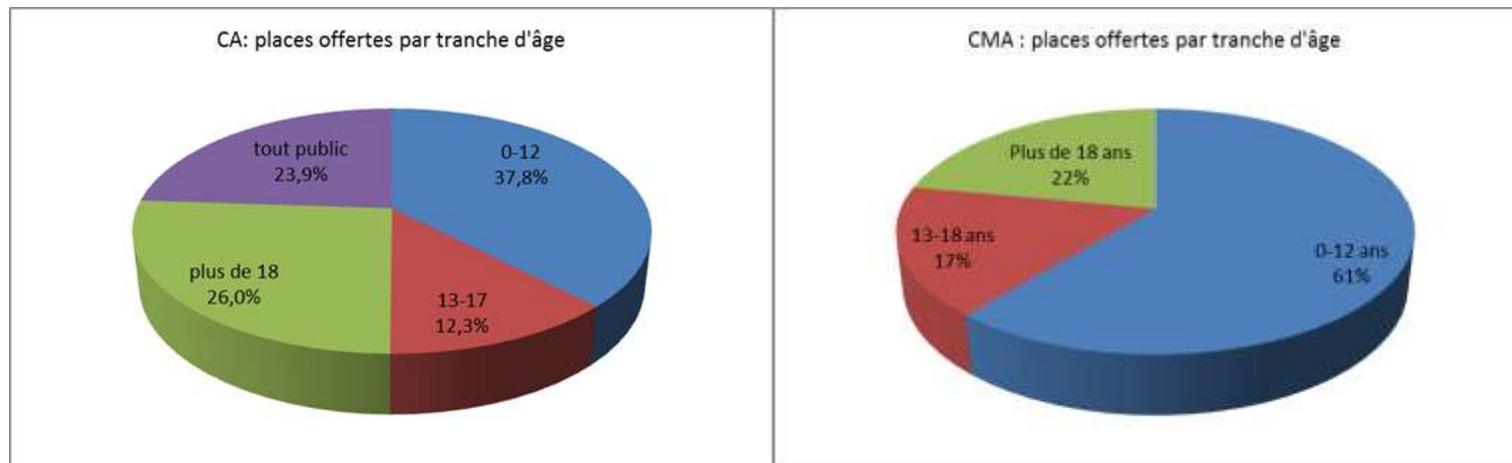
Pour toutes les tranches d'âge, le domaine principalement proposé est la danse (plus de 54 % pour les moins de 12 ans et les 13/17 ans ; plus de 64 % pour les plus de 18 ans). L'offre musique se situe aux environs de 20 % pour l'ensemble des tranches d'âge, par ordre décroissant les moins de 12 ans (22,9 %), les 13/17 ans (20,2 %), puis les plus de 18 ans (18,5 %).

L'offre théâtre est plus importante pour la tranche d'âge 13/17 (19,7 %). Suit la tranche d'âge des plus de 18 ans (14,3 %), puis l'offre « tout public » (12 %) et enfin, les enfants (10,2 % des places).

L'offre cirque s'adresse essentiellement à des enfants (12,1 %), plus à la marge aux adolescents (5,5 %), et de façon plus résiduelle, aux plus de 18 ans (2,6 % de places proposées).

Enfin, l'offre « tout public » se concentre essentiellement sur la musique (52,8 %), puis la danse (34,3 %).

Graphique 13 : Offre des centres d'animation et conservatoires par tranche d'âge



Source : DJS / DAC

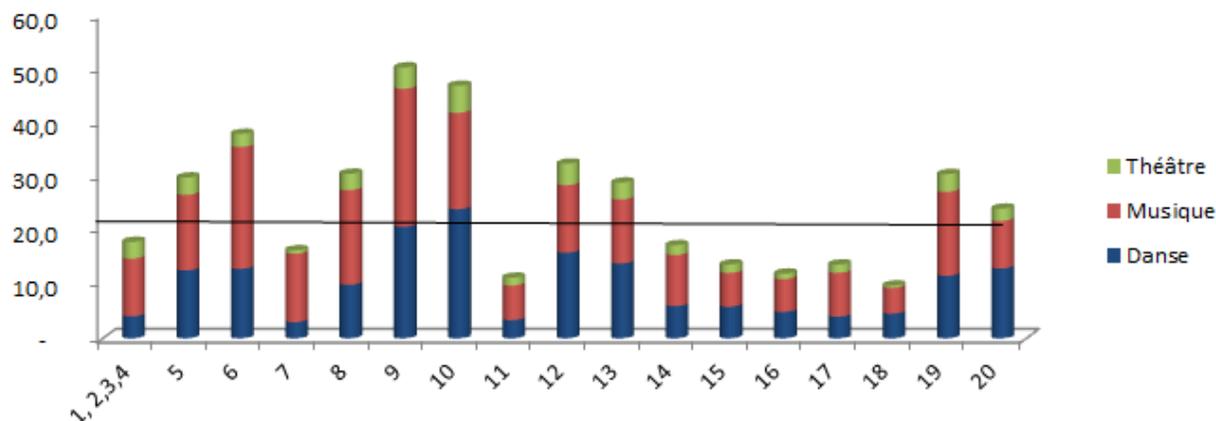
En général, les centres d'animation ont une offre structurée autour des catégories suivantes : enfants, adolescents, adultes et « tous publics ». Certains centres proposent des offres ciblées : ainsi, le centre d'animation Ken SARO Wiwa propose de la MAO pour les 12-25 ans.

La réforme des équipements jeunesse, qui a pour objectif de rendre plus lisible et plus attractive l'offre des centres d'animation pour les jeunes, doit être l'occasion de valoriser les activités proposées en direction de ces publics.

Recommandation 2 : Les centres d'animation et les conservatoires doivent améliorer leur offre et leur attractivité en direction des adolescents.

◆ L'offre par arrondissement et par domaine

Graphique 14 : Répartition de l'offre par domaine dans les arrondissements (1 pour 1 000 habitants)



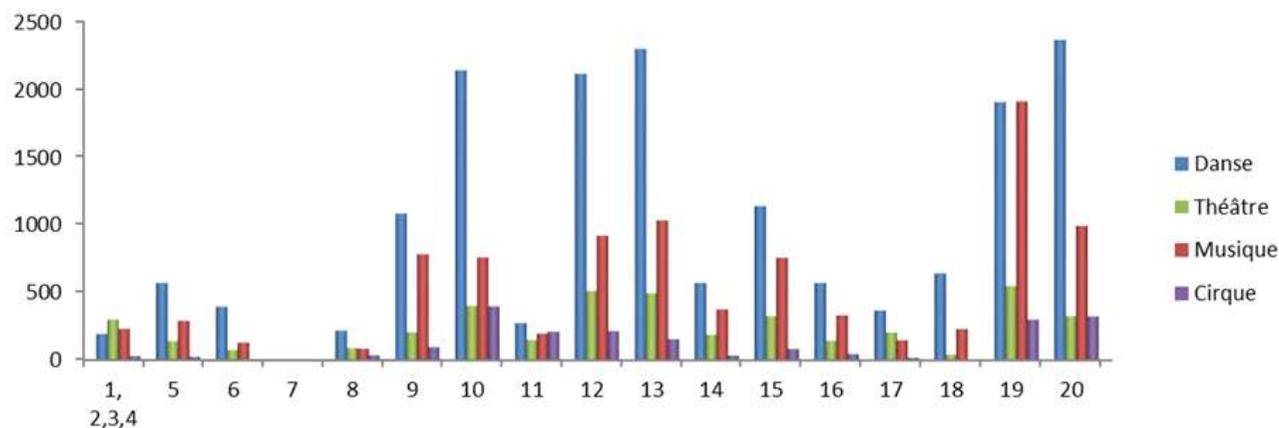
Source : Données DJS/DAC

On constate dans l'ensemble des arrondissements :

- une présence de l'offre dans les trois domaines artistiques,
- une dominante musique,
- la danse très représentée, notamment dans les 10^{ème} et 20^{ème} arrondissements où elle est majoritaire,
- le théâtre est le domaine artistique minoritaire dans tous les arrondissements.

◆ L'offre par type d'équipements, par domaine, par arrondissement

Graphique 15 : Offre par arrondissement, par domaine (centres d'animation)



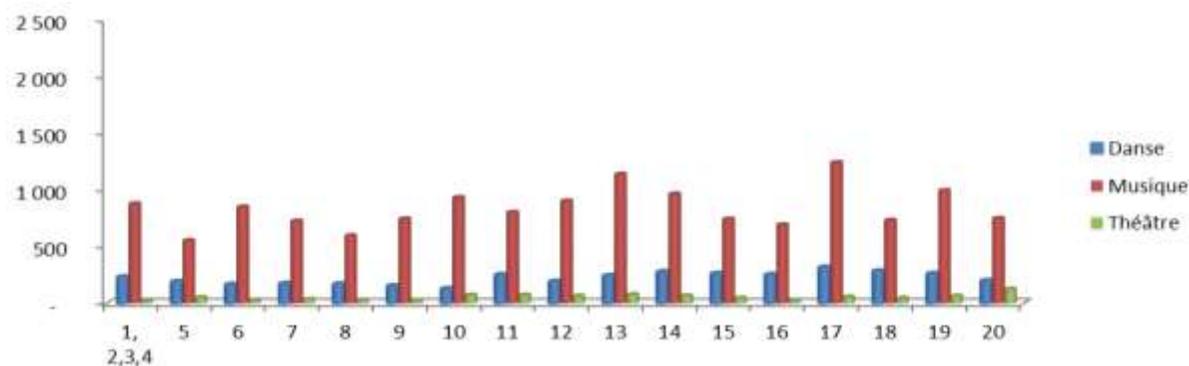
Source : Données DJS

La danse est majoritairement proposée par les centres d'animation dans tous les arrondissements. L'offre en nombre de places est faible dans les arrondissements du centre (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}) de Paris.

Le nombre de places proposées en musique est comparable à celui de la danse pour le 19^{ème} arrondissement.

La faible activité des centres d'animation dans certains arrondissements, comme par exemple dans le 18^{ème}, peut s'expliquer par la particularité de ces équipements (centres vétustes, restructurations en cours, centres avec une dominante « sport »).

Graphique 16 : Offre par arrondissement, par domaine (conservatoires)



La musique est une grande dominante pour les conservatoires, la danse et surtout le théâtre sont des domaines nettement moins représentés.

Source : Données DAC

1.2.1.3. La richesse des domaines et disciplines proposées

Pour cette partie consacrée à l'analyse des disciplines, les données globales ont été extraites pour les centres d'animation comme pour les conservatoires des tableaux de synthèse élaborés par l'Inspection Générale et documentés par la DJS et la DAC. Pour les conservatoires, ces données ont été élaborées par discipline pour les besoins de l'étude afin de permettre la comparaison avec les centres d'animation. En effet, la logique des conservatoires est la suivante : un inscrit va participer à plusieurs cours, dans les statistiques de la DAC, il ne sera compté qu'une fois (un inscrit= une place) mais va suivre plusieurs cours (formation musicale, instrument...). Le nombre de places/cours est en réalité bien supérieur au nombre d'inscrits. Ainsi, pour les conservatoires, les notions d'inscrits (individus) et de places (dans les cours) ont donc été distinguées pour les besoins de l'analyse.

◆ L'offre d'enseignement musical

L'offre des centres d'animation représente un total de 9 158 places. Cette offre est essentiellement dirigée vers les enfants de 0 à 12 ans (30 %). La tranche d'âge des 13/17 ans est peu représentée (9 %) ¹⁰.

¹⁰ Il convient d'être prudent sur l'analyse de ce pourcentage dans la mesure où les centres d'animation ont une offre tout public en musique à hauteur de 44 %.

L'offre des conservatoires en musique est plus de quatre fois supérieure en nombre de places à celle des centres d'animation, elle a été évaluée par la DAC à 42 781 places pour 15 785 individus ; elle s'adresse très majoritairement aux enfants de 0 à 12 ans. La tranche d'âge des 13/17 ans est également peu représentée (17 %).

Un éclairage sur la diversité des disciplines proposées mettent en évidence les différences et similitudes de l'offre :

- ✓ L'éveil et l'initiation, davantage présents dans les centres d'animation, ont représenté 17 % en termes de places soit 1 565 places et 7 % des heures proposées soit 5 310 heures. Des ateliers d'éveil spécifiques sont proposés pour les instruments : éveil piano (93 places) ; éveil Violon (17 places), ce qui est plus coûteux en termes d'heures (5 heures par usager) alors que l'éveil musical ou l'initiation représentent entre 3 et 4 heures par usager.

Dans les conservatoires, l'éveil et initiation représentent 4,7 % des places proposées en musique soit 1 983 places. L'éveil n'est que très peu proposé. Il faut néanmoins signaler que tous les conservatoires ne saisissent pas systématiquement le niveau de leurs élèves dans le logiciel Arpège ce qui minore cette donnée.

- ✓ Les cours individuels de musique occupent une part relativement importante dans les deux types de structures. Dans les centres d'animation, les cours individuels de musique représentent 27 % des places offertes en musique (plus de la moitié des cours de musique proposés et 45,5 % des heures budgétées). Les cours d'instrument à corde (guitare, violon, violoncelle) sont prépondérants (42 %) suivis par l'apprentissage du piano (38 %). Dans les conservatoires, les cours d'instruments représentent environ 28 % du total de la musique en nombre de places.

Dans les deux cas, l'offre d'enseignement individuel reste assez classique. Les instruments à cordes, puis les claviers sont les plus enseignés dans les centres d'animation comme dans les conservatoires. Sont néanmoins, proposés dans les centres d'animation de manière très marginale l'apprentissage d'instruments moins courants comme l'accordéon (21 personnes pour 238 heures), l'harmonica (7 personnes pour 112 heures), l'oud (4 personnes pour 64 heures).

La demande non satisfaite dans les conservatoires semble trouver une réponse dans l'offre des centres d'animation. Il ressort ainsi des données quantifiées dont la DAC dispose depuis la rentrée 2015/2016, que sur 6 065 places demandées dans les conservatoires en musique, 1 940 ont été satisfaites (soit un taux d'acceptation de 32 %). Par ailleurs, l'offre des centres d'animation présente la particularité de s'adresser, contrairement à celle des conservatoires, à toutes les tranches d'âge, en particulier aux adultes, lesquels représentent 45 % de la fréquentation des cours individuels. Les enfants et adolescents représentent respectivement 35 % et 20 %.

- ✓ Les cours de solfège et la formation musicale constituent dans les conservatoires, l'offre dominante avec 13 721 places proposées soit 32,4 % du total des places en musique. La formation musicale est un socle commun prévu pour tous les inscrits aux conservatoires

ce qui explique l'importance de cette matière¹¹. Des cours de solfège ou formation musicale sont dispensés par les centres d'animation mais cette offre reste très marginale ne représentant que 1,4 % du total d'heures dispensées soit 1038 heures (3,1 % des usagers des centres d'animation, soit 287 personnes).

- ✓ Les cours d'ensembles d'instruments ou orchestres et ensembles vocaux ont représenté plus d'un tiers de l'ensemble des places proposées par les conservatoires soit 20,4 % pour les disciplines vocales et 15 % pour les disciplines instrumentales collectives. Dans les centres d'animation, très peu de places sont réservés à la musique d'ensemble, musique de chambre, orchestre à cordes (0,8 % du nombre de places soit 75 places). En revanche, l'offre « chorale » des centres d'animation est plus importante (573 places, soit 69 cours et 6,3 % des places proposées en musique). Les ensembles vocaux nécessitent moins d'heures par usagers (2,4 heures sur l'année) que les ensembles d'instrument et orchestres (5,1 heures). A titre de comparaison les cours individuels d'instruments représentent 13,3 heures par usagers.
- Plusieurs types de chant sont proposés dans les centres d'animation : chant, chant arabo andalou, gospel, Rn'B, chant individuel (au total de 4 920 places correspondant à 279 cours). Rapporté au total de l'offre, le chant dans les centres d'animation représente 10,7 % du nombre de places et 6,7 % du nombre d'heures. L'atelier chant individuel est coûteux en heures (166 places, 13,6 heures par usager). Cette activité représente 1,8 % du nombre de places totales en musique mais 3,1 % en nombre d'heures.

Les auditeurs n'ont pas identifié le chant en tant que tel dans les données de l'offre transmises par la DAC, probablement en raison de la structuration d'ARPEGE qui semble inclure le chant dans l'ensemble « disciplines vocales ». La consultation des brochures des conservatoires indique pourtant dans la rubrique « pratique vocale », des cours de chant notamment lyriques¹².

- ✓ Les ateliers spécifiques pour les personnes en situation de handicap sont peu nombreux. Les centres d'animation proposent cinq ateliers soit 21 places au total dont un atelier chant, un en musique et un en percussion. Les responsables des centres d'animation indiquent que les ateliers sont ouverts à tous dans la mesure du possible. L'offre des conservatoires ne fait pas mention de cours spécifiques pour les personnes en situation de handicap.
- ✓ Les styles de musique sont plus visibles dans l'offre des centres d'animation mais peu de places y sont proposées (4,1 % des places soit 2,8 % des heures). L'atelier rock/pop propose le plus grand nombre de places (84 places) pour un nombre d'heures limité (326 heures soit 0,4 %). L'atelier jazz impro propose 50 places (pour un total de 566 heures). Quatre ateliers proposent un cours (Chant arabo andalou ; musiques latines ; percussions orientales ; musique du monde).

Les conservatoires ne présentent pas ou très peu d'offre par style de musique en dehors du classique et du jazz.

¹¹ En outre, la formation musicale inclut la culture (atelier d'écoute, culture musicale, histoire de la musique, analyse) et la création (musique à l'image, harmonie au clavier, improvisation, composition, initiation à la MAO).

¹² Brochure du conservatoire du 20^{ème}.

- ✓ L'offre en musiques actuelles et nouvelles technologies est peu visible : seuls cinq centres d'animation ont été cités comme proposant des ateliers dans le domaine de la MAO (dix cours au total). Dans les conservatoires, la MAO est intégrée au département « formation musicale, culture et création » et n'est pas dissociée dans les données communiquées par la DAC. Cette discipline est néanmoins proposée aux élèves à travers la « formation musicale assistée par ordinateur » et l'« initiation à la MAO ». L'offre en musiques actuelles n'est pas proposée en tant que telle dans les centres d'animation. Jusqu'à la rentrée 2015, cette offre reste marginale et peu lisible dans les conservatoires. Depuis lors, la réforme des conservatoires (cf partie 3.1.1) a eu pour objectif d'enrichir l'offre proposée grâce au développement de nouvelles filières dont musiques actuelles, MAO, lutherie électronique, musique de jeux vidéo...
- Les centres d'animation proposent quelques ateliers innovants comme par exemple un atelier autour de la fabrication d'instruments de musique et de jeux musicaux (48 places ont été offertes à ce titre, pour 5 cours).

Les auditeurs n'ont pas identifié ce type d'offre dans les conservatoires.

◆ L'offre d'enseignement en danse

L'offre des centres d'animation en danse représente un total de 16 824 places avec une tranche d'âge des 13-17 à 13 %. Dans les conservatoires, la danse a été proposée à 3 875 personnes (9 942 places de cours), essentiellement à destination des enfants, la tranche d'âge des 13-17 ans représentant 26 %. Le nombre d'heures moyen par place en danse dans les centres d'animation est à 2,8 h ce qui est très inférieur à la musique (8h) ou même au théâtre (5,2h).

Un éclairage sur la diversité des disciplines proposées mettent en évidence les différences et similitudes de l'offre :

- L'éveil et l'initiation sont proposés par les deux types d'équipements : dans les conservatoires, les cours d'éveil et d'initiation représentent 1 147 places au minimum soit 30,7 % du total¹³.

Dans les centres d'animation, l'éveil danse, éveil corporel et initiation représentent 11,2 % du total des places proposées en danse (1 879 places) et 10,4 % des heures proposées (5 019 heures). Les cours *d'éveil-danse* s'adressent à la tranche d'âge 0-12 ans principalement mais sur les 93 cours proposés, trois cours sont organisés pour un public de plus de 18 ans. Les cours *d'éveil corporel* s'adressent également à la tranche d'âge 0-12 ans principalement mais sur les 53 cours proposés, un cours est organisé pour un public de plus de 18 ans et quatre pour tout public.

- Les styles de danse proposés sont nombreux dans les centres d'animation. Une soixantaine de types de danse sont représentés, avec pour certains d'entre eux, un seul cours dans l'année comme par exemple, les cours de danses *baroque, Argentine, Égyptienne, House Dance, bharata natyam, Coupé Décalé, En Famille, danse sévillane, Swing, Lindy hop swing, Fusion, Kizomba, classique barre*

¹³ Compte tenu des réserves liées à la non documentation du niveau de l'élève par certains conservatoires.

au sol, new style dance. L'offre en danse est très variée. Sont principalement proposées, la danse modern'jazz (15 % des places), la danse classique (13 %) et le hip hop (12 %). En moyenne, les cours sont prévus pour 14 personnes (jusqu'à 21 pour la danse rock ou 20 pour les danses de salon, ou afro brésilienne).

La danse classique est fortement représentée dans les conservatoires. Le spectre des types de danse y semble plus restreint que dans les centres d'animation : il se concentre sur la danse classique, danse contemporaine, jazz. Le hip hop y est très peu présent (1 %) contrairement aux centres d'animation (12 %).

- On note peu d'ateliers spécifiques pour les personnes en situation de handicap. Dans les centres d'animation, trois ateliers (21 places) ont été proposés à des personnes en situation de handicap. Ce chiffre est comparable à celui de la musique. Les conservatoires n'ont pas d'offre particulière en direction de ces publics.
- ◆ L'offre d'enseignement en théâtre

L'offre des centres d'animation en théâtre représente un total de 4 129 places avec une tranche d'âge 13-17ans à 19 %. Dans les conservatoires, le théâtre a été proposé à 922 personnes essentiellement des plus de 18 ans (72 %).

Les centres d'animation proposent plusieurs types de cours :

- les cours de théâtre (« sans spécialité particulière ») représentent 82 % de tous les cours attribués au domaine théâtre (80 % des cours et 80 % des heures). Près de douze usagers sont prévus en moyenne par cours,
- les « autres » cours de théâtre comprennent les cours de comédie musicale qui dominent (243 places offertes ; 22 cours), onze cours d'improvisation, huit cours de slam, puis plus à la marge, du théâtre en langue étrangère (un en anglais et un en allemand), des cours multi domaines : théâtre et danse (un cours de 12 places) ; théâtre et arts plastique (un cours de 8 places),
- d'une manière marginale, des cours de théâtre d'éveil sont proposés (36 places soit 1 % du total), avec une moyenne de 9 personnes par cours (4 cours),
- aucun cours spécifique n'est proposé pour les personnes en situation de handicap.

Les auditeurs n'ont pas pu disposer de données fines pour les conservatoires au titre de l'année 2014/2015, Arpège ne comprenant qu'un seul département au titre du Théâtre. La ventilation par type de cours ne peut être approchée, ni à fortiori quantifiée. Les services de la DAC ont indiqué que pour la rentrée suivante, cette offre sera spécifiée dans les différents départements d'Arpège. L'offre théâtre des conservatoires est organisée de la façon suivante : les cours d'initiation de 2 heures hebdomadaires pour les 15 à 18 ans : 242 personnes ont été inscrits en 2014/2015 à ces cours (soit 26,6 %) et les classes d'art dramatique de 16 heures hebdomadaires de cours pour les 18 ans minimum à 26 ans.

- ◆ L'offre d'enseignement dans les arts du cirque

Les centres d'animation proposent 1 965 places d'enseignement dans ce domaine (6 795 heures de cours).

Le public ciblé est à 75 % celui des enfants (0-12 ans), à 11 % des adolescents (trapèze, clown et magie), à 11 % des plus de 18 ans. Une offre « tout public » (3 %) est également proposée en magie.

Les cours sont organisés pour 11 personnes en moyenne (12 pour le cirque et clown, 13 pour le trapèze, et 8 pour la magie).

L'analyse des domaines et disciplines fait apparaître une grande diversité de l'offre proposée par les conservatoires et centres d'animation. Les auditeurs se sont heurtés pour l'offre des conservatoires, aux limites du logiciel Arpège, en raison de l'insuffisante ventilation des grands domaines artistiques en disciplines. Le domaine du théâtre est à cet égard, le moins renseigné.

Trois points ont été identifiés : une part importante accordée aux cours individuels en musique, une dominante sur l'enseignement des instruments à cordes et claviers, une offre faible en direction des personnes en situation de handicap.

Un certain nombre de particularités propres à chaque type d'équipement se dégagent : les centres d'animation, proposent davantage d'ateliers d'éveil et d'initiation (en musique et danse notamment) et de styles de danse et de musique. Les conservatoires accordent une place majoritaire aux cours de solfège et à la formation musicale ainsi qu'aux disciplines vocales et ensembles vocaux. Jusqu'à la rentrée 2015, on note une offre « émergente » sur des disciplines pouvant attirer les publics jeunes et adolescents (MAO, hip hop) dans les centres d'animation.

1.2.2. Une nouvelle offre pour les pratiques artistiques amateurs : répétition et diffusion

1.2.2.1. La MPAA : un acteur pivot pour la pratique amateur

La MPAA, établissement culturel de la Ville de Paris, a pour mission « de soutenir, valoriser et encourager la pratique artistique amateur, dans tous les domaines des arts, dans tous leurs modes d'expression, sans privilégier aucun genre...»¹⁴.

La MPAA organise son activité autour de pôles : Ressources, Ateliers, Spectacles, Répétitions. S'y ajoute une fonction échanges et partenariats notamment pour la mise en œuvre de projets inter établissements (conservatoires municipaux d'arrondissement, lycées...). La MPAA est responsable en particulier de l'accompagnement des projets inter conservatoires.

Après l'ouverture en 2008 de la MPAA/Saint-Germain, de la MPAA/Saint-Blaise (2011), puis la MPAA/Broussais en novembre 2013, la MPAA poursuit son développement avec l'ouverture programmée de deux nouveaux sites en 2016 : dans le 11^{ème} avec l'antenne Bréguet et dans le 1^{er} arrondissement, au sein du nouvel ensemble culturel de la Canopée. Depuis 2008, se déploie ainsi un réseau de lieux dédiés à l'accompagnement, à la répétition et à la diffusion des pratiques amateurs. Ce réseau doit ainsi apporter une réponse à l'écart négatif constaté dans le domaine de la musique, entre les lieux de répétition et la demande (§ 1.1.3.3).

¹⁴ Statuts de de la MPAA (article 3).

Avec ces prochaines ouvertures, la MPAA disposera d'un total de 16 salles de répétition dont quatre également dédiées à la diffusion. S'y ajoute la salle de diffusion de Saint Germain, équipement MPAA depuis sa création.

	Salle de répétition		Salle de diffusion		Salle à la fois répétition et diffusion		Autres type de salles
	En nombre	m ²	En nombre	m ²	En nombre	m ²	
Saint-Germain			1	400 m ²			
Saint-Blaise	2	30 m ² ; 40 m ²			2	80m ² ; 95 m ²	1 salle multimédia (20 m ²) ; 1 salle lecture écriture (25 m ²)
Broussais	3	50 m ² ; 40 m ² ; 90 m ²			1	130 m ²	
Breguet	2	122 m ² ; 49 m ²			1	121 m ²	1 salle de fabrication de décors (50 m ²)
Canopée les Halles	5	75 m ² à 120 m ²					

Source : IG, d'après données MPAA

◆ Le pôle répétitions

Le fonctionnement des salles de répétitions de la MPAA, par créneaux de 2 ou 3 heures répond aux besoins des pratiques amateurs, une fois passé le cap de l'enseignement artistique. Les tarifs de location, particulièrement bas (entre 2 € et 6 € de l'heure en fonction de la surface et du niveau d'équipement des salles), ont été étudiés pour favoriser la pratique amateur pour tous.

Le directeur de l'établissement insiste sur l'affectation prioritaire des locaux et moyens de la MPAA aux amateurs, les professionnels n'étant pas, par principe, autorisés à répéter à la MPAA. Néanmoins pour optimiser l'occupation des salles, de jeunes compagnies ayant « *éventuellement une ambition professionnelle* » peuvent venir y répéter (principalement des groupes constitués d'élèves ou d'anciens élèves des classes d'art dramatique des conservatoires municipaux). Le profil des projets accueillis est extrêmement varié : de l'association locale qui prépare un spectacle avec des enfants pour la fête de quartier à la compagnie de théâtre amateur qui existe depuis de nombreuses années et qui monte une pièce différente à chaque saison.

Tableau 2 : Location des salles de répétitions par la MPAA

Location salles de répétitions	2012/2013		2013/2014		2014/2015	
	nbre d'heures	nbre de projets	nbre d'heures	nbre de projets	nbre d'heures	nbre de projets
MPAA/Saint-Blaise	3 575	145	2 888	98	2 840	92
MPAA/Broussais			1 759	86	2 343	80
Total	3 575	145	4 647	184	5 183	172

Au global sur la période, et grâce à la mise en service d'un nouvel équipement à Broussais, le nombre de projets accueillis a augmenté de 19 % passant de 145 à 172. Dans le même temps, le nombre d'heures a augmenté de 45 %.

Le nombre d'heures par projet est en augmentation de 2012/2013 à 2013/2014 (de 25 heures à 30 heures par projet).

Source : IG, d'après données MPAA

Ainsi, alors que le nombre de projets accueillis est en forte baisse sur Saint -Blaise (-37 % de 2012/2013 à 2014/2015), la diminution du nombre total d'heures est moindre (-21 %).

En 2014/2015, le nombre total de projets a légèrement baissé par rapport à l'année précédente (-7 %) alors que le nombre d'heures a augmenté de 12 %.

Le rapport d'activité de la MPAA ne renseigne pas la notion de taux d'occupation des différentes salles mises à disposition pour la répétition.

La MPAA s'adresse à des groupes qui ont un projet artistique et non aux amateurs qui veulent simplement s'exercer ou se distraire. Le nombre d'heures par projet est en augmentation ce qui réduit mécaniquement le nombre de groupes accueillis.

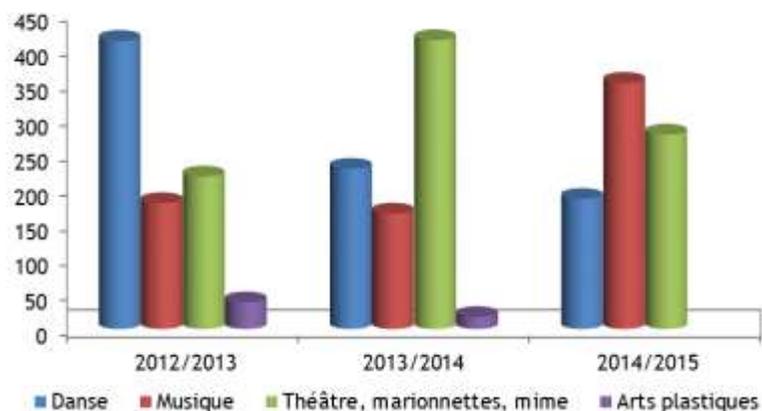
Recommandation 3 : La MPAA doit étudier la possibilité d'une plus grande ouverture de son offre de répétition, afin qu'un plus grand nombre d'amateurs puisse en bénéficier. Elle doit renseigner le taux d'occupation des différentes salles ainsi mises à disposition.

◆ Le Pôle Ateliers

La MPAA anime par ailleurs des ateliers de pratique amateur dans les arts vivants. Il ne s'agit pas d'une offre d'enseignement mais plutôt d'ateliers de pratique, encadrés par des professionnels à travers des initiations ou master-classes de quelques heures, ou encore d'ateliers « grands formats » sur plusieurs mois au cours desquels les amateurs participent à la création d'un spectacle. Les « grands formats » permettent aux amateurs de se confronter au travail de création avec un artiste (chorégraphe, metteur en scène, auteur, compositeur) ou une compagnie professionnelle (entre 20h et 80h d'activités selon les projets et les disciplines). Depuis la saison 2012-2013, des ateliers à dimension plus technique sont proposés en réponse à des demandes de perfectionnement exprimées avec par exemple, « l'initiation aux techniques du maquillage », ou encore « la mise en scène dans l'espace public, la création lumière ». Les tarifs pratiqués sont des tarifs de service public : ainsi, les activités de moins de quinze heures sont gratuites (initiatives, master class, stages), le tarif pour les ateliers grand format les plus longs (80 heures d'activité et plus) s'élève à 50 €.

La MPAA a posé une règle pour que ses activités profitent au plus grand nombre : au moins les 2/3 des participants à un atelier ne doivent pas avoir déjà été inscrits à d'autres ateliers.

Graphique 17 : Les ateliers de la MPAA en nombre d'inscrits



	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Danse	412	229	186
Musique	180	165	352
Théâtre, marionnettes, mime	218	413	278
Arts plastiques	38	17	
Total	848	824	816

Source : MPAA

Au cours des trois dernières années, le nombre d'inscrits aux ateliers a légèrement diminué : le nombre moyen de participants par cours est passé de 21 (en 2012/2013), à 18 en (2013/2014), puis 19 (en 2014/2015) pour une moyenne d'heures par cours de respectivement 33 heures, 32 et 34.

L'activité musique, minoritaire en 2012/2013 (21,2 %) devient conséquente en 2014/2015 (43,1 %).

La danse, domaine dominant en 2012/2013 (48,6 % en nombre d'inscrits) diminue les années suivantes (27,8 % puis 22,8 %).

Le nombre d'inscrits en théâtre varie selon les années avec une forte augmentation du nombre d'inscrits en 2013/2014.

Les ateliers en art plastique, présents jusqu'en 2013/2014 ne sont plus proposés depuis. Les auditeurs n'ont pas identifié d'ateliers programmés en direction des personnes en situation de handicap.

◆ Le pôle Diffusion

- L'activité de diffusion en termes de programmation de spectacles est retracée à titre principal dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Nombre de spectacles et de représentations programmées par la MPAA

	2012/2013		2013/2014		2014/2015	
	Nombre de spectacles	Nombre de représentations	Nombre de spectacles	Nombre de représentations	Nombre de spectacles	Nombre de représentations
Saint Germain	93	139	88	113	81	113
Saint-Blaise	43	43	33		32	
Broussais			12		25	
TOTAL	136	182	133	113	138	113

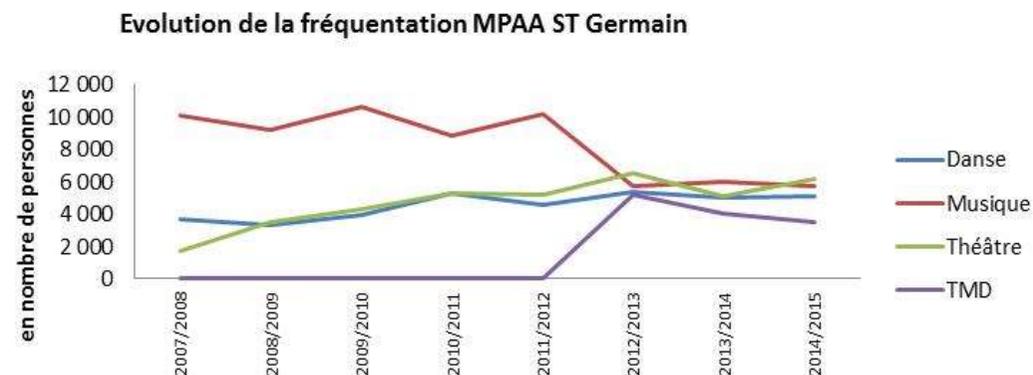
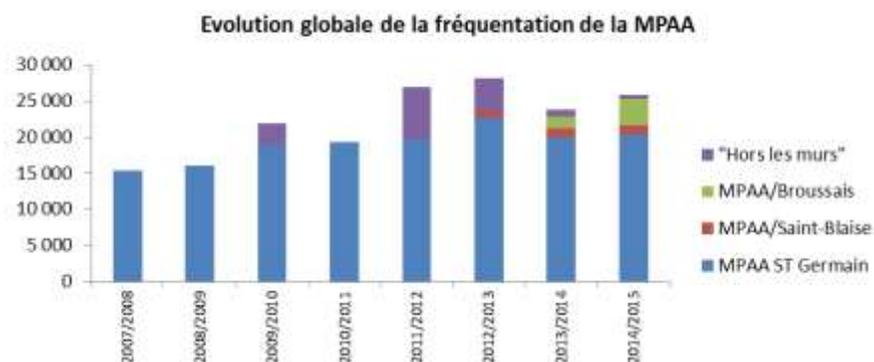
L'activité programmation de la MPAA St Germain a baissé sur la période 2012/2013 à 2014/2015 : le nombre de spectacles a diminué de 12,9 % et le nombre de représentations de 18,7 %. Sur le site Saint-Blaise, les spectacles ont baissé de 25,6 %.

Le site Broussais, ouvert en novembre 2013 a en revanche doublé son activité spectacles (12 à 25).

Source : MPAA

Après une montée en charge relativement progressive jusqu'en 2012/2013, la fréquentation diminue en 2013/2014 malgré l'ouverture de deux nouvelles antennes sur la période (Saint-Blaise en octobre 2011 et Broussais en novembre 2013). La hausse constatée en 2014/2015 (+8,9 %) ne permet pas à la MPAA de retrouver le niveau atteint en 2012/2013 (-7,9 %). Les activités de la MPAA « hors les murs » sont très variables selon les années : 7 000 personnes en 2011/2012 ; 4 450 en 2012/2013 ; 900 en 2013/2014 ; 604 en 2014/2015.

Depuis l'ouverture, la fréquentation des activités de danse a connu une hausse de 40,4 %, celle du théâtre a été multipliée par 3,5 ; en revanche, la fréquentation des activités de la musique a diminué de 43,3 %. La politique de rééquilibrage des disciplines explique essentiellement ces évolutions. Depuis 2012/2013, les spectacles associant plusieurs domaines (TMD) ont vu le jour.



Source : MPAA

Selon le directeur de l'établissement, environ 70 % des représentations sont des spectacles amateurs (scènes ouvertes ou réalisations d'ateliers) et sont tous gratuits pour le public. Les 30 % restant sont des spectacles professionnels, présentés par les artistes intervenant dans les ateliers MPAA. La programmation professionnelle se concentre sur la première moitié de saison (de fin septembre à février), période à laquelle, peu de projets amateurs sont prêts à être diffusés. Dans les faits, l'étude réalisée par les auditeurs sur l'année 2014/2015 montre que le nombre de représentations produites par les amateurs représente 63,3 % du total¹⁵ en intégrant les projets inter-conservatoires et 53,2 % hors projets inter-conservatoires. L'analyse par domaine fait ressortir une part plus importante des représentations assurées par les professionnels dans le domaine de la musique (43 %) et dans l'offre multi-domaine (93 %).

Les tarifs des spectacles fixés par le conseil d'administration de la MPAA doivent permettre l'accessibilité au plus grand nombre :

- les spectacles amateurs bénéficient de la gratuité ;
- les spectacles présentés par des professionnels font l'objet de tarifs modérés (tarifs pleins de 5 à 13 €, tarifs réduits¹⁶ de 3 à 8 €) ; les moins de 18 ans bénéficient de la gratuité.
- **La MPAA complète sa propre programmation par l'accueil de représentations amateurs de nature diverse** : spectacles d'élèves de conservatoires, spectacles de fin d'année d'associations ou de centres d'animation, astreintes du conservatoire ou de la Mairie du 6^{ème}, mais aussi, accueil de spectacles de classes artistiques (Lycée Georges Brassens), ou encore présentation du travail des classes à Paris danse et art dramatique. **La MPAA organise également un certain nombre d'expositions** : six l'ont été en 2014/2015 dont quatre en partenariat avec le 100; une avec la DASCOS (« Tremplin jeunes ») et une en partenariat avec la mairie du 14^{ème} (le mois de la photo).

Les auditeurs soulignent qu'alors que différents partenariats sont ainsi noués, leur reporting n'en est pas suffisamment assuré : les **données d'activité de la fonction échanges/partenariats devraient être mieux restituées, ce qui permettrait d'identifier des axes de développement possibles.**

- **La mise à disposition des salles de spectacles complète cette action en faveur de la diffusion.** La salle de la MPAA/Saint-Germain est louée pour 10 à 15 dates dans l'année « *quasi exclusivement par des structures amateurs, du fait des tarifs préférentiels pratiqués* ».
- **Enfin, la MPAA participe à la diffusion des pratiques amateurs par l'organisation de festivals** : elle organise ainsi annuellement trois festivals dédiés à la création amateur dans les trois grands domaines des arts vivants (théâtre, musique et danse), entre mars et juin, en correspondance avec le calendrier des pratiques amateurs¹⁷. Cette programmation intègre les restitutions d'ateliers.

¹⁵ Hors astreintes et locations.

¹⁶ Pour les demandeurs d'emploi, jeunes entre 18 et 26 ans, étudiants de moins de 30 ans.

¹⁷ Ainsi, au titre de l'année 2013/2014 : en mars/avril, Signal Sonore ! (2^{ème} édition en 2014), dédié à la musique. En mai, Les Denses Journées de la Danse (7^{ème} édition en 2014), et en juin, Feu aux Planches (3^{ème} édition en 2014) dédié au théâtre.

Le rapport d'activité adressé annuellement à la DAC ne retrace pas la globalité de l'activité diffusion. Il ne comporte pas d'indicateurs tels que le taux de remplissage des salles ou encore le nombre et le type de compagnies ou groupes accompagnés jusqu'à la diffusion.

Recommandation 4 : La MPAA doit rendre plus lisible l'activité de diffusion dans sa globalité, en différenciant les spectacles programmés, les représentations accueillies, la location des salles, les activités hors les murs. Il est également souhaitable qu'elle restitue annuellement les données d'activité du pôle échanges et partenariats.

Plus généralement, et dans la perspective de l'extension des sites de la MPAA, **il est préconisé de structurer et d'enrichir le rapport d'activité annuel de la MPAA.** En complément des données statistiques déjà transmises, il pourrait comporter les éléments suivants :

- l'organigramme de la structure, les effectifs permanents, intermittents, l'équivalent temps plein, le nombre d'heures de travail, les formations du personnel,
- les heures d'ouverture des différents lieux au public,
- des données statistiques (en complément de celles communiquées par la MPAA) :
 - le nombre de personnes accueillies à la MPAA pour des demandes de renseignements ou conseils par type de demandes, hors événements (accueil par téléphone, par mail, accueil physique du public),
 - le nombre d'heures de mise à disposition des salles de répétition et de diffusion et leur taux d'occupation par rapport au nombre de jours disponibles à la réservation,
 - des données sur l'utilisation du fonds documentaire,
 - des données sur les groupes accompagnés : nombre de personnes par groupe, profils des amateurs, domaine (théâtre, danse, musique), style (rock, jazz,...), ...
- un point sur les données de communication : Internet, réseaux sociaux, affiches, flyers...
- les partenariats,
- une annexe consacrée à l'inventaire du matériel par salle, la liste des ouvrages proposés par le pôle ressources, les travaux réalisés.

En complément, la tenue d'un budget et d'une comptabilité analytiques permettrait d'éclairer la collectivité sur les produits et charges associés à chaque type d'activité.

L'appui et l'expertise des services de la DAC (notamment des supports) seraient le bienvenu pour mener ce travail à son terme.

Recommandation 5 : Le rapport d'activité annuel de la MPAA doit être structuré et enrichi des données et indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation de son activité. La MPAA doit tenir un budget et une comptabilité analytiques.

1.2.2.2. Le centre musical Barbara Fleury Goutte d'Or

Ouvert en février 2008 pour répondre au manque de lieux facilement accessibles à de jeunes musiciens parisiens, amateurs, préprofessionnels, souhaitant développer un projet autour de la musique, le centre musical Barbara Fleury Goutte d'or (18^{ème}) est un lieu de

pratique et de création pour tous les publics et pour tous les styles de musiques actuelles et tout spécialement la musique amplifiée. Situé dans un quartier politique de la Ville, son objectif est de favoriser l'émergence et l'épanouissement des jeunes talents parisiens, amateurs ou en voie de professionnalisation.

Une salle de concert de 300 places, six studios de répétition et un d'enregistrement, deux salles de pratique collective permettent d'offrir aux jeunes artistes des lieux qui puissent leur servir de tremplin, leur offrant la possibilité de répéter et d'enregistrer dans des conditions techniques comparables à celles qu'ils rencontreraient dans le circuit professionnel. Le public concerné est, pour l'essentiel, un public de jeunes amateurs de musique, avec pour certains, un projet de professionnalisation.

Cet équipement municipal, autrefois rattaché à la DJS dans le cadre d'un marché d'exploitation, a été transféré à la DAC (Sous- direction de la création artistique) en 2015. L'établissement, depuis lors titulaire d'une convention d'occupation du domaine public, se voit attribuer une subvention de fonctionnement annuelle. La convention d'objectifs et de moyens est en cours de finalisation.

Quelques indicateurs d'activité permettent d'illustrer les missions de ce nouvel équipement culturel, qui présente sur certains points quelques proximités avec la MPAA comme par exemple, l'accompagnement de projets. Au 31 août 2014, 74 groupes (soit 363 personnes) étaient en cours d'accompagnement dont 35 groupes entrés (soit 116 personnes) en accompagnement depuis septembre 2013. Certains groupes ont préalablement été accueillis à la MPAA. Les projets accueillis au centre musical concernent des groupes de tailles différentes, s'échelonnant entre une ou deux personnes (15 % et 16 % des groupes), ou trois, quatre et cinq personnes (25 % pour chaque catégorie respective). A la question posée de la proportion des groupes amateurs, le responsable du centre musical indique que la « *porosité* » est telle qu'il lui est à ce stade artificiel de distinguer les amateurs des pré-professionnels.

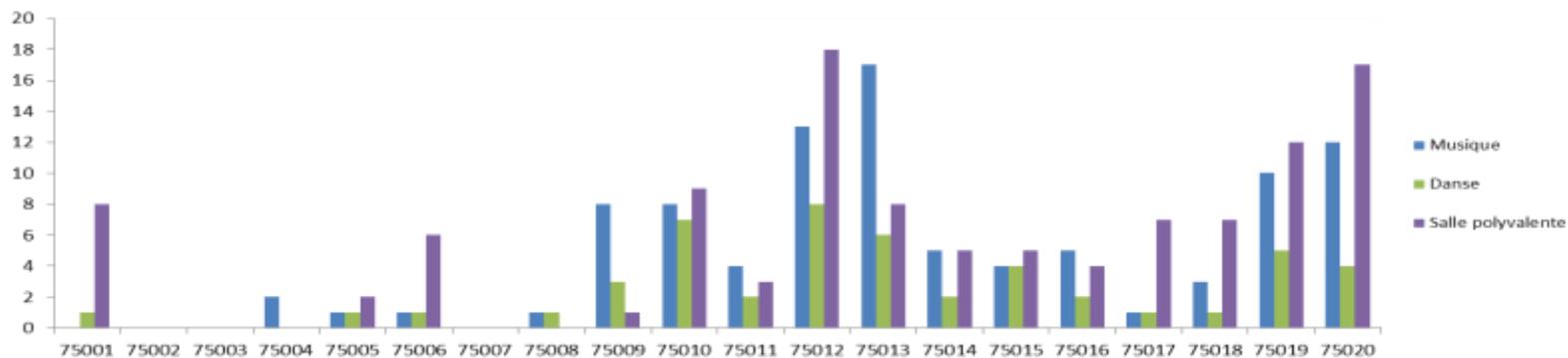
1.2.2.3. Les autres acteurs et lieux : une visibilité variable

◆ Les centres d'animation

L'analyse des rapports d'activité des centres d'animation (2013/2014) a permis de constater que la mise à disposition de ces locaux pour répétitions est peu lisible comme pour le centre Montparnasse ou bien les centres de la Ligue de l'Enseignement. Certains centres mentionnent néanmoins cette activité dans leurs rapports annuels (centres d'animation Les Halles ; Jonquièrre ; Point du Jour ; Espace Plaine). D'autres, contactés par les auditeurs (comme le centre d'animation Jemmapes) mettent activement à dispositions leurs locaux pour des répétitions, mais n'en assurent pas le reporting dans leurs rapports d'activité.

Les salles pouvant servir de lieux de répétition ont été recensées en lien avec la DJS : plus de 250 salles sont ainsi recensées au total sur Paris. Les salles polyvalentes sont les plus nombreuses (plus de 100) suivies des salles de musique (près de cent) et des salles dédiées à la danse (près de 50).

Graphique 18 : Salles dédiées à la musique, à la danse et salles polyvalentes dans les centres d'animation

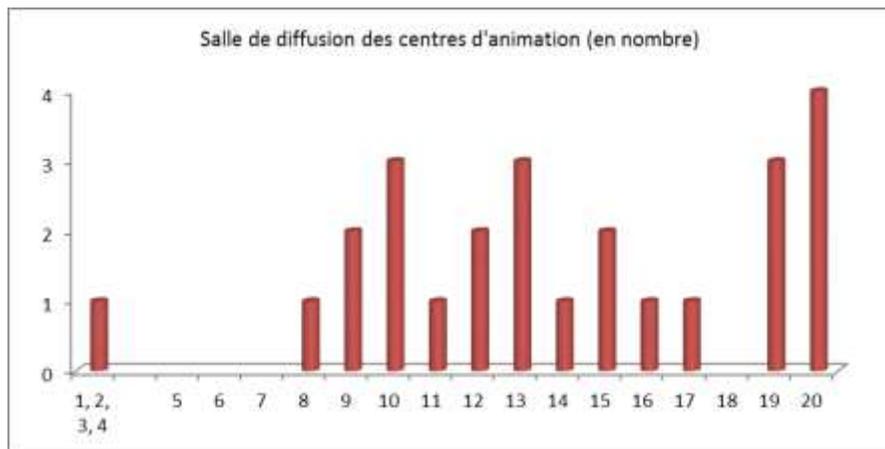


Source : DJS

Les arrondissements les mieux dotés par ordre décroissant sont les 12^{ème}, 20^{ème}, 13^{ème}, 19^{ème} et 10^{ème} (respectivement de 15 % à 10 %). Le 13^{ème} arrondissement est celui dans lequel les salles de musique sont les plus nombreuses.

Les auditoriums et salles de diffusion pouvant également servir à la répétition sont présentés ci-après. Les salles de diffusion sont au nombre de 25 ce qui représente une surface totale de 3 976 m² et une capacité d'accueil de 3 304 places :

Graphique 19 : Salles de diffusion dans les centres d'animation



Source : DJS

Les centres d'animation n'ont pas de salle de spectacles ou d'auditorium dans les arrondissements des 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 18^{ème} arrondissements.

En revanche, le 20^{ème} dispose de 4 salles ; le 19^{ème}, le 13^{ème} et le 10^{ème} de 3 salles ; le 15^{ème}, le 12^{ème} et le 9^{ème} de 2 salles.

Les centres d'animation ont des salles de spectacles ou de répétition mais la mise à disposition de ces salles en direction des pratiques amateurs ne peut à ce jour être connue.

Les modalités de mise à disposition pratiquées ne le sont pas davantage. Pourtant, l'arrêté tarifaire¹⁸ de la DJS prévoit des tarifs « de service public » mais, la différenciation des tarifs selon le type d'utilisateur (amateur ou professionnel) n'est pas toujours présente. Ainsi, pour une salle de répétition, l'amateur paiera 6,90 € pour 3 heures, contre 21,23 € pour un professionnel. Pour un studio de musique, un tarif à l'heure s'applique pour tous, avec une distinction selon la taille et la prestation assurée (avec ou sans technicien), ce tarif restant néanmoins inférieur à l'offre privée (9,55 € à 29,18 € de l'heure).

Dans les faits, aucun reporting n'est effectué par les différents gestionnaires concernant les tarifs appliqués pour ces différents types d'usage. La DJS ne dispose pas en centrale de ces données.

◆ Les conservatoires

Les conservatoires disposent de salles de cours (270 recensées à ce jour) qui peuvent être utilisées pour les répétitions.

Plus spécifiquement, tous les conservatoires ont au moins une salle de danse¹⁹, certains conservatoires ont 2 salles (comme les conservatoires des 5^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 16^{ème}) et d'autres 3 salles (comme les conservatoires des 13^{ème} et 17^{ème}).

Les conservatoires ont au moins une salle d'art dramatique²⁰. Seuls les conservatoires du 8^{ème} et du 18^{ème} ne disposent pas de salle. Certains disposent de deux salles de théâtre (dans les 11, 12, 13 et 14^{ème} arrondissements).

Pour ce qui concerne les salles dédiées à la musique, les données transmises sont très incomplètes ce qui ne permet pas d'en avoir une vision consolidée. Néanmoins il apparaît que différents types de salles sont utilisées et répertoriées : studio de travail individuel, salles de pratiques collectives (en l'état du recensement respectivement au nombre de 46 et 40).

Les conservatoires disposent également de salles de diffusion, auditoriums mais ces lieux sont à la disposition essentiellement des élèves. Il faut néanmoins signaler que trois conservatoires n'ont pas de salles de diffusion (Conservatoires des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements).

D'une manière générale, les conservatoires sont peu ouverts aux pratiques amateurs en dehors des activités et manifestations organisées en faveur de leurs élèves. Il ressort des entretiens menés avec le bureau des enseignements artistiques, que les mairies d'arrondissement mettent les locaux des conservatoires à disposition de différentes associations (par exemple, les associations des amis des conservatoires), les conventions sont transmises au bureau à posteriori, mais l'information n'est pas centralisée à la DAC.

¹⁸ Arrêté du 20 mai 2015 portant fixation des tarifs applicables, à compter du 1^{er} septembre 2015, aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris.

¹⁹ Pour le conservatoire du 19^{ème}, les données n'ont pas été communiquées.

²⁰ Les données pour les conservatoires des 5^{ème}, 6^{ème} et 19^{ème} n'ont pas été communiquées.

Pourtant, le principe même de mise à disposition de salles des conservatoires municipaux est prévu par une délibération du Conseil de Paris en date de septembre 2006²¹, qui prévoit la gratuité en faveur « des associations et organismes à caractère culturel, poursuivant un but non lucratif et présentant un intérêt local et agissant notamment dans le domaine de la pratique amateur ».

Dans un premier temps, un recensement des locaux et des modalités de mise à disposition des amateurs dans les conservatoires (dont le Conservatoire à Rayonnement Régional - CRR) devrait être réalisé en lien avec les mairies d'arrondissement. Dans un deuxième temps, l'ouverture des conservatoires et du CRR aux répétitions et diffusions est préconisée selon des modalités de mise à disposition encadrées.

◆ Les autres lieux relevant du périmètre de la Ville de Paris

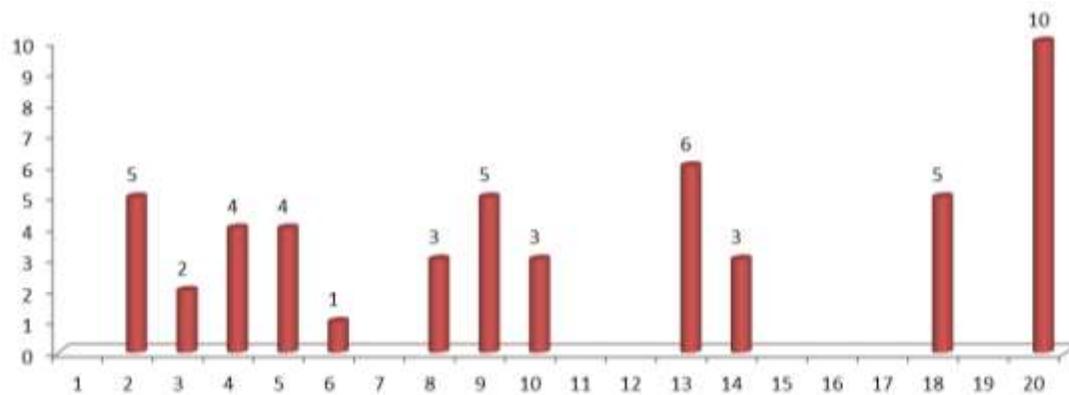
La cartographie de l'offre globale a fait apparaître que différents lieux non dédiés en tant que tels à la pratique amateur sont néanmoins ouverts ou mis à la disposition des amateurs.

- **Le Cinq du 104**, se qualifie de lieu de rendez-vous des artistes amateurs destiné aux habitants et associations des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements qui développent des activités artistiques amateurs. « *Grâce à son fonctionnement, le Cinq peut permettre à de jeunes artistes amateurs de structurer leur activité* ». Ce lieu fonctionne de manière souple avec la mise à disposition d'espaces pour les répétitions. Le Cinq a attiré notamment plusieurs groupes de jeunes adultes qui avaient l'habitude de fréquenter le 104 en pratique spontanée.
- **La Maison des Initiatives Etudiantes** a pour vocation d'accueillir et d'accompagner les étudiants et les différentes associations qui les représentent de la conception à la réalisation de leurs projets, dans des domaines très divers. En décembre 2014, 254 associations étaient inscrites à la MIE dont une centaine dans le domaine de la culture (compagnies de théâtre, danse, cinéma...). La MIE met à disposition des étudiants un certain nombre de locaux pour des répétitions (notamment une salle de répétition dans le 3^{ème} arrondissement) et soutient un certain nombre de projets artistiques. Ainsi, ICI et DEMAIN, le festival artistique étudiant de la Ville de Paris a produit pour sa 11^{ème} édition en mars 2014 (15 jours), 40 projets artistiques portés par des étudiants dans 16 lieux à Paris. Les projets s'inscrivent dans 4 grandes catégories : spectacle vivant, arts visuels, court métrage et musique. Les 150 étudiants artistes ainsi sélectionnés ont pu bénéficier de moyens de productions professionnels et d'une large visibilité.
- Outre les équipements précités, **d'autres équipements municipaux** mettent leurs locaux à disposition des pratiques amateurs : les écoles primaires, les équipements sportifs (essentiellement des gymnases), des espaces jeune (Paul Meurice dans le 20^{ème}), des salles de spectacles, principalement des théâtres (théâtres de la Ville, du Châtelet, de Verre, Paris Villette), les centres sociaux, ou encore divers centres et équipements culturels (par exemple, l'espace des Blancs Manteaux, le Carreau de Temple, la Cité Internationale des Arts..).

²¹ Délibération DAC des 25 et 26 septembre 2006 « fixation des redevances liées à l'occupation du domaine public lors de la mise à disposition de salles des conservatoires municipaux parisiens ».

Un point a pu être effectué en lien avec la DASCO et la DJS sur l'ensemble des écoles (au total 78 mises à disposition de salles) d'une part, et d'autre part, sur les salles de danse dans les gymnases (37 salles ont été comptées hors celles rattachées aux centres d'animation, pour un total de 4 800 m²). La répartition de ces salles par arrondissement se présente comme suit :

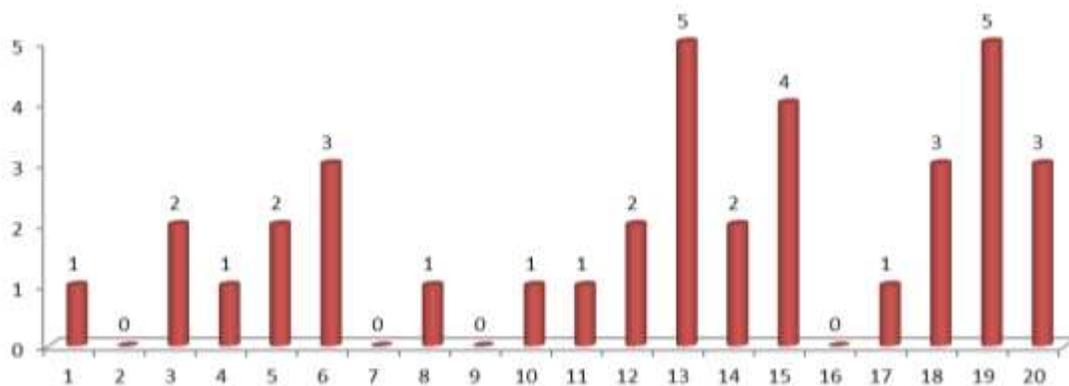
Graphique 20 : Mise à disposition de locaux dans les écoles primaires



Source : DASCO

Les écoles de 12 arrondissements parisiens mettent leurs locaux à la disposition d'associations pour des pratiques amateurs (au total 78 mises à disposition). La musique est majoritaire dans cette mise à disposition suivie du théâtre.

Graphique 21 : Mise à disposition de locaux dans les équipements sportifs (salles de danse)



Source : DJS

L'offre en salle de danse est assez présente dans l'ensemble des arrondissements, à l'exception des 2^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

L'Inspection générale, dans un précédent rapport remis en 2011²² préconisait d'offrir plus d'espaces aux pratiques artistiques amateurs en utilisant mieux le patrimoine municipal (conservatoires, écoles...). Les auditeurs de la présente mission confirment la nécessité de disposer d'un état des lieux de ces différents types d'équipements.

Recommandation 6 : La DAC doit réaliser et tenir à jour un inventaire des lieux mis à la disposition des amateurs, équipements sportifs, lycées, collèges, écoles de la Ville de Paris élémentaires ou spécialisées, mettre à plat les procédures de mise à disposition de ces locaux.

1.2.3. La connaissance des publics

1.2.3.1. La rareté des études et des données disponibles

Les études relatives aux publics praticiens amateurs sont peu nombreuses et relativement anciennes. On note à ce jour, l'absence d'étude générale relative aux publics praticiens amateurs à Paris.

Au niveau national, les enquêtes conduites notamment en 1997 et 2008, par le Département des études et prospectives (DEPS) du Ministère de la culture, concernent les pratiques culturelles des français, avec un volet relatif aux pratiques artistiques amateurs. Cette enquête a fait l'objet d'analyses rétrospectives tant par les services du ministère de la culture que par ceux du ministère de la jeunesse et des sports.

Cette enquête, renouvelée tous les 8 à 10 ans, n'a pas été reconduite à ce jour. Elle a mis en lumière des évolutions notables concernant les pratiques amateurs, dues aux évolutions numériques et technologiques au tournant des années 2000.

Le niveau de pratique des trois grandes disciplines (théâtre, musique et danse), relativement stable de 1997 à 2008, s'est enrichi de nouvelles pratiques numériques, notamment dans le domaine de la musique. Le taux de pratique des jeunes (15-24 ans) est supérieur à celui des autres tranches d'âge même s'il est constaté une progression depuis le début des années 80 des pratiques des adultes (25-29ans ; 40-59) et des seniors (60 ans et plus).

²² Audit de la Maison des pratiques artistiques amateurs, rapport IG mai 2011.

Les taux de pratique déclarés sont les suivants²³ :

- pratique de la musique / chant en groupe : 8 %
- pratique d'un instrument de musique : 12 %²⁴
- création de musique sur ordinateur : 5 %
- pratique du théâtre : 2 %
- pratique de la danse : 8 %

En résultats cumulés, 18 % ont une pratique de la musique (groupe, instrument, ou ordinateur) et 24 % ont une pratique en amateur en arts vivants (musique et/ou danse et/ou théâtre)²⁵. Un tiers des praticiens en amateur a moins de 25 ans.

Les pratiques artistiques et culturelles se croisent notamment en danse et musique/ musique et théâtre/ théâtre et danse.

L'enquête de 2008, conduite sur un échantillon de 5000 personnes au total, comporte pour Paris intra-muros un effectif de 180 personnes révélant des taux supérieurs aux taux nationaux. Mais, en raison de la taille réduite de l'échantillon parisien, il est proposé d'approcher ce que serait le plancher de la population des amateurs praticiens parisiens par extrapolation des pourcentages nationaux, projetés sur les données de la population parisienne. Il peut en être déduit qu'au minimum 460 000 Parisiens pratiquent un art du spectacle en amateur.

Les rapporteurs n'ont pas non plus trouvé de données consolidées sur les publics fréquentant les équipements parisiens. Un cadre commun a ainsi été transmis aux équipements pour tenter de dégager les grandes lignes de ces profils (âge, sexe, domiciliation).

1.2.3.2. Des publics de proximité

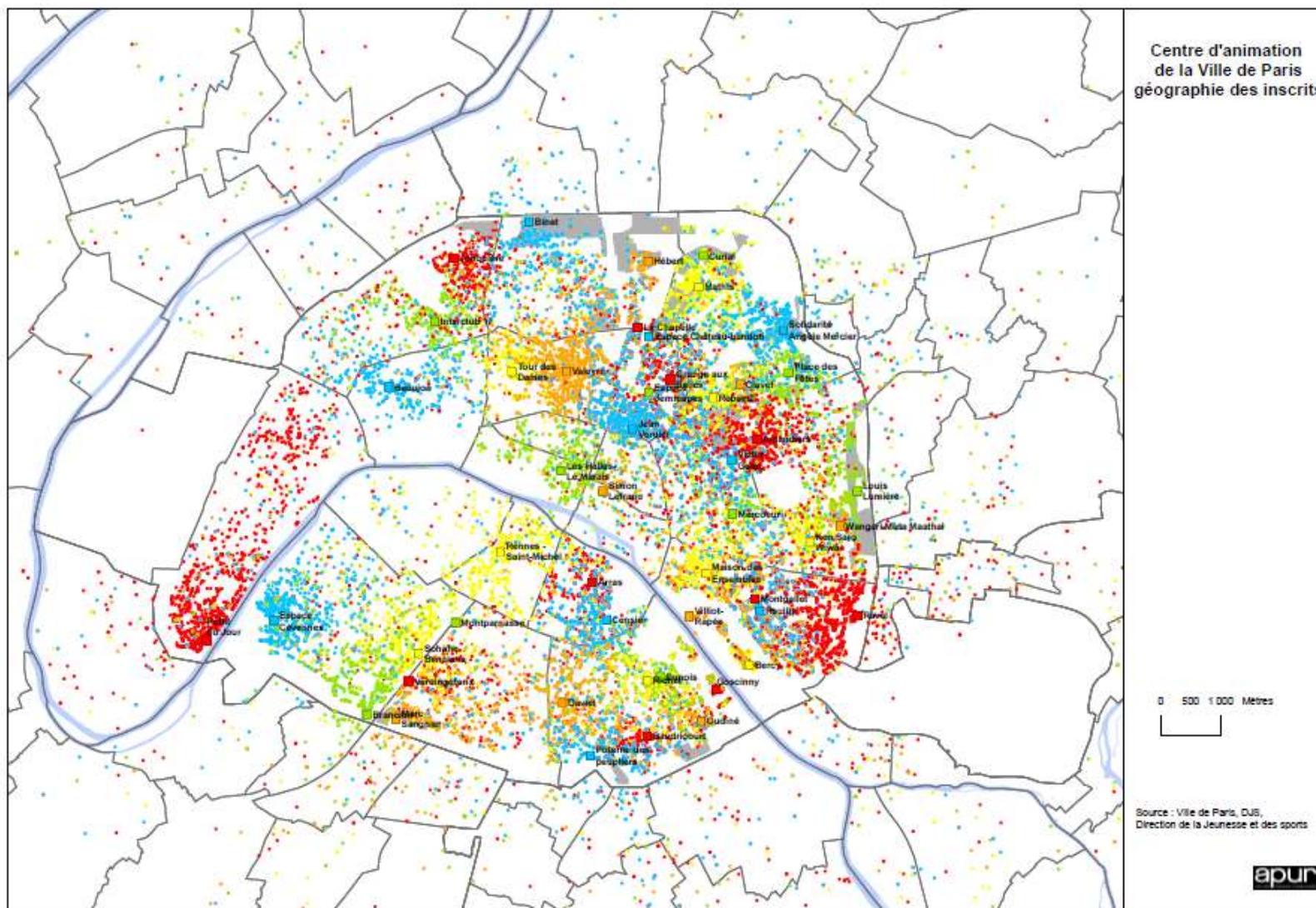
Les auditeurs ont souhaité apporter un éclairage sur la domiciliation des usagers des centres d'animation et conservatoires, à partir des données anonymes transmises par les deux directions.

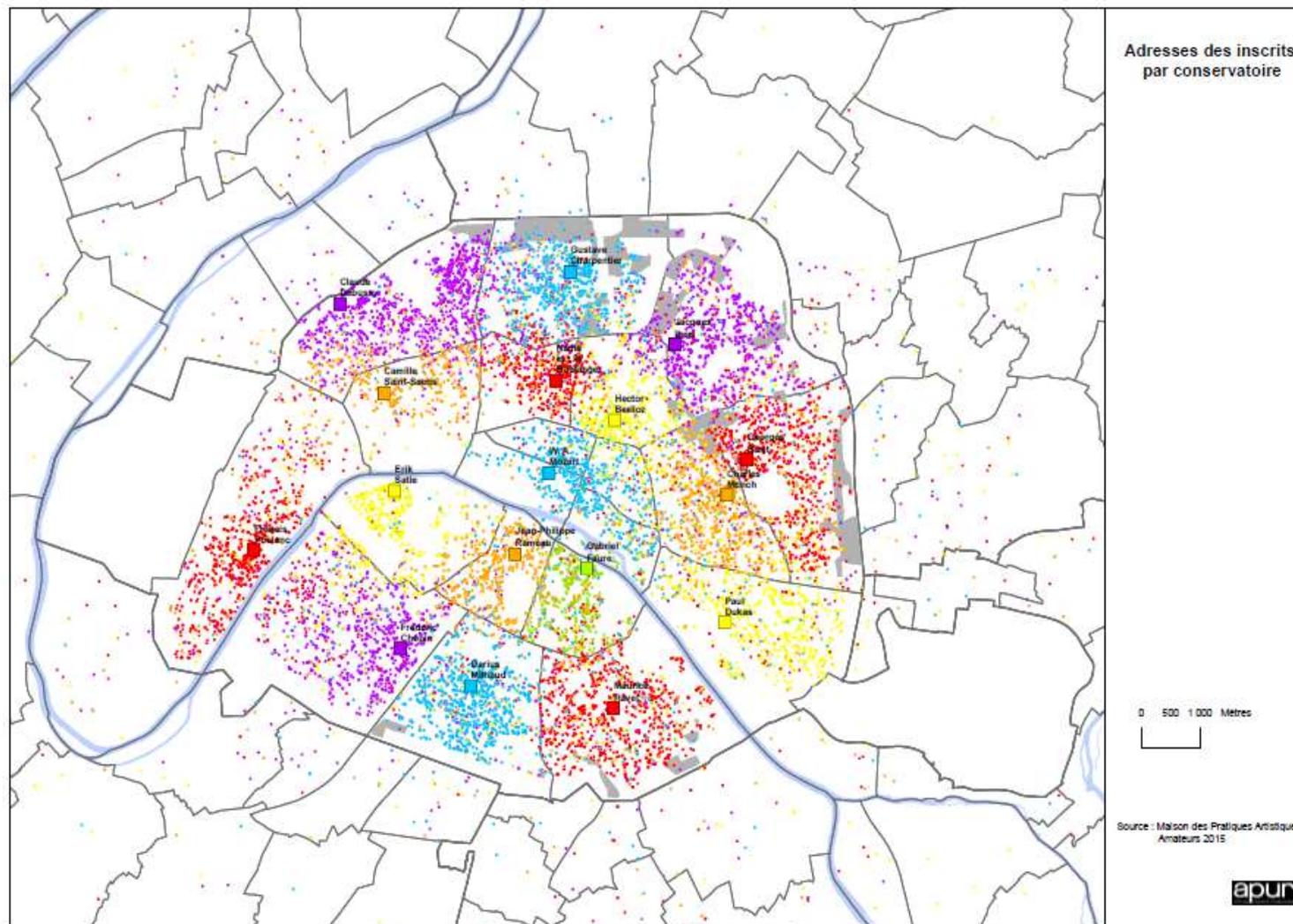
²³ En % de la population, sur 100 individus de 15 ans et plus.

²⁴ Savent jouer d'un instrument de musique : 23 %.

²⁵ Source : MCC DEPS pratiques culturelles des français à l'heure du numérique 2008 exploitation DGCA.

Figure 1 : Cartes représentant la provenance géographique des usagers (centres d'animation et conservatoires)

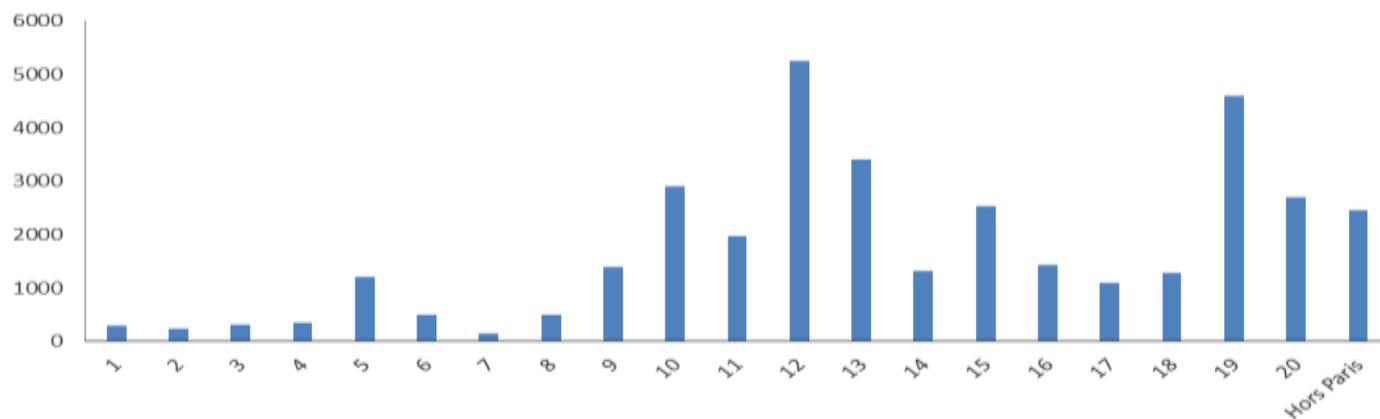




Les deux cartes montrent que les centres d’animation et conservatoires s’adressent essentiellement un public de quartier. On remarque un certain nombre de points en banlieue, en première couronne mais également plus éloignée : 7 % des usagers ne sont pas Parisiens.

Les graphiques ci-après montrent la provenance géographique des usagers par type d’équipements.

Graphique 22 : Les usagers Parisiens des centres d'animation par provenance géographique

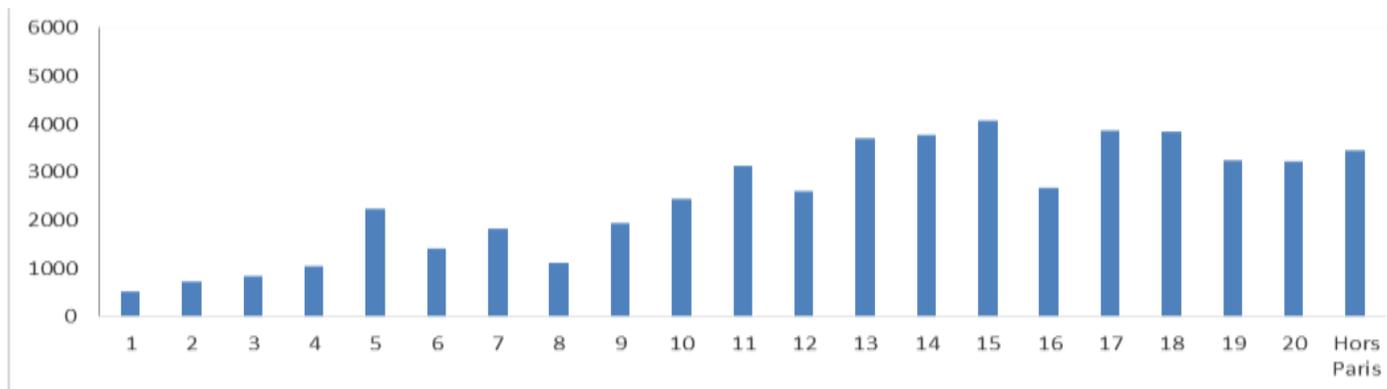


Les inscrits des centres d'animation sont essentiellement Parisiens (93 %).

16 % habitent dans le 12^{ème} arrondissement, 14 % dans le 19^{ème}, 10 % dans le 13^{ème}.

Source : Données DJS

Graphique 23 : Les usagers Parisiens des conservatoires par provenance géographique



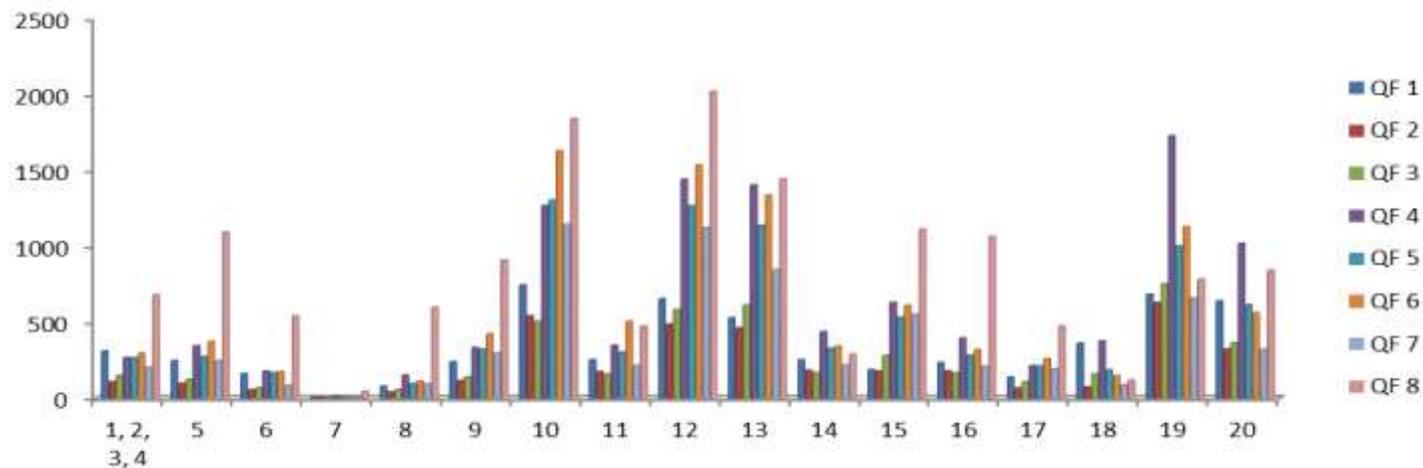
Les 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 14^{ème} et 13^{ème} arrondissements concentrent le plus grand nombre d'usagers des conservatoires (respectivement 7,9 %, 7,5 %, 7,4 %, 7,3 %, 7,2 %).

Source : Données DAC

1.2.3.3. L'analyse de la mixité sociale

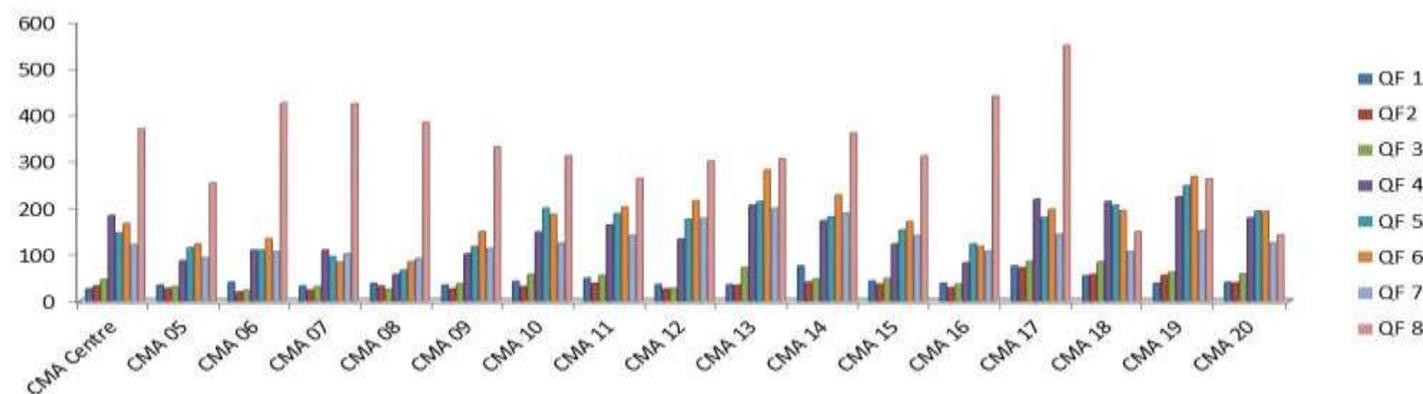
La répartition des usagers selon le quotient familial qui leur est appliqué permet d'approcher le degré de mixité sociale dans les conservatoires et centres d'animation :

Graphique 24 : Répartition des quotients familiaux des usagers des centres d'animation et des conservatoires par arrondissement



Selon le critère du « quotient familial », les usagers des **centres d'animation** se répartissent comme suit :

Tous arrondissements confondus, le QF 8 domine (23 %), puis le QF 4 et le QF 6 (17 %, 15 %), le QF 5 et QF 7 (13 % et 10 %) et enfin les trois QF les moins élevés sont également les moins nombreux (QF 1, 9 % ; QF 3, 7 % et QF 2, 6 %).



Selon le même critère, les usagers des **conservatoires** se répartissent comme suit : tous arrondissements confondus, le QF8 est le plus représenté (33 %), puis le QF 6 (16 %), le QF 5 (14 %), le QF 4 (13 %), le QF 7 (12 %). Les QF 1, 2 et 3 sont très peu représentés et ce dans tous les arrondissements, respectivement 4 % ; 3 % ; 4 %.

Source : Données DJS/DAC

Dans les centres d'animation et conservatoires, les inscrits avec un QF peu élevé sont les moins représentés. En revanche, les usagers inscrits en QF 8 sont les plus nombreux : dans les centres d'animation, ils représentent 23 % et dans les conservatoires, 33 %²⁶.

Pour les conservatoires, on remarque également que :

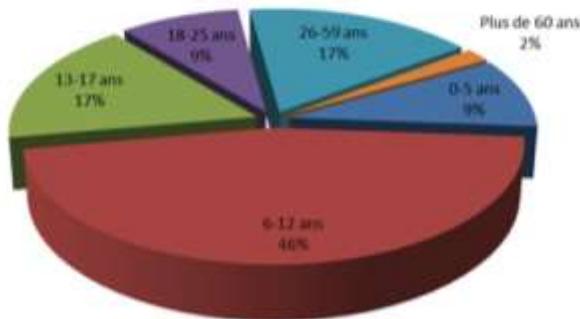
- le QF 7 mais aussi les QF médians (QF 4, 5, 6) sont moins représentés que le QF 8,
- dans les 18^{ème}, 19^{ème}, et 20^{ème} arrondissements, la répartition des QF est relativement homogène du QF 4 au QF 8.

1.2.3.4. L'analyse de la fréquentation

Pour réaliser cette analyse, l'inspection générale a élaboré un modèle pour les activités régulières d'enseignement, sous la forme tableaux pré-formatés et documentés à cette occasion par les centres d'animation puis validés et consolidés par la DJS. Les mêmes tableaux ont été transmis à la DAC pour les conservatoires.

◆ La fréquentation par tranche d'âge

Graphique 25 : Fréquentation des centres d'animation (CA) et conservatoires (CMA) par tranche d'âge



Source : Données DJS/DAC

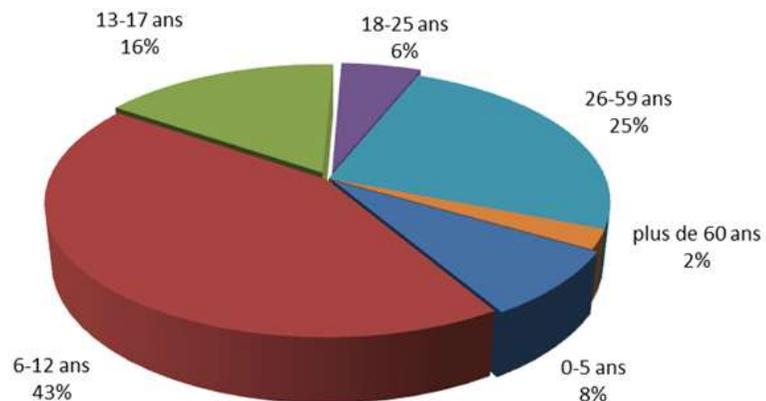
	0-5 ans	6-12 ans	13-17 ans	18-25 ans	26-59 ans	Plus de 60 ans
CA	1 846	9 838	3 699	1 253	5 660	541
CMA	2 116	9 386	3 328	2 439	1 404	244
TOTAL	3 962	19 224	7 027	3 692	7 064	785
% CA/ total	46,6%	51,2%	52,6%	33,9%	80,1%	68,9%

Les 6-12 ans (46 %) sont principalement inscrits dans les CA et les CMA pratiquement à parité (51,2 % pour les CA, 48,8 % pour les CMA). Les publics adolescents (13-17 ans) et jeunes (16-25 ans) sont faiblement représentés (respectivement 17 % et 9 %) et la tranche des plus de 60 ans occupe une part très résiduelle (2 %).

²⁶ Lors d'un précédent rapport dédié à l'audit des conservatoires municipaux d'arrondissement, remis en août 2010, l'Inspection générale avait relevé que la situation sociale des élèves correspondait majoritairement aux tranches élevées (34,8% des familles au QF8 en 2008/2009), tandis que les revenus les plus bas restaient minoritaires (5,6% relevaient du QF1 au titre de la même année).

◆ La fréquentation par type de structure

Graphique 26 : Fréquentation des Centres d'animation par tranche d'âge



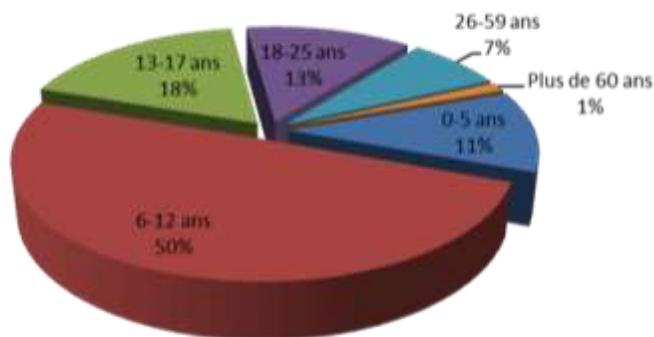
51 % des inscrits dans les centres d'animation sont des enfants (jusqu'à 12 ans).

Les adolescents sont beaucoup moins présents (16 %) et les jeunes de 18 à 25 ans peu présents dans les structures (6 %).

Les plus de 60 ans ne représentent plus que 2 % de la fréquentation totale.

Source : Données DJS

Graphique 27 : Fréquentation des conservatoires par tranche d'âge



62 % des conservatoires sont fréquentés par les enfants (jusqu'à 12 ans).

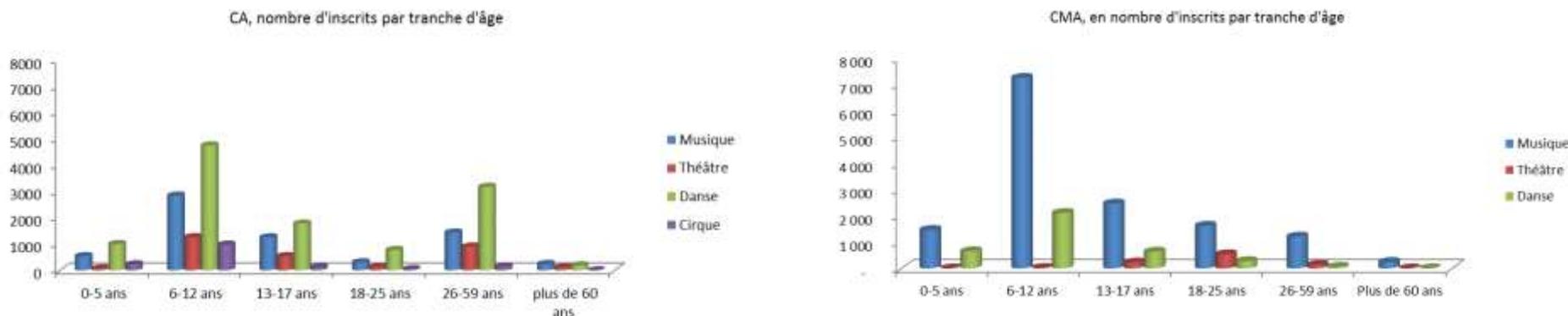
Comme dans les centres d'animation, les adolescents y sont peu présents (18 %) de même que les jeunes de 18 à 25 ans (7 %).

Les plus de 60 ans représentent 1 % de la fréquentation totale.

Source : Données DAC

◆ La fréquentation par domaine et par âge

Graphique 28 : Les centres d'animation (CA) et conservatoires (CMA), par domaine artistique et par tranche d'âge



Source : Données DAC/DJS

Dans les centres d'animation et pour les quatre domaines, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 6-12 ans qui pratiquent à plus de 40 % les trois domaines des arts vivants²⁷ et fréquentent à plus de 60 % le cirque. La deuxième tranche d'âge très représentée est celle des 26-59 ans²⁸.

Les 13-17 ans sont intéressés en premier lieu par la musique (19 %), puis par le théâtre (18 %) et la danse (15,3 %).

Les 18-25 sont globalement peu touchés mais c'est la danse qui a le taux de fréquentation le plus élevé (6,6 %), puis la musique (4,6 %).

Les plus de 60 ans sont peu inscrits : ils sont intéressés par la musique (3,7 %), le théâtre (3,6 %).

Dans les conservatoires, la musique est pour toutes les tranches d'âge une dominante et touche principalement les enfants de 6 à 12 ans (50,9 %).

²⁷ 42,9 % pour la musique, 41,9 % pour le Théâtre, 40,8 % pour la danse.

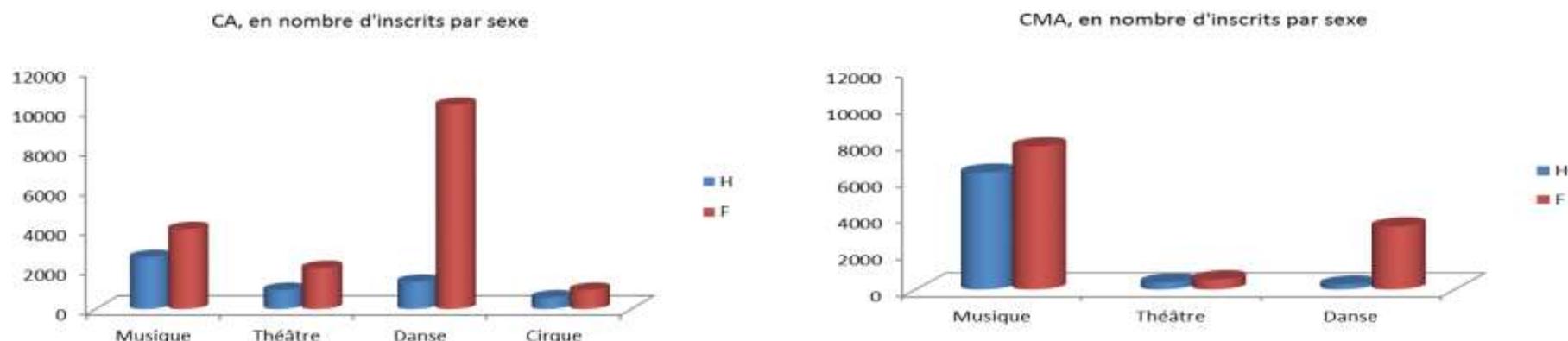
²⁸ 30 % pour le théâtre, 27,3 % pour la danse, 21,7 % pour la musique.

La danse est également majoritaire sur cette tranche d'âge (56,5 %). Les enfants de 0 à 5 ans (17 %) comme les adolescents (17 %) fréquentent moins les cours de danse.

Le théâtre s'adresse essentiellement aux jeunes de 18 à 25 ans (57 %) et aux plus de 26 ans (15 %) et pas du tout aux enfants de moins de 12 ans.

◆ La fréquentation par sexe et par domaine

Graphique 29 : Les inscrits par domaine et par sexe



Source : Données DJS/DAC

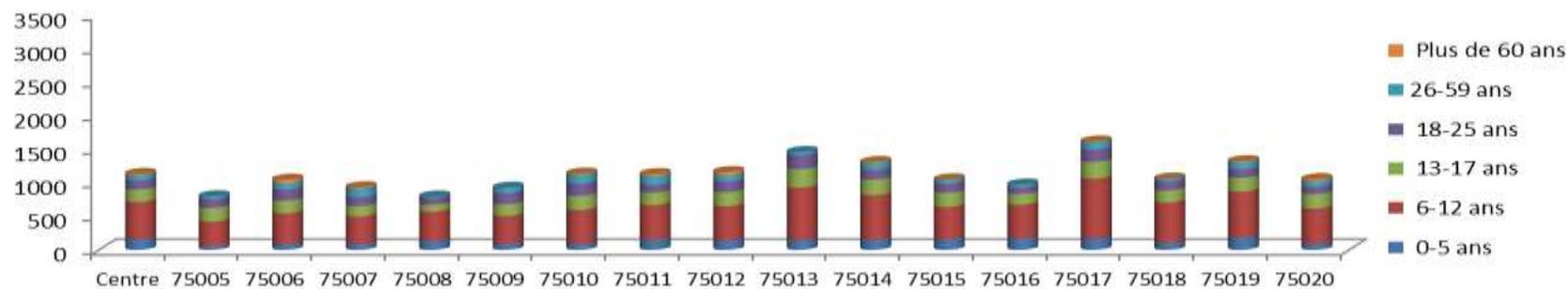
Les usagers de sexe féminin représentent les trois quarts des inscrits dans les centres d'animation (75,8 %) et sont majoritaires dans les conservatoires (62,7 %).

- La danse est la discipline la plus fréquentée par les femmes dans les centres d'animation (88,2 %) et encore plus particulièrement dans les conservatoires (92,8 %).
- Le théâtre (68,3 % pour les centres d'animation et 58,9 % pour les conservatoires) et le cirque (62,3 %) sont également des domaines avec une dominante féminine.
- La musique est un domaine « plus fréquenté » par les usagers de sexe masculin (39,3 % pour les centres d'animation et 45 % pour les conservatoires).

◆ La fréquentation par arrondissement et par tranche d'âge

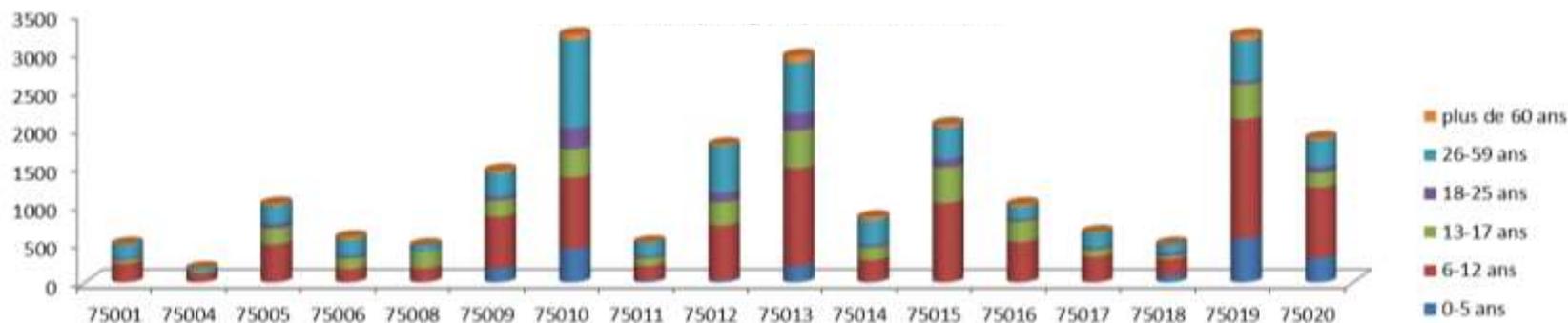
Les différentes tranches d'âge par arrondissement se distribuent de manière relativement homogène pour les conservatoires contrairement aux centres d'animation.

Graphique 30 : Les usagers des conservatoires par âge et par arrondissement



Source : Données DAC

Graphique 31 : Les usagers des centres d'animation par âge et par arrondissement



Source : Données DJS

La répartition des tranches d'âge dans les centres d'animation se décompose comme suit :

- la tranche d'âge 0-5 ans n'est pas du tout représentée dans les huit arrondissements (le 1^{er}, le 4^{ème}, le 5^{ème}, le 6^{ème}, le 8^{ème}, le 15^{ème}, le 16^{ème} et le 17^{ème})²⁹,
- tous les arrondissements ont des inscrits dans la tranche des 6-12 ans. Le 19^{ème} (15,8 % des inscrits de cette tranche d'âge), le 13^{ème} (13 %) et le 15^{ème} (10,5 %) sont les trois arrondissements les plus accueillants pour cette tranche d'âge (au total 39,3 %) ³⁰,
- tous les arrondissements accueillent également des 13-17 ans. Ceux qui en accueillent le plus³¹, sont également ceux qui accueillent le plus d'enfants de 6 à 12 ans.
- le 10^{ème} arrondissement a le plus grand nombre d'inscrits dans la tranche d'âge 18-25 ans (près de 22 %) ³²,
- à l'identique des 18-25 ans, les 26-59 sont les plus accueillis dans les centres du 10^{ème} arrondissement (20,2 %), du 13^{ème} (11,3 %) et du 12^{ème} (10,8 %),
- les inscrits de plus de 60 ans ont plutôt fréquenté les centres du 13^{ème} (17,3 %), du 19^{ème} (13,9 %), du 10^{ème} (13,7 %).

1.2.4. Les publics de la pratique collective : la demande de lieux de répétition et de diffusion

1.2.4.1. Une étude des publics réalisée par la MPAA

La MPAA a réalisé une étude des publics adultes en juin/juillet 2015. Les résultats de cette étude reposent sur l'analyse de 300 questionnaires, les personnes interrogées ayant pour plus de la moitié (54 %), déjà fréquenté au moins 2 des 3 sites de la MPAA.

La qualité de l'offre et du service de répétitions a reçu la note moyenne de 9,37/10, de la part des usagers ayant déjà loué une salle de répétitions, l'offre d'atelier a obtenu la note de 8,9/10, l'information et ressources ont été noté satisfaisantes et très satisfaisantes à 95,8 % des sollicitations.

Le public de la MPAA fréquente régulièrement les sites de la MPAA et circule entre ses différents sites : en moyenne, les personnes de l'échantillon ont assisté à quatre spectacles amateurs et à un spectacle professionnel à la MPAA ; 20 % avait déjà fréquenté les trois sites de

²⁹ Plus de la moitié des 0-5 ans (54,2 %) ont fréquenté le 19^{ème} (30,7 %) et le 10^{ème} arrondissement (23,5 %). 17,1 % ont fréquenté le 20^{ème} arrondissement ; 11,2 % le 13^{ème} ; 9,8 % le 9^{ème} ; 4,6 % le 18^{ème} ; 1,5 % le 12^{ème} ; 1,3 % le 11^{ème} et 0,5 % le 14^{ème}.

³⁰ Il faut y ajouter le 10^{ème} (9,5 %) et le 20^{ème} (9,4 %).

³¹ Le 19^{ème} (12,2 %), le 13^{ème} (13,1 %) et le 15^{ème} (12,3 %) et aussi le 10^{ème} (9,9 %) et le 20^{ème} (5%).

³² Suivent le 13^{ème} (18,1 %), le 12^{ème} (9,7 %), le 15^{ème} (9,1 %), le 20^{ème} (9 %). Le 8^{ème} arrondissement n'accueille pas les 18-25 ans.

la MPAA. La majorité de l'échantillon (68 %) a déjà suivi un enseignement artistique : 58 % au sein d'une association ; 30 % en conservatoire ; 20 % en centre d'animation ; 11 % en cours particulier.

Le profil des usagers fait apparaître une surreprésentation des femmes (62 %). L'âge moyen de l'échantillon est de 40,7 ans. 57 % sont célibataires et 68 % n'ont pas d'enfant de moins de 15 ans à leur domicile.

Les usagers sont à 75 % Parisiens. 20 % des usagers proviennent du 20^{ème} arrondissement et 13 % du 14^{ème}. Suivent les praticiens domiciliés dans les 18^{ème} (7,6 %), 12^{ème} (5,3 %), 11^{ème} et 19^{ème} (5 %), 15^{ème} (4,6 %) arrondissements.

La distribution des CSP est relativement équilibrée, les professions intermédiaires (professeurs, spectacle, fonction publique, cadres moyens) représentant 39 % de l'échantillon, les employés, ouvriers techniciens, 32 %, et les CSP+ (chefs d'entreprises, prof libérales, cadres) 28 %.

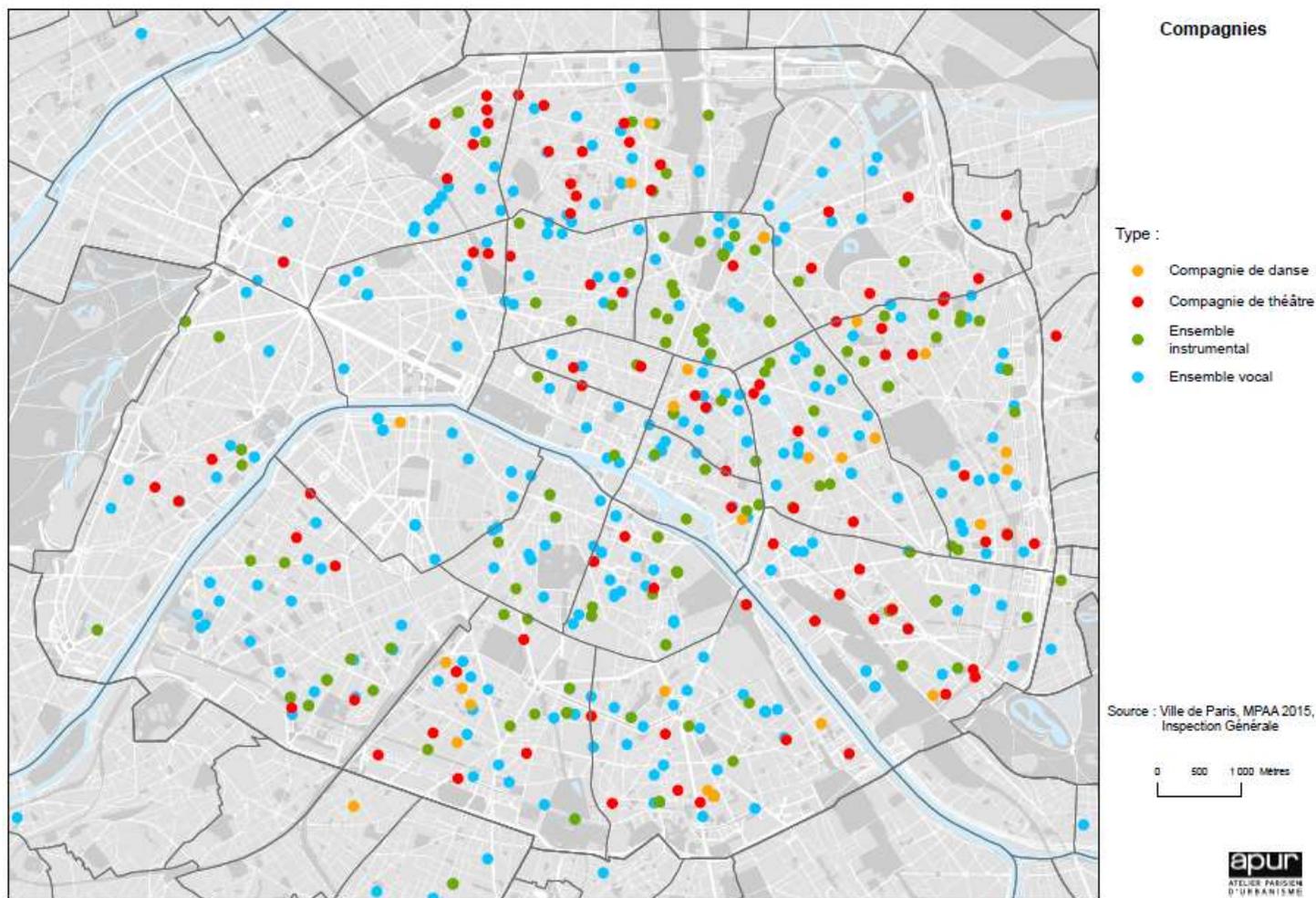
58 % des publics ont connu la MPAA soit par bouche à oreille soit par la présence d'une antenne dans leur quartier. 3 % seulement de l'échantillon a connu la MPAA par un service de la Ville de Paris.

La MPAA doit pouvoir développer ses actions de communication, son action devant davantage être intégrée dans les informations dispensées par la Ville. Par ailleurs, les auditeurs ont noté que le site de la MPAA est insuffisamment remis à jour pour les événements importants : par exemple, le site de la MPAA/Broussais (Paris 14^{ème}) était indiqué avec une « OUVERTURE AUTOMNE 2013 » lors d'une des consultations des auditeurs le 11 décembre 2015.

Recommandation 7 : La MPAA doit développer ses actions de communication et renforcer notamment les liens avec les services de la Ville. Après la phase de restructuration de son site Internet, elle devra régulièrement le mettre à jour.

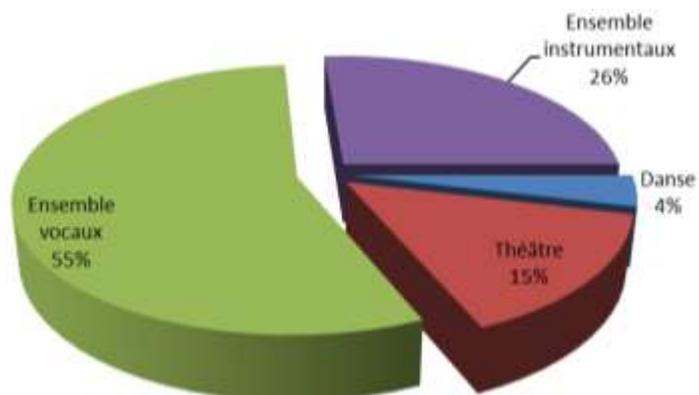
1.2.4.2. Le dynamisme des pratiques collectives : les groupes, ensembles et compagnies

Les données issues du carnet d'adresses de la MPAA permettent d'approcher la présence des différents ensembles et compagnies sur le territoire parisien. Les lieux représentés correspondent à l'adresse des compagnies ou ensembles.



667 compagnies et ensembles ont ainsi été recensés dont 543 ensembles de musique, 25 compagnies de danse, 99 compagnies de théâtre.

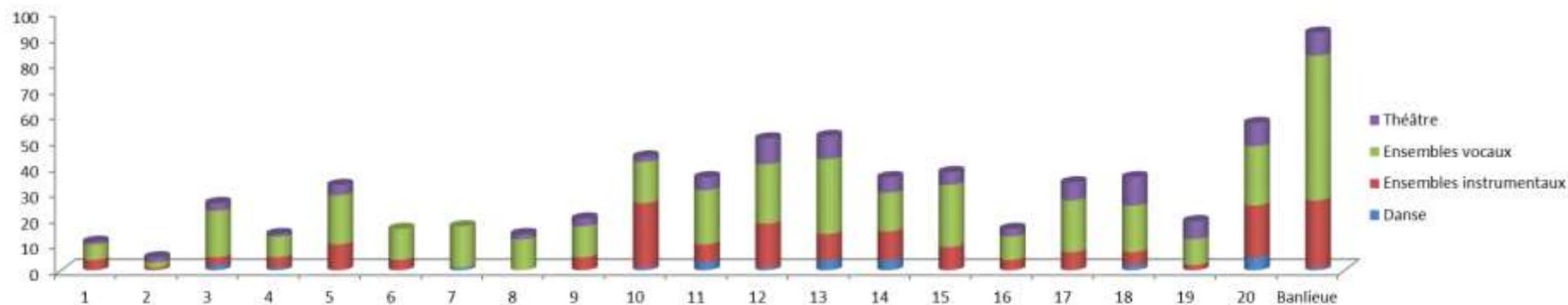
Graphique 32 : Répartition des ensembles et compagnies par domaine artistique



Sur le total des ensembles et compagnies, la musique est très représentée (81 %) avec des ensembles vocaux majoritaires (55 %) et des ensembles instrumentaux à 26 %. Les compagnies de théâtre sont peu représentées (15 %) et la danse très peu présente (4 %).

Source : MPAA

Graphique 33 : Compagnies et ensembles par arrondissement



Source : MPAA

Les ensembles vocaux présentent des répertoires riches et diversifiés, avec une musique savante occidentale majoritaire (musique ancienne, classique, baroque, médiévale, renaissance, romantique, opéra). Les compagnies de danse sont peu nombreuses mais ce domaine fait l'objet d'une offre conséquente de lieux d'enseignement. Y sont majoritairement représentées les danses traditionnelles et classiques : groupes folkloriques, danses de régions françaises ou de culture étrangères. S'y ajoutent néanmoins, la danse contemporaine (3 compagnies), le hip hop (2 compagnies), le jazz et la danse moderne (deux compagnies).

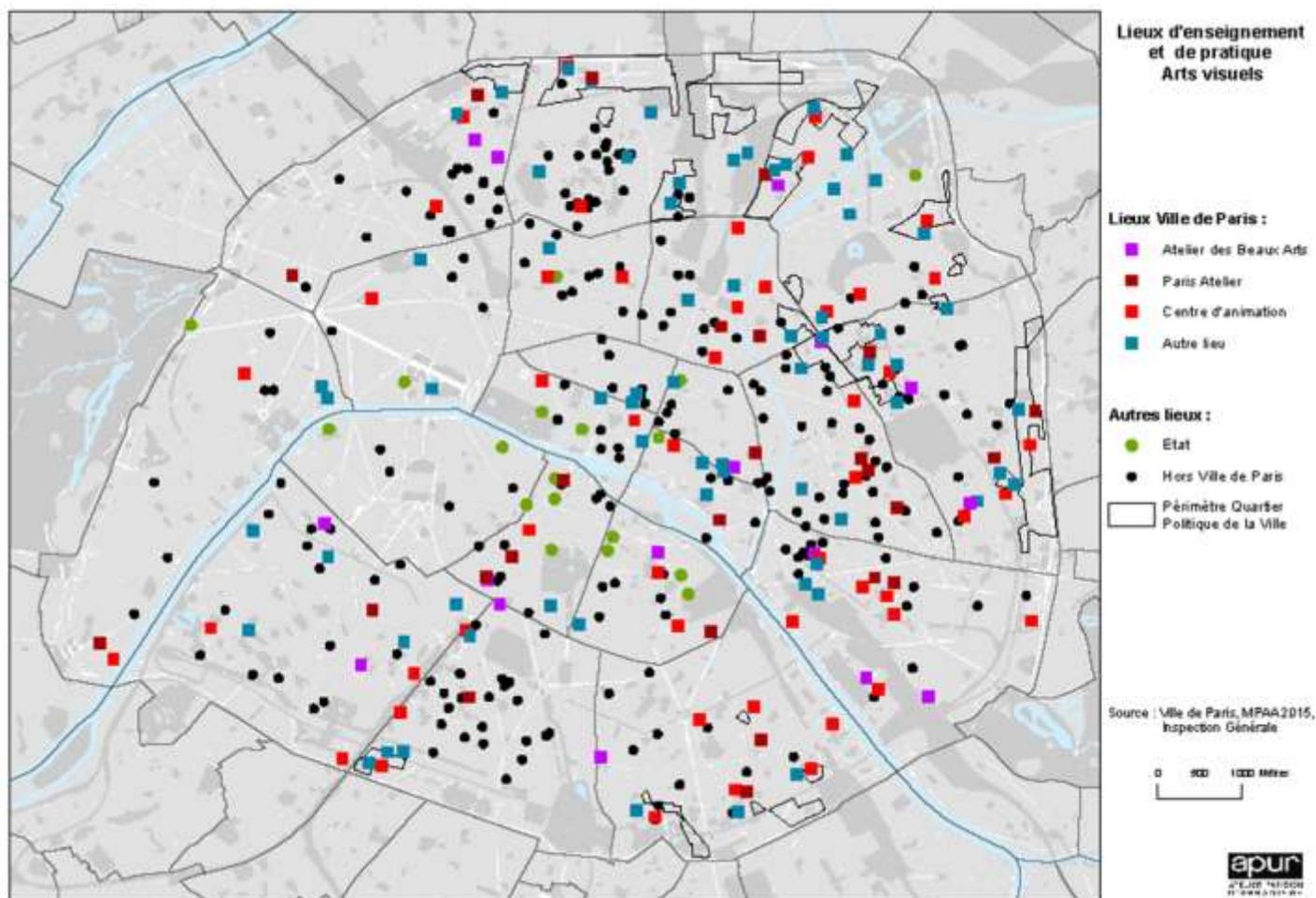
13,8 % des ensembles et compagnies émanent de la banlieue. L'arrondissement parisien qui concentre le plus de compagnies est le 20^{ème} (8,5 %) suivi du 13^{ème} (7,8 %), du 12^{ème} (7,6 %), du 10^{ème} (6,6 %). Les arrondissements du 15^{ème}, du 11^{ème}, du 14^{ème}, du 18^{ème} et du 17^{ème} représentent de 5,7 % à 5,1 % du total des compagnies.

Pour compléter cette approche quantitative, il pourrait être utile d'interroger les compagnies et ensembles sur leurs besoins en lieux de pratiques notamment. L'échantillon pourrait être constitué à partir du fichier de la MPAA qui comporte également des compagnies installées en banlieue mais exerçant à Paris.

Recommandation 8 : La MPAA doit conduire une enquête sur les attentes et besoins des compagnies et ensembles amateurs parisiens ou ayant une pratique sur Paris.

2. LES PRATIQUES AMATEURS DANS LE DOMAINE DES ARTS VISUELS

2.1. La cartographie de l'offre globale sur le territoire parisien



415 lieux d'enseignement et de pratique artistique identifiés dans le domaine des arts visuels sont représentés sur cette carte.

◆ Le recueil des données

En l'absence de données préalablement recensées, et pour reconstituer au mieux l'offre globale parisienne, les auditeurs ont utilisé plusieurs sources, en particulier les annuaires (de type pages jaunes) ou guides listant l'offre en arts plastiques et en arts appliqués. Les moteurs de recherche de la Ville sur Internet ont également été utilisés : annuaire des associations, que faire à Paris.fr.

Il est à noter que ces diverses sources d'information, d'une manière générale, distinguent surtout les arts plastiques. Les métiers d'art et arts appliqués, bien qu'identifiés au travers de Paris Ateliers ne renvoient pas de résultats significatifs. Les activités proposées par Paris Ateliers dans le moteur de recherche « que faire à Paris.fr » apparaissent dans la rubrique « arts plastiques », même lorsqu'il s'agit véritablement d'activités d'arts appliqués (comme les émaux sur cuivre, icônes, miniature-enluminure, mosaïque, reliure, réfection de sièges etc...). Les domaines particuliers comme la photographie et le numérique (images 3D) sont différenciés. La photographie apparaît bien comme domaine distinct des arts plastiques, de même que la création de jeux vidéo ou l'animation 3D, classée en « film d'animation ». L'infographie proposée par un site des Ateliers des Beaux-Arts apparaît dans la catégorie « informatique et multimédia ».

Pour l'offre de l'Etat, le bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs du ministère de la culture a transmis une liste non exhaustive mais représentative des établissements publics, sous tutelle de la direction générale de la création artistique, qui proposent aux amateurs des ateliers de pratiques artistiques.

◆ La localisation de l'offre

L'offre d'enseignement en arts visuels est globalement présente sur l'ensemble du territoire parisien, mais les différents lieux ne sont pas répartis de manière homogène. La densité est globalement plus faible dans l'ouest (et le sud) parisien que dans l'est (et le nord), la répartition étant ensuite plus équilibrée entre nord et sud.

D'une manière générale, la répartition de l'offre présente des degrés de concentration variables selon les arrondissements.

En nombre de lieux, la moyenne générale est de 20 lieux par arrondissement, 72 % de ces lieux étant situés dans 10 arrondissements suivants :

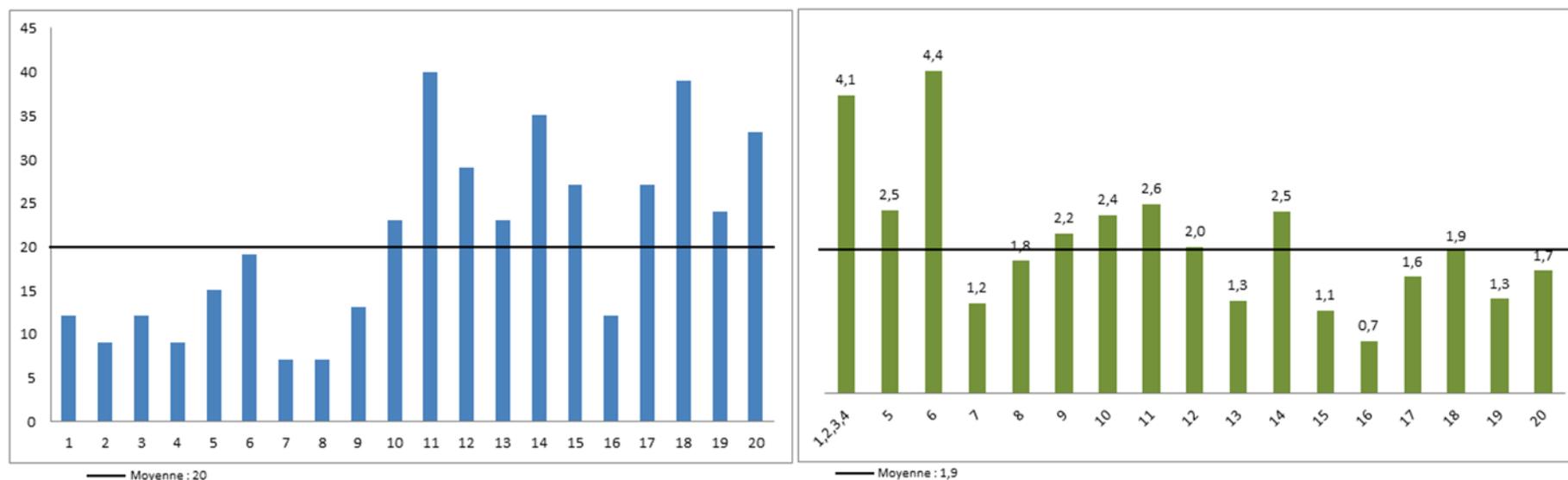
- 11^{ème}, 18^{ème} plus de 9 % des lieux ;
- 14^{ème}, 20^{ème} près de 8 % ;
- 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} : entre 5,5 % et 7 %.

Le nombre de lieux rapporté à la population des arrondissements (à l'échelle de un lieu pour 10 000 habitants), montre les écarts pouvant exister. Ainsi, alors qu'ils sont relativement bien pourvus en nombre de lieux, les 13^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème}, se situent néanmoins en dessous de la moyenne générale si l'on tient compte de leur population.

Si on regroupe les 4 arrondissements centraux, il apparaît que, rapportée au nombre total de leurs habitants, l'offre y est relativement importante.

Certains arrondissements comme le 7^{ème} et le 16^{ème}, sont à la fois en dessous de la moyenne en valeur absolue mais également si on tient compte de leur population.

Graphique 34 : Répartition des lieux d'enseignement par arrondissement (en valeur absolue et relative)



Source : IG

Sur les 415 lieux d'enseignement et de pratique en arts visuels recensés, 159 lieux (soit 38 % d'entre eux) relèvent de la Ville de Paris. Il s'agit des sites d'implantation des centres d'animation, de Paris Ateliers, des Ateliers des Beaux-Arts, ou d'autres lieux de pratiques précités (notamment, centres sociaux, musées municipaux).

2.1.1. Une offre diversifiée

Les acteurs de l'offre d'enseignement en arts visuels sont de nature très diverse : des établissements d'enseignement, des artistes ou les artisans qui tiennent leur propre atelier, des associations ; des établissements culturels (publics ou privés) qui mettent en place des ateliers en lien avec leur programmation.

Ces acteurs proposent une offre diversifiée qui a été regroupée dans les trois catégories suivantes : ateliers (46 % du nombre de lieux), lieux d'enseignement (38 % du total), lieux de pratique (16 % du total).

◆ Les lieux d'enseignement

L'offre privée comporte un certain nombre « d'académies » qui délivrent un enseignement en arts plastiques. Il s'agit d'écoles qui proposent un véritable cursus, en favorisant l'apprentissage classique des beaux-arts dans des disciplines bien ciblées comme le dessin, morphologie, natures mortes, peinture et sculpture. Plusieurs de ces académies proposent comme les Ateliers des Beaux-Arts de la Ville des cours spécifiques pour l'entrée dans les écoles d'art.

Une académie moins conventionnelle, l'académie européenne du manga dans le 11^{ème}, est la première école en Europe entièrement et spécifiquement dédiée à l'étude de la technique du dessin manga. Elle est partenaire officielle d'académies japonaises du manga.

Relevant du secteur public, l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts à Paris propose une offre d'ateliers à destination du public amateur, avec notamment des cours pour adultes en dessin, peinture et modelage. Il est sur ce point étonnant de constater que les écoles supérieures d'arts appliqués de la Ville ne proposent pas ce type d'offre en direction des amateurs.

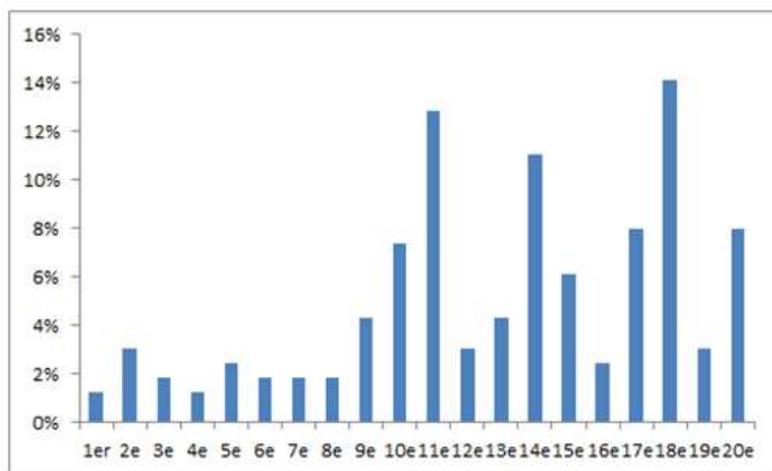
◆ Les ateliers

Un grand nombre d'ateliers sont proposés par des artisans, artistes ou associations locales ou spécialisées.

Les ateliers d'artisans dans le domaine des métiers d'arts proposent un enseignement spécialisé souvent associé à la pratique artisanale. C'est le cas de la maison du vitrail dans le 15^{ème} qui outre son activité de restauration, propose des cours d'initiation et de conception de vitraux. On peut également citer les arts et techniques céramiques dans le 12^{ème} ou l'atelier d'icônes dans le 17^{ème}.

Les artistes individuels s'inscrivent fréquemment dans l'atelier qui est un format classique de structure d'enseignement notamment pour le dessin, la peinture ou la sculpture. De nombreux artistes proposent ainsi pour un public réduit, des ateliers qui leur permettent de pratiquer leur art. Le quartier de Montmartre en est un exemple. On y trouve plusieurs ateliers privés qui permettent à un large public de pratiquer en arts plastiques ou métiers d'art.

Figure 2 : Part des ateliers privés par arrondissement



Les 11^{ème}, 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements concentrent une grande partie des ateliers privés, ces trois arrondissements représentant 38 % du total des ateliers recensés.

Source : IG

◆ Les lieux de pratique artistique

Dans ces lieux, un certain nombre d'acteurs dont l'objet principal n'est pas l'enseignement artistique proposent en lien avec leur projet, des activités d'arts plastiques :

- **diverses associations, à vocation familiales et/ou sociales** proposent des activités d'animation et de pratiques artistiques. Certaines de ces associations, intervenant dans le champ social et familial, sont subventionnées par la collectivité parisienne, comme par exemple l'association Cafézoides (café culturel pour les enfants et leurs familles dans le 19^{ème}) ou encore l'association Môm'artre (pour son réseau de lieux implantés dans les 12, 14, 18, et 20^{ème} arrondissements),
- **différents acteurs socio-culturels, au premier rang desquels se situent les 30 centres sociaux et associations de quartier** proposent également des activités de pratiques artistiques. A titre d'exemple, le centre social du Bas Belleville dans le 19^{ème} vise à développer les pratiques artistiques des jeunes et propose également des ateliers pour adultes (vidéo, poteries, découvertes d'artistes),
- **les musées privés et les musées de l'Etat** proposent des ateliers de pratique artistique en lien avec leur objet ou leur programmation,
- **les établissements culturels de l'Etat**, en petit nombre sur le territoire parisien (14), sont néanmoins importants par leur taille, notoriété et dimension internationale. La plupart des grands musées nationaux proposent des ateliers de pratique en arts plastiques (Musée du Louvre, Palais de Tokyo, Centre G Pompidou, La Villette),

- la politique d'ouverture des musées nationaux vers la pratique artistique se retrouve dans les musées de la Ville gérés par l'établissement public Paris musées (EPPM). Ainsi, **la plupart des musées de la Ville** proposent des ateliers et animations variés pour les enfants et les familles. La pratique artistique prend ainsi place dans les parcours thématiques liés aux expositions mais aussi dans des ateliers de pratique programmés à l'année (musées Bourdelle, Petit Palais, musée d'art moderne, Cernuschi, Cognacq-Jay),

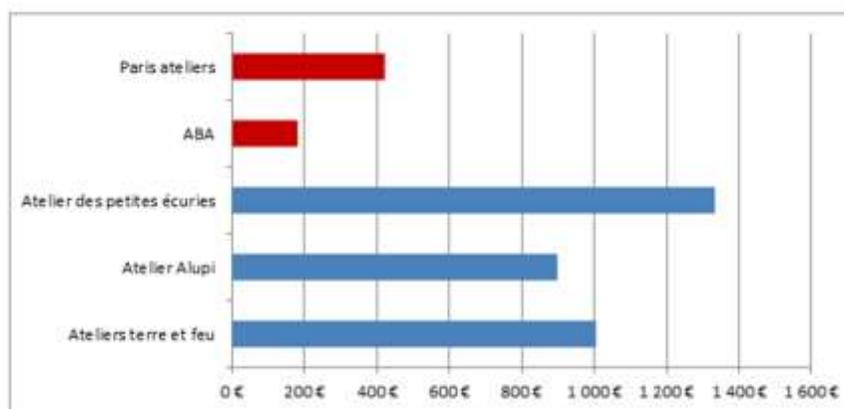
- **les lieux de pratique artistiques relevant de la Ville**, comprennent également des lieux culturels relativement atypiques. Ainsi, le 100 Charenton (12^{ème}) accueille des ateliers d'artistes en open-space où les amateurs peuvent également s'exprimer. Le 104 et le 5 du 104 (19^{ème}), proposent aux amateurs une pratique artistique autonome et ouverte.

- Une offre privée en générale plus onéreuse

L'offre d'enseignement du secteur privé s'appuie sur des tarifs, en général plus élevés que ceux qui s'appliquent dans les structures bénéficiant d'un financement public. S'il ne rentre pas dans le champ de cette mission, de procéder à une analyse exhaustive des tarifs pratiqués, il est néanmoins possible de constater sur quelques exemples précis l'écart pouvant exister pour les usagers.

Ainsi, l'exemple des cours de dessin des ateliers des beaux-arts et paris ateliers, d'une durée de 3h, qui existent également sous ce format dans les ateliers privés, fait apparaître que l'offre de Paris ateliers et des ABA est beaucoup moins chère que l'offre privée.

Figure 3 : Comparaison des tarifs de cours de dessin de Paris ateliers et des ABA à ceux de l'offre privée

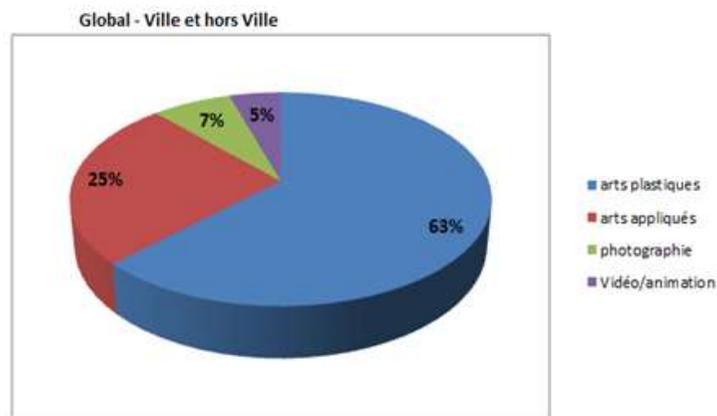


Dans le domaine des arts appliqués, Paris ateliers propose une offre très diversifiée, sans équivalent dans l'offre privée et ce, à un tarif moins élevé, permettant ainsi aux usagers de s'initier à des techniques artistiques particulières rares (lutherie, dorure à la feuille par exemple).

2.1.2. Les domaines artistiques

2.1.2.1. Une composante en arts plastiques dominante

Graphique 35 : Répartition de l'offre globale en arts visuels par grands domaines.



Les arts plastiques constituent une composante dominante de l'offre, avec 63 % du nombre total de lieux recensés. L'offre en arts appliqués, correspondant à un quart du total du nombre de lieux, représente une part non négligeable, tandis que la photographie et la vidéo/animation sont relativement minoritaires (5 et 7 % du nombre de lieux).

Source : IG

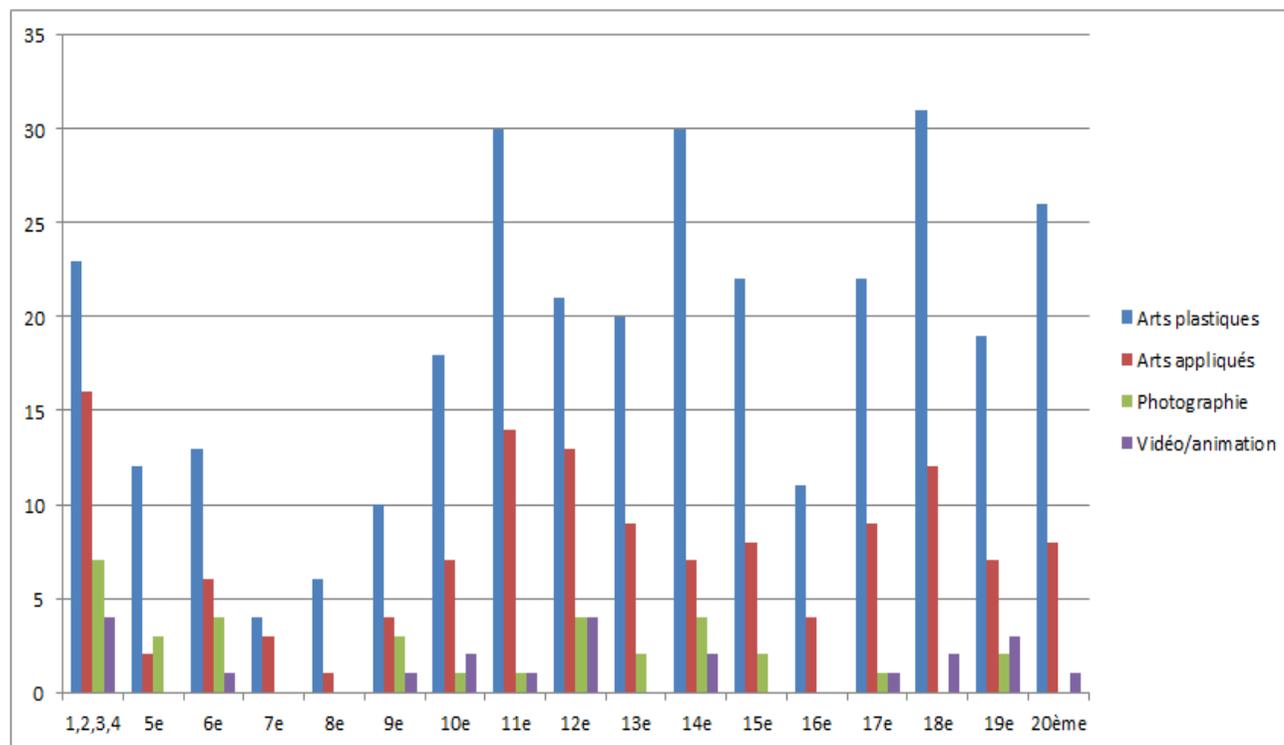
L'offre multi-domaines (lieux proposant des activités dans plusieurs domaines artistiques) est plus importante dans l'offre de la Ville (24 % des lieux contre 11 % dans l'offre hors Ville). L'offre privée est en effet souvent exclusive en arts plastiques ou arts appliqués, la polyvalence des activités et disciplines proposées par les structures de la Ville ne s'y retrouve pas.

2.1.2.2. L'analyse de l'offre par arrondissement

L'analyse de la répartition de l'offre par arrondissements confirme le caractère dominant des arts plastiques.

Le nombre total de lieux proposant des arts plastiques varie de 46 % pour les quatre arrondissements du centre à 74 % pour le 20^{ème} arrondissement.

Graphique 36 : Les grands domaines par arrondissement



Les arts plastiques occupent une place dominante, notamment dans les 11^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Les arts appliqués représentent une composante de l'offre à part entière, à hauteur de 30 % par exemple dans les arrondissements du centre, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements. La photographie est absente de l'offre dans 5 arrondissements (7^{ème}, 8^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème}). La vidéo-animation n'est pas proposée dans 6 arrondissements (5^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, et 16^{ème}).

Source : IG

En conclusion, l'offre globale se caractérise par un nombre significatif de lieux assurant une assez bonne couverture du territoire parisien, variable néanmoins selon les arrondissements. **La collectivité parisienne y apparaît comme un acteur essentiel.**

Cette offre se caractérise par une dominante en arts plastiques, avec une part non négligeable dans le domaine des métiers d'art. Photographie et vidéo animation sont représentées à la marge, avec une absence d'offre dans certains arrondissements. Ce constat amène à s'interroger sur l'adéquation de l'offre à la demande des amateurs selon les domaines pratiqués. Ces derniers sont en effet amenés à se déplacer pour pouvoir pratiquer la discipline de leur choix en particulier dans les domaines peu représentés (photo-vidéo/animation).

2.2. Les arts visuels : l'offre de la Collectivité parisienne

2.2.1. La localisation de l'offre

L'offre parisienne est constituée de trois grands ensembles : centres d'animation, Ateliers des Beaux-Arts et association Paris Ateliers, implantés sur 91 sites. La représentation cartographique de ces différents sites fait apparaître une bonne couverture du territoire Est-parisien (Nord-est, Sud-est), avec une dégressivité du nombre de lieux dans l'ouest parisien³³.

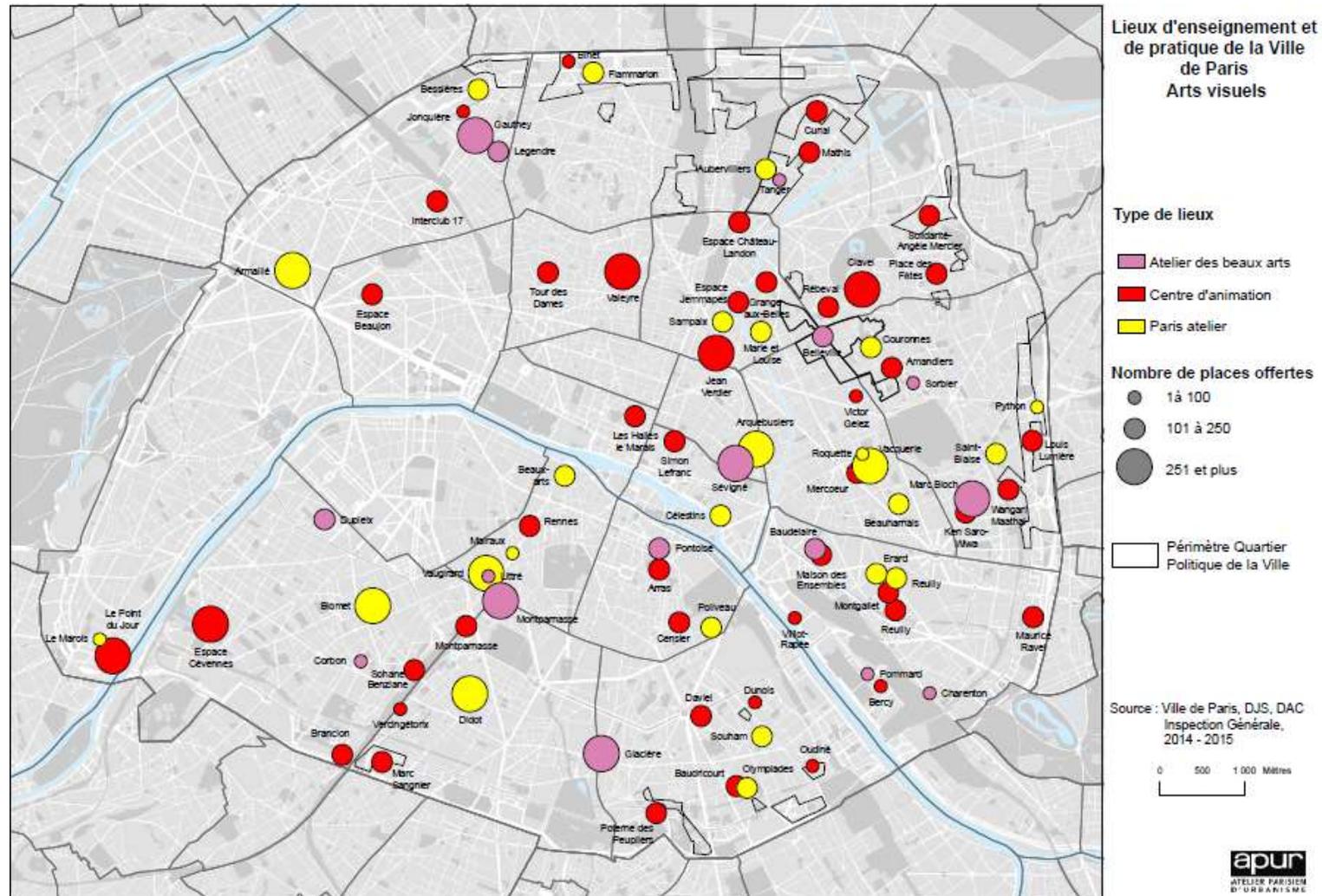
On note une absence de sites dans cinq quartiers politique (QPV) de la Ville :

- 13^{ème} arrondissement : Bédier-Boutroux ;
- 17^{ème} arrondissement : Porte de Saint-Ouen-Porte Pouchet ;
- 18^{ème} arrondissement : Porte de la Chapelle-Charles Hermite, la Chapelle-Evangile et la goutte d'or.

La carte fait également apparaître une proximité, voire une juxtaposition de certaines structures municipales sur le territoire parisien :

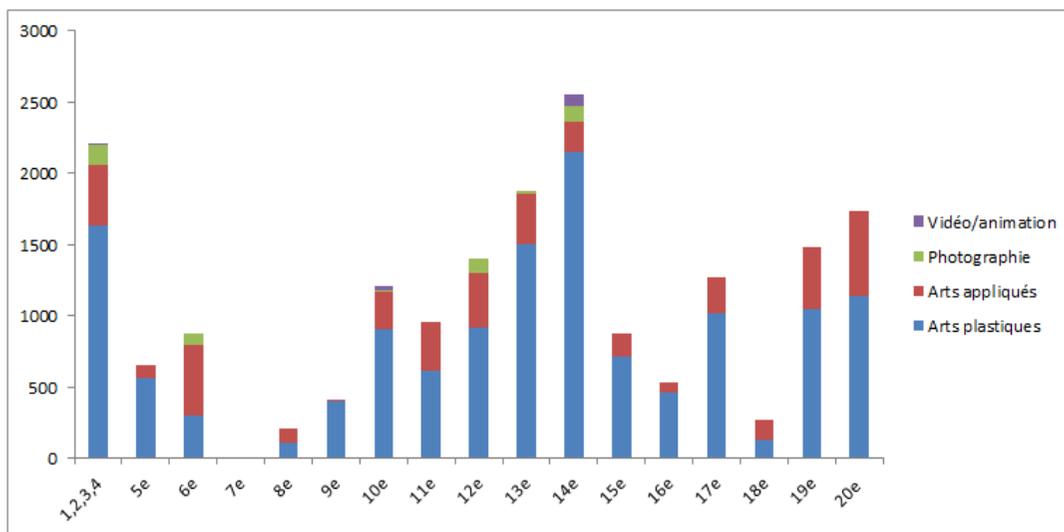
- Paris Ateliers/centres d'animation dans les 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements ;
- Paris Ateliers/Ateliers des Beaux-Arts dans les 3^{ème}, 14^{ème}, 19^{ème} arrondissements ;
- Ateliers des Beaux-Arts/centres d'animation dans les 5^{ème}, 12^{ème}, 20^{ème} arrondissements.

³³ Dans sa réponse au rapport provisoire, l'association Paris ateliers précise que, concernant son implantation géographique, la relative sous-représentation de l'ouest parisien dans son offre trouve son explication dans la rareté des locaux disponibles et, quand ils le sont, leur cherté. Elle indique également que cinq de ses sites sont implantés dans des quartiers politique de la Ville et trois à proximité immédiate.



L'analyse du nombre de places par arrondissement confirme les constats issus de la représentation cartographique, avec des sites majoritairement implantés dans l'Est parisien.

Graphique 37 : Nombre de places en arts visuels par domaine et par arrondissement -2015- (en valeur absolue et relative)



A l'instar de l'offre globale, l'offre de la Ville se caractérise par une dominante en arts plastiques dans tous les arrondissements.

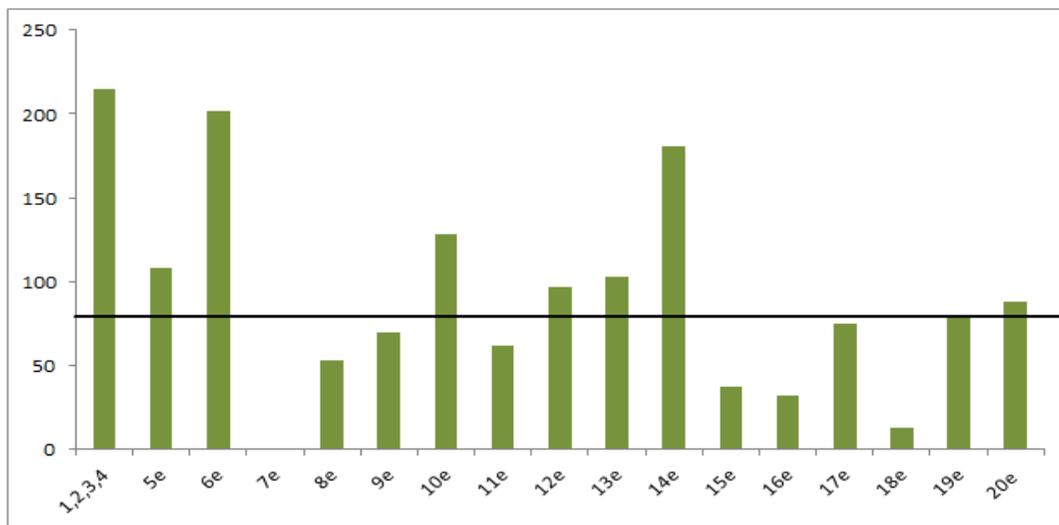
On constate que les arrondissements centraux sont bien dotés. Les 7^{ème}, 8^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 18^{ème} arrondissements sont particulièrement sous-dotés.

Le 18^{ème} arrondissement possède trois centres d'animation mais offre peu de places dans le domaine des arts visuels.

Les disparités constatées sont en partie liées à la distribution des sites d'implantation des Ateliers des Beaux-Arts et de Paris Ateliers, moins homogène sur le territoire, à l'inverse de celle des centres d'animation.

L'offre de la Ville de Paris compense la moindre part de l'offre privée pour certains arrondissements (par exemple dans les 19^{ème} et 13^{ème} arrondissements).

Le nombre de lieux rapportés au nombre d'habitants fait apparaître que les arrondissements de l'ouest parisien (15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}) ainsi que les 9^{ème} et 18^{ème} arrondissements restent en dessous de la moyenne générale parisienne. Les 19^{ème} et 20^{ème} sont dans la moyenne.



Source : Données DAC/DJS

2.2.2. Les trois pôles de l'offre

L'offre de la Ville en arts visuels relève de trois grands pôles :

- les Ateliers des Beaux-Arts, gérés en régie sont rattachés à la direction des affaires culturelles ;
- l'association Paris Ateliers subventionnée à titre majoritaire par la Ville de Paris assure sa mission dans le cadre d'une convention d'objectifs (cette situation particulière est analysée ci-après) ;
- les centres d'animation, relevant de la direction de la jeunesse et des sports, qui en a externalisé la gestion, soit par marché d'exploitation, soit par délégation de service public.

Tableau 4 : Les trois pôles

	Nombre	Mode gestion
Ateliers des Beaux-Arts	16	régie
Paris Ateliers	25	association
Centres d'animation	50	DSP/marché

Total 91

Les Ateliers des Beaux-Arts (ABA) service public municipal, délivrent un enseignement dans le domaine des arts plastiques.

Issus des cours de dessin pour adultes créés par la Ville de Paris dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, ils proposent un enseignement classique en dessin, peinture et sculpture. L'offre s'est diversifiée avec l'émergence de disciplines nouvelles comme par exemple la photographie, la bande-dessinée ou encore l'infographie.

L'organisation des Ateliers des Beaux-Arts renvoie au schéma classique du maître et de ses élèves dans son atelier. Les intervenants sont ainsi des professeurs et les élèves suivent un cursus non formalisé avec des niveaux débutants/confirmés.

L'**association Paris Ateliers** exerce sa mission dans le cadre d'une convention d'objectifs qui la lie à la Ville de Paris. Elle bénéficie d'une des plus importantes subventions attribuées par la Ville dans le domaine de la culture.

La **charte de Paris Ateliers** indique qu'elle propose « *une pratique amateur qualifiée dans les domaines des métiers d'art, des arts plastiques, des arts numériques et des arts du texte. Ces activités individuelles pratiquées dans un cadre collectif sont encadrées par un professionnel, l'intervenant. Elles ne peuvent s'inscrire dans le champ professionnel* ».

Les centres d'animation sont des lieux de vie et de rencontres de proximité qui proposent aux Parisiens de tous les âges des activités culturelles, sportives et de loisirs. L'offre dite courante des centres propose des cours et ateliers permettant l'apprentissage et la découverte de nombreuses disciplines.

Ateliers des Beaux-Arts	Paris Ateliers	Centres d'animation
<p>Enseignement classique dans une relation élèves/professeurs Notion de cursus limitée à 3 ans de fréquentation Les sites extérieurs à la Ville qui présentent la structure, parlent de « véritable université pour adultes », « d'établissement d'enseignement »</p>	<p>Pratique amateur individuelle dans un cadre collectif « d'atelier ». Pas de notion de cursus ni de programme porté par des intervenants, mais une organisation libre centrée sur l'accompagnement des pratiques et des projets, étayée par des apprentissages techniques. La notion d'apprentissage est présente au travers des fiches détaillées des ateliers.</p>	<p>Structures socioculturelles de proximité, ouvertes sur leur territoire d'implantation qui fonctionnent en partenariat avec le secteur associatif, les équipements publics et les services locaux. Ils constituent un espace d'échange social et de convivialité pour les personnes amenées à le fréquenter et proposent des activités de détente et de loisirs. Ils participent au réseau des pratiques amateurs de la Ville de Paris.</p>

Source : IG, d'après données DAC, Paris Ateliers et DJS

L'organisation des Ateliers des Beaux-Arts en classe se retrouve dans le ratio nombre d'inscrits/nombre de cours qui est de 15 élèves par cours. Paris Ateliers et les centres d'animation, avec un nombre de participants par cours moins élevé (respectivement 9 et 8), ont un format qui s'apparente davantage à celui de l'atelier, plus centré sur la pratique et moins sur l'enseignement.

Tableau 5 : Exemples de contenus pédagogiques de cours des Ateliers des Beaux-Arts

Cours de peinture - Montparnasse	Développer une aisance dans sa pratique de la peinture, trouver une démarche picturale singulière. L'atelier fournit un cadre d'expérience et de connaissance qui accompagne l'élève. Invitation à confronter les sources d'inspiration et à développer des projets picturaux, sur propositions ou thème libre.
Cours de peinture - Sévigné	Stimuler la créativité personnelle à travers la pratique du dessin et de la peinture (toutes techniques et supports) pour aboutir à une poétique artistique personnelle. Exercices d'après références multiples pour affiner le regard et acquérir les bases techniques de représentation ; approfondir l'utilisation des techniques picturales selon le travail de chacun et guider l'élève naturellement au développement d'une pratique artistique imaginative , critique et inscrite dans notre temps. Visites d'expositions.

Source : IG, d'après données DAC

Les fiches d'information sur les activités délivrées par Paris Ateliers et les centres d'animation, indiquent « ateliers animés par » et mentionnent des « ateliers ». Elles n'utilisent que rarement les termes de « cours » et pas du tout de « professeurs ».

Pour autant, l'apprentissage des techniques est présent, comme dans les Ateliers des Beaux-Arts. Les notices de Paris Ateliers évoquent comme celles des centres d'animation les notions d'apprentissage et d'enseignement.

Tableau 6 : Exemples de contenu d'activités dans les centres d'animation et Paris Ateliers

Dessin académique - Centre d'animation Baudricourt	Enseignement classique du dessin (construction, composition, perspective) et de la peinture par pastel.
Apprentissage dessin - Centre d'animation Beaujon	Les techniques du dessin, les proportions, les reliefs, les ombres... Puis la peinture.
Dessin-peinture - Paris Ateliers	L'atelier de dessin-peinture propose une approche à la fois classique et expérimentale de la matière. Les participants de tous niveaux commencent par apprendre les règles de construction du dessin , puis ils s'en détachent progressivement afin de développer une écriture plus expressive.
Dessin-peinture - Paris Ateliers	L'atelier de dessin et peinture propose de pénétrer au cœur du processus de création et d'en explorer les possibles. Chacun, débutant comme amateur, y évoluera à son rythme et dans un jeu d'aller-retour entre les apprentissages techniques (graphites, fusain, acrylique, encre, pastel, peinture à l'œuf...) et la découverte et l'expression de sa capacité créatrice.

Source : IG, d'après données DJS et Paris Ateliers

On peut regretter que ces trois pôles n'aient pas formalisé de véritable projet pédagogique permettant d'identifier leur offre. Le rapport de l'Inspection générale sur les Ateliers des Beaux-Arts préconisait « d'exprimer les objectifs des Ateliers des Beaux-Arts de manière explicite dans un document écrit de référence ».

Les développements qui suivent, consacrés à l'analyse de l'activité de ces différents types de structure, tendent à dégager des pistes en termes de clarification et de rationalisation de l'offre (§ 2.4).

2.2.3. Une offre conséquente avec une dominante en arts plastiques

L'analyse de de l'offre est effectuée sur les activités régulières d'enseignement et de pratique artistiques (hors stages).

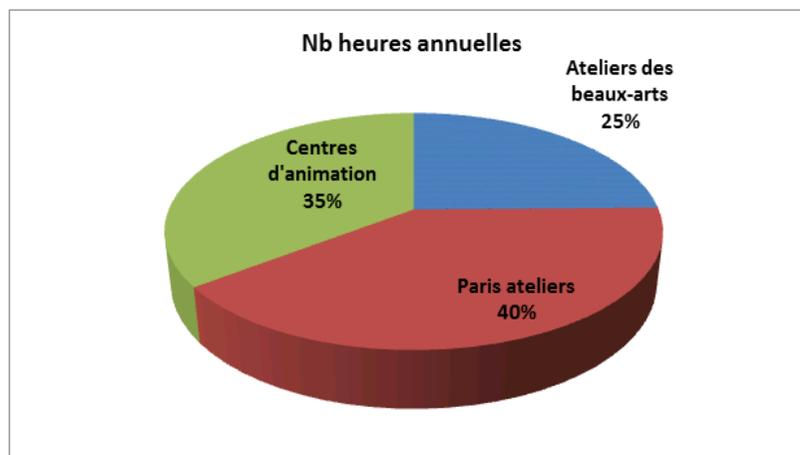
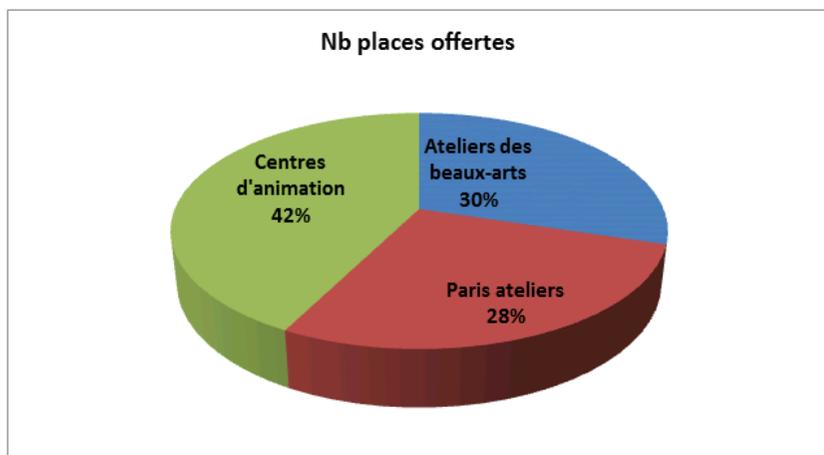
Graphique 38 : Répartition de l'offre globale (2015)

	Nb places offertes	Nb heures annuelles	Ratio heures/places
Ateliers des beaux-arts	5 339	31 992	6,0
Paris ateliers	4 994	51 645	10,3
Centres d'animation	7 615	45 700	6,0

Total 17 948 129 337

La collectivité parisienne propose au total 17 948 places pour 129 337 heures annuelles.

En nombre de places, l'offre des centres d'animation est prépondérante avec 42 % du total. En nombre d'heures proposées, l'offre de Paris ateliers est la plus « consommatrice » avec 40 % du total des heures.

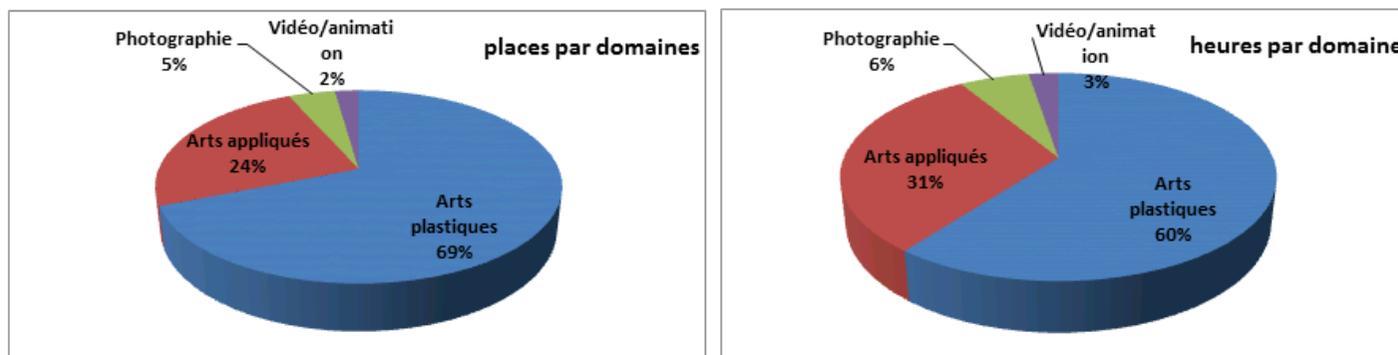


Source : Données DJS/DAC/Paris Ateliers

La répartition de l'offre par grands domaines montre la prépondérance des arts plastiques (69 % en places et 60 % en heures). Les arts appliqués complètent significativement cette offre (avec 24 % des places et 31 % des heures). Photographie et vidéo-animation occupent une part plus résiduelle (avec moins de 10 % de l'offre en places et en heures)

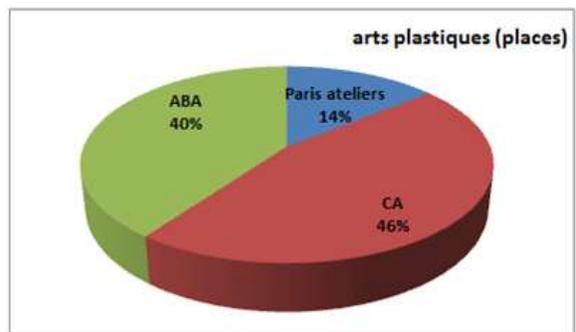
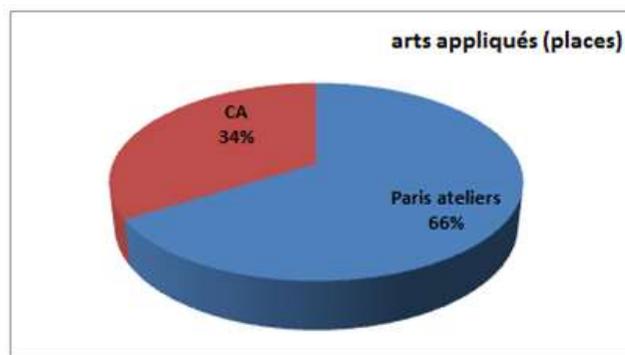
Graphique 39 : Offre en nombre de places et en heures par domaines

	Nb places	Nb d'heures
Arts plastiques	12 403	78 199
Arts appliqués	4 342	39 726
Photographie	790	8031
Vidéo/animation	405	3381
	17 940	129 337



Source : Données DJS/DAC/Paris Ateliers

Graphique 40 : Part relative des structures par grand domaine



En nombre de places, les arts plastiques sont principalement enseignés dans les centres d’animation (46%) et dans les Ateliers des Beaux-Arts (40%). La contribution de Paris Ateliers est moindre (14% des places). L’offre d’enseignement et de pratique en arts appliqués est majoritairement assurée par Paris Ateliers (66 % des places et 78 % des heures). La part des centres d’animation y est significative (34 % des places et 22 % des heures).

Source : Données DJS/DAC/Paris Ateliers

A l’inverse des Ateliers des Beaux-Arts ou des centres d’animation où les arts plastiques sont majoritaires, l’offre de Paris Ateliers est en très grande partie dédiée aux arts appliqués qui représentent 60 % de son offre. Les ateliers des Beaux-Arts ne proposent qu’une activité dans ce domaine (atelier d’art textile sur le site Pommard dans le 12^{ème} arrondissement) tandis que les centres d’animation, y consacrent un peu de plus de 20 % de leur offre.

Graphique 41 : Répartition de l’offre arts visuels par type de structure



Source : Données DJS/DAC/Paris Ateliers

2.2.4. Une large palette de disciplines

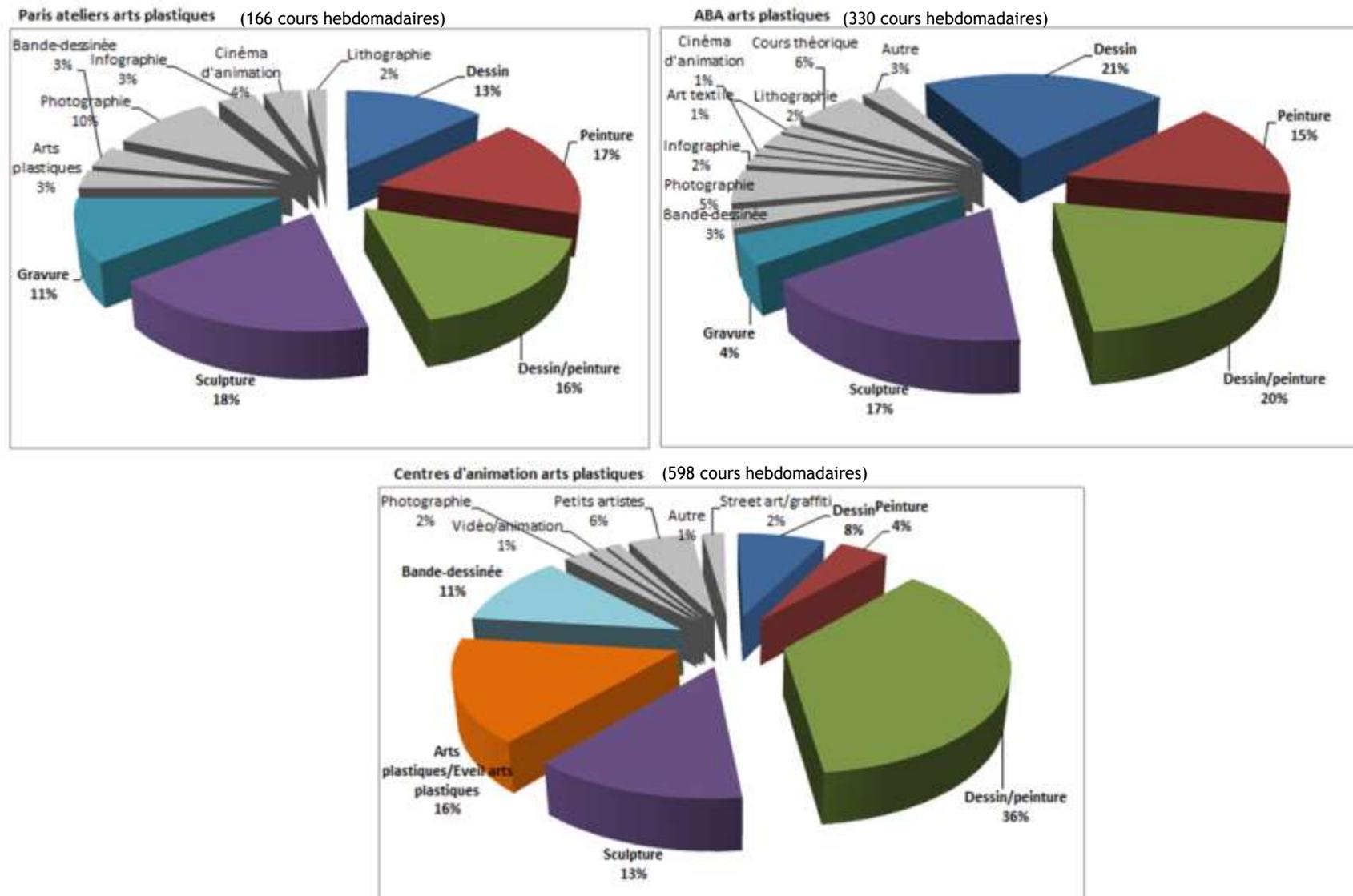
2.2.4.1. Dans le domaine des arts plastiques

L'analyse des différentes disciplines (hors stages) permet d'identifier les complémentarités, spécificités ou similarités de l'offre respective des trois types d'acteurs. Si cette offre se caractérise par une diversité des disciplines proposées, les disciplines traditionnelles (dessin, peinture et sculpture) restent dominantes.

A l'inverse des Ateliers des Beaux-Arts qui structurent leur offre par grandes disciplines comme la peinture, dessin ou sculpture, les disciplines proposées par Paris Ateliers sont déclinées en plusieurs spécialités comme par exemple, le dessin-carnets de voyage, le dessin-pastel, le dessin modèle vivant, le dessin naturaliste, le dessin toutes techniques etc.

A des fins de comparaison entre les structures, les disciplines variées de Paris Ateliers ont été regroupées dans des grandes catégories (dessin, peinture, sculpture notamment). Ce regroupement permet ensuite d'établir les disciplines dominantes de l'offre en nombre de cours. Le numérique et les nouvelles technologies sont proposées pour une part relativement minoritaire. Paris ateliers sous l'appellation « arts numériques » propose dans ce cadre des activités notamment sur des logiciels d'infographie (3D Maya, 3DS Max, Photoshop) de même que les ABA.

Graphique 42 : Comparaison des disciplines dominantes



Source : Données DJS/DAC/Paris Ateliers

◆ **L'offre des ABA et de Paris Ateliers : une proximité des disciplines proposées**

Les Ateliers des Beaux-Arts et Paris Ateliers présentent les **mêmes dominantes en arts plastiques**, même si les proportions entre disciplines peuvent changer : dessin-peinture, sculpture, peinture, dessin et gravure. Au sein de ces disciplines dominantes, le dessin et la peinture sont les plus importantes (46 % du total des disciplines à Paris Ateliers et 56 % pour les Ateliers des Beaux-Arts).

Ces mêmes disciplines correspondent à une demande majoritaire des usagers. On constate ainsi que le dessin/morphologie, la gravure et la peinture ont des taux de demandes refusées importants (respectivement 65 %, 40 % et 36 % pour les Ateliers des Beaux-Arts).

A côté de ces disciplines majoritaires, les disciplines moins traditionnelles comme la photographie, l'infographie, cinéma d'animation et bande-dessinée sont minoritaires dans les deux cas.

Le « décloisonnement » des disciplines permet d'offrir un large panel à un public amateur qui peut ensuite poursuivre dans la spécialisation de son choix. Les Ateliers des Beaux-Arts ont ainsi initié pour l'année 2015 des offres bi-disciplinaires telles que gravure/photographie, ou encore sculpture/photographie.

◆ **Des offres moins conventionnelles dans les centres d'animation**

La discipline « arts plastiques/éveil arts plastiques », spécifique aux centres d'animation, s'adresse à un jeune public en proposant une approche multi-disciplines (dessin, peinture, modelage, bande-dessinée) qui permet de lui faire bénéficier d'une initiation très ouverte.

On trouve également dans les centres d'animation **des disciplines non conventionnelles, qui sont peu ou non présentes dans l'offre de Paris Ateliers ou des Ateliers des Beaux-Arts.**

Tableau 7 : Exemples de disciplines non conventionnelles (centres d'animation)

Disciplines	Lieux de pratique
Street art	Centre d'animation Ken Saro Wiwa - 20 ^{ème}
Graffiti	Centre d'animation Reuilly - 12 ^{ème} Centre d'animation Tour des dames - 8 ^{ème} Centre d'animation Amandiers - 20 ^{ème} Centre d'animation Ken Saro Wiwa - 20 ^{ème}
Peinture numérique sur tablette graphique	Centre d'animation Montgallet - 12 ^{ème}
Création de jeux vidéo en 2D et 3D	Centre d'animation Brancion - 15 ^{ème}

Ainsi, le **centre d'animation Ken Saro Wiwa** dans le 20^{ème}, ouvert fin 2014, est orienté vers les cultures urbaines. Ce centre qui propose des activités autour du **street art et du graffiti**, met à disposition des praticiens une terrasse et un mur de graffiti, « *espaces d'exposition à ciel ouvert* ».

Les centres d'animation actionnent différents partenariats, par exemple pour la pratique du street art. Ainsi, l'association Art Azoï a organisé des ateliers graff pour les enfants de 6 à 12 ans du quartier Ménilmontant (20^{ème}) au sein du centre d'animation des Amandiers³⁴. Cette même association fait vivre le mur de graff du centre Ken Saro Wiwa. Le centre d'animation René Goscinny dans le 13^{ème} a proposé en 2015 une exposition street art, avec un vernissage, ateliers et musique.

Certains centres d'animation proposent également une offre innovante dans le **domaine du numérique**.

Le **centre d'animation Montgallet** dans le 12^{ème}, propose ainsi une activité dénommée « pixel kid », autour du dessin et de la peinture numérique sur tablette graphique. Les techniques traditionnelles de la peinture sont appliquées à l'aide d'outils numériques (ordinateur, tablette graphique, stylet et logiciel).

Les centres d'animation ont donc une réelle capacité à s'ouvrir vers des pratiques ouvertes vers un public jeune.

Cette offre numérique mériterait d'être développée en mesurant mieux la demande et en la promouvant de manière transverse dans l'ensemble des centres d'animation.

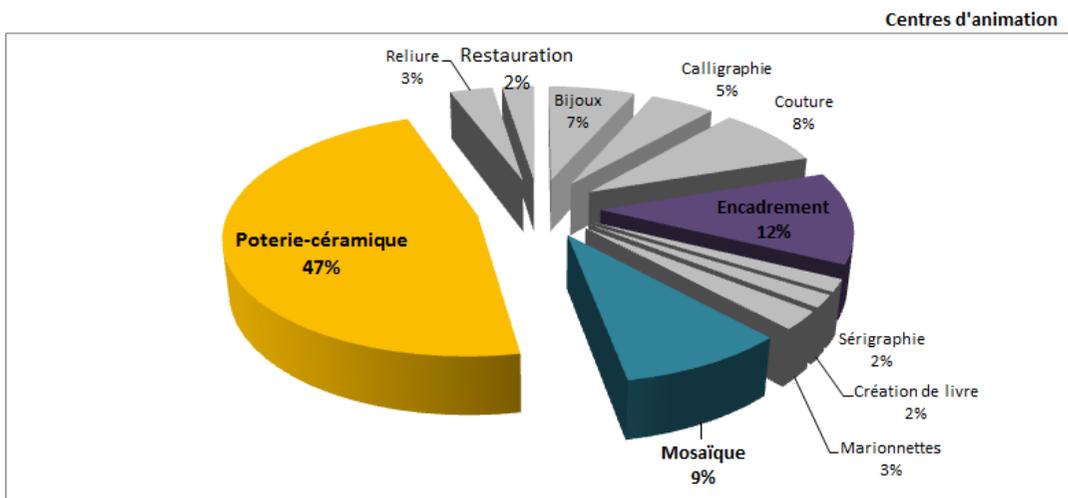
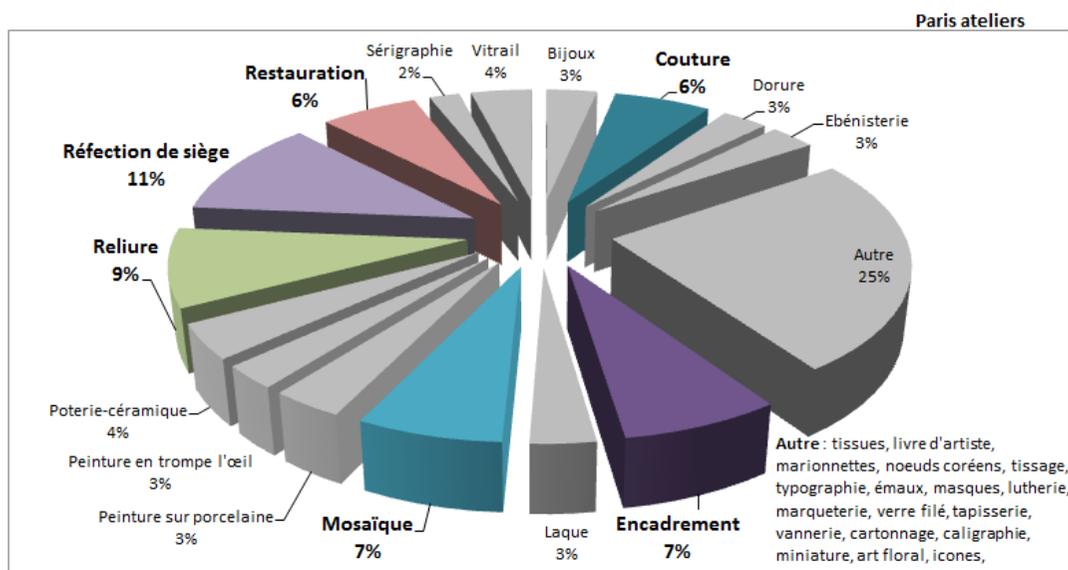
2.2.4.2. Dans le domaine des métiers d'art

Proposant 4342 places aux Parisiens, les offres de Paris Ateliers (2745 places) et des centres d'animation (1597 places) se complètent, l'offre de Paris Ateliers représentant 63 % du nombre total de ces places (§ 2.2.3).

Les auditeurs ont souhaité apporter un éclairage sur la structuration de ces deux offres en établissant les disciplines dominantes au regard de l'offre catalogue (nombre de cours proposés dans chaque discipline).

³⁴ Cette association « œuvre pour la promotion et la diffusion de la création artistique dans l'espace public et porte des projets culturels d'envergure en lien étroit avec les territoires dans lesquels elle intervient ».

Graphique 43 : Comparaison des disciplines dans le domaine des métiers d'art



L'offre de Paris ateliers est très diversifiée, notamment dans des disciplines inexistantes ailleurs. On y trouve un large spectre des métiers d'art, notamment la lutherie, les icônes, la vannerie, le verre filé, la calligraphie, l'ébénisterie. Les dominantes sont la réfection de siège, la reliure, l'encadrement, la mosaïque, la restauration et la couture.

L'offre des centres d'animation, qui s'adresse à toutes les tranches d'âge, est plus resserrée sur certaines disciplines avec une dominante sur la poterie-céramique.

Les métiers d'art constituent la spécificité de Paris ateliers et on ne trouve pas d'offre aussi « riche » pour les amateurs dans les autres structures municipales.

La moyenne du nombre d'inscrits par discipline dans cette offre est de 56. Les auditeurs ont identifié 13 disciplines* recueillant des effectifs particulièrement faibles (s'échelonnant entre 4 et 16 inscrits). L'analyse de la fréquentation par tranches d'âge sur ces disciplines montre une prépondérance des plus de 60 ans (50 %).

Paris ateliers doit réinterroger son offre par disciplines au regard de la taille critique des ateliers et du profil de leurs usagers.

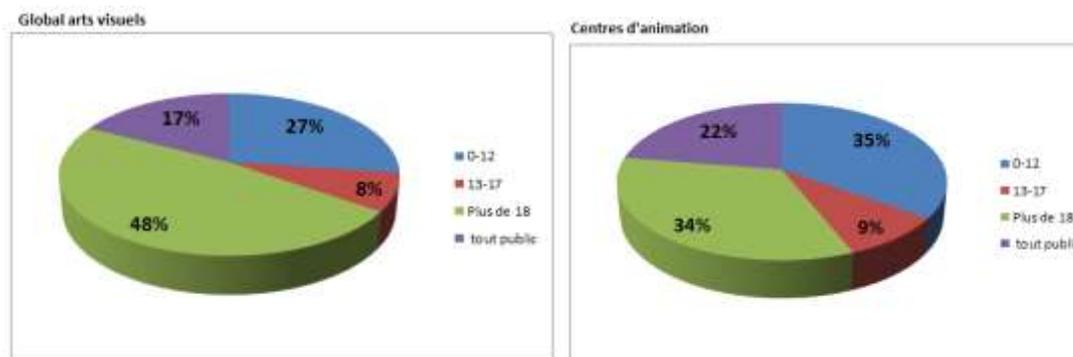
* dont reliure contemporaine, typographie, restauration de reliure, bijoux émaillés, conception de marionnettes, marqueterie de paille, restauration de céramique ancienne etc.

Source : Données DJS/Paris Ateliers

2.2.5. Les tranches d'âge de l'offre

Au global, la tranche d'âge des plus de 18 ans est majoritaire (48 %) et la tranche d'âge des adolescents (13-17 ans) est la plus faible (8 %). Les Ateliers des Beaux-Arts, Paris Ateliers et les centres d'animation présentent un profil différent pour les tranches d'âge. Ainsi, l'offre des Ateliers des Beaux-Arts et de Paris Ateliers ciblent très majoritairement les adultes. Paris Ateliers propose à la marge des activités pour les moins de 18 ans³⁵, mais celles-ci ne représentent que 3 % de son offre. L'offre des centres d'animation s'adresse à toutes les générations, 44 % étant destinée au moins de 18 ans.

Graphique 44 : Tranches d'âge de l'offre



Source : Données DJS/DAC/Paris Ateliers

2.2.6. Une offre partielle et non visible : les lieux d'exposition

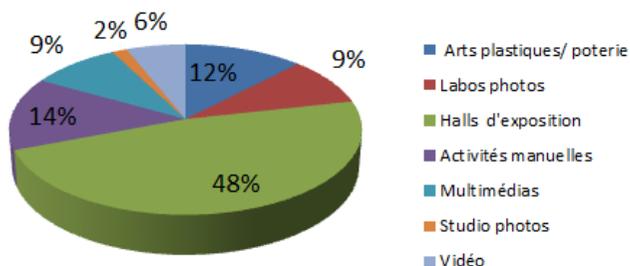
D'une manière générale, les Ateliers des Beaux-Arts et Paris Ateliers ne disposent pas de lieux d'exposition pour les œuvres des élèves. Pourtant, un certain nombre d'espaces relevant de la Ville de Paris sont potentiellement utilisables pour des expositions. Il en est ainsi des locaux mis à disposition par les mairies d'arrondissement, ou encore d'espaces culturels divers tels que l'Espace des blancs manteaux ou encore le Carreau du Temple, ou encore de certains locaux scolaires. La Maison des initiatives étudiantes, dont la mission essentielle consiste à conseiller et à accompagner les projets étudiants dans tous les domaines, dispose à son siège, au 50, rue des tournelles, d'une

³⁵ Dans sa réponse au rapport provisoire, l'association Paris ateliers rappelle que le plan de restructuration mis en œuvre en 2005 a donné lieu à un recentrage de ses activités autour des métiers d'art et arts plastiques. Un certain nombre d'ateliers destinés aux enfants et adolescents ont alors été supprimés.

galerie d'exposition mise à disposition pour des associations étudiantes. Enfin, les nouveaux usages numériques peuvent offrir la possibilité de créer des espaces d'exposition virtuels (galeries en ligne via les réseaux sociaux), or aucune possibilité de ce type n'existe actuellement dans l'offre Ville. Les grands sites institutionnels comme la bibliothèque nationale de France ont été précurseurs dans ce domaine en créant des expositions numériques.

Les rapporteurs ont pu, dans le cadre de cette mission « approcher » les locaux pouvant être mobilisables dans les centres d'animation pour des expositions.

Graphique 45 : Répartition des types de locaux consacrés aux arts visuels dans les centres d'animation

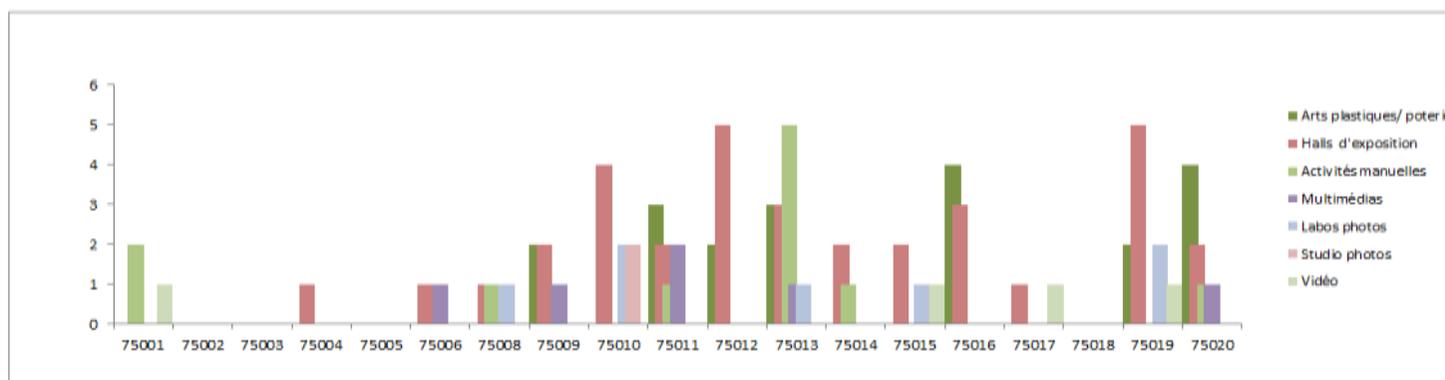


Les centres d'animation disposent de salles spécialisées pour la pratique des arts visuels. Dans cet ensemble, les halls d'exposition sont majoritaires (48 % du total).

Les salles consacrées à la pratique classique des arts plastiques (arts plastiques-poterie, activités manuelles) représentent 26 % du total. Les salles spécialisées pour les activités comme la photographie, le numérique et la vidéo représentent également 26 % du total.

Source : Données DJS

Graphique 46 : Types de locaux dans les centres d'animation pour les arts visuels



Source : Données DJS

Les arrondissements les mieux dotés en salles spécifiques pour les arts visuels sont les 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}. La DJS souligne que les centres d'animation doivent en priorité réserver les halls d'accueil et espaces d'expositions à la production de leurs usagers. Ces espaces sont également mobilisés dans le cadre de la programmation de leurs activités. Sous ces deux réserves, une mise à disposition élargie à d'autres publics amateurs doit pouvoir s'organiser.

Dans sa réponse au rapport provisoire, l'association Paris ateliers précise que l'exposition des travaux des usagers correspond en effet à une demande constante des intéressés et des intervenants de Paris-ateliers. Le nouveau site internet de l'association qui sera mis en ligne prochainement, prévoit une large place pour les expositions virtuelles.

Recommandation 9 : La DAC, en lien avec la DJS, doit recenser les lieux municipaux pouvant être mobilisés pour des expositions. Sous réserve des activités programmées et de leur affectation prioritaire à la production de leurs usagers, les espaces des centres d'animation peuvent faire l'objet d'une mise à disposition des Ateliers des Beaux-Arts et de Paris Ateliers.

2.3. Les publics amateurs dans le domaine des arts visuels

2.3.1. La rareté des études et des données sur les publics

2.3.1.1. Les études relatives aux amateurs praticiens

Les enquêtes et études nationales précitées³⁶ font ressortir un certain nombre de données concernant les pratiques artistiques amateurs dans le domaine des arts visuels.

Il en ressort que les arts visuels sont quantitativement moins pratiqués que les arts vivants, même si le développement de l'usage d'internet et du numérique constituent un facteur de renouvellement considérable de ces pratiques.

D'après cette enquête, les taux de pratiques observés en 2008 pour les personnes de 15 ans, sont les suivants : dessin (14 %) ; peinture, sculpture ou gravure (9 %) ; métiers d'art (4 %).

³⁶ Enquêtes de 1997 et 2008, conduites par le Département des études et prospectives du Ministère de la culture et de la communication (DEPS), relatives aux pratiques culturelles des français, comportant un volet pratiques artistiques amateurs, suivies d'analyses rétrospectives, en particulier, celle d'Olivier Donnat, publiée en octobre 2009 « les pratiques culturelles des français à l'ère du numérique » ou fiches repères de l'observatoire de la Jeunesse, notamment, « pratiques culturelles et artistiques » de Chantal Dahan, septembre 2012, INJEP.

L'extrapolation sur la population parisienne des 15 ans et plus, permet d'approcher le nombre minimum de praticiens amateurs en art visuels sur la Ville de Paris pour le dessin (268 464 personnes) ; pour la peinture, sculpture ou gravure (172 584 personnes) ; pour les métiers d'art (76 704 personnes).

Une étude de mars 2012³⁷ intitulée « *l'amateur dans le domaine des arts plastiques, nouvelles pratiques à l'ère du web 2.0* » apporte un éclairage sur les évolutions récentes des amateurs à « *l'ère post médiatique* » : la pratique individuelle traditionnellement dominante fait place à des nouvelles pratiques partagées, les pratiques amateurs investissant de « nouveaux territoires » grâce aux usages numériques.

Si les pratiques artistiques amateurs traditionnelles restent majoritaires (dessin, peinture, sculpture), certaines pratiques au préalable occasionnelles avant l'ère du numérique (la photographie et la vidéo), se développent, en particulier chez les jeunes, avec l'usage de nouvelles techniques et supports (appareil photo numériques, téléphone portables, ordinateurs divers et variés). Apparaît ainsi une nouvelle catégorie de **pratiques artistiques amateurs numériques**.

2.3.1.2. Les attentes et besoins des publics parisiens : un champ à explorer

◆ Les besoins et demandes exprimées par les usagers

Il n'existe pas d'étude menée à l'échelle parisienne concernant les attentes et demandes des usagers pour les arts visuels.

La consultation des Parisiens en mars 2015 sur le thème « *Comment faciliter les pratiques artistiques amateurs ?* », apporte néanmoins quelques éclairages sur les attentes des publics. Les répondants à cette enquête pratiquent une activité artistique régulièrement et une majorité dans les arts plastiques (56 %). Parmi ceux qui fréquentent un équipement, 60 % viennent dans un équipement de la Ville de Paris et 40 % dans un autre lieu adapté non municipal.

Les besoins exprimés portent sur l'ouverture de nouveaux lieux de pratiques artistiques et plus de cours. Les Ateliers des Beaux-Arts bénéficient d'une notoriété importante avec une offre associée à une qualité « haut de gamme », tandis que Paris Ateliers à une faible notoriété et sans réputation sur la qualité des prestations.

Quelques enquêtes de satisfaction, comme celles commanditées par Paris Ateliers en 2011 puis en 2015, apportent également un éclairage.

Paris Ateliers bénéficie d'une bonne image globale auprès de ses usagers, son offre ainsi que les moyens mis à disposition sont plébiscités. Son offre peut être appréciée comme étant de qualité semi-professionnelle voire professionnelle, ce qui confirme qu'elle ne s'adresse pas uniquement à des amateurs débutants mais également à des praticiens confirmés.

³⁷ Annie Chevrefils-Desbiolles, Département des publics et de la diffusion, DGCA, Ministère de la culture et de la communication.

Le positionnement de Paris Ateliers est peu lisible, notamment sa place par rapport aux Ateliers des Beaux-Arts et son image reste floue³⁸. La spécificité de Paris Ateliers pour les métiers d'art est mise en avant. Les deux disciplines perçues comme dominantes sont le dessin-peinture et la réfection de sièges.

Les usagers peuvent être des « multi-praticiens » fréquentant d'autres types d'offre : 15 % suivent un cours particulier, 17 % un cours dans une école, 13 % dans les Ateliers des Beaux-Arts de la Ville, 16 % dans les centres d'animation, 8 % un atelier dans un musée.

◆ Les demandes non satisfaites : des données quasi inexistantes

Les Ateliers des Beaux-Arts tiennent des statistiques sur les demandes de l'année. Il ressort ainsi que les disciplines les plus demandées sont le dessin-peinture, le dessin, la peinture, la sculpture et la photographie. Les quatre disciplines traditionnelles dessin, peinture et sculpture représentent à elles seules, 65 % du total des demandes d'inscription. Les demandes non satisfaites donnent lieu à des taux de refus par discipline.

Paris Ateliers tient des statistiques sur les taux de remplissage par discipline qui est une notion fine, impliquant l'existence d'une capacité maximale par atelier qui n'existe pas dans les ABA. On voit ainsi que le taux de remplissage peut être de 113 % pour les images numériques, contre 54 % pour la peinture en trompe l'œil par exemple. Le taux de remplissage global est de 92 % pour les métiers d'art et de 95 % pour les arts plastiques pour la saison 2014-2015.

Les centres d'animation ne disposent pas de statistiques consolidées comparables même si certains prestataires peuvent localement les consigner.

2.3.2. Les profils des publics des structures parisiennes

Les profils des publics usagers sont ici analysés par l'exploitation des données de fréquentation renseignées à partir d'un cadre commun transmis aux directions et structures concernées (DJS, DAC et Paris Ateliers).

◆ La domiciliation des usagers

La projection des lieux de domiciliation des usagers montre des profils distincts selon qu'ils fréquentent les Ateliers des Beaux-Arts ou ceux de Paris Ateliers d'une part et, les centres d'animation d'autre part.

La représentation cartographique des lieux de domiciliation des usagers des Ateliers des Beaux-Arts et de Paris Ateliers indique qu'ils ne sont pas forcément domiciliés à proximité du lieu qu'ils fréquentent ou même de l'arrondissement où est implanté ce lieu. Il s'agit de publics « spécialisés » qui viennent de tous les arrondissements, prêts à se déplacer pour une activité précise qu'ils veulent suivre.

³⁸ Dans sa réponse au rapport provisoire, l'association Paris ateliers indique que le déficit de notoriété dont souffrirait l'association provient de son changement de dénomination intervenu en 2005 (l'ancienne appellation ADAC serait encore aujourd'hui plus connue que celle de Paris ateliers).

Pour les Ateliers des Beaux-Arts, le pourcentage d'inscrits habitant dans l'arrondissement où est implanté l'atelier choisi varie de 7 à 44 %. Pour Paris Ateliers, il varie de 1 à 37 %. Il est vrai également que le maillage de structures des ABA et de Paris Ateliers est moins dense que celui des centres d'animation. Le public de ces derniers, est à l'inverse, un public de proximité, les usagers fréquentant un centre sont ceux de l'arrondissement, voire du quartier où il est implanté (§ 1.2.3.2).

Figure 4 : Domiciliation des usagers de Paris Ateliers

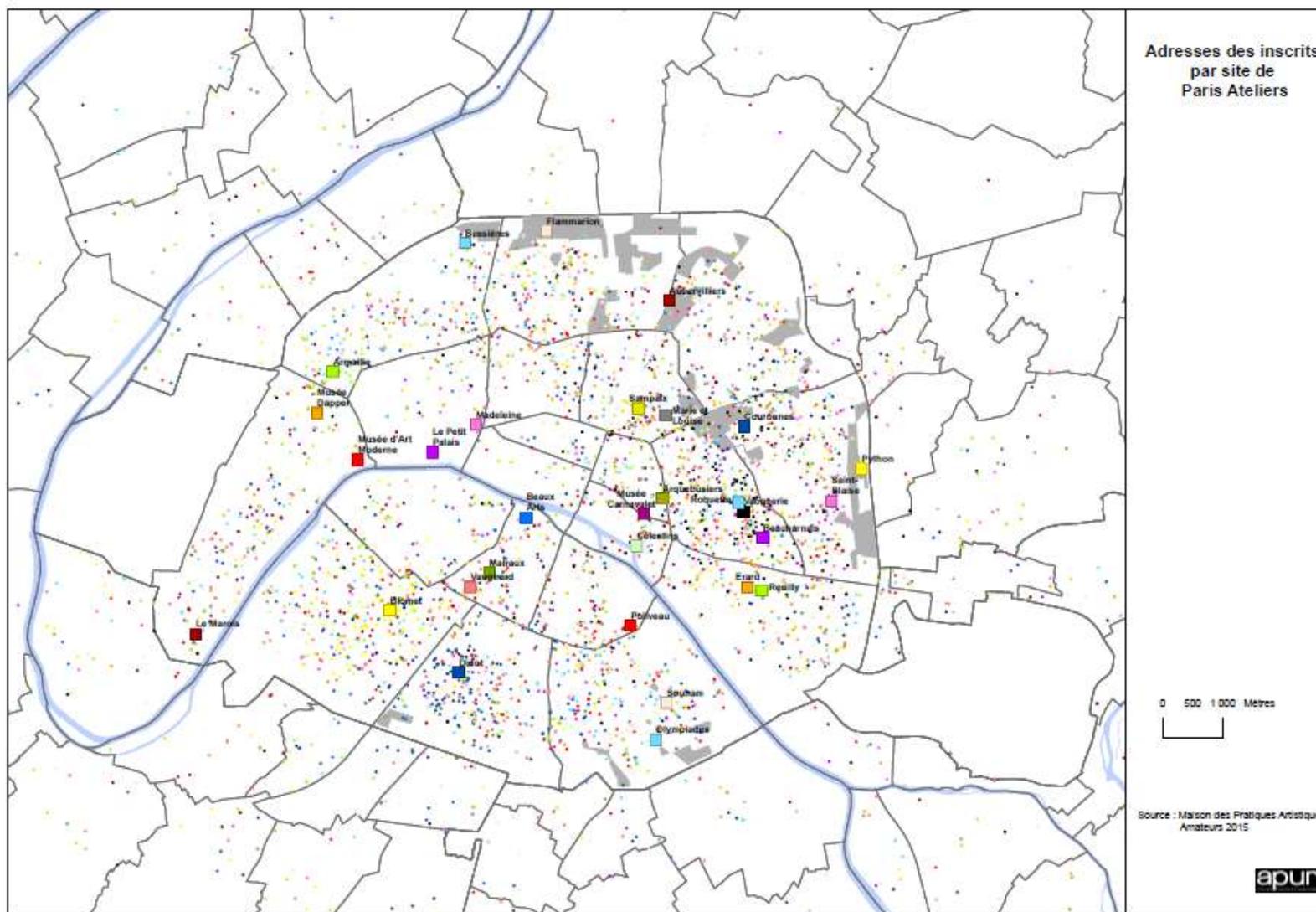
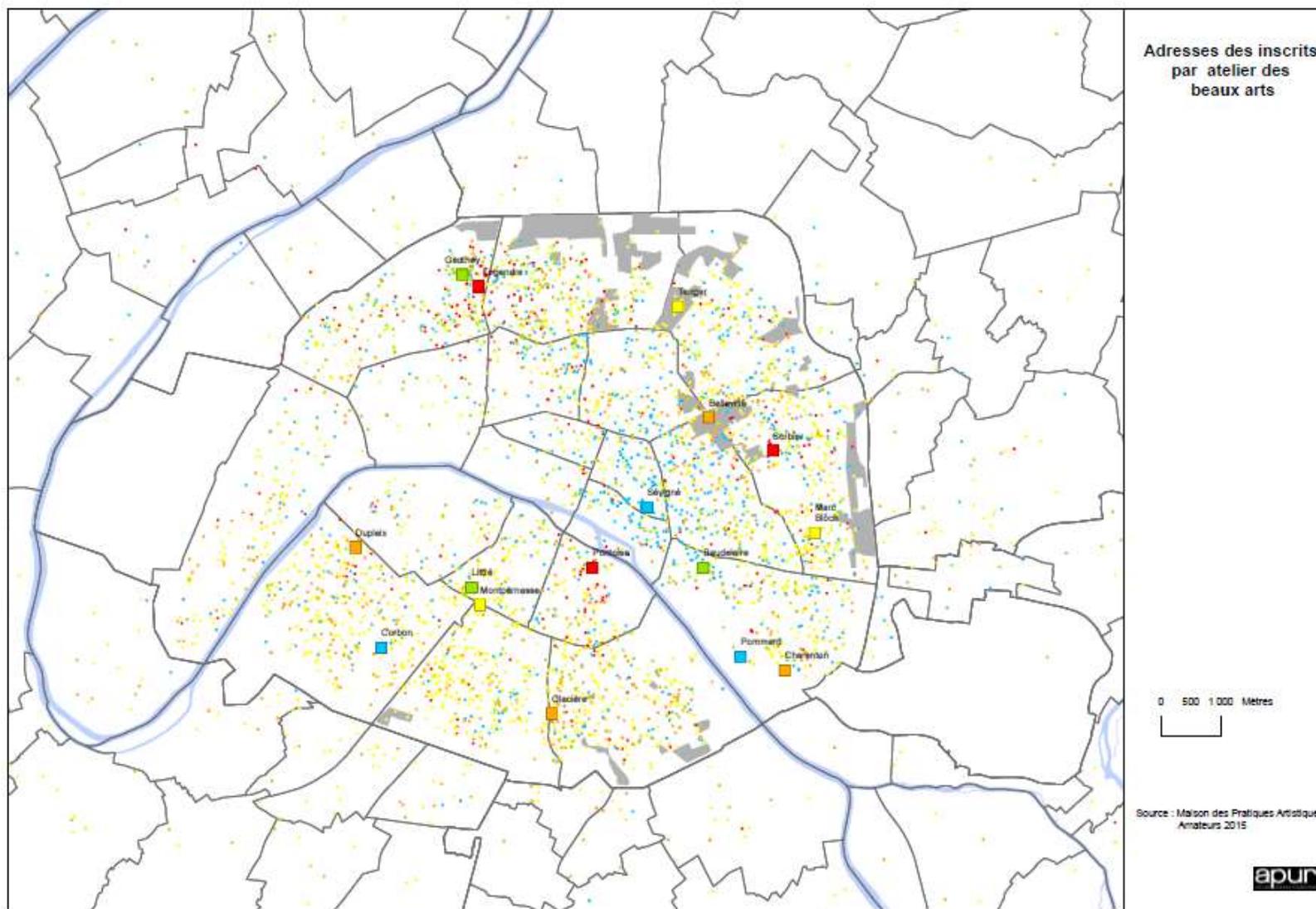
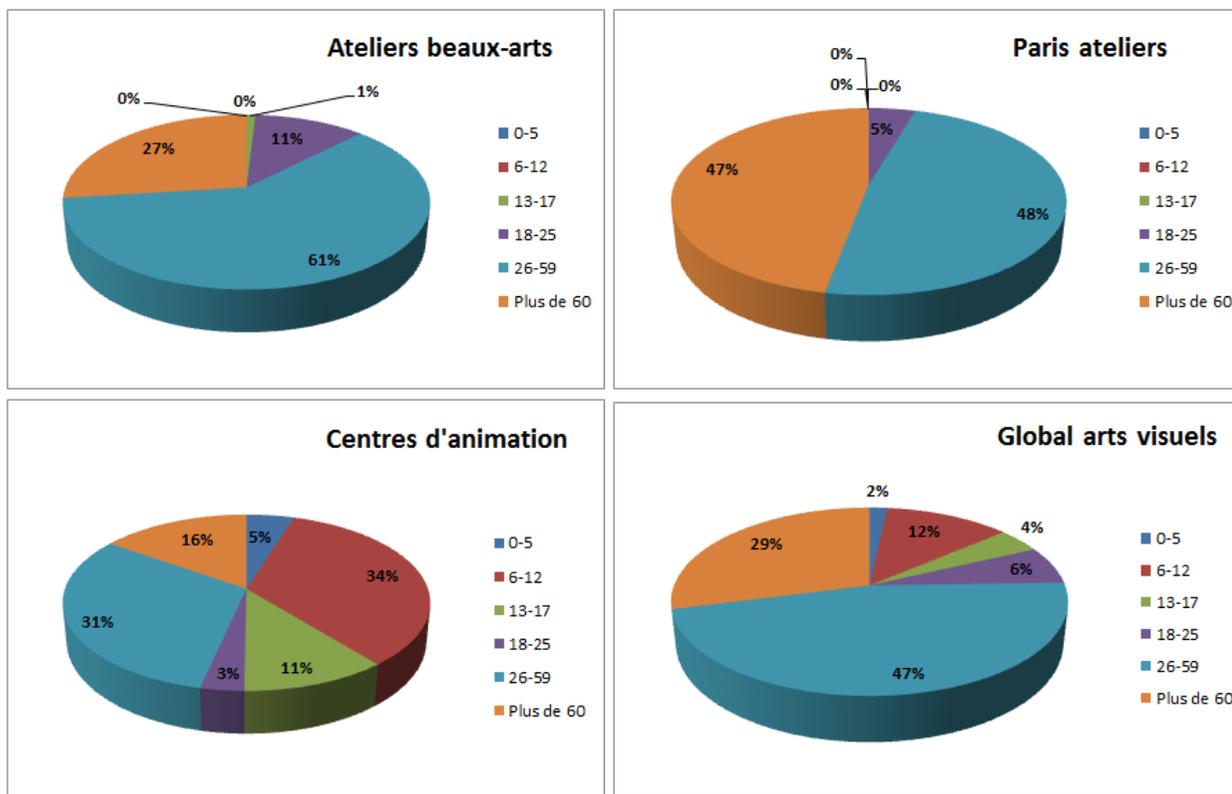


Figure 5 : Domiciliation des usagers des Ateliers des Beaux-Arts



◆ Les tranches d'âge des usagers

Graphique 47 : Tranches d'âge des inscrits dans les différentes structures et au global en arts visuels



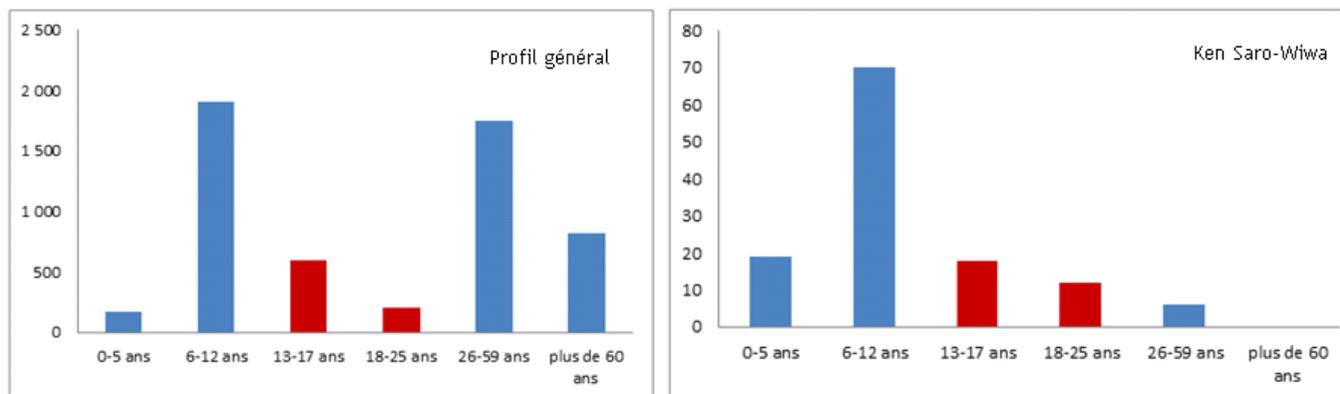
Source : Données DJS/DAC/Paris Ateliers

La répartition des inscrits dans les différentes structures est constituée à titre principal par les tranches d'âge des 26-59 ans (43 %) et des plus de 60 ans (31 %). La tranche d'âge des enfants (6-12 ans) ne représente que 11 % du total des inscrits et celles des adolescents (13-17 ans) que 5 %.

Le public des Ateliers des Beaux-Arts et de Paris Ateliers est constitué quasi exclusivement d'adultes, en l'absence d'offre pour les jeunes de moins de 18 ans. A l'inverse, les centres d'animation sont intergénérationnels et les jeunes y sont plus représentés. On note cependant un décrochage général de la tranche d'âge des adolescents (13-17 ans) et des jeunes adultes (18-25 ans).

On note néanmoins que, dans certains centres d'animation, les tranches d'âges des 13-17 ans et 18-25 ans sont plus importantes : c'est le cas notamment du centre d'animation Ken Saro-Wiwa dans le 20^{ème} arrondissement dont l'offre est notamment orientée vers le street-art.

Graphique 48 : Nombre d'inscrits par tranches d'âges dans les centres d'animation - profil général et profil du centre Ken Saro-Wiwa



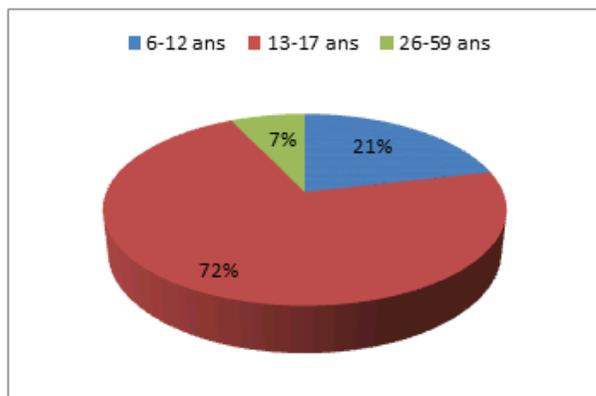
Source : Données DJS

La répartition entre les tranches d'âges peut varier en fonction du domaine et de la discipline dominante. Pour les disciplines traditionnelles comme le dessin, peinture et sculpture, les tranches d'âge majoritaires sont les 26-59 ans et les plus de 60 ans. A l'inverse, sur des disciplines moins conventionnelles comme la bande-dessinée, le graffiti ou la vidéo/animation, ce sont les enfants (6-12 ans) et les adolescents (13-17 ans) qui sont majoritaires.

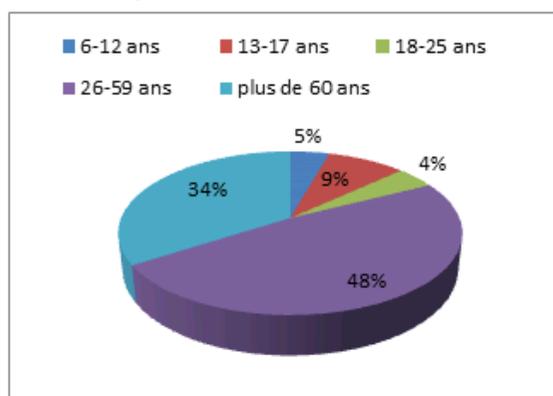
Le choix des disciplines proposées peut donc modifier le profil des usagers qui fréquentent le centre ainsi que l'illustrent les graphiques suivants.

Graphique 49 : Comparaison du profil des tranches d'âge sur des disciplines (centres d'animation)

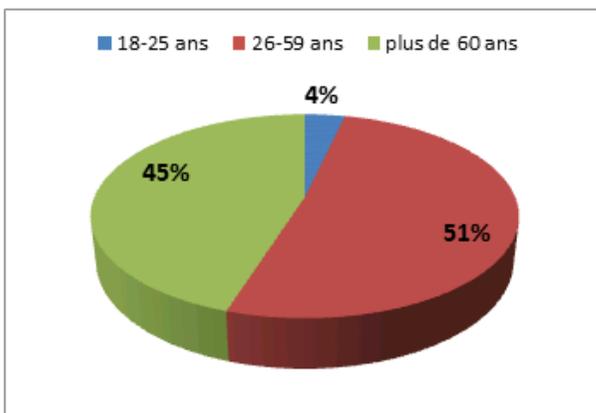
Graffiti



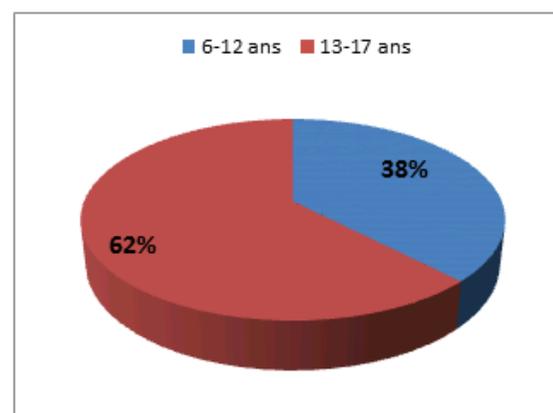
Sculpture



Aquarelle



BD manga



Les disciplines dominantes dans la tranche 12-17 ans sont la bande-dessinée, le manga, le dessin-croquis-aquarelle, le dessin-peinture-modelage, le modelage, le graffiti et la création numérique et graphique. La bande-dessinée et le manga représentent à eux seuls 29 % des inscrits en arts plastiques dans la tranche des 12-17 ans.

Malgré la bonne représentation de la tranche 12-17 ans dans certaines disciplines ciblées, au global elle ne représente que 14 % du total des inscrits en arts plastiques et 8 % du total des inscrits en arts appliqués. Les adolescents sont donc « absents » des centres d'animation dans ces domaines.

La tranche des 18-25 ans est encore plus insignifiante, elle ne représente que 4 % de la fréquentation globale en arts plastiques et 3 % de celle des arts appliqués. Elle n'est représentative dans aucune discipline et il n'est pas possible de faire ressortir comme la tranche des 12-17 ans des dominantes.

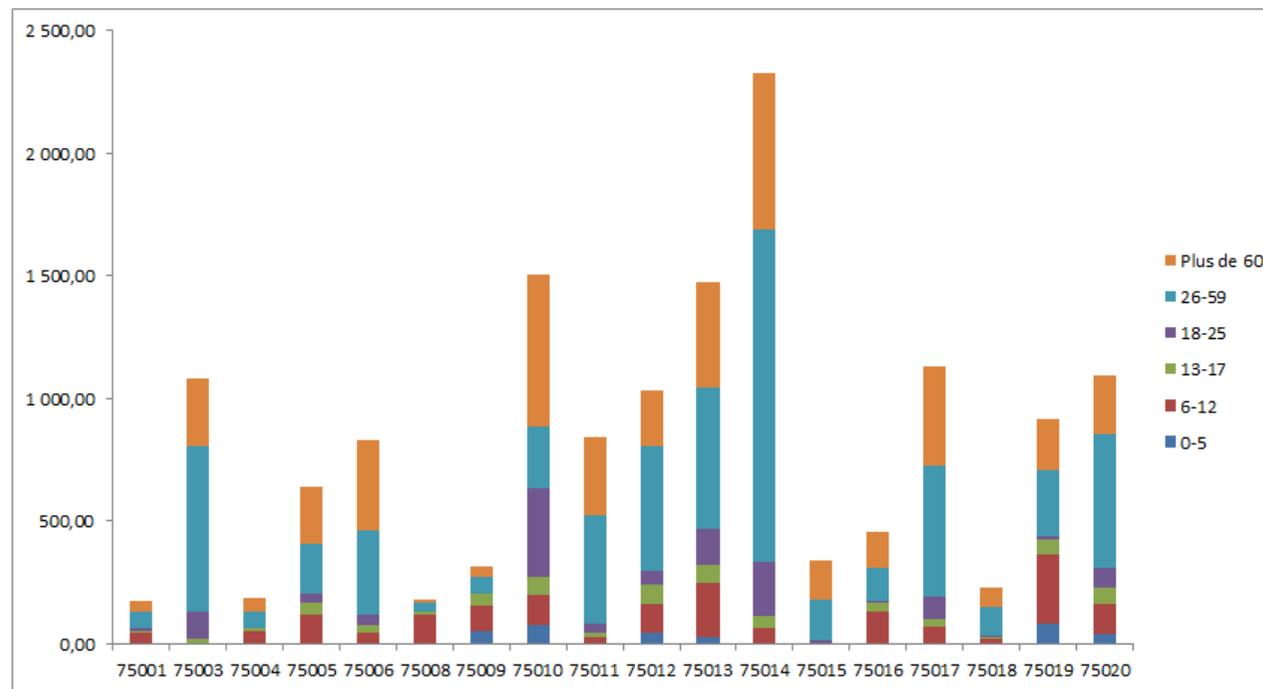
Les centres d'animation, pour les arts visuels, n'arrivent donc à cibler que la tranche des 6-12 ans, des 26-59 ans et des plus de 60 ans.

Source : Données DJS

La répartition des tranches d'âge par arrondissement montre des profils similaires, même si elle peut varier d'un arrondissement à l'autre.

La tranche d'âge des 12-17 ans est minoritaire dans l'ensemble des arrondissements, tandis que les tranches d'âge des 26-59 ans et des plus de 60 ans dominent largement.

Graphique 50 : Arts visuels : tranches d'âge par arrondissement (centres d'animation)



Source : Données DJS

◆ L'analyse de la mixité sociale

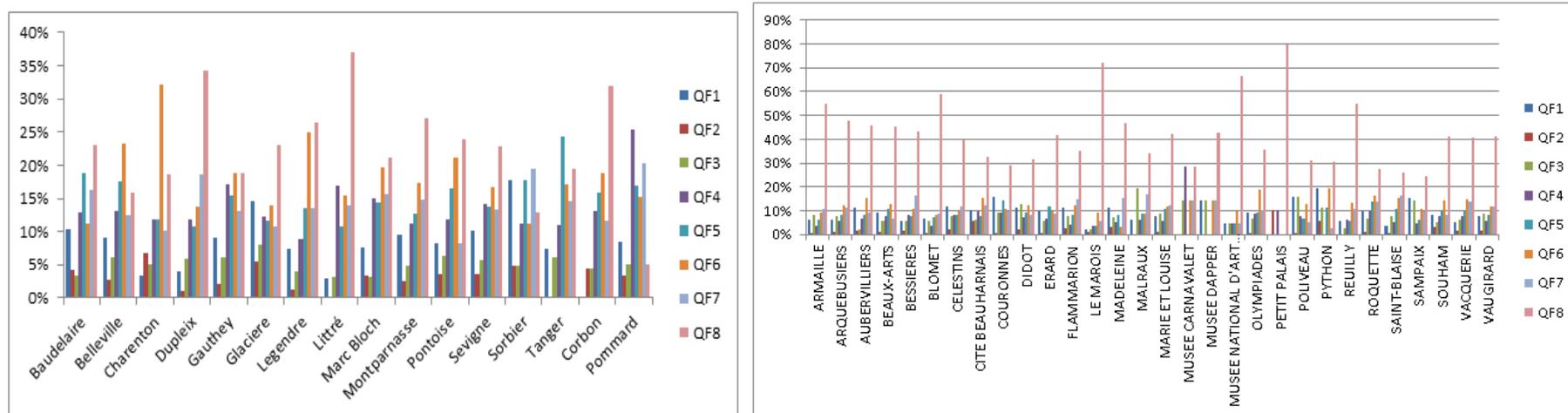
Le profil des publics peut être approché par l'analyse des quotients familiaux qui leur sont applicables. Cet indicateur de mixité sociale fait apparaître des traits communs entre les publics des différents types d'offre.

Pour les Ateliers des Beaux-Arts, les tranches de revenu correspondant aux quotients familiaux supérieurs (QF 8 et 7) représentent 38 % des inscrits, alors que les quotients familiaux les plus bas (QF 1 à 3) ne représentent que 18 % des inscrits.

Pour Paris Ateliers, la tranche correspondant au QF 8 représente à elle seule 41 % des inscrits (17 % pour ABA) et les QF 1 à 3 représentent 18 % des inscrits.

Il est rappelé, ainsi qu'il l'a été analysé précédemment (§1.2.4.2) que dans les centres d'animation, le QF 8 représente un nombre important d'utilisateurs (23 %).

Graphique 51 : Répartition des usagers au travers des différents QF - ABA et Paris Ateliers



Source : Paris Ateliers/DAC

◆ Le profil des usagers par sexe

La pratique en arts visuels est essentiellement féminine, la participation des femmes en arts plastiques étant supérieure à 70 % et supérieure à 80 % pour les arts appliqués. En arts appliqués, cette prépondérance est essentiellement due aux disciplines comme le stylisme, la couture, les bijoux. Les hommes peuvent être majoritaires dans certaines disciplines comme la lutherie ou l'ébénisterie.

2.4. Vers une rationalisation de l'offre

Alors que deux types de structure de nature très différente (conservatoires et centres d'animation) opèrent dans le domaine des arts vivants, les arts visuels sont proposés par trois pôles.

Le pôle constitué par les centres d'animation propose une offre dont les caractéristiques le distinguent assez nettement des deux autres pôles.

Cette offre est majoritairement une offre de proximité, (§ 2.3.2.1). Elle est composée d'une cinquantaine de structures gérées par onze prestataires, titulaires de marchés ou délégataires de service publics. Elle intègre, hormis les domaines artistiques, d'autres domaines tels que les sports, ou encore les activités scientifiques et techniques.

Le pôle « culturel » de l'offre relevant de la DAC présente des similitudes et complémentarités posant la question de la cohérence et de la synergie.

2.4.1. Les deux pôles de l'offre culturelle

Les développements qui suivent s'inscrivent dans une perspective de rationalisation de l'offre. Il est rappelé que la mission d'étude confiée à l'Inspection générale n'est pas une mission d'audit comptable ou financier de l'une ou de l'autre structure. Néanmoins, les auditeurs ont pu s'appuyer sur l'étude de coût réalisée en 2014 par la DFA et la DAC sur les Ateliers des Beaux-Arts, ainsi que sur divers documents transmis à sa demande par la DAC ou par l'association Paris Ateliers. Sur les points nécessitant une analyse juridique, en particulier sur les scénarios de rapprochement, l'inspection générale a saisi la direction des affaires juridiques dont le concours a été précieux³⁹.

2.4.1.1. Les points forts de l'offre

Paris Ateliers et Ateliers des Beaux-Arts mettent en œuvre une politique de service public en direction des pratiques amateurs.

L'article 2 des statuts de Paris Ateliers stipule qu'elle « *contribue au développement d'activités concourant à la participation des citoyens à l'offre culturelle de la Ville de Paris, notamment en favorisant la formation aux pratiques amateurs dans les disciplines artistiques et artisanales et dans les métiers d'art...* ». Les ABA, service public municipal depuis septembre 2006, « *proposent des cours d'arts plastiques à l'intention des adultes à partir de 18 ans. Les cours ... s'adressent à des amateurs de tous niveaux...* »⁴⁰.

³⁹ La DAJ a adressé une note du 21 décembre 2015 à l'IG suite à une réunion de travail qui s'est tenue le 12 novembre 2015, en présence des services de la DAC.

⁴⁰ Exposé des motifs de la délibération DAC AC-2006-301 - « création d'un service public municipal des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris ».

Ces deux acteurs contribuent très significativement à la richesse de l'offre en arts visuels : leurs offres cumulées représentent 10 333 places pour 83 637 heures annuelles (soit 58 % du total des places et 65 % du total des heures de l'offre en arts visuels). Elles couvrent une bonne partie du territoire parisien avec 41 sites répartis dans 15 arrondissements.

Paris Ateliers et Ateliers des Beaux-Arts disposent d'un vivier de compétences et de ressources humaines, constitué de plus de 200 effectifs (en équivalent temps plein, ETP)⁴¹ :

Tableau 8 : Effectifs (en ETP)

	Intervenants/professeurs	Fonctions support	Total ETP
Paris Ateliers	89,04	24,30	113,34
Ateliers des Beaux-Arts	74,20	13,20	87,40

Source : Données DAC et Paris Ateliers

Une politique tarifaire « de service public » est mise en œuvre par les deux structures. Elle s'appuie sur les quotients familiaux définis par la Ville de Paris pour ses propres services⁴², ce qui permet une progressivité des tarifs en fonction du revenu des inscrits. Même si le tarif final des ateliers diffère, la progressivité mise en œuvre permet d'appliquer aux revenus élevés des tarifs plus élevés, qui restent néanmoins inférieurs à ceux de l'offre privée.

2.4.1.2. Les points faibles de l'offre

◆ Le lien contractuel entre la Ville de Paris et Paris ateliers

La nature du lien contractuel entre Ville de Paris et Paris Ateliers, de même que les modalités de fonctionnement et de financement de l'association, révèlent une certaine proximité. Selon la note précitée de la Direction des affaires juridique, « si tous les critères jurisprudentiels de la transparence ne sont pas formellement réunis, on ne saurait écarter tout risque à ce sujet ». L'association Paris

⁴¹ Dans sa réponse au rapport provisoire, Paris Ateliers précise que la quasi-totalité de ses intervenants (155 sur 157 salariés personnes physiques) est employée à temps partiel. 111 d'entre eux effectuent moins de 14 heures hebdomadaires (le temps plein correspond à 26 heures hebdomadaires selon la convention collective de l'animation).

⁴² Paris Ateliers n'applique pas encore les deux nouvelles tranches de quotients familiaux (QF 9 et 10). Pour la saison 2015-2016, les prix de Paris ateliers se répartissent en 11 tarifs modulés en fonction de 8 quotients familiaux ; pour la saison 2016-2017, la grille tarifaire a été profondément modifiée, les ateliers étant regroupés en 3 tarifs. La grille tarifaire des ABA est structurée autour de 3 tarifs modulés en fonction de 10 quotients familiaux.

Ateliers exerce une activité de service public, aux termes même de la convention d'objectif qui la lie à la Ville de Paris. L'association tire ses principales ressources de la subvention municipale [.....]. *Le membre de phrase qui précède a été occulté conformément aux dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs.*

Dans sa réponse au rapport provisoire, l'association apporte un certain nombre de précisions quant à son degré d'indépendance dans sa direction et sa gestion : « *Son conseil d'administration, composé de 14 membres dont 4 élus de la Ville, prend ses décisions à la majorité simple.... Toute décision -sauf modification des statuts- peut être statutairement prise sans l'accord de la Ville. Le Président ne peut être élu parmi les représentants élus de la Ville. Dans les faits, la Ville exerce une mission de tutelle classique sur la gestion de l'association* ».

◆ Le risque financier

→ L'association Paris Ateliers, est dans une situation relativement précaire. La demande de subvention fait l'objet depuis plusieurs années de réserves des services instructeurs de la Ville⁴³, en raison de la situation financière de l'association. L'analyse du bilan fait en effet apparaître une situation relativement précaire : en 2014, les fonds propres sont négatifs et les dettes égales à deux fois et demie l'actif disponible. Pour mémoire, un emprunt [.....] a été contracté en 2005 par l'ancienne association ADAC (prédécesseur de Paris Ateliers) auprès de l'ancienne association ABAVP (prédécesseur des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville). Les charges d'exploitation sont particulièrement contraintes par le coût des locations immobilières et par le poids de la masse salariale, même si les exercices 2013 et 2014 ont été bénéficiaires. L'association a en effet engagé, depuis plusieurs années, un important travail de rationalisation de ses implantations, et a réussi à contenir l'évolution de la masse salariale.

→ L'étude de coût des ABA a révélé des marges de progrès ; [.....].

Le coût des élèves du cycle intensif et des classes préparatoires [.....] allié à l'objectif de recentrage sur les pratiques amateurs amène à se poser la question du maintien de ces deux types d'offre au sein des ABA. Sur ce point, les auditeurs partagent l'orientation esquissée dans l'étude de coût DAC/DFA précitée, à savoir, repenser voire supprimer le cycle intensif des ABA et envisager la possibilité d'un rapprochement ou d'un transfert de la classe préparatoire vers d'autres entités.

Les membres des phrases qui précèdent ont été occultés conformément aux dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs.

◆ Les enjeux immobiliers

Ils constituent un risque non négligeable pour les deux structures. Sur les 16 sites des Ateliers des Beaux-Arts, 10 sont localisés dans des établissements scolaires, la DASCO ayant mis historiquement à disposition des ABA des locaux excédentaires dans les écoles.

⁴³ En particulier, le bureau des subventions aux associations (BSA), rattaché à la DDCT.

Les perspectives évaluées par la direction de l'urbanisme (DU)⁴⁴ dans une étude récente conduisent à la restitution par la DAC de 4 sites à la DASCO en 2016 et 2017 (Dupleix, Charenton, Pommard et Charles Baudelaire). Par ailleurs, est envisagée la cession du site Sévigné.

Les auditeurs estiment qu'en contrepartie de la reprise de certains locaux par la DASCO, cette dernière doit pouvoir, par principe de réciprocité, dégager d'autres locaux pouvant être restitués au regard de l'évolution de la démographie et des besoins scolaires.

L'association Paris Ateliers ne dispose pas de locaux en pleine propriété⁴⁵. Elle indique avoir souscrit 24 baux commerciaux dont 8 auprès de bailleurs privés, les baux souscrits auprès de bailleurs sociaux « *ne bénéficiant d'aucun tarif préférentiel* ». S'ajoutent 4 conventions d'occupation passées à titre onéreux avec la Ville de Paris, et une convention d'occupation à titre gracieux.

Par ailleurs, l'association qui confirme que les baux représentent une charge importante, précise que la dispersion des locaux engendre une démultiplication des coûts. Elle rappelle que l'effort de rationalisation du parc immobilier entrepris depuis 2012, s'est traduit par la restitution de 7 locaux et par une diminution de plus de 4% de ses loyers et charges locatives. *Selon elle « les enjeux immobiliers ne se résument pas à la charge qu'ils font peser sur le budget mais constituent bien un réel défi pour envisager l'avenir... »*

◆ L'enjeu « usagers »

Le profil des usagers est relativement ciblé : l'analyse relative à la domiciliation des usagers a révélé des publics « spécialisés » et des profils peu diversifiés. Le public des Ateliers des Beaux-Arts et de Paris Ateliers est similaire : majoritairement féminin (>75 %), issu des catégories socioprofessionnelles élevées (prépondérance des QF 8 et 7), adulte avec une représentation importante des plus de 60 ans (27 % pour les ABA et 43 % pour Paris Ateliers). Les différentes études de satisfaction font apparaître une insuffisante visibilité de Paris Ateliers⁴⁶.

L'association Paris ateliers propose que la question du renouvellement des publics fasse l'objet d'une étude spécifique, « *conduite selon les modalités du design de services, en interrogeant la nature et la fonctionnalité de l'offre du point de vue de l'utilisateur* ».

◆ L'enjeu de cohérence

Même si les modalités d'apprentissage et d'enseignement diffèrent, **l'orientation de l'offre de Paris Ateliers et des Ateliers des Beaux-Arts en arts plastiques est similaire**. En effet, les mêmes dominantes, *dessin, peinture, sculpture et gravure* représentent respectivement 75 et 77 % du total de leur offre en nombre de cours dans ce domaine, qui correspond pour Paris Ateliers à 34 % de son offre totale.

⁴⁴ Note de la Direction de l'urbanisme au Secrétariat général de la Ville de Paris portant analyse du patrimoine dédié aux Ateliers des Beaux-Arts du 31 août 2015.

⁴⁵ Le montant total des loyers et des charges s'est élevé en 2014 à 1,24 M€.

⁴⁶ Enquête de satisfaction menée par Paris ateliers sur ses usagers du 4 décembre 2015. Enquête C3E menée à la demande de la DDCT sur « comment faciliter l'accès aux offres culturelles municipales ? ».

Par ailleurs, si l'offre des Ateliers des Beaux-Arts est fortement axée sur l'enseignement artistique, l'offre de Paris Ateliers reste moins lisible sur les volets enseignement et accompagnement de pratiques ou de projets.

Cette insuffisante cohérence est renforcée par l'absence de coordination et de pilotage de l'offre à l'échelle municipale, les deux structures travaillant en parallèle sans possibilité de proposer aux usagers des parcours transverses.

2.4.2. Renforcer la cohérence des deux pôles de l'offre culturelle

Les deux scénarios d'évolution visent à renforcer la cohérence de l'offre avec un recentrage sur les pratiques amateurs ; diversifier les publics ; faire évoluer l'offre vers de nouvelles disciplines, de nouveaux formats, et vers des tranches d'âge insuffisamment représentées.

2.4.2.1. Deux entités pour une offre plus performante

Le maintien de deux entités distinctes nécessite néanmoins des évolutions de part et d'autre.

L'offre des Ateliers des Beaux-Arts cible leur cœur de métier à savoir l'enseignement artistique en arts plastiques. Ce domaine qui s'enrichit des arts numériques, intègre la dimension ateliers et accompagnement de projets. L'association Paris Ateliers se recentre sur l'accompagnement des pratiques et projets dans le domaine des métiers d'art, dominante de son offre qu'elle réoriente dans un objectif de diversification de ses publics. La convention d'objectifs et la subvention de la Ville sont ciblées en conséquence. Dans ce nouveau format, au terme d'une réorganisation à mettre en œuvre, le taux de couverture global de l'offre de Paris Ateliers doit pouvoir demeurer inchangé à 40 % :

Tableau 9 : Paris Ateliers - taux de couverture des arts plastiques, arts appliqués et arts numériques

[.....]

Le tableau qui précède a été occulté conformément aux dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs.

Ce scénario repose sur les points-clé suivants :

- Le report de l'offre de Paris Ateliers vers l'offre des autres acteurs municipaux (Centres d'animation et Ateliers des Beaux-Arts). Cette réorientation est facilitée par la proximité géographique d'un certain nombre de sites de ces trois structures, telle que relevée dans la représentation cartographique de l'offre (§2.2.1). Elle est également rendue possible par le profil des usagers de Paris Ateliers, publics « spécialisés » se déplaçant pour pratiquer l'activité de leur choix, ainsi que l'a démontré la représentation cartographique de la domiciliation des inscrits. (§2.3.2). Enfin, il ressort de la dernière enquête usagers de Paris Ateliers (2.3.1.2) qu'il s'agit, pour un certain nombre d'entre eux, de « multi-praticiens » fréquentant parallèlement soit les centres d'animation (16 %), soit les Ateliers des Beaux-Arts (13 %).

Le report de cette offre concerne à titre principal pour les arts plastiques 1773 usagers (nombre d'inscrits à Paris Ateliers au titre de l'année 2014-2015)⁴⁷.

La capacité d'accueil des centres d'animation, dans le domaine des arts plastiques est évaluée, toutes tranches d'âge confondues, à plus de 2000 places, au regard du taux de fréquentation constaté en 2014-2015 (68 %). La marge de manœuvre disponible en termes de capacité d'accueil des ABA ne peut à ce jour être évaluée, faute de connaissance du taux de remplissage des cours. Néanmoins, il est proposé d'utiliser la capacité d'accueil des cours intensifs. Selon une projection réalisée par la DAC, les 600 élèves accueillis actuellement dans ces cours représentent au minimum 980 équivalent-places, selon les estimations des services de la DAC.

Il est ainsi proposé de reporter l'offre de Paris Ateliers à titre principal sur la capacité ainsi libérée dans l'offre ABA (à hauteur de 980 places) et pour partie, vers les centres d'animation (à hauteur d'environ 800 places). Ce report, d'un point de vue financier, resterait globalement neutre pour la collectivité⁴⁸.

- **Un redéploiement global des sites de Paris Ateliers**, dans une logique d'économies et d'adéquation aux ateliers en métiers d'art (équipements, stockage). Dans sa réponse au rapport provisoire, l'association indique à plusieurs reprises que les enjeux immobiliers sont réels : au-delà de la charge qu'ils font peser sur son budget, l'exiguïté des locaux, leur dispersion, la multiplicité des baux et des bailleurs sont autant de freins et contraintes à lever. Pour l'avenir, l'association envisage une restructuration de son parc immobilier.
- **Une gestion attentionnée des ressources humaines**. Les contrats de travail des intervenants de Paris Ateliers (CDI) correspondent à des temps très partiels, modalité qui permet d'éviter qu'ils n'aient pour seule activité Paris Ateliers, sans avoir une activité artistique autonome par ailleurs. Dans sa réponse au rapport provisoire, l'association, qui confirme ce point, précise que la suppression de l'activité arts plastiques entraînerait la fin des contrats de travail des intervenants concernés, avec la mise en œuvre d'un licenciement pour motif économique, [.....]. Par ailleurs, bien qu'aucune obligation de reclassement des personnels ne pèse juridiquement sur la Ville (ce point est confirmé par la Direction des affaires juridiques), il est néanmoins proposé de constituer un vivier de recrutement pour les centres d'animation dont les personnels relèvent du même régime juridique que ceux de Paris Ateliers (convention collective de l'animation). *Le membre de phrase qui précède a été occulté conformément aux dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs.*

Pour approfondir l'impact de ce scénario, l'association doit proposer à la Ville un plan de restructuration de son activité, assorti d'un échéancier de mise en œuvre. La subvention de la Ville à l'association Paris Ateliers pourrait progressivement être dimensionnée au prorata

⁴⁷ Sur la même saison, 117 personnes étaient inscrites aux ateliers d'arts numériques.

⁴⁸ D'après les données de l'étude DF/DAC (annexe 5 - détail des coûts) : la suppression des cours intensifs représente une économie de [.....] à rapprocher du coût induit par l'accueil des usagers de Paris Ateliers estimé à [.....]. *Le membre de phrase qui précède a été occulté conformément aux dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs.*

du périmètre de l'activité maintenue. Une première approche permet d'estimer le passage de cette subvention, au terme de la restructuration à engager, [...], l'économie induite par cette réorganisation pouvant être estimée à terme, à [...].

→ **L'offre des ABA évolue vers plus d'efficience** par la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations émanant des différentes études récemment conduites⁴⁹, en particulier :

- **l'autonomisation des ABA** par la nomination d'un directeur devant mettre en œuvre un projet d'établissement intégrant les objectifs pédagogiques et de gestion préalablement définis par l'autorité municipale,

- **le recentrage sur les pratiques amateurs** implique la suppression d'ateliers relevant davantage de l'offre de Paris Ateliers, comme par exemple l'art textile. Il doit pouvoir s'accompagner de la suppression du cycle intensif pour les raisons précédemment évoquées de coût, de lisibilité et de cohérence. Concernant le cycle préparatoire, plusieurs options se présentent : rattachement à d'autres entités (EPSAA par exemple) ou rapprochement avec d'autres classes préparatoires publiques existantes ou en cours de création (comme à l'ENSBA),

- **la mise en œuvre d'une fonction contrôle de gestion et d'une comptabilité analytique**, en lien avec les services centraux de la DAC. L'étude DFA/DAC précitée a en effet mis en lumière des coûts par élève variant du simple au double selon les sites, et des ratios de coût à l'élève très variables selon les disciplines pratiquées [...]. Cette recommandation est essentielle, non seulement pour orienter les choix tarifaires, mais aussi pour éclairer les décisions à prendre sur le maintien ou non de certains ateliers ou sites. Il est également impératif, ainsi que l'a souligné cette étude, de fixer un **effectif cible par cours**, et de suivre les taux de remplissage de façon à arbitrer sur le maintien de cours peu remplis,

- **la modernisation de la relation à l'utilisateur** par exemple par la mise en œuvre d'un télé-service pour les demandes d'inscription, mis en place en septembre 2014 aux ABA.

Le développement qui précède a été occulté conformément aux dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs.

→ **L'association Paris Ateliers restructure son offre dans le domaine des métiers d'art et poursuit les évolutions déjà engagées** dans le sens de la modernisation de la relation à l'utilisateur⁵⁰, et de la recherche de gains de productivité. Les actions menées par l'association depuis plusieurs années tant sur les coûts de personnel que sur les charges locatives⁵¹ sont poursuivies et complétées par un projet d'optimisation de son parc immobilier.

⁴⁹ Pour mémoire, il s'agit : de l'audit mené en 2014 par l'IG, de l'étude de coût DFA -DAC rendue en 2014, de l'analyse conduite par la direction de l'urbanisme (2015).

⁵⁰ L'association s'est récemment dotée d'un nouveau logiciel qui permet, outre la simplification de certains processus (commande des matériels et fournitures), la saisie en temps réel des inscriptions en présence du public, de même que les inscriptions en ligne et les inscriptions en cours d'année.

⁵¹ De 2004 à 2015, les effectifs de l'association ont diminué de 46% sur les fonctions support; le nombre de sites a baissé de 36%.

La mise en œuvre de ce premier scénario peut s'échelonner sur plusieurs exercices. Il présente l'inconvénient d'une absence de mutualisation des moyens des deux entités.

Dans sa réponse au rapport provisoire, l'association Paris ateliers propose un scénario alternatif, fondé sur le maintien de son activité en arts plastiques, allant dans le sens d'un enrichissement de l'offre proposée aux parisiens. L'association propose ainsi, « *la poursuite du plan de modernisation de sa gestion axé sur l'optimisation de son parc immobilier et l'amélioration de la productivité de sa gestion administrative... pour dégager les marges de manœuvre nécessaires au renouvellement de son modèle économique* ». Ce nouveau projet s'appuierait en outre sur la diversification de ses partenaires et sur le renouvellement de son offre pour atteindre l'objectif d'élargissement et de renouvellement de ses publics, en particulier les publics jeunes et « empêchés ». Il conviendrait que l'association précise les différents volets de ce scénario alternatif, dès lors qu'il s'inscrirait dans la perspective d'une l'offre globale parisienne plus riche, plus cohérente et plus efficiente.

Recommandation 10 : Paris Ateliers doit proposer une restructuration de son offre et présenter un plan de réorganisation dans une perspective de développement et de diversification des publics.

2.4.2.2. Une structure dédiée aux arts visuels et métiers d'art

Ce scénario, qui intègre les évolutions précitées, peut constituer une étape ultérieure d'évolution de l'offre du pôle culturel. Son périmètre dépend de l'option précédemment retenue et mise en œuvre. Il repose sur la création d'une **structure dédiée proposant une offre unique avec deux composantes complémentaires** : un volet enseignement artistique et pratiques artistiques en arts visuels (correspondant au recentrage de l'actuelle offre des ABA) et un volet pratique artistique/métiers d'art (correspondant à la spécificité de l'offre de Paris Ateliers). Cet acteur dédié pourrait se voir confier la **fonction centre de ressources/observatoire** actuellement inexistante dans le domaine des arts visuels. Il résulte de l'expertise en lien avec la DAJ que **la formule de l'établissement public administratif local (EPA) est actuellement la plus adaptée** : l'autonomie de gestion de cet acteur lui permettrait de mettre en œuvre et développer l'activité de service public confiée par la collectivité parisienne. La formule de la société publique locale (SPL) ou de l'EPCC ne semble pas envisageable à court terme, en raison du projet de réforme du statut de Paris (fusion Ville et Département), sauf à trouver une personne publique partenaire, dans le cadre par exemple métropolitain.

-**Ce scénario présente un certain nombre d'avantages** : un offre « culturelle » cohérente et lisible à l'échelle parisienne ; la mutualisation des ressources humaines et des locaux ; un élargissement de l'offre possible pour les pratiques amateurs en arts visuels, sur des axes insuffisamment développés : par exemple une réponse au besoin de lieu dédié à une pratique amateur autonome, ou encore, la mise à disposition d'espaces d'exposition, l'organisation de parcours ou passerelles entre les différentes offres.

-**Sa mise en œuvre nécessite une vigilance particulière sur la gestion des ressources humaines**, compte tenu des différences actuellement existantes entre les situations et conditions d'emploi des personnels des ABA et ceux de Paris Ateliers. La reprise des activités de Paris Ateliers au sein de l'établissement public (service public municipal à caractère administratif), entraîne le transfert des personnels

avec leurs contrats en vertu de l'article L 1224-3 du code du travail. Les personnels de l'association Paris Ateliers se verront proposer des contrats d'agents de droit public maintenant les clauses substantielles de leurs contrats d'origine.

- Son principal inconvénient réside dans deux procédures préalables relativement lourdes à mettre en œuvre.

En premier lieu, la liquidation de l'association Paris Ateliers, laquelle suppose notamment le règlement de l'emprunt précité, l'exécutif municipal s'étant engagé depuis 2011 à « *apurer cette créance en fonction de la situation financière de Paris Ateliers*⁵² ».

En second lieu, l'initialisation d'un établissement public dont une variante pourrait être le rattachement à la MPAA, d'un volet « arts visuels » en tenant compte des évolutions statutaires récentes de cet établissement⁵³. Ainsi, la modification statutaire intervenue en juillet 2011 élargit son champ d'intervention à « *tous les domaines artistiques* ». Plus récemment, le changement de statut juridique approuvé en mars 2016 par le Conseil de Paris, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, transforme la MPAA en établissement public de coopération culturelle, à caractère industriel et commercial. Cette dernière évolution rend probablement plus complexe le rattachement à cette structure, des personnels des ABA.

Recommandation 11 : Dans le domaine des arts visuels, la réorganisation de l'offre culturelle doit être progressivement engagée pour gagner en cohérence et en efficience.

⁵² Une note a été adressée en ce sens en mars 2011 par l'adjoint au Maire en charge de la culture au Président de l'association Paris Ateliers.

⁵³ Délibération 2011 DAC 617 séances des 11 et 12 juillet 2011 (article 3) ; Délibération 2016 DAC 263 séances des 29, 30 et 31 mars 2016.

3. PISTES D'ÉVOLUTION POUR UNE OFFRE PARISIENNE PLUS LISIBLE, PLUS COHÉRENTE ET PLUS EFFICIENTE

3.1. L'offre parisienne : un bilan contrasté

3.1.1. La Ville de Paris, acteur central pour les pratiques artistiques amateurs

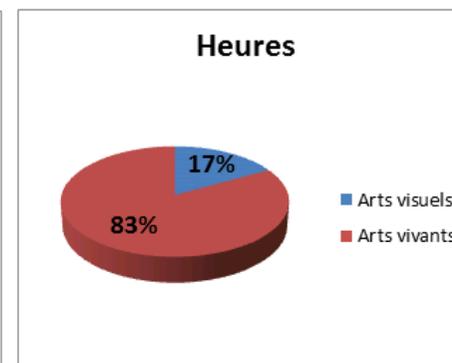
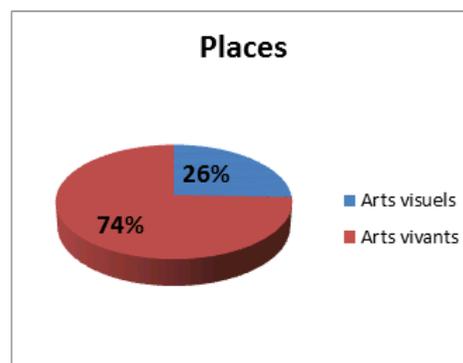
La Ville se révèle être un acteur central pour les pratiques artistiques amateurs, par l'offre qu'elle propose, mais également, par le soutien qu'elle apporte aux autres acteurs de l'offre.

3.1.1.1. La richesse et la diversité de l'offre parisienne

- ◆ La collectivité parisienne a pleinement investi le champ de l'enseignement et de l'éducation artistique

L'offre d'enseignement propose ainsi plus de 70 000 places aux praticiens amateurs. Le domaine des arts vivants constitue une composante majoritaire de cette offre.

	Places totales	Heures totales
CA arts vivants	32 076	149 059
CMA arts vivants	20 038	485 590
ABA arts visuels	5 339	31 992
PA arts visuels	4 994	51 645
CA arts visuels	7 615	45 700
Total	70 062	763 986



Au-delà des données quantitatives, cette offre présente une grande diversité, avec une large palette dans le domaine des arts visuels et un large spectre dans le domaine des arts vivants, notamment en musique et en danse. Cette offre reste majoritairement « classique », ce qu'a démontré l'analyse des disciplines « dominantes » en arts plastiques et celle de la musique. De manière générale, une part minoritaire

est accordée aux disciplines ou types de pratique pouvant être proposées aux publics adolescents et jeunes (photographie, vidéo, cinéma d'animation, musiques actuelles). On note néanmoins sur ce point, une plus grande ouverture des centres d'animation, dont l'offre est davantage orientée vers des disciplines moins « conventionnelles » comme le hip hop (12 % des places), la bande dessinée (11 % des places)⁵⁴, le street-art ou encore le graffiti.

Les auditeurs ont souhaité apporter un éclairage sur l'offre d'enseignement de la ville à l'ère du numérique et des musiques actuelles.

Il ressort de l'analyse des disciplines proposées par les différents acteurs de l'offre parisienne, que la Ville a partiellement accompagné cette mutation des pratiques artistiques.

Dans le domaine des arts visuels, l'offre « numérique », tous acteurs confondus occupe une part résiduelle, puisqu'elle représente moins de 4 % du nombre total de cours. Cette offre est de plus concentrée sur quelques sites : quatre centres d'animation, deux sites de Paris Ateliers, et un site pour les Ateliers des Beaux-Arts⁵⁵. Les arts visuels se prêtent pourtant à de nouveaux supports, mais également à de nouveaux modes de diffusion. L'offre des centres d'animation, qui représente 43 % de ce total, semble davantage ouverte à ces nouveaux modes d'expression⁵⁶ (§2.2.4.1).

Dans le domaine des arts vivants, l'enquête nationale précitée a mis en évidence un niveau de pratique musicale, stable, mais « enrichi » d'une nouvelle pratique numérique, la pratique de la MAO étant plus importante chez les jeunes praticiens⁵⁷. A cette évolution, s'ajoute le goût et l'appétence particulière des publics jeunes pour les musiques actuelles.

L'offre des centres d'animation reste marginale dans le domaine de la MAO, cinq centres seulement proposent cette discipline, ce qui représente dix cours au total (64 places). Leur offre reste peu lisible dans le domaine des musiques actuelles alors même qu'ils disposent d'équipements adaptés à ces types de pratique musicale.

L'offre des conservatoires n'a pas été interrogée sur ce point jusqu'à une période récente, notamment dans le cadre de la réforme des conservatoires. **La rentrée 2015, proposant de nouvelles offres dans le cadre d'expérimentations, constitue une nouvelle étape.**

Ainsi, jusqu'en 2015, l'offre des conservatoires ne proposait que 4 ateliers dédiés aux musiques actuelles⁵⁸.

⁵⁴ La bande dessinée ne représente que 3% de l'offre en nombre de places pour les ABA ou Paris Ateliers.

⁵⁵ Respectivement, les centres d'animation Montparnasse (14^{ème}), Bercy (12^{ème}), Gosciny (13^{ème}), Sohane Benziane (15^{ème}) ; les sites Paris Ateliers Célestin (4^{ème}) et Poliveau (5^{ème}) ; le site Montparnasse pour les ABA.

⁵⁶ Avec par exemple des ateliers de peinture numérique sur tablette graphique ou de création de jeux vidéo en 2D et 3D.

⁵⁷ En 2008, 4% des français pratiquaient la musique assistée par ordinateur, cette pratique étant prépondérante chez les moins de 25 ans.

⁵⁸ Dans des esthétiques différentes, dans les 7^{ème} (pop rock), 9^{ème} (comédie musicale), 15^{ème} (pop rock) et 16^{ème} arrondissements (chanson).

De nouvelles filières « musiques actuelles » sont ouvertes à la rentrée 2015, par exemple dans le conservatoire du 14^{ème} arrondissement, ou dans celui du 11^{ème} arrondissement⁵⁹. Cette évolution s'accompagne de la mise en place de partenariats avec certains centres d'animation (dans les 10^{ème}, 14^{ème} ou 16^{ème}) permettant la mutualisation des locaux, des moyens humains et instruments, l'objectif étant de construire une offre commune ou de croiser des parcours d'élèves.

Le développement de l'offre existante (conservatoires des 12^{ème}, 14^{ème}, 20^{ème}) dans le domaine des nouvelles technologies se concrétise par trois nouveaux projets : musique et jeux-vidéos au nouveau conservatoire centre ; musique et nouvelles technologies au conservatoire du 6^{ème} ou encore dans celui du 20^{ème} (création sans instrument).

Recommandation 12 : Pour capter de nouveaux publics, la DAC et la DJS doivent rendre plus lisible et poursuivre le développement de leur offre dans le domaine du numérique et des musiques actuelles.

◆ La Ville a enrichi son offre sur les volets pratique artistique, répétition et diffusion

En complément de l'offre d'enseignement artistique, la Ville a souhaité répondre à la demande des parisiens en créant un établissement public spécifiquement dédié aux pratiques artistiques en amateur dans le domaine des arts vivants.

La MPAA, encore en phase de croissance, avec deux ouvertures récentes et deux en cours, n'a pas encore trouvé un rythme stabilisé de développement de son activité. L'analyse précédemment effectuée sur la base des données transmises (§ 1.2.2) révèle une stagnation globale de cette activité qu'il s'agisse du pôle ateliers ou du pôle diffusion. L'offre de répétition doit pouvoir accueillir, au regard du nombre d'heures déployées, un plus grand nombre de groupes aux profils diversifiés. La fonction ressources doit être axée sur la mise à jour et sur la fiabilisation des données du carnet d'adresses (§1.1). L'établissement doit conforter sa gestion par l'adoption d'un budget et d'une comptabilité analytiques et améliorer le reporting de son activité à travers notamment son rapport annuel. Il doit enfin gagner en notoriété par la mise à jour de son site internet et par le développement d'actions de communication en lien avec les services de la Ville (§1.2.5; §3.3.2).

L'ensemble des actions à mener pourrait faire l'objet d'un plan pluriannuel dans le cadre d'une convention d'objectifs entre la MPAA et la Ville de Paris.

Recommandation 13 : La MPAA doit proposer un plan d'actions pluriannuel visant à développer son activité, conforter sa gestion et améliorer sa notoriété. Ce plan d'actions pourrait s'inscrire dans le cadre d'une convention d'objectifs entre la MPAA et la Ville de Paris

⁵⁹ Avec respectivement, l'ouverture d'un département musiques actuelles (14^{ème}) et le développement d'une filière musique actuelles (11^{ème}) en direction des adolescents : ateliers collectifs pour les 10-12 ans et enseignement par groupes instrumentaux pour les 12-14 ans.

Si la Ville est ainsi présente sur tous les types d'offre, particulièrement dans le domaine des arts vivants, la question de la complétude de cette offre à destination des praticiens amateurs en arts visuels se pose, en particulier pour ce qui concerne l'accompagnement de projets, l'offre de lieux de pratique et de soutien à la diffusion.

L'effort financier de la collectivité parisienne peut être estimé à 61 M€, correspondant au noyau central de l'offre relevant des principaux acteurs parisiens :

Tableau 10 : Coût de l'offre pratique amateur pour la Ville de Paris (données 2014)

[.....]

Le tableau qui précède a été occulté conformément aux dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs.

Cet effort financier est plus important si l'on considère la contribution des différents équipements culturels aux pratiques amateurs : il en est ainsi du 104 et du 5, du 100 Charenton, du centre musical Barbara Fleury Goutte d'or, ou plus récemment de la Place. Ce cercle peut encore être élargi par l'évaluation de la contribution aux pratiques amateurs de différents établissements culturels comme les musées parisiens (programmation de stages), ou encore d'autres établissements de spectacles (théâtres parisiens, notamment).

3.1.1.2. Le soutien apporté aux autres acteurs de l'offre

Ce soutien se concrétise en premier lieu par la mise à disposition de lieux ou d'équipements municipaux, notamment dans le domaine des arts vivants, pour des activités d'enseignement artistique, de répétition, ou encore de diffusion⁶⁰.

Les différents acteurs de l'offre sont également soutenus par l'attribution de subventions.

- Les diverses subventions instruites par la DAC

Outre les subventions de fonctionnement versées annuellement à la MPAA et à l'association Paris Ateliers, diverses subventions sont accordées chaque année pour soutenir les pratiques artistiques amateurs. Les demandes sont instruites à titre principal par la Sous-direction des enseignements artistiques et pratiques amateurs.

Pour 2015, un total de 860 500 €⁶¹ a été versé à 51 acteurs associatifs dont 50 dans le domaine des arts vivants et une dans le domaine des arts visuels (association Musée en herbe, 200 K€).

⁶⁰ La première partie de ce rapport a mis en lumière, outre les lieux de l'offre « directe » de la collectivité : 118 autres lieux mis à disposition pour l'enseignement, près de 70 pour la répétition et près de 20 pour la diffusion.

→ Plus des trois quarts du total a été accordé dans le domaine des arts vivants, dont près de 85 % en direction de la pratique amateur musicale. Un soutien significatif est apporté à un certain nombre de chorales et orchestres amateurs (14 subventions)⁶². Les subventions sont accordées plus résiduellement dans les domaines du théâtre, de la danse ou du cirque⁶³.

→ 11,5 % de ce montant a été versé à 8 associations au titre d'actions en faveur de publics en situation de handicap (99 500 €).

→ Les activités subventionnées correspondent majoritairement à des activités d'enseignement, qu'elles soient assurées par des écoles de musique⁶⁴ ou par des associations dispensant des enseignements ou formations, ou organisant des ateliers pédagogiques⁶⁵.

Plus marginalement, des actions de diffusion font l'objet d'un soutien financier. Tel est l'objet de la subvention versée à l'association *Pianestival* pour l'organisation d'un festival de piano « grands amateurs » ou encore au *CRL 10* pour un festival choral chant amateur sur les berges de la Seine. Sur ce dernier point, il apparaît que la Sous- direction de la création artistique subventionne également des actions de diffusion pouvant associer professionnels et amateurs (par exemple, festivals *Hip hop citoyens* ou encore *Kiosquorama*).

La DAC intervient également en soutien d'un grand nombre d'acteurs, par le biais des subventions versées au titre de la politique de la Ville : 104 projets portés par 86 associations ont ainsi bénéficié en 2015 de 230 K€. Les demandes de subventions sont instruites dans le cadre des appels à projet politique de la Ville, l'objectif étant de développer l'accès de publics éloignés à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques. Le nombre d'associations candidates⁶⁶ révèle le dynamisme des acteurs associatifs dans ces quartiers, en particulier dans les 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements (représentant plus de la moitié des projets déposés). Un certain nombre de compagnies bénéficient d'un soutien au titre d'actions menées dans des quartiers politique de la Ville⁶⁷. En adéquation avec la demande associative, les attributions au titre de 2015 se sont portées sur tous les quartiers, une part significative ayant été attribuée aux acteurs des 18^{ème} et 20^{ème} (pour plus de 50 % du total)

⁶¹ Est exclue de ce montant la subvention versée à la MGI, dont la mission principale à ce jour consiste à organiser en temps scolaire des ateliers vidéo, photo et théâtre autour de projets personnalisés.

⁶² Comme par exemple : la *Maitrise de Notre dame de Paris*, l'*orchestre de l'université paris IV*, ou de plus petites formations telles que le *Chœur du Marais* ou *Stella Maris*.

⁶³ Avec respectivement pour le théâtre : 7 subventions, dont 3 en direction de publics en situation de handicap ; pour la danse, 5 subventions dont 3 en direction de publics en situation de handicap, et pour le cirque, une subvention versée à l'école *Fip Flap* dans le 14^{ème} arrondissement.

⁶⁴ Comme par exemple : *Polynote* (11^{ème}) ; *Les trois tambours* (18^{ème}) ; *l'Atelier musical Paris Seine* (18^{ème}) ; *Musique ensemble* (20^{ème}) ; *l'Ecole de cirque Flip Flap* (14^{ème}) ; *l'ACP la Manufacture Chanson* (11^{ème}, champ des musiques actuelles) ; *Les voix andalouses* (11^{ème} et 20^{ème} dans les domaines croisés de la musique, danse, et arts visuels).

⁶⁵ *Tjad Compagnie*, dans le 18^{ème} (théâtre et musique) ; *La déferlante* dans le 19^{ème}, (ateliers théâtre et spectacles) ; *Hippocampe* (ateliers stages de mime corporel), le *centre musique médiévale* (ateliers de pratique amateurs).

⁶⁶ 165 associations ont déposé 193 projets en 2015.

⁶⁷ Compagnies *Abel*, *Matador*, *A l'affût*, *A force de rêver*, *Bouche à bouche*, *L'artisanie*, *Résonances*, *Graines de soleil...*

Ces diverses subventions représentent pour 2015 plus d'un million d'euros.

- Les subventions versées par d'autres directions

La DJS, au titre des actions jeunesse, a ainsi accordé en 2015 un montant total de 156 400 € dans le domaine culturel à 32 associations, dont 132 400 € à 28 associations en soutien d'actions ou projets menés en direction de pratiques artistiques amateurs⁶⁸. Les activités et projets subventionnés sont les suivants :

- l'organisation et le fonctionnement d'ateliers dans les domaines de la danse, du théâtre ou de la musique⁶⁹. Le domaine des cultures urbaines, en particulier le Hip Hop, est identifié en tant que tel et fait l'objet d'un certain nombre de subventions (18), accordées par exemple aux associations *Ascendance Hip Hop*, *Paris est mouv'* ou encore *R'Styles*,
- l'organisation d'ateliers-stages pendant les petites vacances ou sur le temps estival⁷⁰,
- les festivals, représentations et spectacles, comme par exemple, le *festival de capoeira viola* dans le 18^{ème}, le *festival Hip Hop* citoyen, ou le *festival Kiosquorama*, ces deux derniers étant également subventionnés par la DAC,
- les projets, en particulier, les projets participatifs donnant lieu à des restitutions associant des jeunes et des habitants appelés à s'impliquer dans des événements du quartier.⁷¹

La DASES, soutient également les pratiques artistiques en amateur au titre des actions sociales en faveur de certains publics, publics en situation de handicap, personnes âgées, ou personnes en difficulté sociale. Ainsi, pour 2015, le bureau des personnes en situation de handicap a indiqué avoir accordé des subventions à 24 associations, pour un montant total de près de 250 K€. Le bureau en charge des personnes âgées a subventionné 10 associations pour un montant de près de 40 000 €. Le bureau de l'insertion jeunesse subventionne pour sa part les centres sociaux et associations de quartier au titre des actions sociales lesquelles comportent des activités de pratique artistiques menées en direction de publics défavorisés ou éloignés. Mais le montant dévolu à ces activités n'est à ce jour pas identifié.

⁶⁸ Ont ici été exclues du montant total, les subventions accordées au titre de la création artistique, visant un public d'artistes professionnels ou de jeunes dans une démarche professionnelle (par exemple, subvention versée au réseau des musiques actuelles, ou encore à l'association Confluences). Le domaine journalisme et médias a également été exclu.

⁶⁹ Pour la danse : l'association *Capoeira Viola* (18^{ème}); pour le théâtre, la *Compagnie graines de soleil* (18^{ème}) ou encore la *compagnie à l'affût* (13^{ème}) ; pour la musique : association *Musichall 19* (pour des ateliers d'écriture musicale, chanson, slam, hip hop).

⁷⁰ Une subvention a été accordée en ce sens à la *compagnie la déferlante*, dans le 19^{ème} ou encore à la *compagnie du son des rues* dans le 11^{ème} (stages vidéo).

⁷¹ La DJS a ainsi apporté son soutien à différents acteurs du 19^{ème} dont, l'association de prévention du site de la Villette (pour des ateliers photo, son, vidéos), l'association *Kasbah sur scène* (musique nord- africaine), ou encore la *compagnie Vasario*, (théâtre et arts du masque) pour des projets et événements à caractère participatif.

Certaines activités, ou associations sont à la fois subventionnées par la DAC et la DJS, il en est ainsi des ateliers pédagogiques, ou encore de festivals⁷². D'autres sont à la fois subventionnées par la DAC et la DASES⁷³. D'autres directions peuvent être amenées à subventionner des actions ou projets visant à soutenir la pratique artistique amateur, sans que ce soutien soit clairement identifié (par exemple la DAE pour des projets étudiants).

La visibilité des partenariats associatifs pourrait être améliorée et des partenariats plus ciblés qu'aujourd'hui pourraient être instaurés avec les acteurs dont l'offre est réellement complémentaire à celle de la Ville. Une condition doit être préalablement remplie : améliorer la connaissance de l'offre, actuellement défailante à défaut d'outils de reporting et de centre de ressources sur l'ensemble des pratiques artistiques amateurs (§ 3.3.1.2). Dans l'attente, une mise à plat des subventions accordées est souhaitable.

La Ville de Paris gagnerait à ce que les différentes directions, au premier rang desquelles, la DAC, la DJS, et la DASES, partagent l'information concernant les subventions accordées, de façon à s'assurer que le soutien apporté aux pratiques amateurs est cerné, coordonné et cohérent.

Recommandation 14 : Recenser et organiser une revue des subventions instruites par la DAC, la DJS et la DASES, en faveur des pratiques artistiques amateurs, et en clarifier les critères d'attribution.

3.1.2. L'accès inégal aux pratiques artistiques

3.1.2.1. La couverture territoriale

Il résulte de la présente étude que les lieux d'enseignement et de pratique sont inégalement répartis sur le territoire parisien :

Dans le domaine des arts vivants, l'offre générale d'enseignement se caractérise par une plus forte concentration dans le Nord-est parisien. L'offre de la collectivité parisienne se déploie principalement dans les arrondissements du centre et de l'Est parisien, avec une plus grande dispersion dans les nord-ouest et sud-ouest de Paris (15^{ème} et 16^{ème} sud). On note la présence d'un certain nombre de structures d'enseignement, majoritairement de la Ville (CA et EJ) dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (pour 8 d'entre eux).

L'offre générale des lieux de répétition, moins dense que l'offre d'enseignement, marque également une concentration dans l'est parisien et une présence plus dispersée dans le sud. A l'opposé des lieux d'enseignement, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont peu couverts, notamment au Nord de Paris mais également dans le sud (4 quartiers ne sont pas couverts).

⁷² Notamment *Hip hop citoyens* ou *Kiosquorama*.

⁷³ Il en est ainsi pour les associations suivantes : Octave et Arpège, compagnie bouche à bouche, compagnie les Toupies, ASPV, CRL 10.

Dans le domaine des arts visuels, l'offre parisienne localisée sur 91 sites fait apparaître une bonne couverture du territoire Est parisien (Nord-est, Sud-est), avec une dégressivité du nombre de lieux dans l'ouest parisien. On note une absence de lieux dans 5 quartiers politique de la Ville, dans les 13^{ème} (Bédier-Boutroux) ; 17^{ème} (Porte de Saint-Ouen-Porte Pouchet) et 18^{ème} (Porte de la Chapelle-Charles Hermite, la Chapelle-Evangile et la Goutte d'or).

Les nouveaux équipements dont la livraison est programmée dans cette mandature permettent de relativiser ce constat général :

- la construction d'un nouveau centre d'animation « Clichy- Batignolles » viendra compléter l'offre dans cette partie du 17^{ème} arrondissement,
- dans le 18^{ème}, la reconstruction du centre Hébert et la livraison d'un nouveau centre d'animation boulevard de la Chapelle pour la rentrée 2016 permettront de développer l'offre de cet arrondissement actuellement très en deçà de la moyenne parisienne,
- les nouveaux sites de la MPAA, en particulier au sein de « l'ensemble Canopée », lieu central dans le quartier des Halles, accessible par divers moyens de transport, permettra de drainer les amateurs parisiens de tout le territoire. Cet « ensemble » est conçu pour que plusieurs salles soient mutualisées entre les différents équipements culturels (MPAA, conservatoire, La Place), en particulier, la salle de concert hip hop (250 m²), et le grand studio Canopée (250 m²),
- le nouveau conservatoire du centre (1^{er} arrondissement) également au sein de la Canopée, doit permettre de développer l'offre musique et danse vers de nouvelles disciplines et pratiques (musique électro-acoustique, arts numériques, danse hip hop),
- la restructuration du conservatoire du 14^{ème}, va s'accompagner d'une plus grande ouverture de l'offre musique en particulier sur les pratiques collectives, mais également de développer les départements danse et arts dramatiques.

Néanmoins, une attention particulière doit être portée aux *quartiers politique de la Ville* : sur les 22 quartiers prioritaires politique de la Ville, 10 ne disposent pas d'aucun lieu dédié aux pratiques artistiques amateurs :

	Grand Belleville - 10e	Grand Belleville - 11e	Kellermann - Paul	Bouquet - 13e	Villa d'Este - 13e	Jeanne d'Arc-Clisson - 13e	Bédier - Boutroux - 13e	Oudinot - Chevaleret - 13e	Didot - Porte de Vanves - 14e	Porte de Saint-Ouen - 17e	Porte Pouchet - 17e	Goutte d'or - 18e	Porte Montmartre - 18e	Porte des Poissonniers - 18e	Moskova - 18e	La Chapelle - Evangile - 18e	Porte de la Chapelle - 18e	Charles Hermite - 18e	Blémont - 18e	Stalingrad-Riquet - 19e	Michelet-Alphonsse - 19e	Karr-Rue de Nantes - 19e	Danube-solidarité - 19e	marseillaise - 19e	Chaufourniers - 19e	Algérie - 19e	Les portes du 20e - 19e	Grand Belleville - 20e	Compans - Pelleport - 20e
Arts visuels																													
Arts vivants																													

Source : IG

3.1.2.2. L'accès des publics à l'offre

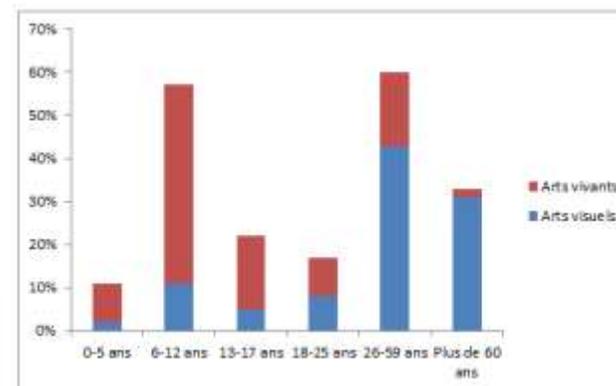
L'accès des publics à l'offre régulière d'enseignement peut s'analyser eu regard des différents âges de la vie, mais aussi des différentes situations de vie

- **Les différents âges de la vie**

Les enfants (6/12 ans) sont les usagers privilégiés de l'offre en arts vivants : cette situation s'explique d'une part, par la structuration de l'offre des conservatoires qui s'adresse essentiellement à un public d'enfants, d'autre part par le choix « plus ou moins libre » de ce type d'utilisateur, dont les parents sont fortement prescripteurs. Cette tranche d'âge qui reste prépondérante dans les centres d'animation, bénéficie par ailleurs de l'offre périscolaire de la Ville et, depuis deux ans, des ateliers proposés dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Graphique 52 : Enseignement artistique : les tranches d'âge

	0-5 ans	6-12 ans	13-17 ans	18-25 ans	26-59 ans	Plus de 60 ans
Arts visuels	2%	11%	5%	8%	43%	31%
Arts vivants	9%	46%	17%	9%	17%	2%



Source : Tableau IG d'après données DJS et DAC

Les arts vivants se caractérisent par une **fréquentation relativement faible des publics jeune et adulte**, leur quasi absence des conservatoires n'étant pas compensée par les taux constatés dans les centres d'animation même si ces derniers organisent des stages qui leur sont dédiés⁷⁴.

A l'inverse, en arts visuels, les publics adultes (26/59 et plus de 60 ans), sont majoritaires, l'offre « culturelle » (des Ateliers des Beaux-Arts et de Paris Ateliers) s'adressant majoritairement à eux.

Dans le même temps, l'enquête usagers récemment menée à l'été 2015 par la **MCAA** fait apparaître que **l'âge moyen de l'échantillon est de 40,7 ans**.

⁷⁴ 15 000 inscriptions, toutes thématiques confondues

L'offre de la Ville ne rencontre pas les publics adolescents et jeunes ; pour les arts vivants, les adultes et particulièrement les seniors, sont peu présents dans les structures municipales.

Les données de l'offre et de la fréquentation montrent une désaffection des publics adolescents, post-adolescents et jeunes adultes à l'égard de l'offre d'enseignement « classique » qu'il s'agisse des arts vivants ou des arts visuels.

Lors de la rencontre des auditeurs avec les acteurs des centres d'animation du 20^{ème}, ces derniers ont signalé les points suivants :

- l'accompagnement informel des jeunes du quartier pourrait être amélioré⁷⁵ : les jeunes sont accueillis dans les salles disponibles mais il n'existe pas de salle dédiée. Les locaux n'offrent pas l'intimité qu'ils pourraient souhaiter.
- la place laissée à l'informel est faible, pourtant la demande des jeunes des 15-18 ans est forte. Les 15-18 viennent après leur cours jusqu'à 22h, ils sont plutôt demandeurs de spectacles mais pas de pratique. En revanche, ils sont actifs dans la vie du centre.
- la demande des 18-25 ans est différente, les jeunes prennent rendez-vous et viennent pour être accompagnés dans leur projet. Sont proposés aux groupes un accompagnement artistique en danse et des créneaux de salles sont mis à leur disposition.

Le contrat jeunesse du 19^{ème}, élaboré sur la base d'une concertation menée en amont avec les jeunes, a ainsi recueilli leur parole. Il indique ainsi que « l'offre de loisirs institutionnelle, ne semble pas attirer les adolescents et jeunes adultes. Les modalités d'accès à l'offre, le fonctionnement des centres d'animation (inscription à l'année, horaires fixes) ne paraissent pas correspondre à l'âge adolescent, période d'affirmation des pratiques autonomes ». Sur la base de ce constat, des expériences menées dans plusieurs centres d'animation de l'arrondissement⁷⁶ proposant la co-construction d'activités et animations entre jeunes et animateurs ainsi qu'un accueil nocturne sur la base d'un accueil libre, ont été reconduites.

La réforme en cours des équipements jeunesse, présentée par la Maire dans la communication sur la jeunesse présentée au conseil de Paris lors de sa séance de novembre 2015, tend à inverser cette tendance. La vocation des centres d'animation, équipements intergénérationnels de proximité est confirmée dans le cadre d'un accueil des jeunes renforcé.

A partir de la rentrée 2016, chaque centre devra, si possible, être doté d'un animateur jeunesse ainsi que d'un espace informel pour les jeunes. Une offre de stages devra être faite en direction des jeunes pendant les vacances scolaires. Les cours individuels de musique pourront être remplacés par des cours collectifs en petits groupes de nature à attirer les adolescents et jeunes adultes. Ces différentes mesures doivent faire l'objet d'avenants aux contrats en cours (DSP et marchés). Il convient d'ores et déjà de mettre en place les indicateurs permettant d'évaluer l'impact de ce plan d'actions sur la fréquentation des centres d'animation par ces tranches d'âge.

⁷⁵ Au centre Ken Saro Wiwa.

⁷⁶ Centres d'animation Angèle Mercier et Curial, ouverts deux fois par semaine de 20h à minuit.

Il est également souhaitable, de s'interroger parallèlement sur les contenus et modalités d'accès à l'offre d'enseignement elle-même. Il a ainsi pu être constaté qu'un certain nombre de disciplines attirent beaucoup plus de jeunes que d'autres (§2.3.2), ce qui se traduit par les données de fréquentation de certains centres. Par ailleurs, le dernier barème en vigueur, en date de 2012 a supprimé certains avantages pour les étudiants qui bénéficiaient jusqu'alors de tarifs préférentiels⁷⁷. Dorénavant, le tarif appliqué aux jeunes est calculé par rapport aux revenus de leurs parents. Cette mesure a pu engendrer un effet d'éviction de certaines catégories de jeunes.

Recommandation 15 : Dans la continuité de la réforme des équipements jeunesse, assurer le suivi des indicateurs permettant d'évaluer la fréquentation des jeunes dans les centres d'animation, au titre de l'accueil informel et de l'offre d'enseignement artistique.

S'agissant du public étudiant, la **Maison des initiatives étudiantes** pourrait mener, en lien avec la DJS et la DAC, une enquête « flash » sur les pratiques artistiques et besoins de ces publics, par l'intermédiaire des 254 associations avec lesquelles elle est en contact.

Recommandation 16 : Réaliser une enquête flash sur les lieux de pratiques artistiques des étudiants et sur leurs attentes (MIE, DJS, DAC).

Les plus de 60 ans représentent 21 % de la population parisienne. Cette tranche d'âge, particulièrement bien représentée dans l'offre en arts visuels, reste l'« oubliée » de l'offre d'enseignement dans le domaine des arts vivants, avec seulement 2 % du nombre de places offertes, résultant de l'offre des centres d'animation, équipements intergénérationnels qui ne les accueillent qu'à la marge. L'enquête usagers conduite par la MPAA indique que cette dernière accueille 13 % de retraités, ce qui signifie que cette tranche d'âge porte un certain intérêt aux arts vivants. **Il est souhaitable d'approcher et de répondre aux besoins des adultes et des plus de 60 ans dans le domaine des arts vivants : DJS et MPAA pourraient diligenter une enquête sur leurs usagers respectifs dans cette tranche d'âge.** Ce public, qui dispose en général de ressources, présente le triple avantage d'être disponible, actif et apte à s'impliquer dans la vie associative.

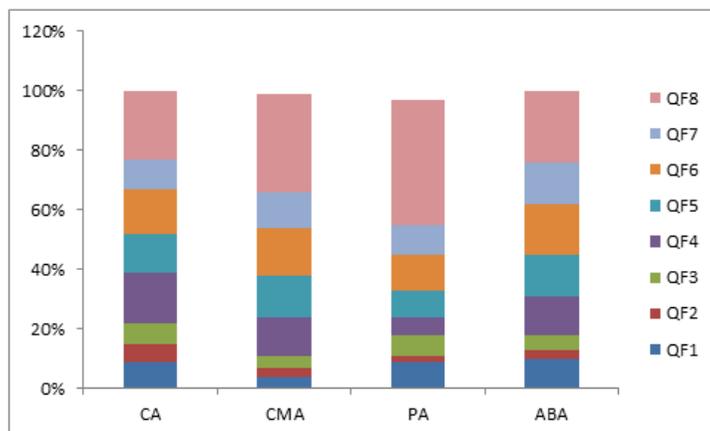
- **Les différentes situations de vie**

Les auditeurs ont souhaité vérifier si différentes situations de vie auxquelles peuvent se trouver confrontés tout un chacun, trouvent leur réponse en terme d'offre, en particulier, les populations à bas revenus, ou les publics en situation de handicap.

⁷⁷ Ces tarifs étaient appliqués sur la base de l'actuel QF2 pour les boursiers, et QF3 pour les non boursiers.

→ Les publics socialement défavorisés

Graphique 53 : Répartition des QF par type de structure



La répartition des quotients familiaux dans les différentes structures de l'offre est un indicateur de mixité sociale. Cette répartition fait apparaître une faible part des QF les plus bas, et à l'opposé une part plus importante des QF les plus élevés (QF 7 et 8).

	CA	CMA	PA	ABA
QF1	9%	4%	9%	10%
QF2	6,0%	3%	2%	3%
QF3	7%	4%	7%	5%
QF4	17%	13%	6%	13%
QF5	13%	14%	9%	14%
QF6	15%	16%	12%	17%
QF7	10%	12%	10%	14%
QF8	23%	33%	42%	24%

Source : Données DJS/DAC/Paris Ateliers

L'objectif de mixité sociale et de démocratie culturelle doit encore faire l'objet d'une mobilisation de tous les acteurs de l'offre en lien avec les différentes associations ou structures « tête de pont »⁷⁸.

Les auditeurs soulignent, en direction des habitants des quartiers politique de la Ville, le levier d'action que constitue la charte de coopération culturelle. Cette charte, initiée en 2009, et reconduite pour les années 2013-2015, vise à mobiliser différents acteurs intervenant dans le champ culturel et dans celui de la politique de la Ville⁷⁹ pour un objectif partagé de démocratie culturelle, dans ces quartiers dont les caractéristiques urbaines, sociales et économiques doivent être prises en compte.

La charte 2013-2015 contient des objectifs de contenu, parmi lesquels : « Faciliter l'accès des publics des quartiers prioritaires à l'offre culturelle ; Développer dans toutes les disciplines l'éducation artistique, les pratiques culturelles et les pratiques artistiques en

⁷⁸ Centres sociaux, associations de quartier, acteurs sociaux pour le handicap, acteurs prévention, acteurs du champ scolaire et périscolaire.

⁷⁹ La DAC, l'EP Musées et la Mission intégration de la DDCT, au titre de la politique de la Ville.

amateur ». Les **objectifs de moyens consistent notamment** à « Mobiliser les ressources culturelles parisiennes, tant les équipements que les partenaires ; favoriser la mise en réseau des acteurs, **améliorer le suivi et l'évaluation des actions menées** ».

Les auditeurs ont pu constater que les « chantiers 2013/2015 » identifiés, n'étaient pas assortis d'indicateurs, cet état de fait rendant probablement complexe la réalisation d'un bilan.

Il **serait souhaitable**, à l'occasion du renouvellement de cette charte, **d'associer** aux côtés des signataires actuels, **la DJS au titre des centres d'animation, et de décliner les objectifs de contenu et de moyens par un certain nombre d'indicateurs.**

→ **Les personnes en situation de handicap**

Ces usagers ne semblent pas constituer une cible prioritaire de l'offre.

Dans le domaine des arts vivants, les centres d'animation proposent peu d'ateliers aux personnes en situation de handicap⁸⁰. Les gestionnaires répondent sur ce point que certains de ces usagers peuvent avoir accès à des ateliers de droit commun.

Il n'est pas non plus fait mention dans l'offre des conservatoires, de cours spécifiques pour ce public. En réponse à la question posée par les auditeurs, le service a répondu que quelques conservatoires « *ont pris des initiatives en ce sens et que quelques projets sont amorcés* ».

S'agissant des conservatoires, les constats relatifs aux publics dits éloignés sont à mettre en regard d'un des objectifs majeurs de la réforme en cours à savoir, la diversification des publics des élèves et l'inclusion de tous les publics, notamment par la mise en place progressive en 2016-2017 d'un parcours de sensibilisation musicale en lien avec les écoles.

Dans la même direction, le **programme parisien pour l'autonomie des jeunes (2015-2020)**, prévoit, parmi ses 145 mesures, deux mesures dédiées à ce public : « développer et démocratiser l'accès des jeunes aux **conservatoires** municipaux, et notamment aux jeunes en situation de handicap » (mesure n°127) ; « proposer des créneaux/ handicap dans la Maison des pratiques artistiques amateurs » (mesure n°130).

Dans le domaine des arts visuels, si les musées de la Ville ont développé une action en faveur des publics en situation de handicap, à la fois en termes d'accessibilité physique et de développement de contenus, il n'en va pas de même des acteurs de l'offre municipale en pratique artistique⁸¹, lesquels pourraient utilement se rapprocher de la DASES (bureau des personnes en situation de handicap).

Recommandation 17 : Les différents acteurs de l'offre parisienne doivent développer et mieux faire connaître leur offre en direction des publics en situation de handicap.

⁸⁰ 5 en musique (21 places) et 3 ateliers en danse (21 places), aucun en théâtre.

⁸¹ Ateliers des Beaux-Arts, Paris Ateliers et Centres d'animation.

3.1.3. Des équipements insuffisamment ouverts aux pratiques artistiques amateurs

L'activité des conservatoires est centrée sur les élèves inscrits au cursus qui leur est proposé, élèves qui constituent leur public cœur de cible. Ces établissements paraissent peu ouverts à d'autres types de praticiens amateurs, à l'exception des associations d'anciens élèves, lesquels peuvent bénéficier de mises à disposition de locaux dans certains conservatoires.

Ainsi qu'il l'a été précédemment indiqué (§1.2.2.3), il convient d'établir un recensement en lien avec les mairies d'arrondissement, des locaux actuellement mis à disposition. Ce recensement doit s'accompagner d'une expertise concernant la configuration matérielle des lieux et de leurs équipements : ainsi les conservatoires dépourvus d'auditorium sont à priori exclus du champ. De même, il convient d'organiser le transfert juridique de la responsabilité de l'équipement mis à disposition, le directeur de conservatoire étant actuellement « responsable unique de site ». La DAC pourrait à cet égard, utilement se rapprocher de la DJS qui s'est récemment engagée dans la mise à disposition de certains équipements sportifs, à des partenaires « de confiance ».

Recommandation 18 : La DAC doit engager les procédures et expertises préalables à une plus grande ouverture des conservatoires aux pratiques amateurs par la mise à disposition de leurs locaux (pour les activités d'enseignement, de répétition et de diffusion).

Au-delà de cette mise à disposition « matérielle », la question de l'accueil des adultes amateurs dans les conservatoires pourrait être posée. Partant du constat selon lequel plus de 95 % des élèves seront des adultes amateurs, les services du Ministère de la Culture ont mené une enquête en 2012 sur les 450 conservatoires classés par L'Etat⁸². Les modalités d'accueil des adultes amateurs dans les conservatoires, reposent sur des parcours différenciés avec par exemple des cursus spécifiques pouvant intégrer des cours individuels, des cours et pratiques collectives, ou encore l'ouverture d'ateliers aux adultes amateurs. La pratique la plus proposée est celle de la musique.

Tout en tenant compte des contraintes budgétaires et de locaux, la collectivité parisienne pourrait étudier la faisabilité d'une ouverture des conservatoires aux adultes amateurs, dans une perspective de diversification de son offre d'enseignement vers des publics à ce jour peu représentés, en lien avec l'offre des centres d'animation.

L'ouverture des centres d'animation aux pratiques amateurs, en dehors de leurs activités dites « courantes », reste peu lisible. Néanmoins, ils disposent d'un potentiel conséquent, tant en surface qu'en nombre de locaux aménagés et équipés (§1-2-2-2 et § 2.2.6). Si la DJS a engagé leur recensement, il n'en demeure pas moins que le reporting des modalités de leur mise à disposition en direction des pratiques artistiques amateurs n'est à ce jour pas assuré. Une plus grande transparence est sur ce point nécessaire.

⁸² « Regards sur l'accueil des amateurs adultes dans les conservatoires », enquête réalisée en 2012 par la Direction générale de la création artistique (DGCA). Près de 50% des conservatoires classés ont répondu à l'enquête.

Recommandation 19 : La DJS doit enrichir le recensement des locaux des centres d'animation pouvant être affectés aux pratiques artistiques amateurs (répétition et diffusion) des données relatives à leurs modalités de mise à disposition (type d'utilisateurs, tarifs appliqués).

En direction des divers lieux municipaux, la MPAA doit pouvoir développer une action de mise en relation des amateurs en quête de locaux et des différents équipements municipaux, au premier rang desquels, les conservatoires et les centres d'animation.

3.2. Les axes d'évolution pour l'offre parisienne

3.2.1. Adapter et dynamiser l'offre : axes de développement et nouvelles formes d'offre

3.2.1.1. L'offre de parcours

En partant des « piliers » constitutifs de l'éducation artistique et culturelle⁸³, et des orientations ministérielles⁸⁴ relatives aux moyens et actions à développer en soutien aux pratiques artistiques, le parcours de l'amateur peut être esquissé selon le cheminement suivant :



Source : IG

⁸³ La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, en son article 6, fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine, et de développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle institue un parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, mis en œuvre progressivement depuis la rentrée 2013.

⁸⁴ En particulier, la circulaire « historique » adressée le 15 juin 1999 aux DRAC par la ministre de la culture de l'époque (Catherine Trautmann) définissant les modalités d'action et de soutien du ministère au développement de la pratique amateur.

L'étape amont est celle de l'accès à la culture et aux œuvres. Elle se concrétise notamment par la fréquentation des lieux de spectacle vivant, des lieux d'exposition, ou encore des lieux de patrimoine⁸⁵. Ces « pratiques culturelles » précèdent ou se situent en parallèle de l'enseignement et de la pratique artistique à proprement parler et n'entrent pas dans le champ de la présente mission. L'analyse de l'offre globale a néanmoins mis en lumière des offres « mixtes » de certains acteurs, permettant de ce fait, le passage entre pratiques culturelles, enseignement artistique et pratique artistique. Il en est ainsi des musées parisiens, des théâtres parisiens ou encore d'autres établissements de spectacle qui proposent, pour enrichir leur projet et diversifier leurs publics, une offre d'ateliers, en marge de leur programmation.

→ **L'enseignement artistique constitue la première étape du parcours de l'amateur praticien**, lequel peut souhaiter effectuer un parcours au sein même de cette étape, soit en changeant de domaine artistique ou de discipline, soit en progressant dans le domaine ou la discipline choisie.

La plupart des structures d'enseignement relevant de la collectivité parisienne proposent des offres « multi-domaines »⁸⁶. Différents acteurs proposent des cours bi-disciplinaires ou multi disciplinaires : tel est le cas de Paris Ateliers ou des Ateliers des Beaux-Arts (offres dessin-peinture, sculpture-photo, peinture- gravure). Les auditeurs n'ont pas identifié cette mixité des disciplines dans l'offre dédiée aux arts vivants (conservatoires ou centres d'animation).

L'amateur qui souhaite « progresser » trouve une réponse dans l'offre des Ateliers des Beaux-Arts ou dans celle des conservatoires (pour leurs publics) où la notion de cursus est très présente. L'offre des centres d'animation ou celle de Paris Ateliers, qui repose sur la constitution de groupes par niveau apporte une réponse plus souple à ce type de demande.

→ **Le basculement de l'enseignement vers la pratique artistique pose la question des ponts existants entre ces deux offres**, la pratique artistique pouvant correspondre à une pratique encadrée ou autonome.

Le créneau de l'offre investi par la MPAA dans le domaine des arts vivants répond à ce besoin, par la proposition d'ateliers aux amateurs souhaitant ou ayant déjà une pratique, et par la prestation d'accompagnement de projets. Néanmoins, la place offerte par cet établissement pour une pratique autonome reste moins lisible.

Plus généralement, la MPAA devrait pouvoir s'appuyer sur un réseau d'acteurs d'enseignement ou d'éducation artistique, conservatoires, centres d'animation, acteurs de l'offre périscolaire, pour assurer le **passage de relais entre enseignement et pratique artistique**. Il a été en ce sens préconisé que la MPAA développe davantage et rende plus lisible la fonction partenariats et échanges (§1.2.2.1).

⁸⁵ Voir l'article précité d'Olivier Donnat relatif aux pratiques culturelles des français à l'ère du numérique, éléments de synthèse 1997-2008.

⁸⁶ Pour mémoire, théâtre, musique et danse pour les arts vivants (conservatoires et centres d'animation) ; arts plastiques et arts appliqués pour les arts visuels (ABA, Paris Ateliers, centres d'animation).

Les conservatoires, n'assurent que très partiellement ce rôle : une fois le cursus de l'élève achevé, son parcours ultérieur relève de « l'inconnu », exception faite des liens qui peuvent perdurer avec les associations d'anciens élèves. Les centres d'animation ne le font pas plus. Les acteurs de l'offre scolaire ou périscolaire parisienne, déjà en lien avec la DAC dans le cadre du programme « l'art pour grandir » pourraient eux aussi assurer ce relai. Ainsi, les différents projets menés par les équipes de l'action collégiens en direction des publics adolescents, dans le domaine des arts vivants et des arts plastiques, pourraient trouver une suite grâce à l'offre de la MPAA⁸⁷.

Dans le domaine des arts visuels, cette continuité entre enseignement et pratique reste à construire. L'offre de parcours entre enseignement et pratique artistique doit faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la restructuration de l'offre du pôle culturel, dont le projet pourrait proposer, à côté du maintien d'une offre traditionnelle d'enseignement, une offre plus orientée vers la pratique artistique et l'accompagnement de projets. A cet égard, une demande s'est exprimée dans le cadre du budget participatif 2015⁸⁸, consistant à mettre à disposition un espace « accessible à tous, afin de pratiquer peinture/gravure/décoration », l'origine du projet étant explicitée comme suit : « beaucoup de gens participant comme moi à des cours de peinture et gravure au sein des ateliers parisiens ne peuvent poursuivre ces activités en dehors des cours lors de leur temps libre, à cause d'une part, de l'exiguïté de leur appartement... ». Le 100 Charenton, pourrait constituer une partie de la réponse à apporter à cette demande. Les écoles supérieures d'art de la Ville pourraient également être sollicitées pour proposer une offre complémentaire, tant en enseignement qu'en ateliers de pratiques artistiques⁸⁹.

→Le pont entre pratique, création et diffusion, constitue une seconde étape qu'un amateur confirmé souhaite pouvoir franchir.

Cette étape pose la question du profil de l'amateur, pouvant se situer à mi-chemin entre l'amateur, l'amateur confirmé, le semi professionnel et le professionnel.

La MPAA assure ce lien pour les arts vivants, par une programmation de spectacles largement ouverte à chaque saison aux amateurs, et par l'accompagnement préalable des projets en vue de leur diffusion. Dans le domaine des musiques actuelles, cette offre est complétée par celle du centre musical Barbara Fleury Goutte d'or qui se situe à la charnière entre la pratique amateur et la pratique professionnelle, en passant par le stade relativement flou du champ « préprofessionnel ».

Dans le domaine des arts visuels, la question du basculement de la pratique artistique, vers la création et la diffusion n'a pas trouvé à ce jour de réponse. La problématique des lieux d'exposition reste ouverte et posée dans le cadre d'un projet innovant : des partenariats sont à instaurer entre différents acteurs parisiens pouvant offrir des espaces d'exposition : l'établissement public Paris Musées, les centres d'animation qui disposent de lieux ou d'espaces d'exposition, ou encore avec la Maison des initiatives étudiantes. A l'ère numérique, des lieux d'exposition dématérialisés pourraient également être explorés.

⁸⁷ Au sein de la DASCO, le bureau de l'action éducative du second degré, consulté sur cette question a répondu positivement.

⁸⁸ A travers un projet nommé « libr'Art » (15^{ème} arrondissement).

⁸⁹ Les écoles Estienne, Boule et Duperré contribuent déjà à une offre en direction d'adultes dans le cadre des cours municipaux d'adultes.

En conclusion, si l'offre de parcours existe dans le domaine des arts vivants, elle doit gagner en lisibilité et être réactivée par les différents acteurs de l'offre (conservatoires, Centres d'animation, MPAA) ; elle reste à construire dans le domaine des arts visuels. Dans les deux domaines, se pose la question de la pratique amateur autonome.

Recommandation 20 : La MPAA doit mobiliser différents acteurs parisiens « relais » entre enseignement et pratique artistique (conservatoires, centres d'animation, acteurs scolaires et périscolaires) et communiquer sur l'offre de parcours existante dans le domaine des arts vivants.

Recommandation 21 : Dans le domaine des arts visuels, l'offre de parcours permettant de relier enseignement, pratique artistique, création et diffusion, reste à construire.

3.2.1.2. Les nouvelles formes d'offre : lieux hybrides, pratiques autonomes et spontanées

Les nouvelles formes d'offre récemment initiées par la Ville répondent aux attentes de certains publics, en particulier les jeunes, délaissant l'offre classique.

- Le 104 et le 5

Le 104, établissement culturel pluridisciplinaire, intègre dans son projet, les pratiques amateurs. Dans son dernier rapport d'activité⁹⁰, le 104 se présente comme « un lieu *en perpétuel mouvement, lieu du tout le monde, lieu de création, fabrique de spectacles, à travers une programmation résolument populaire, contemporaine et exigeante* ». Toutes les formes et disciplines y sont représentées : théâtre, arts visuels, danse, musique, arts du cirque, cinéma, vidéo, arts numériques et urbains. Cet équipement « ad hoc » met à disposition des espaces publics ou « open spaces » pour des pratiques spontanées.

Au sein du 104, le 5 accueille et accompagne les pratiques artistiques amateurs dans toutes les disciplines, en s'appuyant sur la programmation et sur les ressources du 104. Le 5 est destiné en priorité aux habitants ou associations et structures domiciliés dans les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Différents types de projets y sont accueillis : projets d'usagers inscrits, projets retenus dans le cadre d'un **appel à projets pratiques artistiques amateurs**, projets développés en lien avec les partenaires du territoire du Nord est parisien. A partir de la saison 2013-2014, différentes mesures permettant de développer des synergies entre le 5 et le 104 ont été mises en œuvre⁹¹. Le 104 et le 5 permettent

⁹⁰ Rapport d'activités 2014-2015.

⁹¹ Utilisation des ateliers du 104 par certains artistes amateurs, notamment pour les répétitions ; possibilité pour ces artistes amateurs d'assister à des répétitions ouvertes des artistes en résidence au 104 ; intervention dans les espaces du 5 de certains artistes accueillis en résidence au 104.

également aux praticiens amateurs de présenter leurs projets à l'occasion du **Forum annuel** : 19 expositions (4667 visiteurs), 24 représentations de spectacles (946 spectateurs) ont ainsi pu être produites en mai et juin 2014.

Selon les deux derniers rapports d'activité (2013/2014 et 2014/2015), la fréquentation du 5 s'est élevée en 2013 à 9727 (nombre d'utilisateurs ayant utilisé les espaces du 5) et en 2014 à 14 000 personnes accueillies.

- **Le Projet « La fabrique-Amandiers »** (20^{ème} arrondissement)

Issu de deux anciennes structures (centre d'animation et théâtre), ce projet s'inscrit dans une perspective de lieu hybride ; l'appel à projet lancé par la Ville pour une mise en œuvre en août 2016, repose en effet sur les caractéristiques suivantes : un lieu ouvert et participatif avec une attention particulière portée aux publics jeunes (adolescents et jeunes adultes) ; un lieu de fabrique permettant l'accompagnement de compagnies émergentes par des compagnies plus confirmées en résidence sur le site ; **un lieu de pratiques amateurs** orienté vers l'accueil et la participation active des jeunes en particulier les adolescents accompagnés ou non par des professionnels ; un lieu riche en ateliers où les habitants peuvent venir s'initier à de nouvelles pratiques **et se détendre dans des ateliers loisirs** ; un lieu fortement implanté sur le territoire, ouvert sur le quartier (politique de la Ville).

- **Le projet de Centre hip-hop « La Place »**

Nouvel espace culturel situé **au sein de la Canopée**, il intègre, comme le 104 et le 5, la dimension métropolitaine⁹². Le projet artistique et culturel indique qu'il s'agira d'un équipement d'un genre nouveau : « *métropolitain, ouvert à tous, à la fois lieu de pratique pour les amateurs et de création pour les artistes confirmés et en devenir...* ». La convention d'occupation du domaine public dont la signature a été approuvée par le Conseil de Paris dans sa séance de décembre 2015⁹³ confirme que ce lieu, conçu comme « *un lieu de vie, de transmission et de travail* » permettra d'accueillir « *spectacles et concerts aussi bien d'artistes à découvrir que d'artistes confirmés. De nombreuses actions hors les murs en commun avec les autres acteurs culturels de la Canopée seront offertes au public* ». Ces acteurs sont pour mémoire, le nouveau conservatoire du centre ainsi que la MPAA.

Ces nouveaux types de lieux apportent une réponse aux lacunes de l'offre précédemment identifiées, se traduisant par une désaffection des jeunes et adolescents pour l'offre parisienne traditionnelle. La difficulté réside dans l'évaluation de cette offre en direction des praticiens amateurs.

⁹² L'association « *La Place-centre culturel hip-hop* » a été créée en juin 2014 dans le cadre d'une convention de coopération signée entre le Département de Seine Saint Denis, la Ville et le Département de Paris.

⁹³ Délibération DAC 2015 658 « Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association La Place-centre culturel Hip-hop ».

3.2.1.3. L'espace public urbain, un champ à investir

A la question des pratiques amateurs dans l'espace public urbain, les auditeurs se sont heurtés à un « conflit négatif de compétence ».

Dans le domaine des arts visuels, le bureau des arts visuels, a pour mission, au sein de la Sous-direction de la création artistique, de promouvoir l'art dans la Ville. A ce titre, il a en charge la commande artistique publique, sa mission étant centrée sur le soutien ou l'accompagnement de projets menés par des artistes professionnels. La pratique amateur sur des murs d'expression libre ou dans l'espace urbain ne relève pas de son champ de compétence. A cette question, qui lui est posée en nombre (mais le bureau ne recense pas les demandes), le bureau, lorsqu'il en est saisi, renvoie sur les mairies d'arrondissement.

Le contrat jeunesse d'arrondissement du 19^{ème} confirme un réel besoin des jeunes « *évaluant dans un espace dense et urbanisé, les jeunes expriment le besoin de pouvoir investir un lieu de manière autonome, sans déranger le voisinage* ». La question de l'espace public et des jeunes est considérée comme une « *question prégnante* ».

Le programme parisien pour l'autonomie des jeunes (2015-2020) prévoit une mesure consistant à « ouvrir l'espace public parisien aux initiatives artistiques des jeunes » (mesure n°128).

Dans le cadre du budget participatif, plusieurs projets concernant les pratiques artistiques et l'espace urbain ont été retenus. Ces projets s'adressent pour l'heure, prioritairement à des artistes professionnels.

Ainsi, au titre du **budget participatif 2014**, le projet intitulé « les œuvres d'art investissent la rue » vise à dynamiser et à embellir l'espace public parisien par des interventions artistiques de toutes nature telles que l'entretien d'œuvres existantes, la restauration de fresques murales, ou encore la réalisation d'un mur peint par arrondissement. Ces projets, qui s'inscrivent dans une perspective de soutien à la création artistique, donnent lieu à des commandes publiques en direction d'artistes professionnels.

Au titre du budget participatif 2015, ont été retenus, à côté des projets d'intérêt parisien, des projets localisés dans les arrondissements, ces derniers s'adressent également aux artistes professionnels⁹⁴.

Différents types d'espaces publics peuvent pourtant constituer autant d'opportunités pour le développement de pratiques amateurs : parvis ou places, berges de la seine, espaces verts.

Les espaces verts, en particulier **les kiosques**, peuvent en effet être des espaces privilégiés pour des pratiques artistiques en amateur. Ainsi, à la suite d'une vaste campagne de rénovation des 33 kiosques à musique parisiens engagée dans le cadre du budget participatif 2014, un **appel à projet a été lancé début 2016 pour l'animation de ces kiosques**. Pourront être proposés des concerts, pièces de théâtre,

⁹⁴ Il en est ainsi des projets suivants : *Street art et expression libre* (19^{ème}) ; *Street art autour de la ZAC Clichy Batignolles* ou encore *Street art dans le quartier des impressionnistes* (17^{ème}) ; *Street art sous le pont Pascal*. (13^{ème} et 5^{ème}).

spectacles de danse, arts de la rue. Par ailleurs, la réalisation d'un kiosque à musique dans le parc des Buttes Chaumont « pour accueillir toutes les pratiques (musique, théâtre, danse, marionnettes...) » a été retenue au titre des projets localisés en 2015.

Tous ces projets marquent l'intérêt porté par la collectivité parisienne et par les parisiens eux-mêmes aux espaces publics en lien avec des pratiques artistiques. Les pratiques artistiques amateurs ne sont néanmoins à ce jour pas expressément citées.

3.2.2. Renforcer la cohérence de l'offre

3.2.2.1. Des synergies à développer

La présente étude a mis en évidence un nombre important d'acteurs de l'offre en direction des praticiens amateurs. **Un certain cloisonnement dans le fonctionnement de ces acteurs relevant, d'une part du domaine culturel, d'autre part du champ jeunesse, a pu être identifié.**

Ainsi dans le **domaine des arts visuels**, malgré leur rattachement administratif au même bureau, les Ateliers des Beaux-Arts et Paris Ateliers fonctionnent depuis plusieurs années selon des **trajectoires parallèles**. A la rentrée 2015, le responsable pédagogique des ABA s'est rapproché de la direction de Paris Ateliers en vue de travailler sur la cohérence des deux projets pédagogiques. Ces mêmes acteurs ont peu de relations avec l'EP Musées, et pratiquement aucune avec les centres d'animation.

Dans le domaine des arts vivants, le constat est identique : jusqu'à une période récente, conservatoires et centres d'animation appartenaient à deux mondes qui s'ignoraient, aucune impulsion n'ayant été engagée en ce sens par l'une ou l'autre direction. Une évolution récente se fait jour dans le cadre de la **réforme des conservatoires** : sont ainsi expérimentés depuis la rentrée 2015 des parcours croisés entre conservatoires et centres d'animation. De son côté, si la MPAA a développé des actions en lien avec les conservatoires (le montage de projets inter conservatoires fait partie de son cahier des charges), elle n'a pas réussi à se positionner vis-à-vis des centres d'animation.

3.2.2.2. Des rapprochements souhaitables

Dans le **domaine des arts visuels**, l'offre municipale peut gagner en cohérence et en efficacité grâce à une complémentarité entre les deux pôles de l'offre culturelle (§2.4.2) et par le développement de partenariats avec les centres d'animation. **Cette évolution peut aller à terme jusqu'à la constitution d'une structure dédiée aux arts visuels**, proposant une offre unique avec deux composantes : un volet arts plastiques et un volet métiers d'art.

Dans ce même domaine, des complémentarités doivent pouvoir être cherchées pour développer un véritable projet ciblé sur les disciplines émergentes en lien avec le développement des pratiques numériques, par exemple autour de la photo, vidéo et cinéma d'animation. Un rapprochement entre le pôle arts visuels et d'autres acteurs tels que la MGI ou le Forum des images, devrait pouvoir être étudié en ce sens.

Dans le domaine des arts vivants, des rapprochements sont souhaitables entre les acteurs du domaine « pratiques amateurs » et ceux du domaine « création artistique », en particulier entre la MPAA et le **centre musical Barbara Fleury Goutte D'or** (§1.2.2.2) dans le champ des musiques actuelles.

Ces deux équipements présentent en effet un certain nombre de points communs dans leur activité : pôles répétition et diffusion, ateliers, accompagnement de projets. Ils ont également en commun une partie de leurs publics : celui du public amateur, dont la pratique plus ou moins confirmée, établit probablement la « frontière » entre les deux offres. Il serait opportun de rendre visible et lisible l'offre de la Ville pour les pratiques amateurs dans le domaine des musiques actuelles.

Plus largement, il convient de mieux identifier l'offre « pratique amateur » au sein des projets des différents établissements culturels relevant de la DAC (Sous-direction création artistique) et de créer un fonctionnement en réseau entre ces différents acteurs (§3.2.1.2).

Recommandation 22 : MPAA et Centre musical Barbara Fleury Goutte d'or doivent élaborer, avec l'aide de la DAC, un projet « pratiques amateurs, musiques actuelles » faisant apparaître les complémentarités entre les deux offres et les parcours possibles.

Recommandation 23 : Différents établissements culturels relevant de la DAC doivent identifier et rendre lisible l'offre « pratique amateur » dans leurs rapports d'activité (en particulier, le 104 et le 5 ; le 100 Charenton ; Barbara Fleury Goutte d'or ; La Place ; La Fabrique).

Dans la perspective d'une approche pluridisciplinaire, et d'une plus grande lisibilité de l'offre en direction des publics amateurs, le dépassement de la scission entre arts vivants et arts visuels, pourrait se concrétiser, après la phase préalable de consolidation du fonctionnement de la MPAA, par la réunion, au sein d'une même entité, d'une **offre dédiée à l'ensemble des pratiques artistiques amateurs**.

Dans son organisation interne, cette nouvelle « Maison » serait bien constituée de deux départements correspondant aux arts visuels et arts vivants. Cette mutation de l'établissement public existant, lui permettrait d'atteindre une taille acceptable, qu'il s'agisse des effectifs ainsi réunis sur les fonctions support, ou des sites d'implantation⁹⁵.

⁹⁵ Ces moyens seraient les suivants : 20 ETP au titre de l'actuelle MPAA / 37,5 ETP au titre des ABA et de Paris Ateliers ; 5 sites MPAA / 41 lieux dédiés aux arts visuels.

3.3. Les leviers d'action et d'amélioration

3.3.1. Une organisation et un pilotage dédiés aux pratiques artistiques amateurs.

3.3.1.1. Le décloisonnement de l'organisation et de l'action administrative

La mise en œuvre d'un projet en faveur des pratiques artistiques amateurs repose principalement sur deux directions, la DAC et la DJS.

Au sein de la DAC, la sous-direction des enseignements artistiques et pratiques amateurs (SDEAPA), a peu de liens sur la pratique amateur avec la sous-direction de la création artistique, laquelle exerce la tutelle sur des équipements culturels en partie ouverts aux pratiques amateurs (dont Barbara Fleury Goutte d'or, 104 et 5 du 104, 100 Charenton).

Au sein de la DJS, la sous-direction de la jeunesse (SDJ) assure la mise en œuvre de la politique jeunesse de la Ville de Paris. Elle assure à ce titre le pilotage de l'activité et de la gestion des centres d'animation. La sous-direction de l'action sportive, met à disposition de divers acteurs associatifs des créneaux d'utilisation de locaux, notamment dans les équipements sportifs (en particulier les salles de danse)

L'organisation administrative de la Ville est relativement cloisonnée, les actions des deux directions n'étant à ce jour pas coordonnées dans le champ des pratiques artistiques amateurs.

Quelques exemples illustrent ce constat :

- l'absence de visibilité sur l'offre respective « jeunesse » ou « culture » en direction des pratiques amateurs,
- l'absence de pilotage coordonné de l'offre des différents acteurs, qu'ils relèvent du premier cercle (conservatoires, centres d'animation, MPAA, Ateliers des Beaux-Arts, Paris Ateliers), ou du cercle plus élargi de l'offre (Maison des initiatives étudiantes ; équipements culturels divers ; acteurs sociaux notamment les centres sociaux),
- l'absence de visibilité partagée sur les subventions accordées couplée à une absence de pilotage des partenariats associatifs (§3.1.1.2).

Le décloisonnement de l'action administrative doit pouvoir se réaliser grâce à des **objectifs partagés** et à un **fonctionnement en mode « projet »**.

Le pilotage administratif des actions à mener doit pouvoir s'effectuer sous la houlette de la DAC (SDEAPA) avec un co-pilotage de la DJS (SDJ). Mais il convient d'associer des directions dont la contribution est essentielle pour une action visant à promouvoir les pratiques artistiques amateurs, par les publics qu'elles touchent, par les ressources dont elles disposent (locaux), ou par la mobilisation d'acteurs ou de projets dont elles ont la responsabilité.

Ces directions sont les suivantes : Direction des affaires scolaires (publics scolaires, action périscolaire, locaux) ; Direction de l'activité économique (public étudiant, Maison des initiatives étudiantes), DDCT (publics éloignés, quartiers politiques de la Ville), DASES (acteurs sociaux, publics éloignés).

Recommandation 24 : Conclure des contrats d'objectifs et de moyens entre les directions pilotes (DAC, DJS) et les directions partenaires (DASCO, DDCT, DASES, DAE).

3.3.1.2. Des outils de reporting et de pilotage à développer

Le cloisonnement de l'action administrative est aggravé par l'inadéquation des outils.

Pour la réalisation de la cartographie de l'offre parisienne, **les données transmises aux auditeurs par les deux directions (DAC et DJS) sont issues de ressaisies manuelles opérées à partir de plusieurs sources**. Ce type de requête n'avait jamais été préalablement effectué ni demandé.

Les structures parisiennes, conservatoires, Ateliers des Beaux-Arts, Paris Ateliers et les centres d'animation disposent d'applications ne permettant pas la mutualisation des données au niveau des services centraux de la DAC et de la DJS.

Le logiciel ARPEGE, conçu à l'origine pour les conservatoires, est utilisé par les Ateliers des Beaux-Arts depuis 2011.

Il permet d'effectuer la saisie des inscriptions, de calculer le quotient pour valider l'inscription administrative à un atelier. Il possède aussi des fonctionnalités logistiques pour les professeurs, notamment la gestion des salles et des classes. Il est « formaté », en l'état actuel pour fournir des données sur la fréquentation et n'est pas structuré pour renseigner des données d'offre. Pour les conservatoires, le nombre d'heures recensées est issu de l'application ressources humaines. De ce fait, et pour les besoins de l'étude, les données de l'offre ont été renseignées par les données relatives à la fréquentation. **Pour ces deux types d'établissements, la notion de taux de remplissage est absente. De plus, l'absence d'un infocentre oblige à des consolidations sous format Excel et ne rend pas possible une visibilité immédiate sur l'offre proposée.**

De ce fait, le Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs de la direction des affaires culturelles n'est pas en mesure d'exploiter les données d'offre et de fréquentation.

Pour les centres d'animation, le renseignement des données d'offre et de fréquentation dépend des **différentes applications utilisées par les gestionnaires, ce qui amène la Sous-direction de la jeunesse à procéder à des ressaisies manuelles**. Pour que ces données soient renseignées, il convient d'introduire un cadre commun dans les cahiers des charges ou les marchés d'exploitation. La DJS doit pouvoir se doter d'un outil permettant de consolider et d'analyser ces données au niveau central.

En conclusion, les différents acteurs de l'offre ne renseignent pas les données globales sur l'offre ou sur la fréquentation. Cette situation interdit d'avoir une consolidation des données et de visibilité partagée sur l'ensemble de l'offre.

L'objectif d'une visibilité partagée nécessite :

- des indicateurs et outils partagés sur l'offre, la fréquentation, et sur les publics,
- un référentiel commun sur les disciplines,

- des outils de pilotage communs ou tout au moins compatibles.

Recommandation 25 : La DAC et la DJS doivent adopter, dans toute la mesure du possible, un cadre commun de reporting avec des indicateurs partagés sur les données d'offre et de fréquentation. Ce cadre commun devra être alimenté par les différents acteurs de l'offre parisienne.

Recommandation 26 : DAC et DJS doivent, en lien avec la DSTI, mettre à plat l'absence ou l'insuffisance des applications existantes dans la perspective d'un système d'information partagé permettant de piloter l'offre de la collectivité parisienne.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DJS précise que la nécessaire coordination entre la DJS et la DAC et entre les acteurs de terrain va être développée à l'occasion des réformes en cours. Elle indique qu'elle prendra toute sa place dans la mise en œuvre de ces nouveaux partenariats et confirme le besoin de pilotage et de reporting, lesquels nécessitent des outils partagés.

3.3.1.3. Une fonction d'observatoire à créer

Les données générales de l'offre parisienne, tous acteurs confondus, et de la demande des publics sont à ce jour insuffisamment appréhendées.

La connaissance de l'offre est partielle dans le domaine des arts vivants (§ 1.1). La fonction « centre de ressources » de la MPAA doit être améliorée et réorientée : les données du carnet d'adresses sont incomplètes, non quantifiées, et la méthode d'actualisation qui repose essentiellement sur le mode déclaratif est insuffisante. La DAC et la MPAA doivent mettre à plat les moyens devant être alloués à cette fonction⁹⁶. **La MPAA doit devenir l'observatoire des pratiques amateurs à Paris, dans le domaine des arts vivants.**

Dans le domaine des arts visuels, les rapporteurs n'ont pu que constater l'absence de données recensées à ce jour, ce qui les a amenés à réaliser un état des lieux pour approcher cette offre. La fonction d'observatoire dans le domaine des arts visuels reste donc à créer.

Cette fonction doit pouvoir être assurée dans le cadre de la restructuration de l'offre précédemment évoquée. Selon le scénario retenu, la fonction d'observatoire serait assurée soit au sein de la DAC, (scénario1), soit au sein d'une structure dédiée (scénario 2).

Par ailleurs, la connaissance des pratiques et de la demande des publics est à ce jour inexistante dans les deux domaines.

Aucune étude générale n'a été à ce jour réalisée sur les pratiques culturelles, en particulier sur **les pratiques artistiques des publics amateurs parisiens (§1.2.3 et §2.3.1.2).**

⁹⁶ Lors de la création de l'établissement public MPAA, le calibrage des moyens accordés a tenu compte de la « mise à disposition » des fonctions support des services centraux de la DAC.

Il serait souhaitable, afin d'éclairer les choix de la collectivité parisienne, que soit réalisée une enquête sur ces publics, leurs pratiques, leurs attentes, à une échelle qui pourrait être parisienne ou extra-parisienne. Cette enquête pourrait se greffer, par le biais d'un sur-échantillonnage, sur celle du Ministère de la culture. Les services du ministère contactés ont indiqué aux rapporteurs que cette enquête ne sera pas rééditée avant 2017. Le périmètre et les modalités de cette étude sont à définir, mais la richesse de l'offre à Paris et en Ile de France, de même que la mobilité des personnes, induisent une spécificité des pratiques⁹⁷ qui pourrait justifier que cette enquête soit détachable de l'enquête nationale, tout en restant cohérente par rapport à cette dernière, de façon à pouvoir établir des comparaisons.

Recommandation 27 : Créer une fonction d'observatoire de l'offre globale en direction des pratiques artistiques amateurs.

Recommandation 28 : Etudier la faisabilité d'une enquête sur les pratiques culturelles et artistiques des parisiens, dans une perspective métropolitaine.

Il convient, en outre, de conforter l'offre parisienne par des remontées de données ou études plus régulières visant à mieux connaître les usagers praticiens amateurs.

Il est souhaitable de développer la culture « publics usagers » dans les structures parisiennes : des études de satisfaction des usagers, des mini-sondages sur leurs besoins et attentes doivent être réalisés plus régulièrement. La tenue d'indicateurs sur les demandes non satisfaites est essentielle à une bonne connaissance de la demande : ainsi, dans les centres d'animation, cette information devrait être demandée aux différents prestataires puis remontée et exploitée au niveau central de la DJS (ces données sont à recueillir au moment des demandes d'inscriptions).

La Ville doit également améliorer sa connaissance des différents types d'usagers de l'offre répétition-diffusion : amateurs individuels, associations locales, jeunes compagnies, compagnies confirmées. A cet égard, la MPAA de même que les centres d'animation doivent pouvoir compléter leur rapport d'activité annuel par un focus sur ces usagers et sur leurs pratiques. Les centres d'animation doivent poursuivre et être encouragés à tenir les réunions de concertation requises dans les cahiers des charges des DSP ou marchés d'exploitation, et la DJS doit pouvoir en faire une synthèse annuelle.

Enfin, les demandes des usagers ne sont pas recensées dans les mairies d'arrondissement alors que de nombreuses demandes s'y expriment (demandes de lieux d'enseignement, de répétition, de lieux d'expression libre etc..). Un recensement de ces demandes par type de requête (demandes de cours, de lieux de répétition ...) pourrait utilement être mis en place.

⁹⁷ Parmi les questions qui méritent d'être explorées, se pose celle de la proximité ou de la non proximité des lieux de pratique par rapport à la domiciliation ou aux lieux d'activité professionnelle des praticiens amateurs.

En conclusion, l'insuffisante connaissance de l'offre et des publics, l'absence de pilotage de l'offre, le pilotage « distancié » de certains opérateurs, sont autant de points sur lesquels la Ville doit rester vigilante et intervenir par différents leviers en terme d'organisation ou d'outils.

3.3.2. L'information des publics

L'offre d'information est un élément essentiel à la rencontre entre les publics amateurs et l'offre. Malgré la coexistence de différents acteurs et dispositifs d'information, l'information générale sur l'offre de la Ville en direction des pratiques artistiques amateurs reste relativement « floue ».

→ Les différents acteurs de l'offre d'information

La **Direction de l'information et de la communication (DICOM)** est l'acteur central de la communication de la Ville de Paris. Chargée d'informer et de valoriser les actions de la Ville auprès des parisiens, elle pilote à ce titre, les différents outils de communication de la Ville (Internet, magazine, centre d'appels, panneaux d'affichage).

Parmi les outils de communication externes, Paris.fr qui constitue le point d'entrée de la recherche d'information pour les parisiens, comporte depuis 2013 un renvoi sur le site « Que faire à Paris » qui informe les parisiens sur les sorties et activités culturelles qu'offre la capitale.

Le site **Que faire à Paris (QFPA)** est un site **participatif**, qui nécessite d'être alimenté par les différents services ou acteurs dépendants de la Ville. Ces structures transmettent les informations qu'elles souhaitent diffuser, par exemple leur programme ou les événements à venir (spectacles, festivals). Les équipes de la DICOM en charge de la gestion du site ont indiqué aux auditeurs que les contributions sont variables selon les acteurs. Un « *tour de piste* » des différents centres d'animation a ainsi été fait par la responsable de l'édition en 2014, au terme duquel les fiches d'information des centres d'animation ont pu être réalisées. Pour les conservatoires, la transmission de l'information est relativement limitée. Selon la DICOM, seuls deux d'entre eux contribuent régulièrement à alimenter le site QFPA⁹⁸.

La consultation de Paris.fr et du site Que faire à Paris fait apparaître des informations variables sur l'offre de la Ville : si les différents types d'équipement ou structures sont identifiés pris isolément (par exemples, les conservatoires, les centres d'animation, Paris Ateliers), la notion de pratique amateur ou de pratique artistique ne l'est pas. Les auditeurs ont pu constater que la recherche par mots clé est infructueuse sur le thème « pratiques artistiques » ou encore sur « répétition musique ». Aucun lien n'est assuré avec le site de la MPAA, dont le carnet d'adresse ne fait l'objet d'aucun renvoi.

⁹⁸ A savoir les conservatoires des 12^{ème} et 15^{ème} arrondissements.

La DICOM indique que le site est en cours de refonte, une nouvelle version étant prévue fin 2016. **La refonte du site Que Faire à Paris constitue une opportunité pour améliorer le moteur de recherche et créer un lien entre ce site et l'offre « pratiques amateurs » de la Ville.**

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DJS indique que la réforme des équipements jeunesse doit permettre de développer la visibilité et l'attractivité des centres d'animation. Sont notamment prévues en 2016/2017 la création d'un label « Paris Anim' » et une campagne de communication.

Les mairies d'arrondissement diffusent également une information sur leurs sites. Dans le cadre d'une charte graphique commune, ces sites ont une structuration homogène. Ainsi, en partant de la **rubrique accueil**, l'utilisateur parisien chemine par le guide de la mairie, vers la **rubrique culture** à partir de laquelle les types d'information sont variables : soit par le biais d'une rubrique lieux culturels (10^{ème}, 19^{ème}), soit par celui d'une **rubrique « enseignement et pratiques artistiques »** plus parlante du point de vue des pratiques amateurs (sites des 14^{ème} et 20^{ème}). Il n'en demeure pas moins qu'en termes de contenus, les informations sont variables : ainsi, dans les mairies où une antenne de la MPAA existe, on trouve une information sur l'antenne en question (14^{ème} et 20^{ème}) mais les rapporteurs n'ont trouvé sur aucun site d'information générale sur la MPAA, alors que cet établissement s'adresse à tous les parisiens.

Le **site internet de la MPAA** apparaît ainsi comme l'un des vecteurs d'information pour les praticiens amateurs à Paris, mais il apparaît isolé du reste de l'offre d'information municipale⁹⁹.

→ Des lieux d'information à mobiliser pour certains publics

Outre la mise en ligne d'informations sur ses sites, la Ville dispose d'un certain nombre de lieux pouvant être mis à contribution pour informer des publics cible : par exemple les familles, les adolescents, ou les jeunes.

A destination des jeunes, les 15 « points d'information jeunesse » pourraient apporter une information spécifique sur les différents types d'accueil et d'offre de pratiques artistiques qui leur sont accessibles. Dans le cadre de la réforme des équipements jeunesse, **la nouvelle répartition géographique de ces différents points (antennes jeunes, espaces jeunes ou centres d'animation) doit permettre d'informer ces publics sur les lieux mêmes où ils viennent chercher une information en lien avec leurs problématiques ou projets.**¹⁰⁰

En direction des familles, les relais information familles implantés à ce jour dans 15 arrondissements, constituent des lieux d'information et d'accueil personnalisés pour leur apporter tous types d'informations sur les thématiques de la vie familiales : modes d'accueil des jeunes enfants ; scolarité ; loisirs, activités sportives et culturelles. Ces lieux, animés par des agents municipaux, ouverts à

⁹⁹ L'enquête usagers menée en 2015 par la MPAA a d'ailleurs révélé que la plupart d'entre eux l'avaient connue par le « bouche à oreille ».

¹⁰⁰ Les 15 points d'information Jeunesse qui se déploient sur le territoire parisien se situent dans 11 antennes jeunes ; 2 espaces jeunes ; 2 centres d'animation.

tous aux horaires d'ouverture des mairies, **pourraient également délivrer une information sur l'offre de la Ville en matière de pratiques artistiques amateurs.**

Pour les enfants, adolescents et jeunes lycéens, les lieux d'accueil et acteurs scolaires et périscolaires peuvent constituer des vecteurs d'information de façon à consolider les « ponts » entre enseignement et pratique artistique (§ 3.2.1.1) : écoles, centres de loisirs, collèges, dispositifs actions collégiens, lycées, universités.

Recommandation 29 : Lancer un plan d'information et de communication sur l'offre « pratique artistique amateur » de la Ville. Coordonner et assurer la cohérence des sites de communication centraux de la Ville, des arrondissements, et de la MPAA.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1 : Nombre de lieux pour 10 000 habitants	12
Graphique 2 : Type de lieux relevant du périmètre municipal	13
Graphique 3 : Les arts vivants par domaine	14
Graphique 4 : Arts vivants par arrondissement et par domaine	15
Graphique 5 : Nombre de lieux d'enseignement rapporté à la population	17
Graphique 6 : Les lieux de répétition	18
Graphique 7 : Les lieux VP utilisés pour la pratique amateur	19
Graphique 8 : Lieux de diffusion par arrondissement (pour 10 000 habitants)	23
Graphique 9 : Nombre de lieux de pratique par domaine artistique	26
Graphique 10 : Les lieux de pratiques amateurs dans les arrondissements (valeur pondérée, 1 lieu pour 10 000 habitants)	26
Graphique 11 : Places totales offertes par arrondissement (en relative)	28
Tableau 1 : Total des places et heures proposées par les centres d'animation et les conservatoires	29
Graphique 12 : L'offre des conservatoires et centres d'animation par domaines	30
Graphique 13 : Offre des centres d'animation et conservatoires par tranche d'âge	31
Graphique 14 : Répartition de l'offre par domaine dans les arrondissements (1 pour 1 000 habitants)	32
Graphique 15 : Offre par arrondissement, par domaine (centres d'animation)	32
Graphique 16 : Offre par arrondissement, par domaine (conservatoires)	33
Tableau 2 : Location des salles de répétitions par la MPAA	39
Graphique 17 : Les ateliers de la MPAA en nombre d'inscrits	41
Tableau 3 : Nombre de spectacles et de représentations programmées par la MPAA	42
Graphique 18 : Salles dédiées à la musique, à la danse et salles polyvalentes dans les centres d'animation	46
Graphique 19 : Salles de diffusion dans les centres d'animation	46

Graphique 20 : Mise à disposition de locaux dans les écoles primaires	49
Graphique 21 : Mise à disposition de locaux dans les équipements sportifs (salles de danse)	49
Figure 1 : Cartes représentant la provenance géographique des usagers (centres d'animation et conservatoires).....	52
Graphique 22 : Les usagers Parisiens des centres d'animation par provenance géographique	54
Graphique 23 : Les usagers Parisiens des conservatoires par provenance géographique.....	54
Graphique 24 : Répartition des quotients familiaux des usagers des centres d'animation et des conservatoires par arrondissement	55
Graphique 25 : Fréquentation des centres d'animation (CA) et conservatoires (CMA) par tranche d'âge.....	56
Graphique 26 : Fréquentation des Centres d'animation par tranche d'âge	57
Graphique 27 : Fréquentation des conservatoires par tranche d'âge	57
Graphique 28 : Les centres d'animation (CA) et conservatoires (CMA), par domaine artistique et par tranche d'âge	58
Graphique 29 : Les inscrits par domaine et par sexe	59
Graphique 30 : Les usagers des conservatoires par âge et par arrondissement	60
Graphique 31 : Les usagers des centres d'animation par âge et par arrondissement.....	60
Graphique 32 : Répartition des ensembles et compagnies par domaine artistique	64
Graphique 33 : Compagnies et ensembles par arrondissement	64
Graphique 34 : Répartition des lieux d'enseignement par arrondissement (en valeur absolue et relative).....	68
Figure 2 : Part des ateliers privés par arrondissement	70
Figure 3 : Comparaison des tarifs de cours de dessin de Paris ateliers et des ABA à ceux de l'offre privée	71
Graphique 35 : Répartition de l'offre globale en arts visuels par grands domaines.....	72
Graphique 36 : Les grands domaines par arrondissement.....	73
Graphique 37 : Nombre de places en arts visuels par domaine et par arrondissement -2015- (en valeur absolue et relative).....	76
Tableau 4 : Les trois pôles.....	77
Tableau 5 : Exemples de contenus pédagogiques de cours des Ateliers des Beaux-Arts	78
Tableau 6 : Exemples de contenu d'activités dans les centres d'animation et Paris Ateliers	79

Graphique 38 : Répartition de l'offre globale (2015).....	80
Graphique 39 : Offre en nombre de places et en heures par domaines.....	81
Graphique 40 : Part relative des structures par grand domaine	82
Graphique 41 : Répartition de l'offre arts visuels par type de structure	82
Graphique 42 : Comparaison des disciplines dominantes	84
Tableau 7 : Exemples de disciplines non conventionnelles (centres d'animation)	85
Graphique 43 : Comparaison des disciplines dans le domaine des métiers d'art.....	87
Graphique 44 : Tranches d'âge de l'offre	88
Graphique 45 : Répartition des types de locaux consacrés aux arts visuels dans les centres d'animation	89
Graphique 46 : Types de locaux dans les centres d'animation pour les arts visuels	89
Figure 4 : Domiciliation des usagers de Paris Ateliers	94
Figure 5 : Domiciliation des usagers des Ateliers des Beaux-Arts.....	95
Graphique 47 : Tranches d'âge des inscrits dans les différentes structures et au global en arts visuels	96
Graphique 48 : Nombre d'inscrits par tranches d'âges dans les centres d'animation - profil général et profil du centre Ken Saro-Wiwa	97
Graphique 49 : Comparaison du profil des tranches d'âge sur des disciplines (centres d'animation).....	98
Graphique 50 : Arts visuels : tranches d'âge par arrondissement (centres d'animation)	99
Graphique 51 : Répartition des usagers au travers des différents QF - ABA et Paris Ateliers	100
Tableau 8 : Effectifs (en ETP).....	102
Tableau 9 : Paris Ateliers - taux de couverture des arts plastiques, arts appliqués et arts numériques.....	105
Tableau 10 : Coût de l'offre pratique amateur pour la Ville de Paris (données 2014)	113
Graphique 52 : Enseignement artistique : les tranches d'âge.....	118
Graphique 53 : Répartition des QF par type de structure.....	121

PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

Dans le cadre de la procédure contradictoire en vigueur à l'Inspection Générale, le rapport provisoire « audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris » a été transmis par notes du 10 mars 2016 à la direction des affaires culturelles (DAC), à la direction de la jeunesse et des sports (DJS), à la Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA), ainsi qu'à l'association Paris Ateliers.

Les réponses au rapport provisoire ont été adressées par courrier le 11 avril 2016 (réponse DJS), le 1^{er} juin 2016 (réponse de la DAC). L'association Paris Ateliers a transmis sa réponse par lettre du 4 mai 2016. A la date du 24 juin 2016, la MPAA n'avait pas adressé sa réponse.

Les différentes réponses reçues sont reproduites ci-après. Le rapport définitif tient compte des observations ou précisions apportées.

Le Directeur

N/Ref. : DAG-DAC - 00006 A

Affaire suivie par :

Paris, le : 30 MAI 2016

NOTE à l'attention de :

Directrice générale de l'Inspection Générale

Objet : Observations au rapport provisoire de l'Inspection Générale de la Ville de Paris sur l'étude portant sur les pratiques amateurs à Paris.

P.J. : 1 document.



Par note du 10 mars 2016, vous m'avez fait parvenir le rapport provisoire établi par l'Inspection générale sur l'étude menée par l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint à la présente note un document recensant les éléments de complément et de précision que souhaitez apporter mes services à ce rapport provisoire.

Le sous-directeur de l'administration générale

Hôtel d'Albret - 31, rue des Francs-Bourgeois
75188 Paris Cedex 04



Page 1 sur 3

Observations au rapport provisoire IG sur les pratiques artistiques amateurs à Paris

1. Observations et précisions sur le texte du rapport relatif aux ateliers beaux-arts.

Page 81 : Le rapport indique que les arts appliqués ne sont pas enseignés aux ateliers beaux-arts de la ville de Paris. Il convient d'indiquer que l'atelier d'art Textile (Pompadour, Paris 12) peut être assimilé à un cours d'art appliqué.

Page 85 : Il faut souligner que dans les centres d'animation, 44% de l'offre est destinée aux moins de 18 ans. En termes de places, il s'agit de 4264 places pour les adultes et 3351 places pour les enfants et adolescents.

Page 99 : 10 sites sont actuellement implantés dans le patrimoine de la DASCO.

Page 101 : si l'on tient compte de l'âge du public visé par les activités des centres d'animation, le nombre de places vacantes en retenant le taux de remplissage de 68% est de 1360 pour les adultes, et non de 2000 comme indiqué, ce chiffre incluant tous les âges.

Page 102 : Le nombre de places libérées par la suppression du cycle intensif a été estimé à 1000, selon le rapport. Il est à noter que ce chiffre paraît surestimé, notamment au regard de la superficie des ateliers et de l'emplacement du site de la Glacière. En outre, le rapport met en avant une approche globale, qui ne prend pas en compte les effectifs par discipline. Une approche par discipline est nécessaire pour pouvoir proposer aux usagers de Paris-Ateliers une offre alternative de la ville de Paris.

Page 102/ note 42 : La suppression du cycle intensif ne produirait pas une économie dans la mesure où les professeurs bénéficient d'un CDI et que leur licenciement entraînerait le versement d'indemnités. La suppression du cycle intensif entraînerait une augmentation des recettes par l'effet mécanique d'une capacité d'accueil plus importante après redéploiement des cours, dont le nombre pourrait être accru de manière substantielle (cf. supra).

Page 103 : Une meilleure adéquation entre les tarifs pratiqués et les coûts des activités ABA a été initiée avec la mise en place de deux tarifs concernant les disciplines dont le coût par élève est plus élevé. Lors de sa séance des 14, 15 et 16 décembre 2014, une nouvelle grille tarifaire des activités ABA a été approuvée avec la revalorisation des tarifs de certaines disciplines. Ainsi, au tarif 1 de base, se sont ajoutés un tarif 2 et un tarif 3.

Le tarif 2 s'applique aux disciplines suivantes : animation 3D, cinéma d'animation, gravure et sculpture.

Le tarif 3 s'applique aux disciplines suivantes : taille directe et lithographie.

Page 103 : le téléservice d'inscription des ABA est mis en place depuis le mois de septembre 2014.

1

Page 128 : Correction du sigle de la sous-direction SDEAPC (et non SDEAPA)

Page 129 : le logiciel Imuse est un logiciel qui a été développé pour les écoles de musique mais également pour les écoles d'arts plastiques.

2. Observations et précisions sur le texte du rapport relatif aux conservatoires municipaux d'arrondissements

Pages 20 et 23 (en lien avec page 47-48) : Il est indiqué que 13 conservatoires sont des lieux de répétition de pratiques amateurs et qu'un seul conservatoire (CMA centre) est identifié comme ouvert à la diffusion des pratiques amateurs, en dehors de celles de ses élèves. Or sur le principe, les 17 conservatoires municipaux d'arrondissement sont des lieux ouverts à la répétition et à la diffusion des pratiques amateurs (hors élèves des CMA). Des associations peuvent ainsi, via un conventionnement d'occupation du domaine public accordé par les Mairies d'arrondissement (sauf pour le CMA centre, où c'est accordé par la DAC), bénéficier des locaux des CMA (salles ou auditoriums), dans la mesure où l'activité propre du conservatoire le permet. La délibération 2006 DAC 147 en fixe d'ailleurs les modalités. Il est néanmoins notable que les pratiques sont variables d'un arrondissement à un autre, les CMA étant inégalement dotés en termes de salles de diffusion. L'ouverture de 3 nouveaux conservatoires en 2013 et 2014 (XIII, XVII et XII) a toutefois permis d'augmenter la capacité d'accueil. Un état des lieux a été fait dans le cadre d'une politique volontariste de développement des pratiques amateurs, afin d'accroître via les CMA l'offre de lieux de pratique et de diffusion. Les modalités pratiques revues de mise à disposition de ces locaux sont en cours de finalisation.

Page 34 : Il est indiqué que « la demande non satisfaite dans les conservatoires semble trouver une réponse dans l'offre des centres d'animation et que cela ne correspond pas à leur vocation ». Cette affirmation pourrait être nuancée. En effet, la réforme en cours des conservatoires a justement pour objet de rendre plus lisible l'offre musicale parisienne dans sa globalité, afin de s'assurer que chaque enfant désireux de faire de la musique trouve un lieu répondant à son projet. Les liens et partenariats établis notamment entre des CMA et des centres d'animation devront permettre de mieux orienter les enfants au regard des missions de chacun. Les conservatoires municipaux d'arrondissement ayant évidemment vocation à rester le lieu de l'enseignement spécialisé organisé en cursus.

Page 35-36 : le rapport énonce que les conservatoires ne présentent pas ou très peu d'offre par style de musique en dehors du classique et du jazz et que l'offre en musiques actuelles et nouvelles technologies est peu visible. C'est justement l'un des 3 axes de la réforme des conservatoires qui dès septembre 2015, a eu pour objectif de diversifier l'enseignement qui y est dispensé, en enrichissant l'offre proposée notamment en musique grâce au développement de nouvelles filières (musiques actuelles, musique assistée par ordinateur, filières interdisciplinaires, lutherie électronique, musique de jeux vidéo etc.) et de pédagogies et de pratiques collectives. Pour septembre 2016, l'ambition est que chaque conservatoire puisse proposer une filière voix ou une filière instrumentale collective.

Page 109 : il s'agit probablement de remplacer milliards par millions dans la phrase « l'effort financier de la collectivité parisienne peut être estimé à 61 M€ » (et non 61Mds€).

Page 118 : sur la mention de la « mise en place d'un plan d'éveil artistique en lien avec les écoles ». Ce projet porte désormais le nom de **Parcours de sensibilisation musicale**. Il est actuellement en cours d'élaboration pour une mise en œuvre progressive en 2016-2017. Le parcours est à destination des élèves de CP des écoles publiques parisiennes. Il est co-construit avec les professeurs de la Ville de Paris musique, ainsi que les professeurs des écoles. Il s'inscrit dans le dispositif national de construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque enfant (Cf. circulaire du 3 mai 2013, puis arrêtée du 1^{er} juillet 2015). Ce parcours a plusieurs objectifs : enrichir le dispositif d'éducation musicale porté par les PVP, faire connaître les conservatoires à tous et susciter le désir de poursuivre une pratique artistique auprès d'enfants éloignés des institutions culturelles. Le déploiement de ce plan reposera sur la co-construction d'un parcours d'éducation musicale entre l'école et le conservatoire : rencontre avec les artistes-enseignants des conservatoires, connaissance des rudiments du langage musical et enfin découverte des premiers gestes instrumentaux.



Paris, le 8 avril 2016
NOTE à l'attention de :

Directrice de l'Inspection Générale

Objet : Observations de la DJS sur le rapport provisoire d'audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris.

Je vous remercie pour la transmission du rapport provisoire d'audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris et vous fais part ci-après des observations de la Direction de la Jeunesse et des Sports sur son contenu.

1*) Concernant les constats, je n'ai pas de remarques particulières à formuler.

Je préciserai toutefois deux points, en complément des développements du rapport provisoire.

- Concernant l'accueil des jeunes, si le constat est partagé, il faut toutefois signaler que les stages ou activités qui leur sont dédiés (15 000 inscriptions toutes thématiques confondues sur la saison 2014/2015) et les activités de convivialité (364 548 usagers au total en 2014/2015) peuvent les concerner pour ce qui concerne les pratiques artistiques amateurs.
- Par rapport à l'accueil des usagers en situation de handicap, une explication au nombre réduit d'ateliers spécifiquement dédiés est liée à la volonté forte des gestionnaires d'assurer un accueil au sein des ateliers de droit commun. Ce constat ne diminue toutefois en rien l'intérêt de développer des ateliers spécifiques (recommandation 17).

2*) Concernant les recommandations, je formulerai les observations suivantes.

2-1*) La réforme des équipements jeunesse doit permettre de répondre à différentes recommandations formulées dans le rapport provisoire.

Pour rappel, elle s'articule autour de trois idées force :

- Offrir plus de liberté aux gestionnaires pour leur permettre d'adapter leur offre et de proposer des activités attractives pour les Parisiens.

Cela se traduit notamment par la suppression de l'obligation qui leur était donnée de proposer au moins 7 activités sur les 9 prévues dans le cadre des contrats.

Par ailleurs, les amplitudes d'ouverture sont assouplies pour répondre au mieux aux besoins de leurs usagers, notamment les plus jeunes.

- Remettre l'accent sur l'accueil des jeunes au sein des centres d'animation.

L'accueil des jeunes doit être renforcé par la création de postes d'animateur jeunesse ou d'informateur jeunesse chaque fois que possible, notamment en termes de locaux disponibles.

- Redonner de la visibilité et de l'attractivité aux centres d'animation.

L'identité des centres va être clarifiée via la création du label 'Paris Anim', accompagné d'une nouvelle identité visuelle à déployer sur 2016 et 2017. Une campagne de communication interviendra en appui de ces évolutions pour accroître la visibilité et l'attractivité des centres.

C'est sur ce socle que la DJS s'appuiera pour répondre pleinement aux recommandations 2, 12 et 15 formulées par l'Inspection.

2-2*) Par ailleurs, le rapport souligne le besoin de pilotage et de reporting quant au fonctionnement et à l'activité des centres (recommandations 9, 19, 25, 26 et 27).

2.2.1) La réforme des équipements jeunesse, dans son volet musical, va être un point d'appui important.

En effet, la priorité est donnée, en cohérence avec les principes de l'éducation populaire, à la pédagogie en petits groupes. C'est à ce titre, l'occasion de repenser la notion de parcours musical.

Dans ce cadre, l'articulation entre centres d'animation et conservatoires constitue un vecteur de déploiement réussi de la réforme.

Cette orientation n'est pas nouvelle dans la mesure où depuis plusieurs années, les gestionnaires de centre sont incités à rencontrer les équipes pédagogiques des conservatoires et à développer les synergies entre ces deux institutions. Elle était d'ailleurs traduite dans les contrats de gestion des différents établissements.

La réforme pourra donner une nouvelle impulsion à cette démarche, sur la base d'une coordination accrue entre la DJS et la DAC, et, sur le terrain, entre directeurs de centres d'animation et directeurs de conservatoires.

Elle pourra par ailleurs utilement se déployer vers d'autres types d'activités, dans les mêmes conditions, notamment la danse pour laquelle un travail commun DJS/DAC est également en cours, en liaison avec les gestionnaires de centres d'animation.

2.2.2) Plus largement, les propositions de formalisation de partenariat entre directions (revue des subventions, contrats d'objectifs et de moyens) constituent une piste séduisante.

Elles sont en pleine cohérence avec la réorganisation de la sous-direction de la jeunesse (SDJ), qui s'appuie désormais sur deux services, l'un dédié aux territoires et l'autre, par nature transverse, aux politiques de jeunesse.

La DJS prendra bien évidemment toute sa place dans la mise en œuvre de ces nouveaux partenariats.

2.2.3) Enfin, concernant la connaissance des locaux et la disponibilité des données d'activité, un travail important a déjà été mené.

La SDJ dispose d'un état précis des différents espaces pouvant servir de lieux de diffusion, de répétition, d'enregistrement ou de spectacle dans les différents centres.

C'est d'ailleurs sur cette base que la coordination des partenariats pourra s'appuyer.

Par ailleurs, les différents gestionnaires transmettent chaque mois des statistiques d'activité qui précisent notamment le nombre de mise à disposition de locaux, par mois et en cumul sur la saison concernée, le nombre de personnes concernées et la répartition entre mise à disposition gratuite et payante.

Un des enjeux, comme le souligne l'Inspection, consiste à assurer le traitement fin de ces données et à poursuivre le travail sous un angle désormais plus qualitatif, notamment en termes de modalités de mise à disposition, avec les différents acteurs concernés.

Dans ce cadre, il est vrai que l'absence d'une application commune ou d'un système d'information partagé est effectivement un frein.

C'est un chantier de moyen terme qu'il conviendra d'examiner avec toute l'attention requise.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Directeur de la Jeunesse et des Sports

25, boulevard Bourdon - 75180 Paris cedex 04

ANNEXE - Rapport provisoire
Propositions de modifications

Page	Commentaires
12	Proposition de supprimer la mention des espaces jeunes qui ne sont le cas échéant des lieux d'enseignement qu'à titre accessoire.
18 et 20	Sur la base du postulat que les salles de danse, les studios de répétition et les salles de spectacle peuvent être considérés comme des lieux de répétition, le nombre de CA concernés est de 42 (p. 20). De fait, la présence dans les quartiers politiques de la Ville est plus importante (p. 18 - cf. détail ci-après).
30	Proposition de modifier la formulation du verbe "réservent" qui est ambigu. Utiliser par exemple "consacrent".
97	Les centres d'animation sont aujourd'hui gérés par 11 prestataires.
116	Concernant la réforme des équipements jeunesse, une nuance doit être apportée. L'objectif est bien de promouvoir la création d'animateurs jeunesse et d'espaces informels d'accueil, mais cela ne sera pas systématique. Seront concernés prioritairement les centres qui n'en disposent pas aujourd'hui et dont la configuration des lieux le permettra. Par ailleurs, concernant la musique, la priorité donnée à des cours en petits groupes en lieu et place des cours particuliers doit permettre de réfléchir à une offre attractive proposée aux adolescents et aux jeunes adultes. Par ailleurs, il existe déjà une offre importante de stages en faveur des jeunes pendant les vacances scolaires.
133-134	Il y a 15 PU aujourd'hui (11 antennes jeunes, 2 espaces jeunes et 2 CA). La réforme des équipements jeunesse va répartir les PU entre espaces jeunes "nouvelle génération" et CA, en permettant effectivement le cas échéant d'informer ces publics sur les lieux mêmes où ils viennent chercher une information en lien avec leurs problématiques ou projets.

EQUIPEMENTS JEUNESSE LIEUX DE REPETITION (salles de danse, studios de répétition, salles de spectacle)			
TERRITOIRES POLITIQUE DE LA VILLE			
Arrondissement	Type d'équipement	Nom de l'équipement	Nom du secteur
10e	Centre d'animation	Granges aux Belles	Granges aux Belles/Veille Active
18e	Centre d'animation	Hébert	Chapelle Nord
	Centre d'animation	Binet	Porte Montmartre Porte de Clignancourt Moskowa
	Centre d'animation	Chapelle	Chapelle Sud
19e	Centre d'animation	Solidarité Angèle Mercier	Danube Solidarité
	Centre d'animation	Curial	Michelet Alphonse Karr Rue de Nantes
	Centre d'animation	Mathis	Stalingrad Riquet
20e	Centre d'animation	Wangari Maathai	St Blaise/Veille Active
	Centre d'animation	Louis Lumière	Quartier PV les portes du 20e

25, boulevard Bourdon - 75180 Paris cedex 04



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

P 69 (2.1 cartographie de l'offre globale)

- ✓ Il convient de préciser que, dans la grande majorité des disciplines relevant des arts appliqués (métiers d'art), l'offre privée est, le plus souvent, déficiente à Paris et, quand elle existe, toujours beaucoup plus onéreuse pour l'usager que celle proposée par Paris-Ateliers.
 - > Aucune structure pour la lutherie ou la dorure à la feuille
 - > 1 structure en ébénisterie, en Vannerie-cannage-pollage, en émaux sur cuivre, en laque, en marqueterie ou restauration de meubles (tarifs supérieurs de 110% à 210% à ceux de Paris-Ateliers),
 - > 2 structures en bijoux, dentelle aux fuseaux et restauration de tableaux (tarifs supérieurs de 200% à 281% à ceux de Paris-Ateliers),
 - > 3 structures en peinture d'icônes (dont l'une citée dans le rapport est animée par un intervenant de Paris-Ateliers et les 2 autres pratiquent des tarifs 2 fois plus élevés que ceux de Paris-Ateliers), en réfection de sièges et en vitrail (dont l'une, citée dans le rapport, est animée par un intervenant de Paris-Ateliers ; toutes pratiquent des tarifs bien plus élevés que ceux de Paris-Ateliers, supérieurs de 147% à 178%) etc...

Le plus souvent ces structures proposent des stages de préférence à des cours suivis sur une année/saison et l'offre s'assimile plus à du loisir créatif qu'à l'apprentissage des techniques d'une discipline et leur application pour la réalisation de projets personnels.

- ✓ S'agissant des arts plastiques, s'il est indéniable que l'offre privée s'est développée depuis la création de l'ADAC/Paris-Ateliers, elle demeure bien plus onéreuse que celle proposée par Paris-Ateliers. Elle trouve sa place aux côtés de l'offre de Paris-Ateliers qui affiche complet dans ce domaine.

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction de ses publics conduite par Paris-Ateliers à l'automne 2015, les usagers ont été interrogés sur les motivations de leur choix dans un contexte compétitif : la compétence et la disponibilité des intervenants de Paris-Ateliers ont été plébiscitées avec la mention, juste derrière, de la possibilité de conduire un projet personnel, qui constitue sans doute une forte spécificité du contexte d'apprentissage proposé par Paris-Ateliers.

- ✓ Enfin, il serait été intéressant de connaître la réalité que recouvre « le large public » auquel il est fait allusion s'agissant de la fréquentation des ateliers privés, qui accueillent chacun entre 8 et 10 personnes par semaine. De quels volumes s'agit-il ?

P 73 (2.2 Les arts visuels : l'offre de la collectivité parisienne)

- ✓ Sur l'implantation géographique, la relative sous-représentation de l'ouest parisien dans l'offre de Paris-Ateliers trouve son explication dans la rareté des locaux disponibles et, quand ils le sont, leur cherté. Rappelons en effet que Paris-Ateliers loue la totalité de ses locaux à



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

des bailleurs sociaux ou privés, le coût et la gestion de ce parc immobilier constituant une contrainte spécifique à l'association par rapport aux ABA et aux centres d'animation étudiés à titre comparatif dans ce chapitre du rapport.

- ✓ Sur l'implantation de l'offre dans les quartiers prioritaires identifiés par la politique de la ville, il convient de préciser que 5 des sites de Paris-Ateliers appartiennent à ces territoires et 3 autres sont situés à proximité immédiate :

- > Site de Couronnes pour le quartier Grand Belleville
- > Sites de Python et Saint-Blaise pour le quartier Les portes du 20^{ème}
- > Site d'Aubervilliers pour le quartier Staingrad-Riquet
- > Site de Hémation pour le quartier Porte Montmartre-Porte des Poissonnières-Moskova
- > Site de Bessières à proximité immédiate du quartier Porte de Saint-Ouen-Porte Pouchet (les ateliers sont localisés à l'angle de la porte Pouchet)
- > Site de Souham à proximité du quartier Jeanne d'Arc-Cisson
- > Site d'Olympiades à proximité du quartier Villa d'Este

P 76-78 (2.2 Les arts visuels : l'offre de la collectivité parisienne)

- ✓ Sur la tentative de définition et de caractérisation des offres respectives des ABA, Paris-Ateliers et Centres d'animation proposée page 77 du rapport,

> Il est sans doute utile de rappeler, qu'à sa création et jusqu'à son changement de raison sociale en 2005, l'ADAC (« Association pour le développement de l'animation culturelle ») dénommait ses ateliers « ateliers d'expression culturelle et de voisinage ». Ainsi, aujourd'hui encore, la notion « d'échange social et de convivialité » utilisée dans le rapport pour caractériser de préférence les centres d'animation, reste très pertinente pour définir les ateliers de Paris-Ateliers. Dans le cadre de l'enquête de satisfaction des publics conduite à l'automne 2015, plus de la moitié des usagers interrogés ont indiqué fréquenter les ateliers de Paris-Ateliers « pour faire de nouvelles connaissances » ou « pour retrouver des amis ».

> contrairement à ce qui est indiqué, les intervenants de Paris-Ateliers ne portent pas de programme. Ils sont entièrement libres dans l'organisation de leurs ateliers et ne reçoivent d'autres instructions que celles d'accompagner les usagers dans la réalisation de leurs projets personnels en leur délivrant les connaissances techniques requises. En ce sens, l'offre de Paris-Ateliers est effectivement plus contrainte sur la pratique, chaque usager bénéficiant d'un accompagnement individualisé dans son apprentissage ou son perfectionnement. Paris-Ateliers souhaite appeler l'attention sur le risque induit par cette assertion erronée qui tend à assimiler ses intervenants à un statut qui n'est pas le leur au plan de la gestion des ressources humaines. Relevant de la convention collective nationale de l'animation, ils ont en effet le statut



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

d'intervenant d'atelier et non de professeur, qui existe par ailleurs, la distinction s'opère principalement sur cette notion de programme qu'il leur serait demandé de porter.

- ✓ Sur l'assertion selon laquelle les trois pôles étudiés n'ont pas « formalisé de véritable projet pédagogique », ce projet est, du point de vue de Paris-Ateliers, des plus explicites dans l'ensemble de ses supports de communication : l'association est ouverte à tous, aucune sélection n'étant effectuée parmi le public qui se présente, et n'a d'autre objectif que de proposer la pratique amateur, « c'est-à-dire, la manière la plus forte et la plus partagée de vivre les arts ». Aucun objectif pédagogique n'est assigné aux ateliers.

P 79-81 (2.2.3 Une offre conséquente avec une dominante en arts plastiques)

- ✓ L'ajout de quelques données permettrait d'affiner l'analyse de la répartition de l'offre globale et de la rendre, aux fins de comparaison, plus lisible. L'assertion selon laquelle l'offre de Paris-Ateliers est le plus consommatrice en nombre d'heures proposées est, à la seule lecture des données reproduites, peu éclairante. En ajoutant, par exemple, le nombre de cours, il devient possible de disposer pour chaque structure à tout le moins d'une moyenne de places par cours (10 pour Paris-Ateliers) ou d'une moyenne d'heures de cours (3 heures pour Paris-Ateliers). Une première représentation des différentes situations d'apprentissage proposées aux usagers devant dès lors possible et peut permettre une comparaison voire, pourquoi pas, une différenciation.

P 81-83 (2.2.4.1 dans le domaine des arts plastiques)

- ✓ Pour l'élaboration du graphique 41, « comparaison des disciplines dominantes », le rapport indique s'être basé cette fois sur le nombre de cours, et non plus le nombre de places ou le nombre d'heures, comme proposé dans les graphiques 37 à 40. Dans tous les cas, si l'objectif est de comparer, il serait utile à la lecture de préciser, pour chacune des 3 structures étudiées, les volumes dont on parle (combien de cours, de places ou d'heures offertes dans le domaine des arts plastiques respectivement par Paris-Ateliers, les ABA et les centres d'animation, dont celles dédiées au public adulte et celles dédiées au public jeune).
- ✓ Ce graphique fait apparaître une rubrique « Infographie » dans l'offre de Paris-Ateliers. A quelles disciplines cette rubrique correspond-elle ? A priori Paris-Ateliers ne propose pas de cours d'infographie. Il est par ailleurs dommage d'avoir fait disparaître dans les regroupements effectués la notion de modèle vivant, qui pourrait à contrario constituer une discipline en soi, déclinée en modelage, sculpture, dessin, peinture, croquis ... Il aurait enfin sans doute été utile, pour compléter la comparaison et la rendre mieux lisible, de spécifier chaque fois les publics visés (Adultes / Jeune public) par les offres respectives de Paris-Ateliers et des Centres d'animation, ces derniers destinant une majeure partie de leur offre aux jeunes publics (ce qui n'est pas le cas de Paris-Ateliers comme cela sera précisé infra).



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

- ✓ S'agissant « d'offres moins conventionnelles » et de partenariats, Paris-Ateliers regrette que ne soient pas mentionnés dans le rapport ses programmes de stages qui lui permettent, aux vacances scolaires, de proposer une déclinaison de son offre, abordée sous des angles moins conventionnels ou adaptée à des publics jeunes. De la même façon, sont omis les partenariats noués par Paris-Ateliers qui permettent, soit par des réalisations collectives soit par la rencontre de nouveaux publics, une implantation dans les territoires et une inscription dans les politiques de la ville.

P 83-85 (2.2.4.2 dans le domaine des arts appliqués)

- ✓ Le rapport indique un total de 4700 places proposées aux Parisiens dans le domaine des arts appliqués, dont 66% par Paris-Ateliers. Le calcul effectuel en fonction de ces données aboutirait à un total de 3102 places proposées par Paris-Ateliers. Or, les données transmises à l'IGVP totalisaient, pour les arts appliqués, 3114 places dont il faut retirer celles correspondant à la gravure (193) et à la photographie (176), traitées dans le rapport sous la rubrique « Arts plastiques ». Ainsi, le nombre total de places proposées par Paris-Ateliers dans l'ensemble « Arts appliqués » tel que défini par le rapport s'établit à 2745 places. Comme pour les arts plastiques, il serait utile à la lecture de préciser, pour chacune des 2 structures étudiées, les volumes dont on parle (combien de cours, de places ou d'heures offertes dans le domaine des arts appliqués respectivement par Paris-Ateliers et les centres d'animation, dont celles dédiées au public adulte et celles dédiées au public jeune).
- ✓ Pour le graphique 42, « Comparaison des disciplines dans le domaine des métiers d'art », le rapport n'indique pas les données sources (nombre de cours ? nombre de places ? nombre d'heures ?). De plus compte tenu de ce qui a été précisé supra (périmètre retenu par le rapport pour l'offre de Paris-Ateliers dans le domaine des arts appliqués, soit hors gravure et hors photographie, 2745 places, 298 cours et 898 heures hebdomadaires), le calcul des pourcentages est peut-être à revoir ...
- ✓ Ce graphique procède au regroupement, sous la dénomination « Restauration », de plusieurs disciplines tant pour l'offre de Paris-Ateliers que pour celle des Centres d'animation :
 - > S'agissant de Paris-Ateliers, le regroupement de disciplines aussi variées que la réfection de sièges, la restauration de tableaux, la restauration de reliures, la restauration de céramiques anciennes et la restauration de meubles ne recouvre aucune réalité, tant du point de vue de l'usager (appétences, compétences, savoir-faire) que du point de vue de la constitution de l'offre (professionnels intervenants, équipements et espaces requis).
 - > S'agissant des Centres d'animation, des précisions sur ce que recouvre cette rubrique qui représenterait 56% de l'offre seraient utiles à la lecture et la compréhension. La lecture des programmes d'activités de l'ensemble des centres d'animation fait



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

ressortir en tout et pour tout 3 cours qui pourraient relever de cette rubrique (en restauration de cadres et restauration de tableaux au centre d'animation Clavel).

- ✓ Comme pour le graphique 41, il aurait sans doute été utile, pour compléter la comparaison et la rendre mieux lisible, de spécifier chaque fois les publics visés (Adultes / Jeune public) par les offres respectives de Paris-Ateliers et des Centres d'animation.
- ✓ Dans le domaine des métiers d'art, Paris-Ateliers propose effectivement une offre d'une richesse inégalée dont la Ville de Paris peut s'enorgueillir. Qualifier cette offre « d'éclecte », c'est mal l'appréhender : le très large éventail des disciplines offertes, recouvrant un spectre tout aussi large de savoir-faire artisanaux, constitue la marque identitaire de Paris-Ateliers et explique globalement son attractivité.
 - > Paris-Ateliers rend accessibles aux Parisiens des techniques pointues pour lesquelles il n'existe parfois plus de formation initiale en France (émaux).
 - > Paris-Ateliers rend lisible pour ses usagers les différentes techniques mises en œuvre pour la réalisation d'objets d'art : de la sérigraphie au décor sur tissus, de la reliure à sa restauration et son décor, de l'encadrement à la dorure à la feuille, de l'ébénisterie à la lutherie ou la sculpture sur bois, de la céramique à la peinture sur porcelaine, de la dentelle aux fuseaux, du nœuds coréens ou encore de la broderie à la couture ou la sculpture etc ...
 - > Paris-Ateliers s'inscrit ainsi dans le cadre des politiques conduites par la ville de Paris pour accompagner le dynamisme du secteur des métiers d'art, contribuant à les faire connaître, dans toute leur modernité, et offrant à de jeunes (ou moins jeunes) artisans un point d'appui (petit revenu stable leur donnant accès à une mutuelle notamment), qui leur permet en outre de partager leur passion. Paris-Ateliers travaille d'ailleurs sur cet aspect en lien avec les Ateliers de Paris.
- ✓ S'agissant des dominantes de l'offre des Centres d'animation, la rubrique « restauration » est à préciser (cf supra), de même que l'assertion selon laquelle cette offre est davantage orientée « tous publics » est à expliciter. Si Paris-Ateliers s'adresse quasiment exclusivement à un public adulte, du fait de la nature même de son offre et pour différentes raisons ayant trait à son histoire qui seront exposées infra, elle s'adresse bien à tous les publics adultes, débutants ou non. Il n'est sans doute pas inutile d'ajouter que cette offre trouve son public, les cours affichant au global d'une saison à l'autre des taux de remplissage de 92% (saison 14-15) à 96% (saison 15-16), certains cours, plébiscités, accueillant plus d'inscrits que de places théoriquement disponibles, les listes d'attente étant dans certains cas très nourries. Dès lors, l'on peut s'interroger sur les critères qui permettent de qualifier l'offre « davantage orientée tous publics » des Centres d'animation. Trouve-t-elle son public ?
- ✓ Le calcul d'une moyenne de nombre d'inscrits par discipline est un exercice délicat et au final peu éclairant : l'offre varie de 20 à plus de 30 cours proposés dans une discipline donnée (22



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

cours d'encadrement, 31 cours de réfection de sièges) à un seul et unique cours (Bijoux émaillés, gravure sur bois, marionnettes, marqueterie de paille ...). Pour la saison 14-15, à titre d'exemple 7 inscrits pratiquaient la gravure sur bois et 308 la réfection de sièges.

- ✓ Les chiffres avancés pour l'analyse de la fréquentation par tranche d'âge des disciplines recueillent des effectifs faibles (1 ou 2 cours proposés) semblent erronés : selon les données transmises à l'inspection, les tranches d'âges 18-25 ans et 26-59 ans représentant au global plus de 56% des inscrits à ces disciplines. Elles sont majoritaires dans 9 des 13 disciplines concernées comme le montre le tableau ci-dessous :

Discipline	Nombre total d'inscrits (saison 14-15)	Nombre d'inscrits âgés de 18 à 25 ans	Nombre d'inscrits âgés de 26 à 59 ans	Nombre d'inscrits âgés de plus de 60 ans	% d'inscrits âgés de 18 à 25 ans	% d'inscrits âgés de plus de 60 ans
Bijoux émaillés (1 cours)	8	2	6	-	100%	0%
Gravure sur bois (1 cours)	7	-	5	2	71%	29%
Gravure sur bois / typographie (2 cours)	6	1	4	1	83%	17%
Marqueterie de paille (1 cours)	9	-	8	1	89%	11%
Marionnettes (1 cours)	9	2	4	3	67%	33%
Miniature sur parchemin et bois (3 cours)	17	-	2	15	12%	88%
Nœuds coréens Maedup (2 cours)	16	1	8	7	56%	44%
Reliure contemporaine (1 cours)	5	2	3	-	100%	0%
Restauration de céramiques (1 cours)	10	-	2	8	20%	80%
Restauration de reliures (1 cours)	7	-	1	6	14%	86%
Tissage (2 cours)	12	-	6	6	50%	50%
Typographie (1 cours)	4	-	1	3	25%	75%
Verre filé (4 cours)	14	-	12	2	86%	14%
Totaux	124	8	62	54	56%	44%

Il est également utile de préciser qu'au global, les tranches d'âges 18-25 ans et 26-59 ans représentent 53% de la fréquentation des ateliers dans le domaine des métiers d'art, les plus de 60 ans en représentant 43%.

- ✓ Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, la préconisation enfin, selon laquelle « Paris-Ateliers doit réinterroger son offre par disciplines au regard de la taille critique des ateliers et du profil des usagers » est peu compréhensible. Si l'on en déduit que Paris-Ateliers devrait supprimer de son offre les disciplines qui y sont peu représentées en volume (sans préciser toutefois à quel critère de rentabilité l'on se réfère), cette logique peut s'avérer contre-productive dès lors qu'il s'agit d'apprécier globalement les performances de l'offre :
 - > Comme cela a été exposé supra, c'est la richesse de l'offre de Paris-Ateliers qui fait pour beaucoup son attractivité. Si l'on envisage ainsi l'offre selon le prisme du



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

marketing, l'existence de ces niches (disciplines rares que l'on ne peut pratiquer dans les mêmes conditions nulle part ailleurs) fait la renommée de Paris-Ateliers, fidélise son public qui s'intéresse aussi, en les découvrant, aux autres disciplines.

- > La profil des usagers diffère parfois sensiblement d'une discipline à l'autre (comme en atteste d'ailleurs le tableau ci-dessus). Celui des citoyens de Paris est également différencié : est-il demandé que soient évincés les séniors de l'offre de pratique amateur de la Ville de Paris ? Les plus de 60 ans représentent près de 20% de la population parisienne, les 30-59 ans de l'ordre de 46% et les 15-29 ans 24%. Les explications de la sur-représentation des plus de 60 ans au sein des ateliers et a contrario de la sous-représentation des 18-25 ans sont sans doute plus à rechercher dans les profils sociologiques propres à chacune des tranches d'âge que dans la constitution de l'offre : proprement parler : les séniors sont de fait plus disponibles, les jeunes, actifs ou non, n'arbitrent pas forcément en faveur d'une pratique amateur artistique suivie dans leur emploi du temps ou l'allocation de leurs moyens. Cela se vérifie d'ailleurs plus loin dans le rapport (p 94) où il est indiqué que la tranche des 18-25 ans est des plus insignifiantes dans les Centres d'animation, qui proposent pourtant, comme le rapport le souligne (p 83 et suivantes), des offres moins conventionnelles de nature à séduire, a priori, ces publics de jeunes adultes, telles que le street-art, le graffiti ou encore la création de jeux vidéo. La mobilisation de ces publics dans le cadre d'une pratique amateur est une vraie question, qu'il serait sans doute intéressant d'envisager sous l'angle du « design de services » (en interrogeant la nature et la fonctionnalité de l'offre du point de vue de l'usager, à l'instar, par exemple, de la mission confiée à l'agence « Talking Things » par la Direction de la jeunesse et des sports pour les structures jeunesse), comme cela sera envisagé plus loin.

P 86 (2.2.5 Les tranches d'âge de l'offre)

- ✓ S'agissant de l'offre destinée au jeune public (6-12 ans et 13-17 ans), il n'est pas inutile de rappeler en premier lieu que Paris-Ateliers a mis en œuvre en 2005, à la demande de la ville de Paris, un plan de restructuration dont l'objectif était de recentrer ses activités autour des métiers d'art et des arts plastiques, ce plan ayant entraîné le licenciement de 40 intervenants dont une vingtaine animait des ateliers destinés aux enfants et adolescents.
- > Ces ateliers faisaient en effet partie des « disciplines que la Ville de Paris ne souhaitait plus subventionner au travers de l'ADAC » (ancien nom de Paris-Ateliers). Les activités qui y étaient proposées, dans le cadre soit des ludothèques (activités de fabrication de jouets en bois, de création de jeux, de bricolage) soit des ateliers de musique (« pédagogie musicale active ») se retrouvent aujourd'hui en effet dans l'offre des Centres d'animation.

04 mai 2016

Page 7



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

- > De la même façon, l'ensemble des autres disciplines supprimées à l'issue de ce plan social, qualifiées « d'activités de loisir domestique » (cuisine, cénologie) ou « d'activités ésotériques » (yoga) se retrouve aujourd'hui proposées dans les Centres d'animation.

Cette répartition de l'offre entre Paris-Ateliers d'une part, et les Centres d'animation d'autre part, n'était-elle pas recherchée par la Ville de Paris ? A contrario, il peut sembler étonnant de trouver une offre proposée par les Centres d'animation à destination du public adulte dans le domaine des métiers d'art (restauration de tableaux par exemple). Les cahiers des charges rédigés pour les délégations de service public prévoient-ils une offre de cette nature ?

- ✓ En second lieu, il convient de souligner que, jusqu'en 2011, soit un passé récent, le parc immobilier de Paris-Ateliers n'avait fait l'objet d'aucune restauration depuis le début de son occupation (dès 1977 dans la plupart des cas, années 80 sinon), l'entretien des locaux ayant également fait défaut. L'état général des locaux à cette date, tant du point de vue de la sécurité que de la salubrité, ne répondait pas aux exigences de l'accueil de jeunes enfants ou adolescents. Depuis 2011, avec l'aide de la Ville de Paris, Paris-Ateliers a engagé un vaste plan de remise à niveau de son parc immobilier qui se poursuit encore à ce jour.

P 86 à 88 (2.2.6 Les lieux d'exposition)

- ✓ L'exposition des travaux des usagers correspond en effet à une demande constante des intéressés et des intervenants de Paris-Ateliers. Le nouveau site internet de l'association, qui sera mis en ligne prochainement, prévoit d'ailleurs une large place pour les expositions virtuelles.

P 88 à 96 (2.3 Les publics amateurs dans le domaine des arts visuels)

- ✓ Les chiffres avancés p 88 du rapport qui, par extrapolation des taux de pratiques observés en 2008 selon une étude de DEPS du Ministère chargé de la culture, font ressortir plus de 250 000 personnes pratiquant le dessin à Paris et plus de 75 000 personnes s'adonnant à la pratique d'un métier d'art, sont énormes ! L'enquête du DEPS « recensé les personnes déclarant avoir pratiqué au moins une fois en amateur au cours des 12 derniers mois, notion assez éloignée des usagers des équipements parisiens, dont le rapport ne livre d'ailleurs à aucun moment le nombre total : combien sont-ils au regard des 17 948 pièces offertes, qui semblent en regard dérisoires ?

- ✓ Sur « les besoins et demandes exprimées par les usagers »,

- > et plus spécifiquement, sur la consultation effectuée en mars 2015 par la Ville de Paris à laquelle il est fait référence, il est utile de préciser que le déficit de notoriété dont souffrirait Paris-Ateliers provient encore aujourd'hui de son changement de dénomination intervenu en 2005, au moment de sa restructuration. Un grand nombre de Parisiens connaît Paris-Ateliers sous le nom de l'ADAC. De plus, du point

04 mai 2016

Page 8



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

de vue des internautes (notamment ceux ayant répondu à la consultation), le site Paris.fr ne fait pas la même place à Paris-Ateliers et aux Ateliers Beaux-Arts. Enfin, la réputation de Paris-Ateliers sur la qualité de ses prestations a en effet été questionnée dans le cadre des enquêtes de satisfaction de ses publics conduites en 2012 et 2015. En particulier, comme cela a déjà été évoqué supra (p 1 de notre réponse), les usagers ont été interrogés en 2015 sur les motivations de leur choix dans un contexte compétitif : la compétence et la disponibilité des intervenants de Paris-Ateliers ont été précibées.

- > L'assertion selon laquelle le fait que l'offre de Paris-Ateliers soit « appréciée comme étant de qualité semi-professionnelle voire professionnelle » viendrait confirmer « qu'elle ne s'adresse pas uniquement à des amateurs débutants mais également à des praticiens confirmés » nécessite d'être explicitée. Un amateur débutant peut apprécier le professionnalisme de l'intervenant et de la situation d'apprentissage sans que cela n'en fasse un praticien confirmé. A contrario, le projet de Paris-Ateliers étant la pratique amateur, il n'y a en effet pas de raison pour que l'association ferme ses portes aux praticiens confirmés.

- ✓ Sur « les demandes non satisfaites », les taux de remplissage indiqués dans le rapport pour Paris-Ateliers sont erronés : ils correspondent à ceux constatés au mois d'octobre 2014 pour la saison 14-15 (statistiques présentées au Conseil d'administration du 9 décembre 2014), et non aux données transmises à l'inspection et mises à jour en fin de saison, au mois de juillet 2015 (Paris-Ateliers présente la spécificité d'inscrire des usagers tous au long de la saison). Ainsi, le taux de remplissage global était respectivement de 92% pour les métiers d'art et 95% pour les arts plastiques pour la saison 14-15, il était de 54% pour la peinture en trompe-l'œil, il est de 97% dans cette discipline pour la saison 15-16.

P 97 (2.4 Vers une rationalisation de l'offre)

- ✓ Sur les caractéristiques qui distinguent l'offre des Centres d'animation de celles, respectives des ABA et de Paris-Ateliers, il est une nouvelle fois regretté que la question de la nature même de l'offre et des situations d'apprentissage proposées n'aient pas été davantage croisées pour être exposées dans le cadre de cette cartographie :

- > Le nombre d'heures par cours (2 heures le plus souvent dans les centres d'animation, 3 heures à Paris-Ateliers, ce qui ne représente pas le même « investissement » du point de vue de l'utilisateur)
- > La prépondérance, dans l'un ou l'autre cas, de publics enfants ou de publics adultes
- > Le nombre d'usagers par cours, pour évaluer les situations d'apprentissage
- > Le profil des intervenants (recrutement, qualifications, nature et durée des contrats)
- > Le suivi des activités proposées d'une année sur l'autre, à l'issue d'une DSP par exemple etc...



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

- ✓ Sans ces éléments, il est peu compréhensible que les centres d'animation soient écartés de l'analyse détaillée des points forts et des points faibles qui suit de la « recherche de cohérence » : l'offre en arts visuels, qui représente, dans les centres d'animation, de l'ordre de 6000 places en arts plastiques et plus de 1000 places en arts appliqués et qui était comparable dans les 30 pages du rapport qui précèdent ne le serait plus dans le cadre d'une recherche de rationalisation ? Il est d'autant plus regrettable que l'offre, les modalités de gestion et de pilotage des centres d'animation ne soient pas questionnées au même titre que celles de Paris-Ateliers et des ABA quand il est proposé quelques pages plus loin (p 101) de reporter la totalité de l'offre en arts plastiques de Paris-Ateliers en grande partie sur les centres d'animation... L'absence d'analyse ou d'exposé des caractéristiques de l'offre comme des conditions de son renouvellement et de son pilotage rend la faisabilité d'un tel report à tout le moins hypothétique (cf infra).

P 97-98 (2.4.1.1 Les points forts de l'offre ABA et Paris-Ateliers)

- ✓ Erratum ? le nombre total de places représentées par les offres cumulées de Paris-Ateliers et des ABA s'établit à 10 333 places et non 10 243 places si l'on se réfère au tableau figurant p 79 du rapport (soit 58% du nombre total de places offertes par les équipements parisiens).

- ✓ L'analyse des effectifs en ETP (équivalent temps plein) ne permet pas seule de rendre compte de la réalité des ressources humaines dont disposent respectivement Paris-Ateliers et les ABA :

- > La quasi-totalité des intervenants de Paris-Ateliers est employé à temps partiel : sur 157 salariés (personnes physiques), seuls 2 travaillent à temps plein (soit 26 heures hebdomadaires selon la Convention collective nationale de l'animation), 111 effectuent moins de 14 heures hebdomadaires, 35 entre 14 heures et 19 heures hebdomadaires et seulement 11 plus de 20 heures par semaine.

- > A contrario, la totalité des 70 professeurs des ABA sont pris en compte à temps plein dans les données présentées dans le rapport (soit 15 heures hebdomadaires effectives), soit 70 ETP auxquels s'ajoutent 4,2 ETP correspondant aux vacataires qui complètent les effectifs des ABA.

- > Il faut ainsi considérer, d'un côté, pour Paris-Ateliers, 157 intervenants qui animent 228 ateliers qui déclinent les savoir-faire de 94 disciplines, et, de l'autre côté, pour les ABA, 70 professeurs et quelques vacataires qui animent 89 ateliers dans une vingtaine de disciplines.

- > Ces volumes permettent de livrer un éclairage plus pertinent sur la richesse de ces 2 « viviers de compétences » mais également sur les contraintes de gestion qu'ils



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

Imploient dans l'un et l'autre cas : les effectifs des fonctions supports deviennent dès lors mieux compréhensibles.

- ✓ Si les personnels, intervenants ou professeurs selon le cas, se distinguent fortement par leur nombre et leurs statuts, leurs formations et/ou parcours artistiques sont comparables à des disciplines équivalentes. Ils sont dans les deux cas recrutés sur la base de leurs diplômes (écoles nationales d'art - ou d'art appliqué pour les disciplines concernées) et leurs parcours artistiques.
- ✓ L'affirmation selon laquelle « une politique tarifaire commune » aux deux structures est mise en œuvre est erronée : si les ABA et Paris-Ateliers appliquent bien une modulation de leurs tarifs respectifs en fonction des quotients familiaux des usagers, l'élaboration des grilles tarifaires (progressivité d'un QF à l'autre) comme le prix des cours par discipline diffèrent fortement d'une structure à l'autre.
 - > Pour la saison 15-16, les prix des ateliers de Paris-Ateliers se répartissent en 11 tarifs (établis en fonction des disciplines concernées) modulés en fonction de 8 quotients familiaux ; ceux des ateliers des ABA se répartissent en 3 tarifs modulés en fonction de 10 quotients familiaux.
 - > Si l'on prend pour exemple un amateur qui pratique la sculpture (T4 à Paris-Ateliers, Tarif 2 aux ABA) ou le dessin-peinture (T5 à Paris-Ateliers, Tarif 1 aux ABA), le prix de son atelier pour la saison 15-16 variera, d'une structure à l'autre, en fonction de son QF, comme suit :

Sculpture		QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	QF8	QF9	QF10
T4 Paris-Ateliers	290€	320€	350€	410€	470€	530€	590€	650€	-	-	-
		QF1>QF2	QF2>QF3	QF3>QF4	QF4>QF5	QF5>QF6	QF6>QF7	QF7>QF8	QF8>QF9	QF9>QF10	
		10%	9%	17%	15%	13%	11%	10%			
Tarif 2 ABA	146€	159€	176€	189€	251€	299€	507€	650€	715€	745€	
		QF1>QF2	QF2>QF3	QF3>QF4	QF4>QF5	QF5>QF6	QF6>QF7	QF7>QF8	QF8>QF9	QF9>QF10	
		8%	11%	7%	11%	19%	70%	28%	10%	4%	

Dessin-peinture		QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	QF8	QF9	QF10
T5 Paris-Ateliers	310€	340€	370€	430€	490€	550€	610€	670€	-	-	-
		QF1>QF2	QF2>QF3	QF3>QF4	QF4>QF5	QF5>QF6	QF6>QF7	QF7>QF8	QF8>QF9	QF9>QF10	
		10%	9%	17%	15%	13%	11%	10%			
Tarif 1 ABA	112€	122€	135€	145€	184€	214€	362€	459€	550€	573€	
		QF1>QF2	QF2>QF3	QF3>QF4	QF4>QF5	QF5>QF6	QF6>QF7	QF7>QF8	QF8>QF9	QF9>QF10	
		8%	11%	7%	27%	16%	69%	27%	10%	4%	



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

Ainsi, les tarifs diffèrent de façon significative, notamment pour les amateurs dont les QF sont bas, pour lesquels l'offre de Paris-Ateliers, tout en restant à un prix très inférieur à celui des offres privées, est plus onéreuse. Les tarifs de Paris-Ateliers progressent de façon linéaire alors que ceux des ABA affichent un effet de seuil au passage du QF6 au QF7 (+70%).

- > Il convient d'ajouter que Paris-Ateliers a profondément modifié sa grille tarifaire pour la saison 16-17, regroupant ses ateliers en 3 tarifs auxquels s'ajoutera un tarif pour les ateliers enfants.

P 98 (Le risque juridique)

- ✓ S'agissant du risque de transparence, dont le rapport indique qu'il ne saurait être écarté, il convient de rassurer les lecteurs en envisageant les faisceaux d'indics qui permettraient de caractériser la transparence de Paris-Ateliers :
 - > Le degré d'indépendance dans sa direction et sa gestion en premier lieu :
 - Le Conseil d'administration de Paris-Ateliers est composé de 14 membres dont 4 élus de la Ville de Paris et prend ses décisions à la majorité simple, sauf dans les cas où il est appelé à se prononcer sur une modification des statuts de l'association (article 7-1 des statuts).
 - L'article 7-3-b des statuts stipule que le président, élu par le Conseil d'administration parmi ses membres, « ne peut être élu parmi les représentants élus de la Ville de Paris siégeant au Conseil d'administration », il s'agit donc d'une personne physique, distincte de la ville, qui propose au Conseil d'administration la nomination d'un directeur général, responsable de la gestion de l'association (article 10 des statuts), la présidence étant non exécutive.
 - Dans les faits, la Ville de Paris exerce une fonction de tutelle classique sur la gestion de l'association à laquelle elle est liée par un contrat d'objectifs.
 - > L'origine des moyens dont bénéficie Paris-Ateliers ensuite :
 - Les revenus de l'association proviennent pour près de 60% de la subvention d'exploitation allouée par la ville de Paris, plus de 40% étant issus de ses recettes propres, cette part ayant d'ailleurs progressé régulièrement au cours des trois dernières années (respectivement 38% en 2012, 40% en 2013, 41% en 2014). Ainsi, s'il existe bien un lien de dépendance financière entre Paris-Ateliers et la Ville, la part des ressources propres dans le budget de l'association n'est pas négligeable et la subvention apportée par la ville ne constitue pas une source « presque exclusive » de financement. D'autant que Paris-Ateliers dispose du levier d'action que constitue sa politique tarifaire pour développer la part de ses recettes propres. A cet égard, il est inexact d'affirmer que la Ville « encadre sa politique tarifaire » : comme



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

exposé supra, la seule application des mêmes quotients familiaux ne suffit pas à définir une politique tarifaire ni ne permet d'en déduire que les tarifs de Paris-Ateliers sont imposés par la Ville.

- S'agissant de ses locaux, Paris-Ateliers gère :
 - D'une part, 24 baux commerciaux, dont 8 sont souscrits auprès de bailleurs privés, 7 auprès de la RIVP, 5 auprès de Paris-Habitat, 3 auprès des 3F, 1 auprès de France-Habitation. Dans tous les cas, les prix au m² des biens immobiliers loués sont ceux du marché : une simple navigation sur les sites des bailleurs sociaux (dont les liens avec la Ville sont plus ou moins proches selon les cas) permet de constater que Paris-Ateliers ne bénéficie d'aucun tarif préférentiel, voire se voit parfois appliquer des tarifs supérieurs à ceux proposés à ce jour à surfaces et emplacements comparables.
 - D'autre part, 4 conventions d'occupation passées avec la Ville de Paris à titre onéreux - pour les sites d'Armaillet, Beaux-Arts, Blomet et Le Marois -, pour lesquelles les prix au m² varient selon les surfaces et les emplacements de 200 à 340 €, soit très légèrement inférieurs aux prix du marché (privé).
 - Une convention d'occupation passée avec la paroisse de la Madeleine à titre onéreux, pour une salle située dans la crypte de l'église
 - Une convention d'occupation passée avec la ville de Paris à titre gracieux (seule une redevance annuelle d'un montant de 1 200 € est prévue) pour le site de Vaugrand, cet apport étant valorisé dans les annexes des comptes de l'association pour un montant établi à ce jour à 160 000 € annuels (soit 604 € le m²), régulièrement réévalué.

Au total Paris-Ateliers occupe 6300 m² représentant une charge il paraît ainsi impossible de conclure de ce rapide état des lieux que les ressources de Paris-Ateliers en termes de locaux proviennent « presque exclusivement » de la Ville de Paris.

- > Le domaine d'activité de Paris-Ateliers enfin :
 - Sur ce point, il est inexact d'écrire que « l'activité concrète de l'association relève d'un service municipal, aux termes mêmes de la convention d'objectifs qui la lie à la Ville de Paris ». La dite convention rappelle en préambule et à son article 1 l'objet de l'association tel qu'il a été défini à sa création : née d'une initiative privée émanant d'une personnalité du monde de la culture, « L'association pour le développement de l'animation culturelle » (ADAC) avait, dès sa création en 1977, pour objet de « susciter et développer les initiatives susceptibles de favoriser la participation des Parisiens à la vie artistique et culturelle de la cité ». Cet objet a été légèrement reformulé en 2005, après le plan de restructuration évoqué



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

supra et à l'occasion du changement de raison sociale de l'association (devenue « Paris-Ateliers »), comme suit : « contribuer au développement d'activités concourant à la participation des citoyens à l'offre culturelle de la Ville de Paris, notamment en favorisant la formation aux pratiques amateurs dans les disciplines et artistiques et artisanales et dans les métiers d'art ». L'activité de Paris-ateliers, telle qu'imaginée dès l'origine par son initiateur, à savoir la pratique amateur dans les domaines des arts plastiques et des métiers d'art, contribue donc à la sensibilisation et l'accoutumance des publics et favorise, de ce fait, leur participation à l'offre culturelle de la Ville. C'est ce motif d'intérêt général qui justifie la demande et l'obtention du soutien financier apporté par la Ville de Paris

- Ainsi, ni l'activité de l'association, ni son objet et son histoire, ni le degré d'autonomie dont elle dispose statutairement ou dans sa gestion, ne permettent de la qualifier de service municipal.

P 99 (Le risque financier)

- ✓ Sur la précarité de la situation financière de Paris-Ateliers, il convient en premier lieu de rappeler les grands axes du plan de modernisation engagé par l'association en 2011 pour contenir les risques et redresser les comptes :
 - > La rationalisation du parc immobilier et l'optimisation de son occupation, en premier lieu, se sont traduites par la restitution de 7 locaux depuis 2012, sans que l'offre ait soit affectée. Les loyers et charges locatives ont ainsi diminué de 4,3 % entre 2012 et 2014.
 - > Le renouvellement des personnels (intervenants) induit par la politique conduite depuis 3 ans de mise à la retraite d'office des salariés âgés de 70 ans ainsi que la diminution du nombre de salariés administratifs (non remplacement de départs) ont contribué à contenir la masse salariale (+ 0,6% en 3 ans).
 - > Les moyens ainsi dégagés ont permis à l'association, non seulement d'engager, avec le soutien de la Ville de Paris, un plan de remise à niveau de ses locaux et de ses systèmes d'information, mais également, jusqu'en 2015 (1^{er} trimestre), la diminution de la subvention d'un montant de 200 K€, de dégager un résultat positif permettant de diminuer d'autant le besoin de fonds propres figurant au bilan :
 - > L'ensemble de ces mesures, enfin, a permis d'améliorer l'offre de Paris-Ateliers et d'offrir un meilleur accueil à ses publics, ce qui, conjugué aux effets de la politique tarifaire conduite, a permis à l'association de faire progresser ses ressources propres de plus de 6 % entre 2012 et 2014.



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

- ✓ Il est exact que la présentation du bilan de Paris-Ateliers est fortement dégradée par la persistance de la dette liée à l'emprunt contracté en 2005 auprès des ateliers Beaux-Arts : le capital dû s'établit auquel s'ajoute chaque année un montant d'intérêts
Le traitement administratif de l'annulation de cette dette et des intérêts induits, sur laquelle la Ville de Paris s'est prononcée favorablement, est en cours au sein de ses services et devrait aboutir d'ici la fin de l'exercice 2016. Cette annulation améliorera substantiellement le bilan de Paris-Ateliers.

P 99 (Les enjeux immobiliers)

- ✓ Envisagés sous l'angle des points faibles, les enjeux immobiliers pour Paris-Ateliers nécessitent d'être exposés plus précisément :
 - > S'il a déjà été souligné que les baux représentent en soi une charge importante il convient d'ajouter que la dispersion des locaux engendre une démultiplication des coûts, en termes de fluides (abonnement eau, électricité, gaz et téléphones), d'impôts et taxes, d'assurances, de bureaux de contrôle (sécurité incendie et installations électriques) ou d'entretien des locaux (ménage, travaux de maintenance, d'entretien ou de réparation), et alourdit dans l'ensemble les tâches et charges de gestion (livraisons multiples pour les consommables des ateliers, affichages ou toute autre charge de gestion des sites).
 - > Paris-Ateliers a hérité en 2011 d'un parc immobilier non entretenu depuis plusieurs décennies et nécessitant des travaux urgents de mise à niveau ne serait-ce que pour garantir la sécurité des personnes et être en mesure de poursuivre l'activité.
 - > L'effort réalisé aux fins d'optimiser l'occupation des locaux, ayant permis jusqu'à présent de reloger tous les ateliers, atteint désormais ses limites liées notamment à l'impossibilité de faire cohabiter certaines disciplines ou encore aux contraintes générées par le stockage des consommables et des productions des usagers. Les locaux de Paris-Ateliers présentent en effet tous la spécificité d'offrir des salles relativement exigües qui constituent un réel frein au développement comme au regroupement des activités (cf infra).
 - > Paris-Ateliers a par ailleurs exploré de longue date quelques possibilités de « délocalisation de ses ateliers » : c'est ainsi qu'un atelier de photographie est installé dans les locaux du centre Malraux Paris 6ème (ce « partage » d'atelier étant régi par une convention d'occupation passée avec la mairie du 6^{ème} arrondissement et renouvelée pour chaque saison depuis 1983), que des ateliers de peinture par la copie et d'icônes sont accueillis depuis toujours par des musées parisiens (dans le cadre désormais, pour le Musée d'art moderne de la ville de Paris et le Petit-Palais, d'une convention de partenariat passée pour chaque saison avec l'établissement



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

public Paris-Musées) et qu'un atelier de film d'animation sera installé dans les locaux des ateliers Beaux-Arts situés rue Gauthey quand un atelier de dessin-carnets de voyage prendra place au sein du parc zoologique de Paris, tous deux à compter de la saison prochaine (16-17).

A cet égard, il aurait été intéressant que le rapport livre davantage d'éléments sur l'occupation des locaux des 3 structures envisagées – Paris-Ateliers, ABA et Centres d'animation –, et permette d'explorer concrètement les pistes de mutualisations possibles : une installation pérenne d'un atelier est-elle envisageable dans les Centres d'animation régis par des DSP ou des marchés ? La Ville de Paris est-elle en mesure de piloter cet effort de mutualisation, au travers par exemple de la rédaction des cahiers des charges, ou doit-il être négocié au cas par cas ? Le partage d'ateliers entre Paris-Ateliers et les ABA est-il envisageable à grande échelle du point de vue de la Ville de Paris ? L'expérience des démarches effectuées pour l'installation de l'atelier de film d'animation de Paris-Ateliers pour la saison 16-17 augure des difficultés à surmonter pour conduire un projet de plus grande envergure.

Ces éléments auraient été des plus utiles dans le cas particulier de Paris-Ateliers qui, pour restructurer son parc immobilier, devrait planifier la restitution de baux, dont les échéances sont contraignantes, et envisager la relocalisation, pérenne ou provisoire, de ses ateliers, comme cela sera envisagé infra.

- ✓ Ainsi, il ressort de ces éléments que, pour Paris-Ateliers, les enjeux immobiliers ne se résument pas à la charge qu'ils font peser sur son budget mais constituent bien un réel défi pour envisager l'avenir, faire face à la contrainte budgétaire imposée par la Ville de Paris, voire renouveler son modèle économique :
 - > L'exiguïté des locaux empêche d'envisager le développement des ressources propres de l'association par l'augmentation des jauges dans les disciplines relevant du domaine des arts plastiques qui le permettraient sans nuire à la qualité des situations d'apprentissage.
 - > Conjugée à leur dispersion, cette configuration des locaux empêche également d'envisager la proposition de nouvelles pratiques au travers de la mise à disposition d'espaces de co-working ou dédiés à la pratique amateur autonome ou encore d'équipements permettant des pratiques transdisciplinaires.
 - > La multiplicité des baux et des bailleurs fait peser une lourde contrainte sur les efforts de restructuration du parc immobilier, imposant un calendrier est quasiment impossible de négocier des sorties de bail) et gênant de fait la réactivité et les marges de manœuvre de l'association pour envisager la réimplantation de son offre.



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

- > Cette contrainte pourrait être en partie jugulée si des solutions « d'hébergement » s'avéraient aisément mobilisables dans les autres structures parisiennes (Centres d'animation ou ABA), permettant à Paris-Ateliers de planifier une concentration de son parc immobilier (source importante d'économies comme cela a été présenté supra) dans des espaces plus propices au développement de son activité et au renouvellement de son modèle économique.

P 100 (L'enjeu « usagers »)

- ✓ Il est quelque peu décevant de voir envisagés les usagers sous l'angle des points faibles. Le rapport souligne que Paris-Ateliers souffre d'une insuffisante visibilité mais omet de signaler que l'association trouve pour autant son public :
 - > Paris-Ateliers dispose d'un « socle » d'inscrits fidèles : 30% du total des usagers d'une saison se réinscrivent la saison suivante. La fidélisation des publics est un enjeu important pour toute entreprise proposant des prestations de service et, à cet égard, ce pourcentage élevé est de nature à rendre enviable la réussite de Paris-Ateliers.
 - > Les ateliers de Paris-Ateliers affichent dans l'ensemble complet, le taux de remplissage global s'établissant à la fin de chaque saison à plus de 95% en moyenne (99% pour la saison 12-13), un grand nombre d'entre eux étant plébiscités et contraignant parfois les parisiens motivés à attendre longtemps avant de pouvoir s'inscrire (listes d'attente).
- ✓ Si la question soulevée à ce stade est celle de l'enjeu qui constitue le renouvellement des publics, à savoir la conquête d'un public moins aisé (avec pour corollaire, à structure constante, de moindres recettes, ce qui ne va pas forcément dans le sens du souhait de désengagement financier de la Ville de Paris, il n'est pas inutile de le préciser) et/ou plus jeune, elle appelle deux remarques :
 - > Comme cela a déjà été souligné supra (p 7), il paraît hasardeux d'envisager le renouvellement des publics in abstracto, c'est-à-dire sans prendre le soin d'étudier préalablement la question de l'offre du point de vue de l'utilisateur. La mobilisation de nouveaux publics dans le cadre d'une pratique amateur suivie en arts visuels implique sans aucun doute la prise en compte d'une multitude de paramètres qu'une étude conduite selon les modalités du « design de services » (en interrogeant la nature et la fonctionnalité de l'offre du point de vue de l'utilisateur, à l'instar, par exemple, de la mission confiée à l'agence « Talking Things » par la Direction de la jeunesse et des sports pour les structures jeunesse) permettrait seule de dégager.

04 mai 2016

Page 17



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

- > Il n'est pas inutile de souligner que ce n'est pas l'insuccès de l'offre de Paris-Ateliers qui conduit en l'espèce à s'interroger sur les publics visés. Ses ateliers, dans leur configuration actuelle, répondent aux attentes et motivations d'un public parisien que ni les contraintes budgétaires ni les enjeux attachés au lien social ainsi entretenu n'incitent à négliger. Ainsi, si l'on ne raisonne plus en termes de substitution des publics mais d'élargissement des publics et, par voie de conséquence, de l'offre, les axes de développement de Paris-Ateliers esquissés supra doivent être envisagés en tenant compte des impératifs de gestion de la contrainte immobilière et des résultats de l'étude évoquée ci-dessus.

P 100 (L'enjeu de cohérence)

- ✓ Dans le domaine des arts plastiques, les offres de Paris-Ateliers et des ABA ne sont ni cohérentes ni incohérentes : elles sont différentes et complémentaires. La Ville de Paris propose au travers de ces deux structures, et des Centres d'animation, une offre plurielle, digne d'une grande métropole culturelle.
 - > Les ABA proposent un, deux au maximum, cycle(s) d'apprentissage au terme du(des)quel(s) l'amateur n'est plus autorisé à s'inscrire. L'utilisateur suit aux ABA un programme d'enseignement, qui n'exclut pas les conseils personnalisés, ayant pour ambition de le rendre autonome dans sa pratique. Il ne peut s'inscrire en cours de saison.
 - > Paris-Ateliers accueille les amateurs de tous niveaux, sans limitation de durée, et les accompagne dans la réalisation de projets personnels en leur délivrant les connaissances techniques requises. Les ateliers de Paris-Ateliers sont avant tout des lieux de pratique où les usagers viennent rechercher, de préférence à une pratique autonome, un accompagnement personnalisé pour s'initier, explorer de nouvelles techniques voire se perfectionner. Ils peuvent s'inscrire en cours de saison dans la mesure où les ateliers ne sont pas rythmés par le déroulement d'un programme.
- ✓ Il n'est ainsi pas rare que les amateurs étant arrivés au terme des cycles proposés par les ABA soient orientés vers les ateliers de Paris-Ateliers au sein desquels ils ont la possibilité de continuer à pratiquer et à se perfectionner.
- ✓ Sur « l'absence de coordination et de pilotage de l'offre », rappelons que Paris-Ateliers est une association née d'une initiative privée sur la gestion de laquelle la Ville de Paris exerce une fonction de tutelle classique et ne saurait « piloter son offre » (cf pages 12 à 14 sur le risque juridique). Il est cependant erroné d'affirmer que Paris-Ateliers et les ABA travaillent « de manière cloisonnée » : les échanges sont fréquents et les usagers des deux structures connaissent très bien et l'une et l'autre. Ajoutons qu'une expérience de mutualisation d'espace sera réalisée pour la saison 16-17.

04 mai 2016

Page 18



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

P 100 (2.4.2 Renforcer la cohérence des deux pôles de l'offre culturelle)

- ✓ Sur les objectifs poursuivis, il convient une nouvelle fois de souligner le caractère hasardeux d'une démarche qui consisterait à construire une politique de l'offre « adressée » sans disposer d'éléments suffisamment étayés qui permettraient d'en dresser les grandes lignes (point de vue de l'usager) : l'offre « enfants » proposée par Paris-Ateliers en arts visuels est l'une des seules de son catalogue à ne pas rencontrer totalement son public ; les offres « moins conventionnelles » des Centres d'animation ne semblent pas rencontrer le leur non plus.

P 100-109 (2.4.2.1 Deux entités pour une offre plus performante)

- ✓ Le scénario envisagé à ce chapitre appelle plusieurs réserves :
 - sur la forme,
 - > il repose sur des données erronées s'agissant des projections budgétaires en coût complet et du taux de couverture des dépenses par les recettes propres (A)
 - > il s'appuie sur une hypothèse insuffisamment étayée d'un report des publics vers l'offre des autres acteurs municipaux (B)
 - > il sous-estime les risques juridiques et financiers qu'il implique de même que les délais de mise en œuvre (C)

Sur le fond,

- > Au-delà des drames humains que générerait la mise en œuvre du plan social préconisé, la suppression d'un pan entier de l'activité de Paris-Ateliers priverait les parisiens de plus de 2000 places offertes dans les équipements parisiens, alors même que l'offre totale semblait dérisoire au regard des plus de 250 000 personnes déclarant être amateurs en arts plastiques dans l'étude précitée conduite par le DEPS du Ministère de la culture en 2008 (cf p.8).
- > La suppression de cette activité ferait entrer l'association dans une spirale négative, réduisant son audience et la privant des marges de manœuvre nécessaires au renouvellement de son modèle économique comme à la conquête de nouveaux publics : la surface de l'offre de Paris-Ateliers est un élément essentiel pour expliquer son attractivité, comme cela a déjà été souligné plus haut, les arts plastiques, qui constituent dans bien des cas un prérequis pour la pratique en arts appliqués, étant bien souvent un point d'entrée pour ses usagers (D).

A. la projection en coûts complets de l'impact de la suppression de l'activité « Arts plastiques »

L'étude en coûts complets transmise à l'inspection différencial :

- les coûts directs affectés à chacune des disciplines (rémunérations des intervenants, consommables et petits équipements des ateliers),
- les coûts indirects réaffectés en fonction d'une clé de répartition, le nombre de cours dans chacune des disciplines concernées avec :



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

- > d'une part, les rémunérations des personnels administratifs de l'association, étaient réventilés sur les arts plastiques et arts numériques
- > les charges de fonctionnement courant imputables aux sites – ménage, fluides, téléphone, assurances, prestations en charge de la prévention des risques, achats liés à l'intendance des sites –, étaient réventilés sur les arts plastiques et les arts numériques
- > les autres charges de fonctionnement courant (administratives) – informatique, bureautique et autres locations mobilières, communication, documentation, honoraires des expert comptable et commissaire aux comptes, affranchissement –, étaient réventilés sur les arts plastiques et les arts numériques
- les charges immobilières (loyers et charges), étant réventilés sur les arts plastiques et les arts numériques.
- les recettes propres, d'un montant total, issus des ateliers d'arts plastiques et d'arts numériques

Il est ainsi inexact d'indiquer que « le nouveau format » (c'est-à-dire la suppression de l'offre arts plastiques et arts numériques) ne remettrait pas en cause le modèle économique de l'offre et maintiendrait à l'identique un taux de couverture global des dépenses par les recettes propres à hauteur de 41% : si la suppression de cette offre entraîne une diminution mécanique des coûts directs et des recettes attachées aux ateliers correspondants, ce n'est pas le cas s'agissant ni des charges indirectes ni des charges immobilières.

- > Les autres charges de fonctionnement courant (administratives) resteraient à peu près inchangées,
- > Les rémunérations des personnels administratifs pourraient être revues quelque peu à la baisse mais assurément pas à hauteur des qui étaient réventilés sur les disciplines supprimées : l'association aura toujours besoin d'un service comptable, d'1 personne en charge de la RH, d'un service en charge de la communication et du développement des publics, de son service logistique et des travaux. En revanche, les effectifs des équipes de terrain (5 personnes dans les comptes 2014 – date de l'étude de coûts transmise, 7 personnes à ce jour) pourraient peut-être quelque peu être revus à la baisse, cette diminution d'effectifs ne pouvant représenter qu'une économie marginale en regard de escomptés dans le rapport sachant que :
 - * Le montant total des rémunérations des 9 personnes concernées s'établissent en effet en 2014 à
 - * Les arts appliqués représentent tout de même plus d'une centaine d'intervenants et autant d'ateliers et près de 350 cours hebdomadaires répartis sur un nombre de sites encore conséquent (cf infra) à administrer.

- > Les économies escomptées sur les charges immobilières et les charges de fonctionnement courant imputables aux sites, ne vont pas de soi et, en tout état de cause, ne peuvent être attendues sur le moment :

- * Les ateliers d'arts plastiques sont répartis à ce jour au sein de 15 des 28 sites de Paris-Ateliers, qu'ils partagent dans pratiquement tous les cas avec des ateliers d'arts appliqués (seul 1 site est entièrement dédié à une discipline d'arts plastiques)
- * Ils occupent de l'ordre de 1 100 m² sur les 6 300 qu'occupe Paris-Ateliers.

Ainsi, une économie qui impliquerait la restitution d'une dizaine de sites est irréalisable, d'autant moins dans les délais envisagés dans le rapport (« rapidement »). Comme indiqué plus haut, la multiplicité des baux et des bailleurs contraint fortement les marges de manoeuvre de l'association, certains baux couvrant jusqu'en 2022.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la suppression des offres en arts plastiques et arts numériques aurait bien pour effet, sans autre changement, de dégrader assez significativement le modèle économique de l'offre et son taux de couverture global par les recettes propres contrairement à ce qui est avancé dans le rapport. Ainsi, l'estimation faite en vue d'une diminution de la subvention d'exploitation allouée par la Ville de Paris d'un peu plus de n'est pas non plus pertinente sans compromettre gravement l'équilibre financier de l'association et le maintien d'une activité même réduite au domaine des arts appliqués.

B. L'hypothèse d'un report vers l'offre des autres acteurs municipaux

Comme cela a été souligné plus haut, l'absence d'analyse ou d'exposé des caractéristiques de l'offre de chacune des structures envisagées (ABA, Centres d'animation et Paris-Ateliers) aux fins de comparaison ne permet pas de conclure à la faisabilité d'un tel report : les usagers de Paris-Ateliers pratiquent 3 heures par semaine dans leurs disciplines, au sein de groupes constitués d'une dizaine de personnes, le matériel leur étant fourni et les ateliers étant dédiés, du point de vue de leur équipement, à cette pratique.

C. La mise en oeuvre d'un « PSE » (plan de sauvegarde de l'emploi)

La « gestion fine des ressources humaines affectées aux arts plastiques » évoquée dans le rapport se traduit dans les faits par la mise en oeuvre d'un PSE

- ✓ Au plan humain, s'il est exact que Paris-Ateliers, en recrutant des intervenants à temps partiel, a pour objectif de faire en sorte que cette activité vienne compléter et enrichir leur activité artistique et non s'y substituer, il n'est pas sûr que la rémunération issue de cette activité à Paris-Ateliers ne soit pas in fine leur source de revenus principale. Il convient ainsi de ne pas minimiser les drames humains que ne manqueraient pas de provoquer ce licenciement collectif. Il ne faut pas non plus négliger les impacts négatifs de telles mesures

sur le dynamisme des personnels restants, venant compromettre la faculté de les mobiliser sur de nouveaux projets.

- ✓ Au plan financier, un licenciement collectif pour motif économique représente dans un premier temps un coût non négligeable qu'il convient également de prendre en compte. Compte tenu de l'expérience de Paris-Ateliers (plan social 2005), ce coût avoisnerait un montant de l'ordre de au minimum.
- ✓ Au plan juridique, Paris-Ateliers a demandé à son avocat de rédiger un memorandum sur les dispositions légales régissant les licenciements collectifs pour motif économique (annexe 1). Il faut principalement en retenir l'implication de la Ville de Paris et des autres structures municipales s'agissant de la recherche, obligatoire, de solutions de reclassement externe, et les délais incompressibles incompatibles avec l'idée d'une « mise en oeuvre rapide ».

D. Un objectif de modernisation et de développement de préférence à un scénario qui enclencherait un processus récessif

Compte tenu de ces éléments d'analyse et de ce qui a déjà pu être exposé plus haut, d'autres scénarii de nature à répondre aux attentes de la Ville de Paris sans appauvrir l'offre de pratique amateur de ses équipements sont possibles.

- ✓ Les attentes de la Ville : la Ville de Paris souhaite renforcer la cohérence de son engagement, au travers de budgets conséquents, en faveur d'une offre de pratique amateur en arts visuels. Partant du constat de la dispersion de cet effort financier et de son possible manque de lisibilité du point de vue des parisiens, elle souhaite l'optimiser et l'orienter plus spécifiquement vers des publics ciblés (jeunes voire très jeunes adultes et/ou moins aisés que ceux qui forment la fréquentation des ABA et de Paris-Ateliers).
- ✓ Les réponses apportées par les structures : comme cela a été exposé plus haut, les propositions conjuguées des Centres d'animations, des ABA et de Paris-Ateliers forment une offre plurielle, correspondant aux différentes situations d'apprentissage recherchées par les usagers.

- > A ce jour, ces trois structures ne fonctionnent pas en réseau et l'information correcte des usagers sur la pluralité de l'offre qui peut lui être proposée fait défaut. Paris-Ateliers et les ABA ont effectué une démarche conjointe auprès de la DJS de la Ville de Paris aux fins d'enclencher une relation qui permettra en premier lieu de mieux connaître et de se faire connaître des Centres d'animations et d'ouvrir ensuite au tissage de ce réseau.



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

✓ Les perspectives pour Paris-Ateliers :

- (i) Comme indiqué dans le rapport et dans la présente réponse, Paris-Ateliers a engagé depuis 5 ans un plan de modernisation de sa gestion axé sur l'optimisation de son parc immobilier et l'amélioration de la productivité de sa gestion administrative :
- > Ce plan, qui a notamment nécessité le renouvellement des infrastructures et des systèmes informatiques et la réalisation de travaux de rénovation des locaux, a porté ses fruits, ayant permis la restitution de 7 baux et la diminution du nombre des personnels administratifs. Il a permis de redresser les comptes de l'association et de faire face ainsi à la diminution, d'un montant de 200 K€, de la subvention d'exploitation allouée par la Ville de Paris en 2015.
 - > Toutefois, si quelques marges de manœuvre subsistent encore pour gagner en productivité et alléger la charge immobilière, comme cela a été souligné plus haut, l'effort réalisé aux fins d'optimiser l'occupation des espaces atteint désormais ses limites liées à l'exiguïté des salles offertes par les locaux de Paris-Ateliers, qui constitue un réel frein au développement comme au regroupement des activités.
 - > Cette contrainte peut être levée dès lors qu'une mutualisation des locaux avec les ABA et/ou les Centres d'animation s'avérerait possible. Elle présenterait le double avantage d'œuvrer en faveur d'une mise en réseau des structures telle qu'évoquée supra et de conférer à Paris-Ateliers les marges de manœuvre nécessaires au projet de restructuration de son parc immobilier. Paris-Ateliers et les ABA en font l'expérience pour la saison 16-17 avec l'installation d'un atelier de film d'animation dans les locaux des ABA situés rue Gauthier. Cette expérience a permis de mettre en évidence qu'un projet de mutualisation de plus grande envergure ne se fera pas sans difficultés ni sans que la Ville n'affiche une réelle volonté politique en ce sens. S'agissant des Centres d'animation, la faisabilité d'une telle mise à disposition de locaux reste à explorer en lien avec la D&S.
- (ii) Paris-Ateliers envisage désormais de restructurer son parc immobilier pour dégager les marges de manœuvres nécessaires au renouvellement de son modèle économique.
- > La restructuration du parc immobilier de Paris-Ateliers aux fins de concentrer son activité sur 4 ou 5 sites suffisamment vastes pour permettre la mise en œuvre de nouvelles pratiques est en effet un enjeu essentiel tant du point de vue budgétaire (allègement des coûts) que du point de vue du renouvellement de l'offre (augmentation des ressources propres et conquête de nouveaux publics).
 - > Elle passe par une restitution progressive des baux actuels, en fonction de leurs dates d'échéance, et un hébergement des ateliers soit dans les locaux de Paris-

Page 23

04 mai 2016



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

Ateliers quand c'est encore possible, soit, au moins à titre provisoire, dans les Centres d'animation ou aux ABA. Dans l'hypothèse où la Ville de Paris serait en mesure d'appuyer Paris-Ateliers dans ses négociations auprès des bailleurs sociaux en vue d'obtenir des fins de baux anticipées, cette restitution pourrait être effectuée dans des délais raccourcis.

> Parallèlement, la recherche de nouveaux locaux, étayée par les axes définis pour l'enrichissement et l'orientation de l'offre (cf infra) est élargie à la banlieue proche (notamment s'agissant de l'implémentation du siège de l'association), dans la perspective d'une extension à la métropole du périmètre de l'activité de Paris-Ateliers et d'une diversification des partenaires de l'association.

(iii) Pour le renouvellement de son offre et de son modèle économique, enfin, Paris-Ateliers envisage de s'appuyer sur une étude conduite selon les modalités du design de services.

> S'il est attendu de l'application d'une nouvelle grille tarifaire pour la saison 16-17 une augmentation des ressources propres de l'association (à relativiser toutefois pour une première année d'application compte tenu de l'effet d'éviction), ce levier d'action ne peut être activé indéfiniment sans risquer une défection des publics.

> D'autres leviers d'action peuvent être identifiés : l'augmentation de la jauge de cours dispensés dans des disciplines qui l'autorisent sans nuire à la qualité des situations d'apprentissage peut être envisagée dès lors que les locaux le permettront. L'adaptation du format de l'offre aux aspirations d'usagers peu représentés à ce jour dans la fréquentation des ateliers ou à l'émergence de nouvelles pratiques (pratiques autonomes ou transdisciplinaires, workshops etc ...) nécessite quant à elle d'être étudiée au préalable du point de vue de l'usager.

> Les préconisations issues d'une étude questionnant ainsi la nature et la fonctionnalité de l'offre du point de vue de l'usager permettront d'orienter les recherches de nouveaux locaux, adaptés aux formats d'offre envisagés.

Ces orientations sont toutes de nature à répondre aux attentes de la Ville de Paris, autorisant son désengagement financier progressif sans appauvrir l'offre proposée aux parisiens :

- La construction et l'animation d'un réseau reliant les Centres d'animation, les ABA et Paris-Ateliers permettrait de valoriser la diversité et la richesse des offres conjuguées et de leur conférer une meilleure visibilité
- La restructuration du parc immobilier de Paris-Ateliers comme la diversification de ses partenaires permettrait de diminuer la part du financement issu de la Ville de Paris dans le budget de l'association

Page 24

04 mai 2016



Observations sur le rapport provisoire IGVP
– Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) –

- Les mesures prises en vue d'un enrichissement et d'un renouvellement de l'offre de Paris-Ateliers permettraient à l'association de répondre aux objectifs que la Ville de Paris souhaite atteindre en termes d'élargissement des publics.

P 103-104 (2.4.2.1 Une structure dédiée aux arts visuels et métiers d'art)

- ✓ Sur le fond, les orientations esquissées ci-dessus sont toutes compatibles avec l'hypothèse d'un regroupement de Paris-Ateliers et des ABA au sein d'une même structure, avec la même réserve qu'exposée ci-dessus sur l'hypothèse, dans ce scénario également, d'une suppression de l'offre « arts plastiques » de Paris-Ateliers.
- ✓ Sur la forme, le rapport sous-estime les risques juridiques et financiers attachés à la mise en œuvre d'un tel projet : le principal inconvénient de ce scénario réside non pas dans les deux procédures préalables à mettre en œuvre mais dans la difficulté qu'il y aurait à faire cohabiter au sein d'une même structure des personnels dont les statuts, et surtout les salaires, divergent fortement.
 - > L'inquiétude perçue chez les personnels des ABA à l'occasion d'une simple prise de contact pour l'hébergement de l'atelier « film d'animation » de Paris-Ateliers pour la saison 16-17 est à cet égard un bon indicateur des difficultés qu'il y aurait à surmonter dans l'hypothèse de la mise en œuvre d'un tel scénario.
 - > Brevement, il convient en effet de rappeler que les personnels des ABA perçoivent un salaire sur la base d'un taux horaire correspondant à plus du double de celui servant à la rémunération des personnels de Paris-Ateliers ; ils sont tous employés à temps complet alors que les intervenants de Paris-Ateliers le sont tous à temps partiel voire très partiel ; le temps complet aux ABA est établi à 16 heures hebdomadaires et à 26 heures hebdomadaires à Paris-Ateliers ; le temps de travail est réparti aux ABA sur 32 semaines et 33 semaines à Paris-Ateliers etc ...
 - > Dès lors, il est difficile d'imaginer que le regroupement de ces personnels au sein d'une même structure se ferait sans heurts et surtout, sans coûts : comment faire accepter, à niveaux de diplômes et formats d'ateliers équivalents, de tels écarts de rémunération et de traitement ?



Observations sur le rapport provisoire IGVP
– Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) –

Annexe 1

Memorandum (Plan de sauvegarde de l'emploi)

L'objet de la présente note est d'exposer sommairement les dispositions légales régissant les licenciements collectifs pour motif économique.

1. Notion de motif économique

Constitue un licenciement pour motif économique le licenciement effectué par un employeur pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne du salarié résultant d'une suppression ou transformation d'emploi ou d'une modification, refusée par le salarié, d'un élément essentiel du contrat de travail, consécutives notamment à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques.

La validité du motif économique est appréciée strictement par les tribunaux, qui exigent que l'employeur démontre qu'il fait face à des difficultés économiques sérieuses ou à une perte de compétitivité mettant en péril la pérennité des activités de l'entreprise. A défaut de motif économique valable, les salariés licenciés peuvent obtenir des dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

2. Nécessité d'appliquer les critères de licenciement définis par la loi pour déterminer les salariés affectés par les suppressions de poste

En cas de suppressions de postes, pour déterminer les salariés concernés par ces suppressions, il faut appliquer au sein de chaque catégorie professionnelle, les critères de licenciement qui sont soumis à la consultation du Comité d'entreprise, et arrêtés à l'issue de la procédure d'information/consultation des représentants du personnel. La loi prescrit de prendre en compte les charges de famille et en particulier celles de parents isolés, l'ancienneté de service dans l'établissement ou l'entreprise, la situation des salariés qui présentent des caractéristiques sociales rendant leur réinsertion professionnelle particulièrement difficile, notamment des personnes handicapées et des salariés âgés, les qualités professionnelles appréciées par catégorie.

Le non respect des critères de licenciement expose l'employeur au paiement de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi par les salariés licenciés.

Ces critères de licenciement doivent être appliqués au sein d'une même catégorie professionnelle, regroupant tous les salariés occupant des fonctions similaires supposant une formation professionnelle commune.

3. Obligations au titre du reclassement interne

Le licenciement pour motif économique d'un salarié ne peut intervenir que lorsque tous les efforts de formation et d'adaptation ont été réalisés et que le reclassement de l'intéressé sur un emploi relevant de la même catégorie que celui qu'il occupe ou sur un emploi équivalent ou, à défaut, et sous réserve de l'accord exprès du salarié, sur un emploi d'une catégorie inférieure ne peut être réalisé dans le cadre de l'entreprise ou, le cas échéant, dans les entreprises du groupe auquel l'entreprise appartient.

L'offre de reclassement doit être écrite, précise, concrète et personnalisée, et accompagnée des mesures de formation nécessaires.



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

Dans le cas d'une association comme Paris Ateliers, il ne peut y avoir par définition d'obligation de reclassement interne mais il conviendra de rechercher toutes les possibilités de reclassement externe au sein d'autres associations ou des établissements relevant de la Ville de Paris.

La sanction du non respect des obligations de l'employeur en termes de reclassement interne est l'allocation de dommages-intérêts aux salariés licenciés pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (et le risque de refus d'homologation PSE cf. ci-après).

4. Procédure d'information et de consultation des représentants du personnel

En cas de licenciement collectif pour motif économique concernant, l'employeur doit informer et consulter le comité d'entreprise sur le projet de réorganisation et le projet de licenciement collectif.

Il doit également informer et consulter le CHSCT si la restructuration impacte les conditions de travail ou peut générer des risques psycho-sociaux (augmentation de la charge de travail, nouvelles tâches pour les salariés restants).

En pratique aujourd'hui, vu l'appréciation très extensive par les tribunaux du champ de compétences des CHSCT et de la notion de risques psycho-sociaux, il est très fréquent de devoir consulter le CHSCT en complément de la consultation du comité d'entreprise.

La procédure d'information/consultation doit s'achever par un avis motivé du CHSCT et du comité d'entreprise sur le projet. Pour être en mesure de formuler un avis motivé, les représentants du personnel doivent disposer d'informations précises et écrites transmises par le chef d'entreprise, d'un délai d'examen suffisant et de la réponse motivée du chef d'entreprise à leurs propres observations, à défaut de quoi ils peuvent saisir le juge pour obtenir la remise des informations manquantes et faire suspendre la procédure dans l'attente de l'obtention de ces informations.

Plus précisément, l'employeur doit remettre aux représentants du personnel (i) une note économique décrivant le motif économique du projet de réorganisation, les modalités détaillées et l'impact sur l'emploi et (ii) une note décrivant le projet de licenciement économique (nombre de salariés, critères de licenciement, catégories professionnelles, calendrier prévisionnel, mesures économiques, mesures de reclassement interne et externe, PSE si plus de dix salariés sont concernés).

Aucun licenciement ne peut être notifié tant que cette procédure n'est pas achevée. -

4.1 Procédure applicable en cas de licenciement concernant moins de 10 salariés

Le comité d'entreprise peut décider de recourir à un expert-comptable pour l'assister dans l'examen du projet (en principe à ses frais dès lors qu'il s'agit d'un licenciement de moins de 10 salariés, sauf déclenchement d'un droit d'alerte permettant d'imposer à l'employeur la prise en charge des honoraires de l'expert).

Un expert peut également être désigné par le CHSCT en cas d'impact important sur les conditions de travail (rémunéré par l'employeur).

La loi a fixé à un mois le délai imparti au Comité d'entreprise pour rendre son avis (délai courant à compter de la remise des informations pour la première réunion), délai porté à deux mois en cas de désignation d'un expert et à trois mois en cas de consultation du CHSCT.

Une fois la procédure d'information/consultation achevée, l'employeur peut engager les démarches de reclassement et à défaut engager la procédure de licenciement économique à l'égard des salariés concernés (entretien préalable puis notification des licenciements par lettre recommandée).



Observations sur le rapport provisoire IGVP
- Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) -

La Direccte doit être informée des licenciements dans les 8 jours suivant leur notification.

4.2 Procédure d'information/consultation en cas de licenciement collectif pour motif économique de plus de 10 salariés :

Si plus de 10 salariés sont concernés, la procédure implique la tenue de plusieurs réunions au Comité d'entreprise selon un calendrier fixé par la loi.

En cas de projet de licenciement concernant plus de 10 salariés, le Comité d'entreprise a le droit de nommer un expert comptable pour l'assister aux frais de l'employeur.

L'entreprise doit établir un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) avec des mesures d'aides au reclassement interne et au reclassement externe, dont le contenu doit être homologué par l'administration (voir ci-après).

Les principales étapes de la procédure d'information/consultation sont les suivantes (étant précisé qu'il est possible de conclure un accord de méthode avec les syndicats pour modifier les modalités de la procédure, notamment s'agissant de la durée et du nombre de réunions) :

- L'employeur doit tenir au minimum deux réunions avec le comité d'entreprise, espacées de quinze jours ; il est possible d'allonger le calendrier et le nombre de réunions dans le cadre d'un accord de méthode conclu avec les syndicats ;
- La procédure d'information/consultation des représentants du personnel doit se dérouler sur deux mois maximum (si moins de 100 licenciements sont envisagés) et doit s'achever par la remise d'un avis du Comité d'entreprise sur l'opération projetée et ses modalités d'application (motifs économiques et modalités du projet de restructuration et compression des effectifs), sur le projet de licenciement collectif (nombre de suppressions d'emploi, catégories professionnelles concernées, critères d'ordre et calendrier prévisionnel des licenciements, mesures sociales d'accompagnement prévues par le PSE) et sur l'accord collectif majoritaire (si applicable - voir ci-après) ;
- La nomination de l'expert assistant le comité d'entreprise doit intervenir lors de la première réunion ;
- La mission de l'expert est encadrée dans des délais : l'expert doit demander à l'employeur toutes les informations qu'il juge nécessaires à la réalisation de sa mission au plus tard dans les 10 jours de sa désignation, l'employeur devant lui répondre dans les 8 jours ; l'expert peut demander, dans les 10 jours, des informations complémentaires à l'employeur, qui doit répondre dans les 8 jours. L'expert doit présenter son rapport au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai imparti au CE pour rendre ses avis, l'absence de remise ne pouvant pas entraîner de report de ce délai ;
- L'information/consultation du CHSCT doit s'intégrer dans le délai de deux mois imparti au Comité d'entreprise pour rendre son avis ; un expert peut être désigné par le CHSCT en cas d'impact important sur les conditions de travail (rémunéré par l'employeur) ; l'avis du CHSCT est transmis au comité d'entreprise.



5. Négociation d'un accord collectif majoritaire ou établissement d'un document unilatéral et mise en place d'un PSE en cas de licenciement de 10 salariés

● **Négociation d'un accord collectif majoritaire**

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés dotées de délégués syndicaux, un accord collectif peut déterminer le contenu du PSE, ainsi que les modalités de consultation du comité d'entreprise et de mise en œuvre des licenciements.

La négociation de cet accord peut être engagée :

- en amont de la procédure de consultation, c'est-à-dire avant la 1^{re} réunion du comité d'entreprise ;
- parallèlement à la procédure consultative, l'ouverture de la négociation étant annoncée lors de la 1^{re} réunion ;
- en cours de procédure consultative, à la demande des organisations syndicales.

L'accord porte au minimum sur le contenu du PSE. Il peut aussi porter sur les éléments suivants :

- modalités d'information et de consultation du comité d'entreprise ;
- pondération et périmètre d'application des critères d'ordre des licenciements ;
- calendrier des licenciements ;
- nombre de suppressions d'emploi et catégories professionnelles concernées ;
- modalités de mise en œuvre des mesures de formation, d'adaptation et de reclassement.

A défaut de conclusion d'un accord collectif majoritaire, l'employeur établit, après la dernière réunion du comité d'entreprise, un document fixant le contenu du PSE et précisant les éléments énumérés ci-dessus, étant précisé qu'il est possible de combiner un accord collectif majoritaire sur certains points avec un document unilatéral sur d'autres points.

● **Etablissement d'un PSE**

Lorsqu'un projet de réorganisation implique une réduction d'effectifs de plus de 10 salariés sur 30 jours, l'entreprise doit établir un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) contenant des mesures pour réduire le nombre des licenciements (reclassements internes au sein de l'entreprise et du groupe, réduction du temps de travail) et pour en limiter les conséquences (assistance au reclassement externe notamment), sous peine de nullité des licenciements.

Le plan de sauvegarde de l'emploi doit prévoir des mesures telles que par exemple :

- des actions en vue du reclassement interne des salariés sur des emplois relevant de la même catégorie d'emplois ou équivalents à ceux qu'ils occupent ou, sous réserve de l'accord exprès des salariés concernés, sur des emplois de catégorie inférieure ;
- des créations d'activités nouvelles par l'entreprise ;
- des actions favorisant le reclassement externe à l'entreprise, notamment par le soutien à la réactivation du bassin d'emploi ;
- des actions de soutien à la création d'activités nouvelles ou à la reprise d'activités existantes par les salariés ;



- des actions de formation, de validation des acquis de l'expérience ou de reconversion de nature à faciliter le reclassement interne ou externe des salariés sur des emplois équivalents ;
- des mesures de réduction ou d'aménagement du temps de travail.

Le PSE doit prévoir des mesures précises et concrètes et identifier les possibilités de reclassement, et son contenu doit être proportionné au regard des moyens dont dispose l'entreprise et le groupe auquel elle appartient.

● **Contrôle de l'administration**

La loi du 14 juin 2013 a transféré l'intégralité du contrôle de la procédure consultative et du PSE à l'autorité administrative, plus précisément au Direccte, notamment au moyen de la procédure de validation de l'accord collectif majoritaire ou/et d'homologation du document unilatéral de l'employeur sur ces deux sujets. Le Direccte exerce ses pouvoirs sous le contrôle du juge administratif.

(i) **Contrôle de la procédure d'information/consultation des représentants du personnel**
S'il y a lieu, l'employeur informe sans délai le Direccte de l'ouverture d'une négociation en vue de la conclusion d'un accord collectif majoritaire.

Dans tous les cas, au plus tôt le lendemain de la date prévue pour la 1^{re} réunion avec le comité d'entreprise et le plus tôt possible après celle-ci, l'employeur doit lui notifier le projet de licenciement.

Dans tous les cas également, l'employeur doit communiquer simultanément au Direccte l'ensemble des informations adressées aux représentants du personnel lors de leurs convocations aux réunions, ainsi que les procès-verbaux des réunions comportant les avis, suggestions et propositions de ces représentants.

Pendant toute la procédure le comité d'entreprise et, en cas de négociation d'un accord collectif majoritaire, les organisations syndicales peuvent demander au Direccte d'enjoindre à l'employeur de fournir les éléments d'information sur la procédure ou de se conformer à une règle de procédure légale ou conventionnelle. Le Direccte se prononce dans les 5 jours de la réception de la demande.

En outre, à tout moment en cours de procédure, le Direccte peut faire à l'employeur des observations ou des propositions sur le déroulement de la procédure ou le PSE. Il en envoie copie au comité d'entreprise. L'employeur doit répondre et adresser copie de sa réponse aux représentants du personnel, à peine d'irrégularité de la procédure consultative et d'annulation par le juge de la décision administrative d'homologation.

(ii) **Validation de l'accord ou homologation de la décision de l'employeur**

L'accord collectif majoritaire et/ou le document de l'employeur sont transmis au Direccte pour validation ou homologation.

Celui-ci apprécie globalement le projet au regard des critères suivants : régularité et qualité du dialogue social ; proportionnalité des mesures sociales d'accompagnement à la taille de l'entreprise, à ses moyens (ou à ceux de TUES ou du groupe auquel elle appartient), à la nature du projet ; prise en compte des efforts d'anticipation de l'entreprise ; réponses de l'employeur aux avis, observations, propositions et injonctions de l'administration ; avis du comité d'entreprise.

Le contrôle du Direccte est plus approfondi en l'absence d'accord collectif majoritaire, notamment s'agissant des critères de licenciement, des catégories professionnelles, de la régularité de la procédure et du contenu du PSE en fonction des critères suivants :



Observations sur le rapport provisoire IGVP
– Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris (mars 2016) –

- moyens de l'entreprise, et du groupe ;
- mesures d'accompagnement prévues au regard de l'importance du projet de licenciement (situation et, en particulier, employabilité des salariés au regard du marché du travail et situation du ou des territoires où les licenciements seront mis en œuvre) ;
- efforts de formation et d'adaptation de l'employeur dans le cadre de son obligation de reclassement et du plan de formation.

Le licenciement intervenu en l'absence de décision de validation ou d'homologation ou en cas de décision négative est nul. En cas d'annulation d'une décision de validation ou d'homologation pour absence ou insuffisance du PSE, la procédure de licenciement est nulle. Le salarié a droit à être réintégré dans l'entreprise ou, s'il ne demande pas sa réintégration ou si celle-ci est impossible, notamment du fait de la fermeture de l'établissement ou du site ou de l'absence d'emploi disponible, à une indemnité égale au minimum au salaire des 12 derniers mois.

• Notification des licenciements

Après avoir appliqué l'ordre des licenciements, l'employeur adresse une lettre de licenciement aux salariés n'ayant pu être reclassés. Elle doit être adressée après notification par le Direccte de sa décision de validation ou d'homologation ou à l'expiration des délais qui lui sont impartis pour se prononcer.

ANNEXE : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Avis : La version publiée de ce rapport ne comprend pas l'annexe. Sous réserve des dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs, et de la délibération 2014 IG 1001, celle-ci est consultable sur place, sur demande écrite à la direction de l'Inspection générale.